



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Plan

x :

y :

Précision :

Type de Report : Aire limitée

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Communes anciennes || Réf.: E7 | Section: E | Parcelle: 53 | || Date: 06/12/1907 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☒ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☐ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☒ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Explor-e : Lien possible avec l'ICS 129

Indice 76249-140 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives communales		
	Cote :	E7	
Elements extraits	Date du document :	06/12/1907	
	Type ouvrage :	Marne	
	Déclarant :	LEROUX Irénée	
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :		
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :	Biennais	
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section : E	Parcelle : 53
	Autre information :		
	Observations :		
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur 18m / Diamètre	/ Maçonné
	Volume exploité :	250m3	
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		



1943

Declaration d'ouverture d'une
Carrière à marne
avec galeries souterraines

1 E7

Monsieur Leroux Trénée, cultivateur, à
Monsieur le Maire d'Etampuis.

Monsieur le Maire,

Le soussigné Leroux Trénée, cultivateur, demeurant à Biennais, section de cette commune, a l'honneur de vous informer qu'il vient d'ouvrir une carrière à marne dans une pièce de terre à usage de pâturage, qu'il exploite comme fermier, laquelle est située au hameau de Biennais et figure au plan cadastral sous le numéro 53 de la section E,

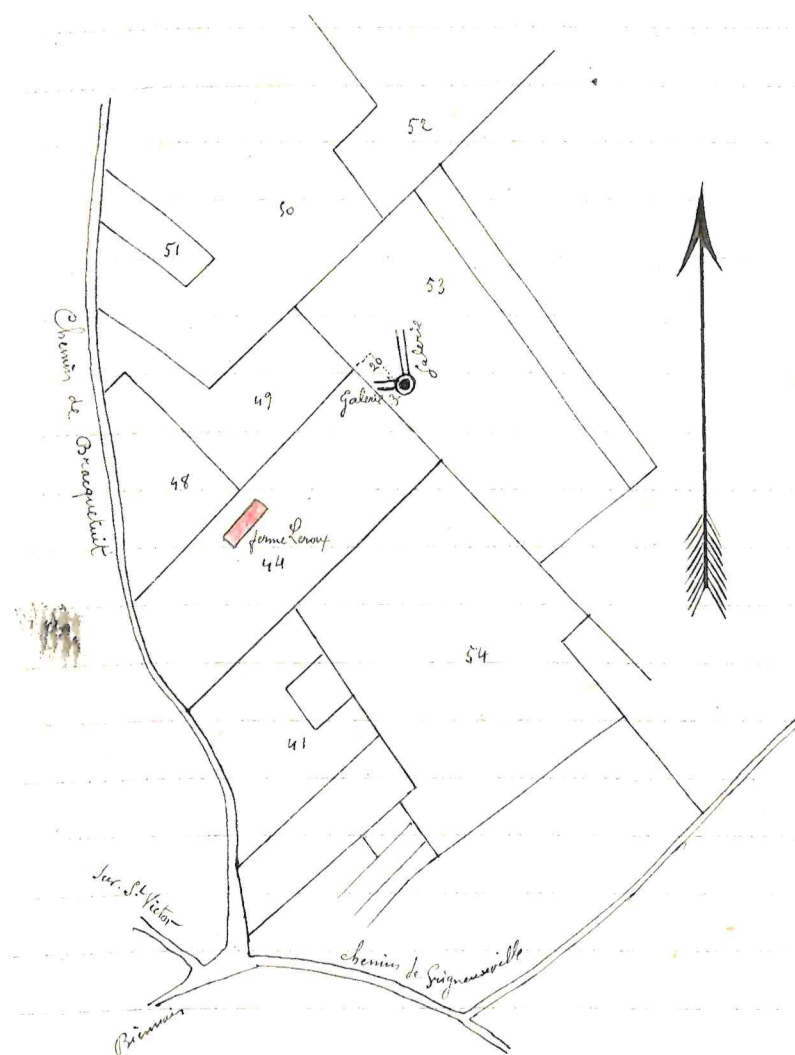
qu'il extraira de cette carrière environ 250 mètres cubes de marne; que cette extraction aura lieu au moyen d'un puits de 18 mètres de profondeur, dont 9 mètres de terre argileuse et 9 mètres de marne, avec galeries souterraines, le tout conforme au plan d'autre part.

Il vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ses sentiments respectueux.

Leroux Trénée

Etampuis, le 6 décembre 1907.

Eximpuis Camerun de Bornais Section E. E. 111:5000





Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Cadastre Napo non corrigé

x :

y :

Précision :

Type de Report : Parcelle

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales || Réf.: 8S198 | Section: C | Parcelle: 47 | || Date: 04/02/1914 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☐ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☒ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☐ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Indice 76249-141 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales		
	Cote :	8S198	
Elements extraits	Date du document :	04/02/1914	
	Type ouvrage :		
	Déclarant :	RIQUIER Eléonor	
	Locataire ou fermier :		
Elements de localisation	Propriétaire :		
	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section : C	Parcelle : 47
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations :	Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 5002	
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur	/ Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :		
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIEU D'EXÉCUTION de la carrière.	SECTION MINI.	NUMÉROS DU CARTE	DATE DE LA COMMUNICATION	
					à la Préfecture.	au service des Mines.
4077	Andrieux Joseph	Bonne la Haie	E	68	23.1.14	24.1.14
4078	Bour Auguste	S. Aubin	B	1997	80	80
4079	Demarchand Eliezer	S. Lacroix	B	334	80	80
4080	Clement Ernest	Lebersternie	A	40	24.1.14	24.1.14
4081	Boulon Ernest	S. Willa Haigues	B	109	26.1.14	27.1.14
4082	Epais gator	Ancourt	A	88	27.1.14	28.1.14
4083	Deperne	Calmet-ha. Nothe	B	4	80	80
4084	Brugere Ernest	Jonvalles	B	230	80	80
4085	Quinel Jules	Jonvalles	C	200	80	80
4086	devoir Paul	Jonvalles	A	66	80	80
4087	Ge'don Louis	S. Derostenswill	C	85	28.1.14	29.1.14
4088	Caillet Eugene	Tourville-la-Chapelle	B	415	28.1.14	28.1.14
4089	Noël Pierre	S. Macoutelleville	D	45	28.1.14	28.1.14
4090	Arnaud Louis	Auffay	B	175	30.1.14	30.1.14
4091	Hebert Jules	Linot	A	53	30.1.14	30.1.14
4092	Blancq Auguste	S. Goyguy	B	96	20	20
4093	Micel Pierre	Jonvalles	D	91	20	20
4094	devoir Pierre	Jonvalles	C	16	20	20
4095	Micel Michel	Jonvalles	A	20	20	20
4096	Arnaud Frederic	Jonvalles	C	13	20	20
4097	Vassard Auguste	S. Goyguy	A	147	20	20
4098	Hebert A.	Jonvalles	C	17	20	20
4099	Houssay Eugene	Jonvalles	B	144	20	20
5000	devoir Eugene	Jonvalles	C	83	20	20
5001	Devel Charles	Jonvalles	A	58	20	20
5002	Riquier Eliezer	Jonvalles	C	47	20	20
5003	Arnaud Louis	Jonvalles	C	102	20	20
5004	Lacroix Frederic	Jonvalles	C	6	20	20
5005	Aubry Edmond	Jonvalles	B	586	20	20
5006	Arnaud Louis	Jonvalles	A	45	20	20
5007	Arnaud Louis	Jonvalles	A	45	20	20
5008	Arnaud Louis	Jonvalles	A	45	20	20
5009	Arnaud Louis	Jonvalles	A	45	20	20
5010	Arnaud Louis	Jonvalles	A	45	20	20
5011	Arnaud Louis	Jonvalles	A	45	20	20
5012	Arnaud Louis	Jonvalles	A	45	20	20
5013	Arnaud Louis	Jonvalles	A	45	20	20

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIEU D'EXÉCUTION de la carrière.	SECTION MINI.	NUMÉROS DU CARTE	DATE DE LA COMMUNICATION	
					à la Préfecture.	au service des Mines.
4061	Hardout Alexandre	S. Niverny	A	246	12.1.14	13.1.14
4062	Mayer Charles	S. Aubin	C	209	80	80
4063	Traval Edmond	Jonvalles	A	67	80	80
4064	Stefani Auguste	Jonvalles	F	13	80	80
4065	Brumay Edmond	Jonvalles	A	48	13.1.14	14.1.14
4066	Arnaud Fabrice	Jonvalles	C	19	80	80
4067	Brumay Edmond	Jonvalles	A	48	80	80
4068	Vland Auguste	Jonvalles	A	14	80	80
4069	Gator Alphonse	Jonvalles	A	75	80	80
4070	Gator Marcel	Jonvalles	B	169	16.1.14	17.1.14
4071	Tule Pierre	Jonvalles	C	24	15.1.14	16.1.14
4072	Blancq Louis	Jonvalles	A	126	80	80
4073	Blancq Louis	Jonvalles	A	71	80	80
4074	Blancq Louis	Jonvalles	A	304	16.1.14	17.1.14
4075	Blancq Louis	Jonvalles	E	77	80	80
4076	Blancq Louis	Jonvalles	A	51	80	80
4077	Blancq Louis	Jonvalles	C	202	80	80
4078	Blancq Louis	Jonvalles	D	405	17.1.14	18.1.14
4079	Blancq Louis	Jonvalles	B	152	80	80
4080	Blancq Louis	Jonvalles	A	21	80	80
4081	Blancq Louis	Jonvalles	A	142	19.1.14	20.1.14
4082	Blancq Louis	Jonvalles	E	296	80	80
4083	Blancq Louis	Jonvalles	A	85	80	80
4084	Blancq Louis	Jonvalles	C	108	80	80
4085	Blancq Louis	Jonvalles	A	588	20.1.14	21.1.14
4086	Blancq Louis	Jonvalles	C	584	20.1.14	21.1.14
4087	Blancq Louis	Jonvalles	A	539	20.1.14	21.1.14
4088	Blancq Louis	Jonvalles	A	82	20.1.14	21.1.14
4089	Blancq Louis	Jonvalles	C	75	20.1.14	21.1.14
4090	Blancq Louis	Jonvalles	A	46	20.1.14	21.1.14
4091	Blancq Louis	Jonvalles	A	81	20.1.14	21.1.14
4092	Blancq Louis	Jonvalles	A	13	20.1.14	21.1.14
4093	Blancq Louis	Jonvalles	A	42	20.1.14	21.1.14
4094	Blancq Louis	Jonvalles	A	14	20.1.14	21.1.14
4095	Blancq Louis	Jonvalles	A	80	20.1.14	21.1.14



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Cadastre Napo non corrigé

x :

y :

Précision :

Type de Report : Parcelle

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Modification du RICS initial : explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales | | Réf.: 3OP281 | Section: E | Parcelle: 102 | | Date: 1887 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☐ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☒ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

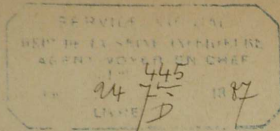
Matière extraite

- ☐ Marne
- ☒ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Explor-e 2025 : lors de réalisation du RICS pour le compte de la CCTC la référence cadastrale interprétée comme "C102" était erronée : il s'agit en fait de la parcelle "E102" du cadastre napoléonien qui a été désignée. Localisation initiale laissée uniquement "pour mémoire" (afin d'assurer la traçabilité), indice relocalisé sur la parcelle E102 du cadastre napoléonien // Périmètre aménagé sur la base des préconisations de la "doctrine cailloutières"

Origine du document	Archives départementales		
	Cote :	30P281	
Elements extraits	Date du document :	1887	
	Type ouvrage :	Silex	
	Déclarant :	SAUNIER Jules	
	Locataire ou fermier :		
Elements de localisation	Propriétaire :	SAUNIER Jules	
	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section : E	Parcelle : 102
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations :	Service vicinal / CGC 25 - Devis de construction et détails estimatif - parcelle désignée en vue de l'ouverture de carrière(s) destinée(s) à alimenter les chantiers de création et d'entretien de voirie(s)	
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur	/ Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :		
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		



N° 5

(N° 88 S. G.)

SERVICE VICINAL

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Commune d' Étampuis

CHEMIN de Grande Communication N° 25

d'Anglesqueville-la-Bras-Long à St-Saëns
Embranchement sur Rosay

PARTIE COMPRISE ENTRE le chemin de grande communication
N° 57 et la sortie du village de Biennais

LONGUEUR $\left. \begin{array}{l} \text{à construire} \\ \text{à largir} \end{array} \right\} \begin{array}{l} 198^m 40 \\ 229^m 90 \end{array} \right\} 428^m 30$

DEVIS DE CONSTRUCTION & DÉTAIL ESTIMATIF

Rouen. — Imp. E. CAGNIARD.

Indication des lieux d'extraction des matériaux

ART. 12. — Les matériaux destinés à la construction de la chaussée proviendront des lieux désignés au tableau ci-après :

Indication des parties de chemin sur lesquelles les matériaux seront employés	Désignation des lieux d'extraction des matériaux		Nature des matériaux	Distance du lieu d'extraction au chemin	Longueur des parties de chemin.	Distance moyenne des transports	OBSERVATIONS
	Número et Section de la matrice	Noms, prénoms et demeure des Propriétaires et des Fermiers.					
1	2	3	4	5	6	7	8
Sur tout le projet	n° 102 S ^e E	M. Saurier, fils rentier à Etainquid (prop. exploitant)	caillou blanc				
	n° 57 S ^e 4	M. Lamulle, rentier cult. à Etainquid (prop. exploitant)	- 2 ^e	485,85	428,30	700	
Nota : La terre nécessaire à l'agréation en excès du chemin...			sera prise	à même les déblais			

Conditions particulières et générales

ART. 13. — L'entrepreneur devra faire, pour les prix portés au détail estimatif d'autre part, tous les travaux de fournitures nécessaires pour la bonne et entière exécution du chemin, et se conformer aux ordres et instructions qui lui seront donnés par les agents-voyers pendant l'exécution des travaux.

ART. 14. — L'Administration se réserve le droit de diminuer le montant des travaux et fournitures prévus, sans que l'entrepreneur puisse prétendre à une indemnité quelconque pour les travaux non exécutés.

ART. 15. — L'entrepreneur sera tenu de recevoir en compte tous les matériaux provenant de la prestation en nature, ou qui lui seraient fournis par les communes ou par les particuliers. La valeur de ces matériaux sera déduite du montant de son entreprise, suivant les prix du détail estimatif, modifiés par le rabais de l'adjudication.

ART. 16. — Le délai de garantie sera de six mois pour les terrassements et les chaussées d'empierrement, et de un an pour les travaux d'art, pendant lesquels l'entrepreneur demeure responsable de ses ouvrages et est obligé de les entretenir.

ART. 17. — L'entrepreneur sera soumis au règlement préfectoral du 25 janvier 1867, pour secours aux ouvriers atteints de blessures occasionnées par les travaux, ainsi qu'aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux des chemins vicinaux annexées, à l'instruction ministérielle du 6 décembre 1870, en tant qu'elles ne seront pas contraires aux dispositions du présent devis.

Art. 18. — L'entrepreneur pourra extraire le caillou qui renferme l'ancienne chaussée jusqu'à concurrence de 50 m³. Il ne pourra dépasser ce cube sans y être autorisé par l'Agent voyer d'arrondissement.



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Cadastre Napo non corrigé

x :

y :

Précision :

Type de Report : Parcelle

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales || Réf.: 8S198 | Section: C | Parcelle: 118 | || Date: 23/03/1927 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☐ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☒ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☐ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Indice 76249-143 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales		
	Cote :	8S198	
Elements extraits	Date du document :	23/03/1927	
	Type ouvrage :		
	Déclarant :	DENIS Ernest	
	Locataire ou fermier :		
Elements de localisation	Propriétaire :		
	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section : C	Parcelle : 118
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations :	Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 5984	
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur	/ Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :		
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Cadastre Napo non corrigé

x :

y :

Précision :

Type de Report : Parcelle

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales || Réf.: 8S198 | Section: C | Parcelle: 119 | || Date: 07/01/1926 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☐ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☒ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☐ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Indice 76249-144 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales		
	Cote :	8S198	
Elements extraits	Date du document :	07/01/1926	
	Type ouvrage :		
	Déclarant :	DENIS Ernest	
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :		
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section : C	Parcelle : 119
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations :	Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 5795	
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur	/ Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :		
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIEU L'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION carré.	NUMÉROS DU CARRÉ.	DATE DE LA COMMUNICATION	
					à la Préfecture.	au service des Mines.
5744	Bellel Albert	Stampuis	F	28	7-1-28	7-1-28
5745	Denis Ernest	Stampuis	C	119	d.	d.
5746	Adam Edmond	Lammerville	A	49	9-5	9-5
5747	Elot	Warcasse (Luz)	C	11	5	5
5748	Duvrier Louis	Ekerelle	C	27	5	5
5749	Lallemant Jules	Tuniville	B	93	5	5
5800	Lecante Adèle	Canaban	B	123 320	5	5
5801	Ernst Eugène	Trichemontail	B	94	5	19-1-28
5802	Fenouillet Fugère	Bezyville	B	22	26-5	26-5
5803	Vincent Eugène	Vieux Manoir	B	1	27-12-28	27-12-28
5804	Alexandre	Cuvillotte Mairie	A	133	d.	d.
5805	Curcel Louis	Raffetot	A	226	d.	d.
5806	Corrien Eugène	Ambrunet	C	59	29-5	29-5
5807	Tecamp Albert	Cuvillotte-Mairie	C	7	30-1-28	30-1-28
5808	Fontenot Adèle	Bellegrouille	A	101	5	5
5809	Thouvenin	Bourg-Mon	C	99	5	5
5810	Lefebvre Louis	Ch. Mammes	B	67	29-1-28	29-1-28
5811	Delatale Albert	Toutainville	B	44	4-5	4-5
5812	Requigny André	Toutainville	A	70	4-5	4-5

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIEU L'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION carré.	NUMÉROS DU CARRÉ.	DATE DE LA COMMUNICATION	
					à la Préfecture.	au service des Mines.
5747	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	33	7-10-24	7-10-24
5748	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	111	8-12-24	8-12-24
5749	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	112	8-12-24	8-12-24
5750	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	113	8-12-24	8-12-24
5751	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	114	8-12-24	8-12-24
5752	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	115	8-12-24	8-12-24
5753	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	116	8-12-24	8-12-24
5754	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	117	8-12-24	8-12-24
5755	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	118	8-12-24	8-12-24
5756	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	119	8-12-24	8-12-24
5757	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	120	8-12-24	8-12-24
5758	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	121	8-12-24	8-12-24
5759	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	122	8-12-24	8-12-24
5760	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	123	8-12-24	8-12-24
5761	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	124	8-12-24	8-12-24
5762	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	125	8-12-24	8-12-24
5763	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	126	8-12-24	8-12-24
5764	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	127	8-12-24	8-12-24
5765	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	128	8-12-24	8-12-24
5766	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	129	8-12-24	8-12-24
5767	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	130	8-12-24	8-12-24
5768	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	131	8-12-24	8-12-24
5769	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	132	8-12-24	8-12-24
5770	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	133	8-12-24	8-12-24
5771	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	134	8-12-24	8-12-24
5772	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	135	8-12-24	8-12-24
5773	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	136	8-12-24	8-12-24
5774	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	137	8-12-24	8-12-24
5775	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	138	8-12-24	8-12-24
5776	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	139	8-12-24	8-12-24
5777	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	140	8-12-24	8-12-24
5778	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	141	8-12-24	8-12-24
5779	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	142	8-12-24	8-12-24
5780	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	143	8-12-24	8-12-24
5781	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	144	8-12-24	8-12-24
5782	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	145	8-12-24	8-12-24
5783	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	146	8-12-24	8-12-24
5784	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	147	8-12-24	8-12-24
5785	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	148	8-12-24	8-12-24
5786	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	149	8-12-24	8-12-24
5787	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	150	8-12-24	8-12-24
5788	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	151	8-12-24	8-12-24
5789	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	152	8-12-24	8-12-24
5790	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	153	8-12-24	8-12-24
5791	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	154	8-12-24	8-12-24
5792	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	155	8-12-24	8-12-24
5793	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	156	8-12-24	8-12-24
5794	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	157	8-12-24	8-12-24
5795	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	158	8-12-24	8-12-24
5796	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	159	8-12-24	8-12-24
5797	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	160	8-12-24	8-12-24
5798	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	161	8-12-24	8-12-24
5799	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	162	8-12-24	8-12-24
5800	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	163	8-12-24	8-12-24
5801	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	164	8-12-24	8-12-24
5802	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	165	8-12-24	8-12-24
5803	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	166	8-12-24	8-12-24
5804	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	167	8-12-24	8-12-24
5805	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	168	8-12-24	8-12-24
5806	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	169	8-12-24	8-12-24
5807	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	170	8-12-24	8-12-24
5808	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	171	8-12-24	8-12-24
5809	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	172	8-12-24	8-12-24
5810	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	173	8-12-24	8-12-24
5811	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	174	8-12-24	8-12-24
5812	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	175	8-12-24	8-12-24
5813	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	176	8-12-24	8-12-24
5814	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	177	8-12-24	8-12-24
5815	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	178	8-12-24	8-12-24
5816	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	179	8-12-24	8-12-24
5817	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	180	8-12-24	8-12-24
5818	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	181	8-12-24	8-12-24
5819	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	182	8-12-24	8-12-24
5820	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	183	8-12-24	8-12-24
5821	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	184	8-12-24	8-12-24
5822	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	185	8-12-24	8-12-24
5823	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	186	8-12-24	8-12-24
5824	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	187	8-12-24	8-12-24
5825	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	188	8-12-24	8-12-24
5826	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	189	8-12-24	8-12-24
5827	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	190	8-12-24	8-12-24
5828	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	191	8-12-24	8-12-24
5829	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	192	8-12-24	8-12-24
5830	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	193	8-12-24	8-12-24
5831	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	194	8-12-24	8-12-24
5832	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	195	8-12-24	8-12-24
5833	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	196	8-12-24	8-12-24
5834	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	197	8-12-24	8-12-24
5835	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	198	8-12-24	8-12-24
5836	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	199	8-12-24	8-12-24
5837	Verde Vincent	Orville-Buquaire	A	200	8-12-24	8-12-24



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Cadastre Napo non corrigé

x :

y :

Précision :

Type de Report : Parcelle

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Communales anciennes || Réf.: X8 | Section: C | Parcelle: 119 | || Date: 27/12/1899 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☒ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☐ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☒ Marne
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Cailloux
- ☐ Argile
- ☐ Sable

Commentaires

Explor-e : la déclaration d'ouverture de carrière est faite sans plan de localisation de l'exploitation, l'indice est donc parcellaire.

Indice 76249-145 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives communales		
	Cote :	X8	
Elements extraits	Date du document :	27/12/1899	
	Type ouvrage :	Marne	
	Déclarant :	LAGNEL Eugène	
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :		
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section : C	Parcelle : 119
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations :		
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur	/ Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :		
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

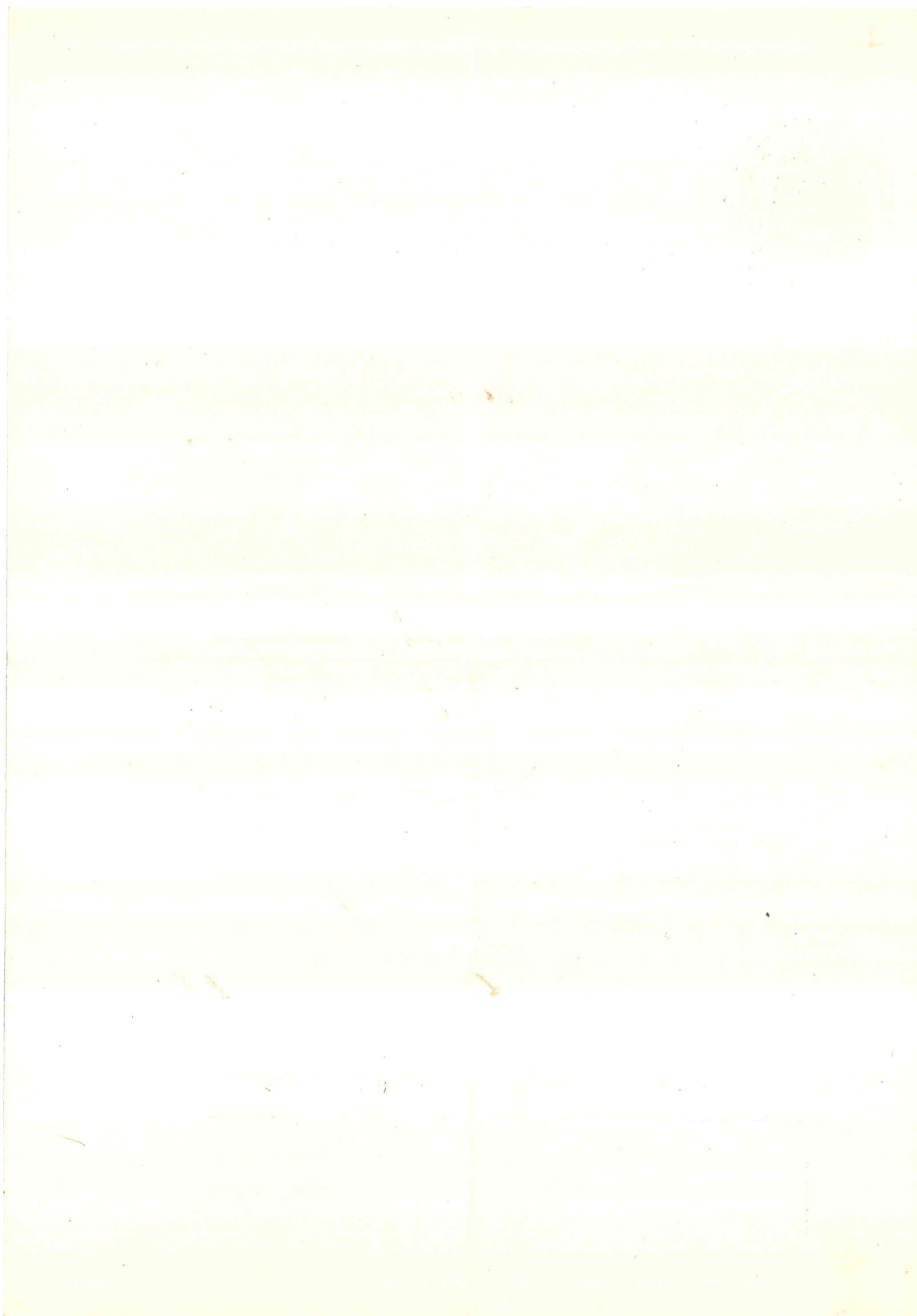


Je soussigné Lagne Eugène

entrepreneur de travaux
publics à Guizenguilh
demande l'autorisation
d'ouvrir une carrière à galeries
souterraines sur une pièce
de terre appartenant à
M^{me} Bouterre propriétaire
à Deville sur tant le
No. Cadastre 119 de la
Commune d. Etampes
Lectos G. borné d'un bout
par le chemin de Devilly
à Etampes d'autre bout
par les héritiers Fortin
d'un côté par les héritiers
Fortin d'autre côté par
M^{me} Bouterre

J. Lagne
entrepreneur à Guizenguilh
le 27 Décembre 1899

Renseignements
insuffisants.





Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Cadastre Napo non corrigé

x :

y :

Précision :

Type de Report : Parcelle

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales || Réf.: 8S198 | Section: C | Parcelle: 134 | || Date: 19/02/1929 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☐ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☒ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☐ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Indice 76249-146 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales		
	Cote :	8S198	
Elements extraits	Date du document :	19/02/1929	
	Type ouvrage :		
	Déclarant :	TORCHY Jérôme	
	Locataire ou fermier :		
Elements de localisation	Propriétaire :		
	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section : C	Parcelle : 134
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations :	Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 5910	
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur	/ Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :		
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU À LIEU D'EXPLICATION de la commune.	SECTION mairie.	DATE DE LA COMMUNICATION		NOMÉROS DU CADASTRE
				à la Préfecture.	au service des Mines.	
1883	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	C	18-1-29	23-1-29	271
1884	Edouard Pons	Ensi-Pierre	D&A	18-1-29	23-1-29	1364
1885	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	C	20-1-29	23-1-29	200
1886	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	20-1-29	23-1-29	200
1887	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	20-1-29	23-1-29	200
1888	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	F	20-1-29	23-1-29	200
1889	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	20-1-29	23-1-29	200
1890	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	C	20-1-29	23-1-29	200
1891	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	20-1-29	23-1-29	200
1892	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	20-1-29	23-1-29	200
1893	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	20-1-29	23-1-29	200
1894	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	20-1-29	23-1-29	200
1895	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	20-1-29	23-1-29	200
1896	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	20-1-29	23-1-29	200
1897	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	20-1-29	23-1-29	200
1898	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	20-1-29	23-1-29	200
1899	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	20-1-29	23-1-29	200
1900	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	20-1-29	23-1-29	200
1901	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	20-1-29	23-1-29	200
1902	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	20-1-29	23-1-29	200
1903	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	D	20-1-29	23-1-29	200
1904	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	C	20-1-29	23-1-29	200
1905	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	C	20-1-29	23-1-29	200
1906	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	20-1-29	23-1-29	200
1907	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	20-1-29	23-1-29	200
1908	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	20-1-29	23-1-29	200
1909	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	20-1-29	23-1-29	200
1910	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	C	20-1-29	23-1-29	200
1911	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	20-1-29	23-1-29	200
1912	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	20-1-29	23-1-29	200
1913	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	20-1-29	23-1-29	200
1914	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	20-1-29	23-1-29	200
1915	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	20-1-29	23-1-29	200
1916	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	20-1-29	23-1-29	200
1917	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	20-1-29	23-1-29	200
1918	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	20-1-29	23-1-29	200
1919	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	C	20-1-29	23-1-29	200

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU À LIEU D'EXPLICATION de la commune.	SECTION mairie.	DATE DE LA COMMUNICATION		NOMÉROS DU CADASTRE
				à la Préfecture.	au service des Mines.	
1844	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	18-1-29	23-1-29	271
1845	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	D	18-1-29	23-1-29	271
1846	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	D	18-1-29	23-1-29	271
1847	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	18-1-29	23-1-29	271
1848	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	18-1-29	23-1-29	271
1849	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	18-1-29	23-1-29	271
1850	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	18-1-29	23-1-29	271
1851	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	18-1-29	23-1-29	271
1852	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	18-1-29	23-1-29	271
1853	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	18-1-29	23-1-29	271
1854	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	18-1-29	23-1-29	271
1855	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	18-1-29	23-1-29	271
1856	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	C	18-1-29	23-1-29	271
1857	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	18-1-29	23-1-29	271
1858	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	C	18-1-29	23-1-29	271
1859	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	18-1-29	23-1-29	271
1860	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	18-1-29	23-1-29	271
1861	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	C	18-1-29	23-1-29	271
1862	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	18-1-29	23-1-29	271
1863	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	C	18-1-29	23-1-29	271
1864	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	18-1-29	23-1-29	271
1865	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	18-1-29	23-1-29	271
1866	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	18-1-29	23-1-29	271
1867	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	18-1-29	23-1-29	271
1868	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	18-1-29	23-1-29	271
1869	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	D	18-1-29	23-1-29	271
1870	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	C	18-1-29	23-1-29	271
1871	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	18-1-29	23-1-29	271
1872	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	C	18-1-29	23-1-29	271
1873	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	18-1-29	23-1-29	271
1874	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	18-1-29	23-1-29	271
1875	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	18-1-29	23-1-29	271
1876	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	B	18-1-29	23-1-29	271
1877	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	18-1-29	23-1-29	271
1878	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	18-1-29	23-1-29	271
1879	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	18-1-29	23-1-29	271
1880	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	F	18-1-29	23-1-29	271
1881	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	18-1-29	23-1-29	271
1882	Georg Schmitt	Ensi-Pierre	A	18-1-29	23-1-29	271



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Plan

x :

y :

Précision :

Type de Report : Linéaire

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 120 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales || Réf.: 85198 | Section: I | Parcelle: 20 | || Date: 26/12/1947 |
Départementales || Réf.: Z841-842 | || Date: 26/12/1947 |
Communes anciennes || Réf.: X12 | Section: F | Parcelle: 20 | || Date: 16/12/1947 |
Communes anciennes || Réf.: X12 | Section: F | Parcelle: 20 | || Date: 16/12/1947 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☒ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☐ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☒ Marne
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Cailloux
- ☐ Argile
- ☐ Sable

Commentaires

Explor-e : Les indications fournies dans le document permettent de localiser l'indice de façon linéaire. Une seule indication de distance est donnée dans la déclaration.

Indice 76249-147 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales		
	Cote :	8S198	
Elements extraits	Date du document :	26/12/1947	
	Type ouvrage :		
	Déclarant :	PLANQUAIS	
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :		
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section : I	Parcelle : 20
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations :	Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 3391 / registre de déclarations du service des mines fait part de la section I or il n'existe pas de section nommée ainsi pour la commune d'Etampuis. Potentielle section F au regard de la déclaration des archives communales correspondant à cette déclaration.	
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur	/ Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :		
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

Indice 76249-147 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives communales		
	Cote :	X12	
Elements extraits	Date du document :	16/12/1947	
	Type ouvrage :	Marne	
	Déclarant :	PLANQUAIS Alphonse	
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :		
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section : F	Parcelle : 20
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations :	Extraction de marne dans une pièce de terre à 152 m du chemin de Bosc-le-Hard à Totes	
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur 19m	/ Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :	200m3	
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

Indice 76249-147 / Détail document d'archives anciennes

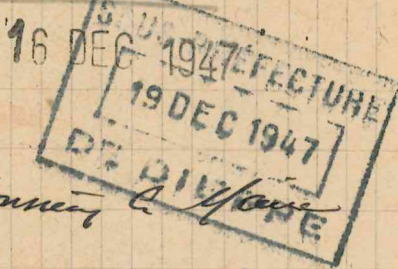
Origine du document	Archives départementales		
	Cote :	Z841-842	
Elements extraits	Date du document :	26/12/1947	
	Type ouvrage :	Marnière	
	Déclarant :	PLANQUAIS Alphonse	
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :		
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :		
	Référence parcellaire :	Section :	Parcelle :
	Autre information :		
	Observations :	Déclaration faite à la préfecture sous le n° 3391	
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur	/ Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :		
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

Indice 76249-147 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives communales		
	Cote :	X12	
Elements extraits	Date du document :	16/12/1947	
	Type ouvrage :	Marne	
	Déclarant :	PLANQUAIS Alphonse	
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :		
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section : F	Parcelle : 20
	Autre information :		
	Observations :	Extraction de marne dans une pièce de terre à 152 m du chemin de Bosc-le-Hard à Totes	
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur 19m	/ Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :	200m3	
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

à conserver à la Yaine

Bon le Hard



Monneur le Maire

ma au g
le filan

Je soussigné Planguais Alphonse
propriétaire au Bon le Hard ai l'honneur
de vous informer que j'ai fait ouvrir une
marnière à galeries souterraines située
sur la commune d'Etampes S.F. 20
à 152^m du chemin de Bon le Hard à la
forêt de la Vieille - Perrière 200^m
La marnière a 11m de profondeur dont
4m de terre 2m de cailloux et 13m
de marne. Les chambres au nombre
de deux sont orientées l'une à l'ouest
l'autre à l'est.

Je compte faire entreprendre les travaux 200^m de
marne.

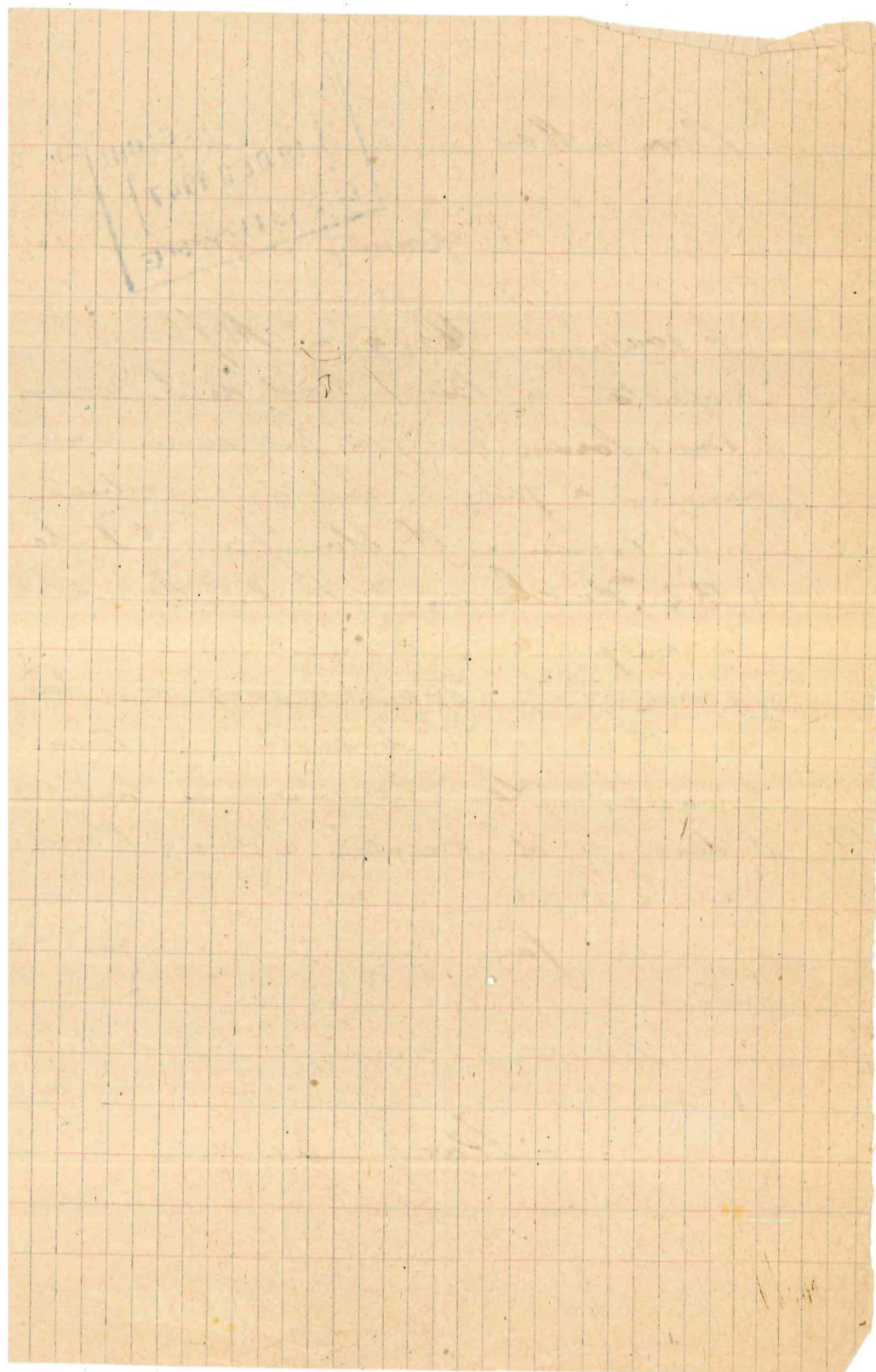
Revenez s'il vous plaît à la Yaine

mes salutations empressées

Planguais

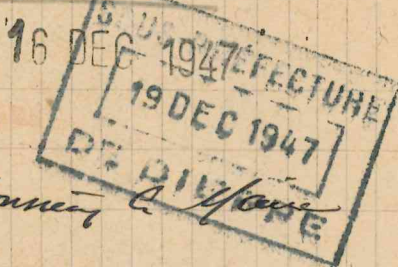
Vu transmis le 16 DEC 1947 avec
avis favorable

Le Maire
Bellet



à conserver à la Yaine

Bon le Hard



Monneur le Maire

ma au g
le filan

Je soussigné Flanguais Alphonse
propriétaire au Bon le Hard ai l'honneur
de vous informer que j'ai fait ouvrir une
marnière à galeries souterraines située
sur la commune d'Etampes S.F. 20
à 152^m du chemin de Bon le Hard à Bette
par Billy le Neuf - Perimètre 200^m

La marnière a 17m de profondeur dont
4m de terre 2m de cailloux et 13m
de marne - Les chambres au nombre
de deux sont orientées l'une à l'ouest
l'autre à l'est

Je compte faire entretenir les 200^m de
marne.

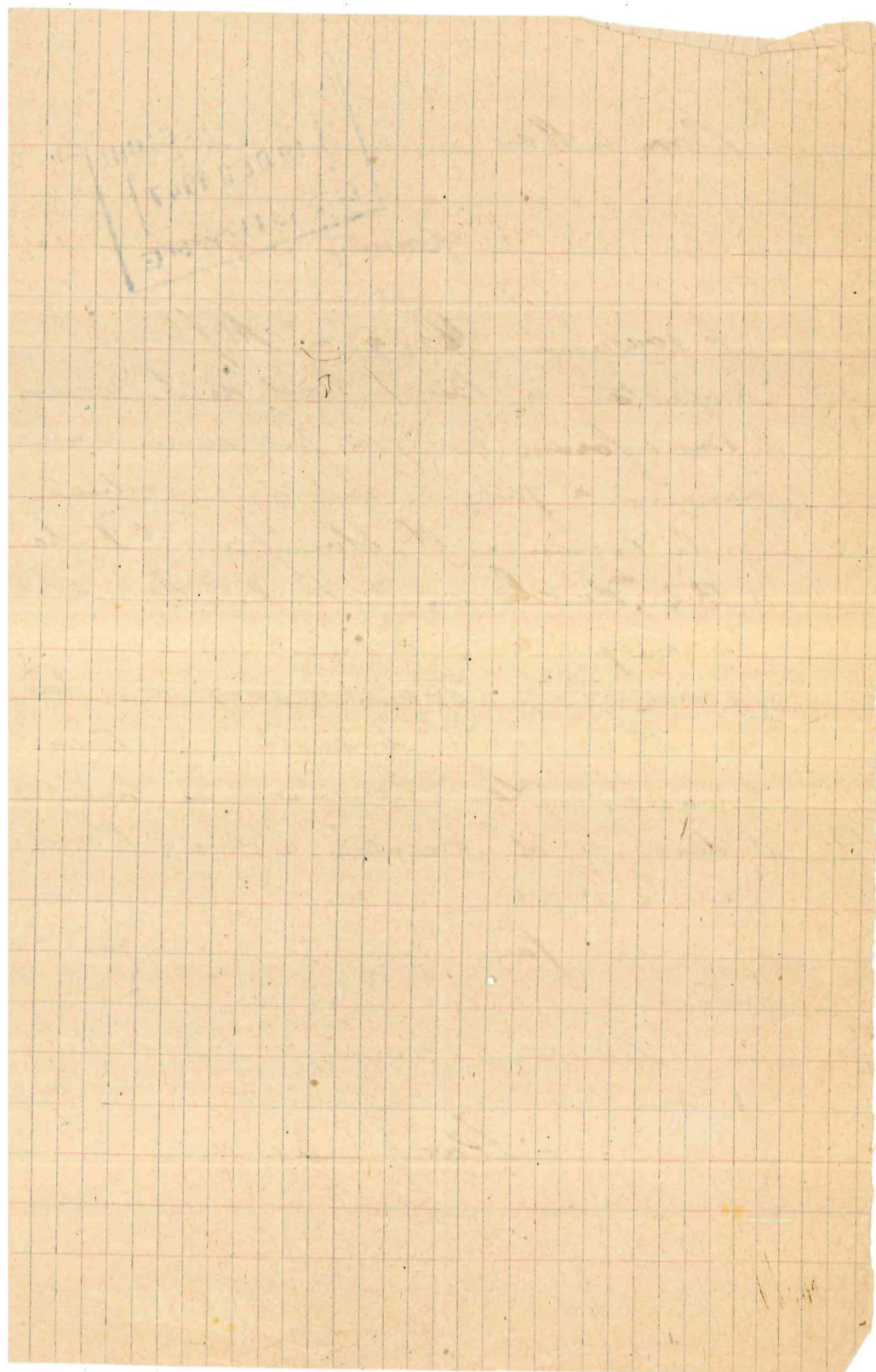
Revenez s'il vous plaît à la Yaine

mes salutations empressées

Flanguais

Vu transmis le 16 DEC 1947 avec
avis favorable

Le Maire
Bellet



N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIEU D'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION cadastre.	NUMÉROS DU CADASTRE.	DATE DE LA COMMUNICATION	
					à la Préfecture.	au service des Mines.
3382	de la commune d'André	Offranville	B	5	30.7.47	2.8.47
3383	M. Henry Geyssier	Chaut s/ Mer	B	107 947	11.8.47	23 août 1947
3384	M. Dupont (propriétaire) à Com (cadastre)	Chil. Harrouville	B	103 105 1	18.8.47	27 août 1947
3385	M. Duvell	Chil. Harrouville	B	465	20 juillet 1947	
3386	M. Lebrun s/ le Mouton	Ch. de Biquet	"	100	8 sept.	15 sept. 47
3387	M. Fochon s/ Balleuombe	Balleuombe	B	182	3 nov.	8 NOV. 47
3388	M. Baile	d°	C	133	d°	
3389	M. Bourbois	Saint Mandé	A	102	10.11.47	14 nov. 1947
3390	M. Dendreu	Bois. Béranger	A	32	4.12.47	8.12.47
3391	M. Planguais	Braypuy	I	20	16.12.47	26.12.47
3392	M. Guevard	Cottewars	C	83	27.12.47	17.1.48
3393	M. Fanchon	d°	B	13	10.1.48	22.1.48
3394	M. Crochevire	Les Loges	A	61-62	29.1.48	2.2.48
3395	M. Vattier	Perly	P	169	3.2.48	18.2.48
3396	M. Decard	Cottewars	B	138	2.2.48	7.2.48
3397	M. Rivière	Bois. Roy s/ Bichy	A	284	1.3.48	6.3.48
3398	M. Henaux	Linnebecourt	B	266	4.3.48	8.3.48
3399	M. Corpehan	Siberville	A	678	10.3.48	13.3.48
3400	M. Segas	M. Guéville en Cr	C	22	23.3.48	27.3.48
3401	M. Joly	S. Rude s/ Bailly	A	57	30.3.48	2.4.48
3402	M. Badel	Herpigny s/ Sca	A	75	30.3.48	5.4.48
3403	M. Leuoble	Clon	B	107 109	30.3.48	2.4.48
3404	M. Biais	Brilla la Bagnat	B	10	14.4.48	20.4.48
3405	M. Gonthias	"	"	125	23.4.48	28.4.48
3406	M. Fiquet	Freuville	A	1020	22.4.48	d°
3407	M. Beugnot	"	A	134	3.5.48	5.5.48
3408	M. Duvonch	Bois. Borel	E	74 74 1/2	70.5.48	19.5.48
3409	M. Chassaville	Offranville	D	148	d°	d°
3410	M. Bury	S. Rude s/ Bailly	A	61	11.5.48	15.5.48
3411	M. Augé (habitant en Cr)	Bois. Borel	B	307	d°	d°
3412	S. Rude s/ Bailly (habitant en Cr)	Bois. Borel	C	323 1/2	3.6.48	10.6.48
3413	M. Vidal	Ch. Ronce	B	539	8 d°	12 d°
3414	M. Molinari	Ch. de Gueschon	B	76	4.3.48	24.5.48
3415	M. Pousin	Quelair	D	106	6.5.48	24.5.48
3416	M. Pousin	Ch. de Gueschon	D	81	9.5.48	24.5.48
3417	M. Pousin	Ch. de Gueschon	"	"	22.5.48	5.6.48

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIEU D'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION cadastre.	NUMÉROS DU CADASTRE.	DATE DE LA COMMUNICATION	
					à la Préfecture.	au service des Mines.
3346	M. Gervier	Angerville l'Orme	"	"	22.3.46	26.3.46
3347	M. Huel	S. Roussel	"	"	28.3.46	28.3.46
3348	M. Anson	Brigardot s/ Brille	"	"	29.3.46	13.4.46
3349	M. Gilbert Ballet	Angerville l'Orme	A	190	13.4.46	17.4.46
3350	M. Murelle	S. Rude s/ Bailly	"	"	20.4.46	26.4.46
3351	M. Murelle	S. Rude s/ Bailly	C	144	7.5.46	9.5.46
3352	M. Blondel Rivie	S. Rude s/ Bailly	C	61	29.5.46	31.5.46
3353	M. Boullier Chabot	S. Rude s/ Bailly	D	108	29.5.46	3.6.46
3354	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	A	146	17.6.46	24.6.46
3355	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	B	60	10.8.46	19.9.46
3356	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	C	25	21.10.46	24.10.46
3357	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	A	"	26.10.46	31.10.46
3358	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	A	108	16.11.46	20.11.46
3359	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	C	22.83	6.12.46	9.12.46
3360	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	B	381	6.12.46	10.12.46
3361	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	D	31	12.12.46	20.12.46
3362	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	A	144	21.12.46	26.12.46
3363	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	A	107	27.12.46	30.12.46
3364	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	A	6	11.2.47	18.2.47
3365	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	A	77	21.2.47	26.2.47
3366	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	A	97	27.2.47	7.3.47
3367	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	B	219	3.3.47	7.3.47
3368	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	B	94	8.3.47	13.3.47
3369	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	B	15	d°	d°
3370	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	A	164	18.3.47	24.3.47
3371	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	A	133	14.3.47	5.4.47
3372	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	C	261	14.4.47	9.4.47
3373	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	E	80	14.4.47	11.4.47
3374	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	A	126	10.4.47	17.4.47
3375	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	B	158	30.4.47	5.5.47
3376	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	C	96	2.5.47	8.5.47
3377	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	A	106	11.5.47	18.5.47
3378	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	A	14	21.5.47	24.5.47
3379	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	A	331	14.6.47	16.6.47
3380	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	"	"	27.6.47	1.7.47
3381	M. Lussac	S. Rude s/ Bailly	D	67	22.7.47	28.7.47

cy
27-12-47

Y.Q.

PREFECTURE DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Division
Instruction Publique
Travaux Publics
Circulation

27 DECE 1947

ROUEN, le 26 décembre 1947

2ème Bureau

Ouverture d'une

mairie

n° 3391

Le Préfet de la Seine-Inférieure

à Monsieur l'Ingénieur en Chef
des Mines

22, Rue de l'Hôpital,

ROUEN.

B

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, à toutes fins utiles, la déclaration faite par M. *Alphonse Planguais* demeurant à *Bois. G. Hard* relative à l'ouverture d'une *mairie* sur le territoire de la commune d'*Itancé*.

Cette déclaration est inscrite à la Préfecture, sous le n° 3391

Pour le Préfet,
Le Chef de Division,
J. Guenot
29.12.47

LH

PREFECTURE DE LA SEINE-INFERIEURE

DIVISION
Instruction Publique
Travaux Publics
Circulation

2ème Bureau

ROUEN, le

27 DECE 1947

~~Le Préfet de la Seine-Inférieure~~

A Monsieur *Alphonse Planguais*
a. Bosc. G. Hard

Je vous accuse réception de votre

, en date du 16

déclaration
de décembre courant, d'exploitation
d'une carrière, à galeries souterr-
aines, sur le territoire de la commune
d'Amfard.

~~J'ai soumis cette affaire à l'instruc-~~
~~tion réglementaire, et soumis cette affaire~~
~~à toutes fins utiles, à A a B~~

~~Je ne manquerai pas de vous aviser de~~
~~la suite susceptible d'y être réservée.~~

V. A - - -

Pour le Préfet
Le Chef de division,

LS A
J. Guinès
29.12.47



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales || Réf.: 8S19-20 | Section: C | Parcelle: 155 ; 146 | || Date: 16/01/1891 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☐ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☒ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☐ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Explor-e : il n'existe pas de parcelle numéroté 155 ou 146 sur la planche cadastrale de la section C d'Étaimpuis. L'indice est non localisable, la fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-148 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales		
	Cote :	8S19-20	
Elements extraits	Date du document :	16/01/1891	
	Type ouvrage :	Carrière	
	Déclarant :	LEROUX Théodule	
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :		
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section : C	Parcelle : 155 ; 146
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations :	Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 1066	
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur	/ Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :		
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

NUMÉROS P. page.		DÉLIBÉRATIONS.		DÉLIBÉRATIONS.		NUMÉROS P. page.	
1.032	1.033	1.034	1.035	1.036	1.037	1.038	1.039
1.040	1.041	1.042	1.043	1.044	1.045	1.046	1.047
1.048	1.049	1.050	1.051	1.052	1.053	1.054	1.055
1.056	1.057	1.058	1.059	1.060	1.061	1.062	1.063
1.064	1.065	1.066	1.067	1.068	1.069	1.070	1.071
1.072	1.073	1.074	1.075	1.076	1.077	1.078	1.079
1.080	1.081	1.082	1.083	1.084	1.085	1.086	1.087
1.089	1.090	1.091	1.092	1.093	1.094	1.095	1.096
1.098	1.099	1.100	1.101	1.102	1.103	1.104	1.105
1.107	1.108	1.109	1.110	1.111	1.112	1.113	1.114
1.116	1.117	1.118	1.119	1.120	1.121	1.122	1.123
1.125	1.126	1.127	1.128	1.129	1.130	1.131	1.132
1.134	1.135	1.136	1.137	1.138	1.139	1.140	1.141
1.143	1.144	1.145	1.146	1.147	1.148	1.149	1.150
1.152	1.153	1.154	1.155	1.156	1.157	1.158	1.159
1.161	1.162	1.163	1.164	1.165	1.166	1.167	1.168
1.170	1.171	1.172	1.173	1.174	1.175	1.176	1.177
1.179	1.180	1.181	1.182	1.183	1.184	1.185	1.186
1.188	1.189	1.190	1.191	1.192	1.193	1.194	1.195
1.197	1.198	1.199	1.200	1.201	1.202	1.203	1.204
1.206	1.207	1.208	1.209	1.210	1.211	1.212	1.213
1.215	1.216	1.217	1.218	1.219	1.220	1.221	1.222
1.224	1.225	1.226	1.227	1.228	1.229	1.230	1.231
1.233	1.234	1.235	1.236	1.237	1.238	1.239	1.240
1.242	1.243	1.244	1.245	1.246	1.247	1.248	1.249
1.251	1.252	1.253	1.254	1.255	1.256	1.257	1.258
1.260	1.261	1.262	1.263	1.264	1.265	1.266	1.267
1.269	1.270	1.271	1.272	1.273	1.274	1.275	1.276
1.278	1.279	1.280	1.281	1.282	1.283	1.284	1.285
1.287	1.288	1.289	1.290	1.291	1.292	1.293	1.294
1.296	1.297	1.298	1.299	1.300	1.301	1.302	1.303
1.305	1.306	1.307	1.308	1.309	1.310	1.311	1.312
1.314	1.315	1.316	1.317	1.318	1.319	1.320	1.321
1.323	1.324	1.325	1.326	1.327	1.328	1.329	1.330
1.332	1.333	1.334	1.335	1.336	1.337	1.338	1.339
1.341	1.342	1.343	1.344	1.345	1.346	1.347	1.348
1.350	1.351	1.352	1.353	1.354	1.355	1.356	1.357
1.359	1.360	1.361	1.362	1.363	1.364	1.365	1.366
1.368	1.369	1.370	1.371	1.372	1.373	1.374	1.375
1.377	1.378	1.379	1.380	1.381	1.382	1.383	1.384
1.386	1.387	1.388	1.389	1.390	1.391	1.392	1.393
1.395	1.396	1.397	1.398	1.399	1.400	1.401	1.402
1.404	1.405	1.406	1.407	1.408	1.409	1.410	1.411
1.413	1.414	1.415	1.416	1.417	1.418	1.419	1.420
1.422	1.423	1.424	1.425	1.426	1.427	1.428	1.429
1.431	1.432	1.433	1.434	1.435	1.436	1.437	1.438
1.440	1.441	1.442	1.443	1.444	1.445	1.446	1.447
1.449	1.450	1.451	1.452	1.453	1.454	1.455	1.456
1.458	1.459	1.460	1.461	1.462	1.463	1.464	1.465
1.467	1.468	1.469	1.470	1.471	1.472	1.473	1.474
1.476	1.477	1.478	1.479	1.480	1.481	1.482	1.483
1.485	1.486	1.487	1.488	1.489	1.490	1.491	1.492
1.494	1.495	1.496	1.497	1.498	1.499	1.500	1.501
1.503	1.504	1.505	1.506	1.507	1.508	1.509	1.510
1.512	1.513	1.514	1.515	1.516	1.517	1.518	1.519
1.521	1.522	1.523	1.524	1.525	1.526	1.527	1.528
1.530	1.531	1.532	1.533	1.534	1.535	1.536	1.537
1.539	1.540	1.541	1.542	1.543	1.544	1.545	1.546
1.548	1.549	1.550	1.551	1.552	1.553	1.554	1.555
1.557	1.558	1.559	1.560	1.561	1.562	1.563	1.564
1.566	1.567	1.568	1.569	1.570	1.571	1.572	1.573
1.575	1.576	1.577	1.578	1.579	1.580	1.581	1.582
1.584	1.585	1.586	1.587	1.588	1.589	1.590	1.591
1.593	1.594	1.595	1.596	1.597	1.598	1.599	1.600
1.602	1.603	1.604	1.605	1.606	1.607	1.608	1.609
1.611	1.612	1.613	1.614	1.615	1.616	1.617	1.618
1.620	1.621	1.622	1.623	1.624	1.625	1.626	1.627
1.629	1.630	1.631	1.632	1.633	1.634	1.635	1.636
1.638	1.639	1.640	1.641	1.642	1.643	1.644	1.645
1.647	1.648	1.649	1.650	1.651	1.652	1.653	1.654
1.656	1.657	1.658	1.659	1.660	1.661	1.662	1.663
1.665	1.666	1.667	1.668	1.669	1.670	1.671	1.672
1.674	1.675	1.676	1.677	1.678	1.679	1.680	1.681
1.683	1.684	1.685	1.686	1.687	1.688	1.689	1.690
1.692	1.693	1.694	1.695	1.696	1.697	1.698	1.699
1.701	1.702	1.703	1.704	1.705	1.706	1.707	1.708
1.710	1.711	1.712	1.713	1.714	1.715	1.716	1.717
1.719	1.720	1.721	1.722	1.723	1.724	1.725	1.726
1.728	1.729	1.730	1.731	1.732	1.733	1.734	1.735
1.737	1.738	1.739	1.740	1.741	1.742	1.743	1.744
1.746	1.747	1.748	1.749	1.750	1.751	1.752	1.753
1.755	1.756	1.757	1.758	1.759	1.760	1.761	1.762
1.764	1.765	1.766	1.767	1.768	1.769	1.770	1.771
1.773	1.774	1.775	1.776	1.777	1.778	1.779	1.780
1.782	1.783	1.784	1.785	1.786	1.787	1.788	1.789
1.791	1.792	1.793	1.794	1.795	1.796	1.797	1.798
1.799	1.800	1.801	1.802	1.803	1.804	1.805	1.806
1.808	1.809	1.810	1.811	1.812	1.813	1.814	1.815
1.817	1.818	1.819	1.820	1.821	1.822	1.823	1.824
1.826	1.827	1.828	1.829	1.830	1.831	1.832	1.833
1.835	1.836	1.837	1.838	1.839	1.840	1.841	1.842
1.844	1.845	1.846	1.847	1.848	1.849	1.850	1.851
1.853	1.854	1.855	1.856	1.857	1.858	1.859	1.860
1.862	1.863	1.864	1.865	1.866	1.867	1.868	1.869
1.871	1.872	1.873	1.874	1.875	1.876	1.877	1.878
1.880	1.881	1.882	1.883	1.884	1.885	1.886	1.887
1.889	1.890	1.891	1.892	1.893	1.894	1.895	1.896
1.898	1.899	1.900	1.901	1.902	1.903	1.904	1.905
1.907	1.908	1.909	1.910	1.911	1.912	1.913	1.914
1.916	1.917	1.918	1.919	1.920	1.921	1.922	1.923
1.925	1.926	1.927	1.928	1.929	1.930	1.931	1.932
1.934	1.935	1.936	1.937	1.938	1.939	1.940	1.941
1.943	1.944	1.945	1.946	1.947	1.948	1.949	1.950
1.952	1.953	1.954	1.955	1.956	1.957	1.958	1.959
1.961	1.962	1.963	1.964	1.965	1.966	1.967	1.968
1.970	1.971	1.972	1.973	1.974	1.975	1.976	1.977
1.979	1.980	1.981	1.982	1.983	1.984	1.985	1.986
1.988	1.989	1.990	1.991	1.992	1.993	1.994	1.995
1.997	1.998	1.999	2.000	2.001	2.002	2.003	2.004
2.006	2.007	2.008	2.009	2.010	2.011	2.012	2.013
2.015	2.016	2.017	2.018	2.019	2.020	2.021	2.022
2.024	2.025	2.026	2.027	2.028	2.029	2.030	2.031
2.033	2.034	2.035	2.036	2.037	2.038	2.039	2.040
2.042	2.043	2.044	2.045	2.046	2.047	2.048	2.049
2.051	2.052	2.053	2.054	2.055	2.056	2.057	2.058
2.060	2.061	2.062	2.063	2.064	2.065	2.066	2.067
2.069	2.070	2.071	2.072	2.073	2.074	2.075	2.076
2.078	2.079	2.080	2.081	2.082	2.083	2.084	2.085
2.087	2.088	2.089	2.090	2.091	2.092	2.093	2.094
2.096	2.097	2.098	2.099	2.100	2.101	2.102	2.103
2.105	2.106	2.107	2.108	2.109	2.110	2.111	2.112
2.114	2.115	2.116	2.117	2.118	2.119	2.120	2.121
2.123	2.124	2.125	2.126	2.127	2.128	2.129	2.130
2.132	2.133	2.134	2.135	2.136	2.137	2.138	2.139
2.141	2.142	2.143	2.144	2.145	2.146	2.147	2.148
2.150	2.151	2.152	2.153	2.154	2.155	2.156	2.157
2.159	2.160	2.161	2.162	2.163	2.164	2.165	2.166
2.168	2.169	2.170	2.171	2.172	2.173	2.174	2.175
2.177	2.178	2.179	2.180	2.181	2.182	2.183	2.184
2.186	2.187	2.188	2.189	2.190	2.191	2.192	2.193
2.195	2.196	2.197	2.198	2.199	2.200	2.201	2.202
2.204	2.205	2.206	2.207	2.208	2.209	2.210	2.211
2.213	2.214	2.215	2.216	2.217	2.218	2.219	2.220
2.222	2.223	2.224	2.225	2.226	2.227	2.228	2.229
2.231	2.232	2.233	2.234	2.235	2.236	2.237	2.238
2.240	2.241	2.242	2.243	2.244	2.245	2.246	2.247
2.249	2.250	2.251	2.252	2.253	2.254	2.255	2.256
2.258	2.259	2.260	2.261	2.262	2.263	2.264	2.265
2.267	2.268	2.269	2.270	2.271	2.272	2.273	2.274
2.276	2.277	2.278	2.279	2.280	2.281	2.282	2.283
2.285	2.286	2.287	2.288	2.289	2.290	2.291	2.292
2.294	2.295	2.296	2.297	2.298	2.299	2.300	



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Plan

x :

y :

Précision :

Type de Report : Aire limitée

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Communales anciennes | | Réf.: C2 | Section: C | Parcelle: 123 | | Date: 04/02/1905 |
Communales anciennes | | Réf.: C2 | Section: C | Parcelle: 123 | | Date: 04/02/1905 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☒ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☐ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☒ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Indice 76249-149 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives communales		
	Cote :	C2	
Elements extraits	Date du document :	04/02/1905	
	Type ouvrage :	Marne	
	Déclarant :		
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :	LACAILLE Hippolyte	
Elements de localisation	Plan de localisation :		
	Lieu-dit :	Loeuilly	
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section : C	Parcelle : 123
	Autre information :		
	Observations :	Extraction de marne dans une pièce d'herbage.	
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension :		
	Caractéristiques puits :	Profondeur 20m / Diamètre	Echelle : / Maçonné
	Volume exploité :	150m3	
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

Indice 76249-149 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives communales		
	Cote :	C2	
Elements extraits	Date du document :	04/02/1905	
	Type ouvrage :	Marne	
	Déclarant :		
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :	LACAILLE Hippolyte	
Elements de localisation	Plan de localisation :		
	Lieu-dit :	Loeuilly	
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section : C	Parcelle : 123
	Autre information :		
	Observations :	Extraction de marne dans une pièce d'herbage	
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension :		
	Caractéristiques puits :	Profondeur 20m / Diamètre	Echelle : / Maçonné
	Volume exploité :	150m3	
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		



6173

✓
C 2
Monsieur le Maire d'Étampuis,

Monsieur le Maire,

Le Soussigné, Lacaille Hippolyte,
propriétaire, demeurant à Trichonville.

A l'honneur de vous exposer qu'il
vient d'avoir une carrière à marne dans
une pièce de terre à usage ^{d'herbage} ~~de labour~~ qu'il
exploite comme propriétaire, laquelle est
située au hameau de Laviilly, section
d'Étampuis et figure au plan cadastral
sous le n° de la section.

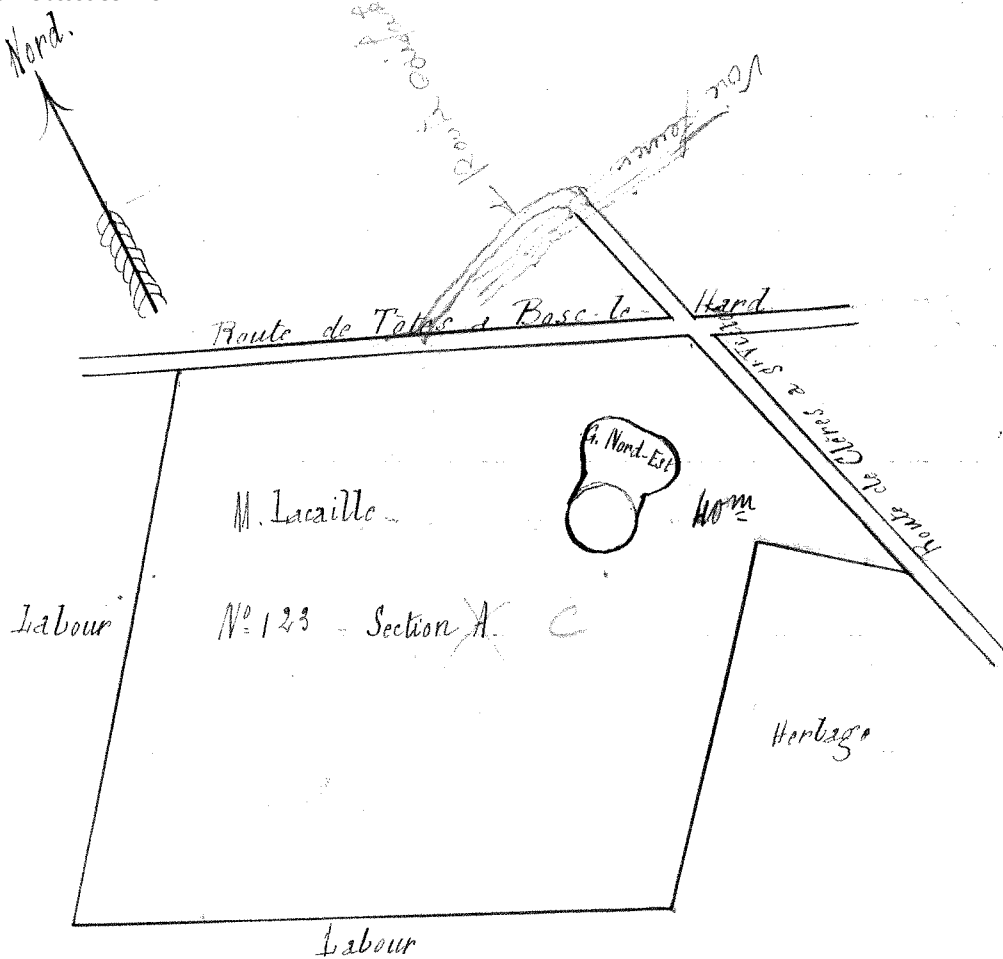
Qu'il extraira de cette manière la
quantité de marne nécessaire pour amender
quatre hectares de terre soit environ
150 mètres cubes.

Que cette extraction aura lieu au moyen
d'un puits de 20 mètres de profondeur
dont 12 mètres de terre et caillou et 8 mètres
de marne avec galeries souterraines conformément
au plan d'autre part.

Il vous prie d'agréer, Monsieur le
Maire, l'assurance de ses sentiments respectueux.

Lacaille H

À Trichonville, le 11 Janvier 1905.



Parcelle de St. Harais Dieu
Z.C. n° 1



6173

✓
Monsieur le Maire d'Étampes,

C 2

Monsieur le Maire,

Le Soussigné, Lacaille Hippolyte,
propriétaire, demeurant à Trichonville.

A l'honneur de vous exposer qu'il
vient d'avoir une carrière à l'usage ^{d'herbage} dans
une pièce de terre à usage ~~de labour~~ qu'il
exploite comme propriétaire, laquelle est
située au hameau de Lavielly, section
d'Étampes et figure au plan cadastral
sous le n° de la section.

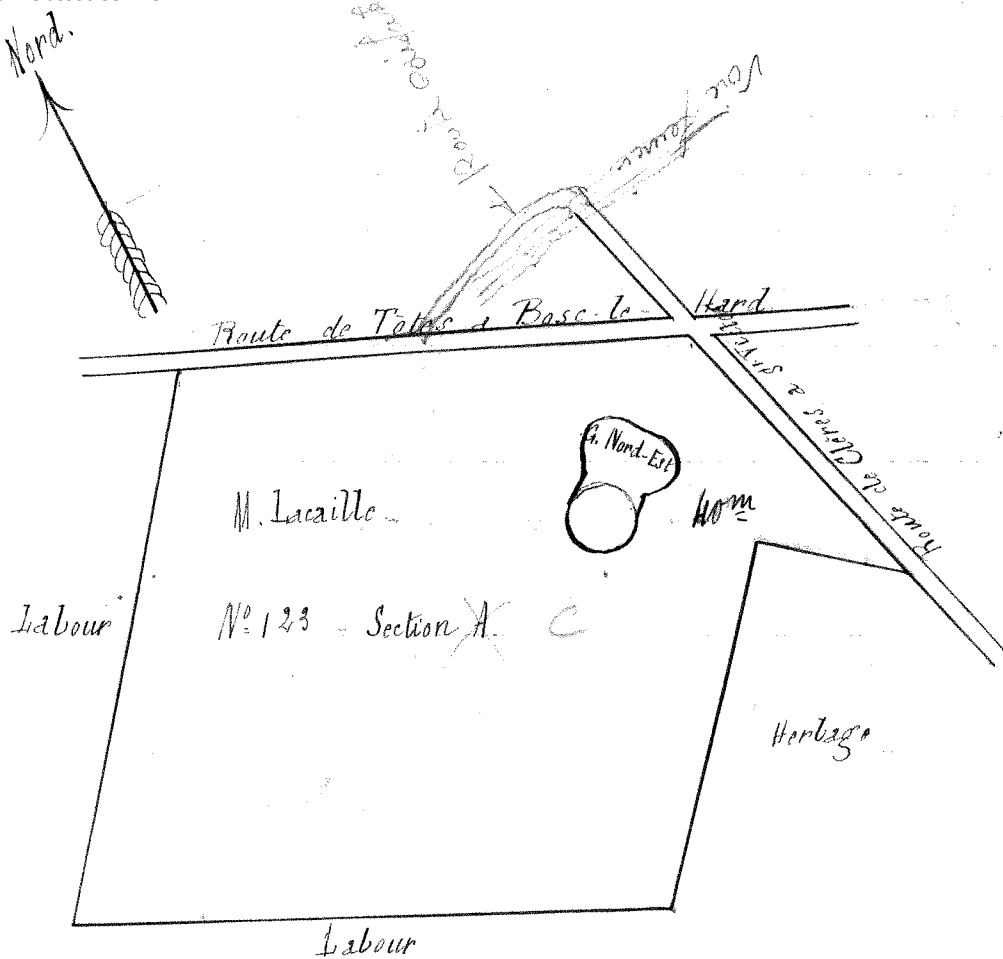
Qu'il extraira de cette manière la
quantité de marne nécessaire pour amender
quatre hectares de terre soit environ
150 mètres cubes.

Que cette extraction aura lieu au moyen
d'un puits de 20 mètres de profondeur
dont 12 mètres de terre et caillou et 8 mètres
de marne avec galeries souterraines conformément
au plan d'autre part.

A vous pris d'agréer, Monsieur le
Maire, l'assurance de ses sentiments respectueux.

Lacaille H.

À Trichonville, le 11 Janvier 1905.



Parcelle de St. Harais Dieu
Z.C. n° 1



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Plan

x :

y :

Précision :

Type de Report : Aire limitée

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Communes anciennes || Réf.: E6 | Section: E | Parcelle: 179 | || Date: 25/11/1909 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☒ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☐ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☒ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Indice 76249-150 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives communales		
	Cote :	E6	
Elements extraits	Date du document :	25/11/1909	
	Type ouvrage :	Marne	
	Déclarant :	PHILIPPE Henri	
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :	STAKLER	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :	Biennais	
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section : E	Parcelle : 179
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations :	Extraction de marne dans une pièce de terre comprise entre le chemin de Bosc le-hard à Bellencombre et celui de Bosc-le-Hard à Bracquetuit	
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur 17m / Diamètre	/ Maçonné
	Volume exploité :	60m3	
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

V

EG

Monsieur le Maire d'Esmaignes



59E3

Monsieur le Maire

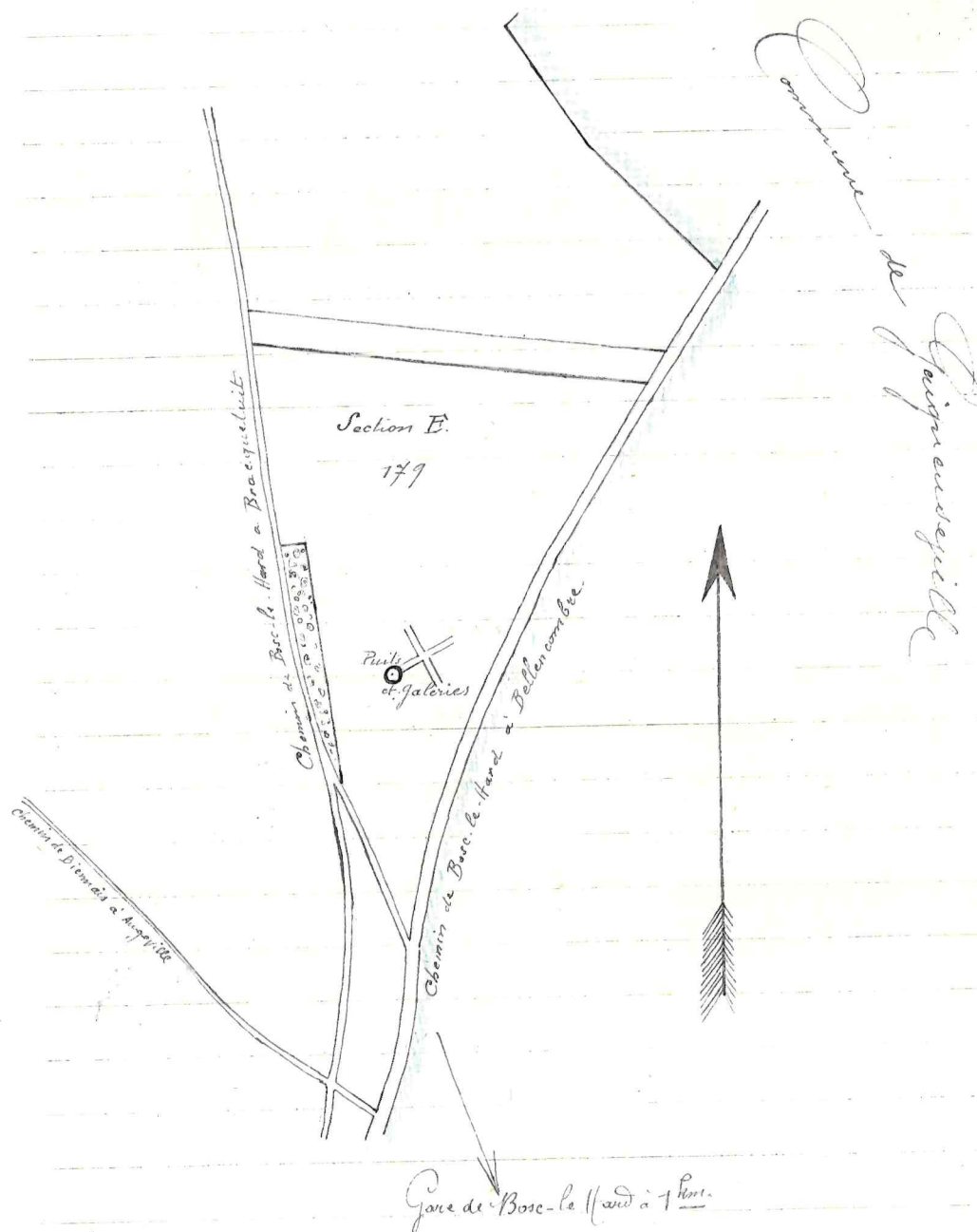
Le Sieur Philippe Henri,
cultivateur, demeurant à Grigneuseville,
a l'honneur de vous exposer qu'il veut
d'exploiter une carrière à Marnes dans
une pièce de terre en labour, qu'il exploite
comme fermier, laquelle est située au
hameau de Biennes, de la Commune d'Esmaignes,
et figurant au plan cadastral sous le n° 179 de la section E.
Qu'il extraira de cette carrière la quantité
de marne nécessaire pour amender trois hectares
de terre, soit environ 60 mètres cubes ; —
Que cette extraction aura lieu au moyen d'impuits
de dix-sept mètres de profondeur, dont dix
mètres de terre argileuse et sept mètres de
marne avec galeries souterraines conformé-
ment au plan d'autre part.

Il vous prie d'agréer
Monsieur le Maire,
l'assurance de son profond respect

Philippe Henri
Grigneuseville le 27 novembre 1909

Commune d'Elainpuit - hameau de Biennais

Propriétaire : M. Stahler - Fermier : M. Philippe





Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Plan

x :

y :

Précision :

Type de Report : Aire limitée

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Communes anciennes || Réf.: E4 | Section: E | Parcelle: 77-78 | || Date: 14/01/1914 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☒ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☐ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☒ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Explor-e : Petite erreur de report de numéro de parcelle sur la déclaration communale, il s'agit bien de la parcelle section F n°177. La comparaison a été effectuée entre le plan fournit avec la déclaration et le cadastre napoléonien.

Indice 76249-151 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives communales		
	Cote :	E4	
Elements extraits	Date du document :	14/01/1914	
	Type ouvrage :	Marne	
	Déclarant :	ELIOT Emile	
	Locataire ou fermier :		
Elements de localisation	Propriétaire :	LEFEBVRE Emile	
	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :	Biennais	
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section : E	Parcelle : 77-78
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations :	Extraction de marne dans un terrain en labour entre la route de Bosc-le-Hard à Bellencombre et celui de la folie à augeville	
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur 14m / Diamètre	/ Maçonné
	Volume exploité :	150m3	
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

2

E4

Monsieur Emile Eliot, cultivateur à Grignoussville,
à Monsieur le Maire d'Étainpuis.

Monsieur le Maire,

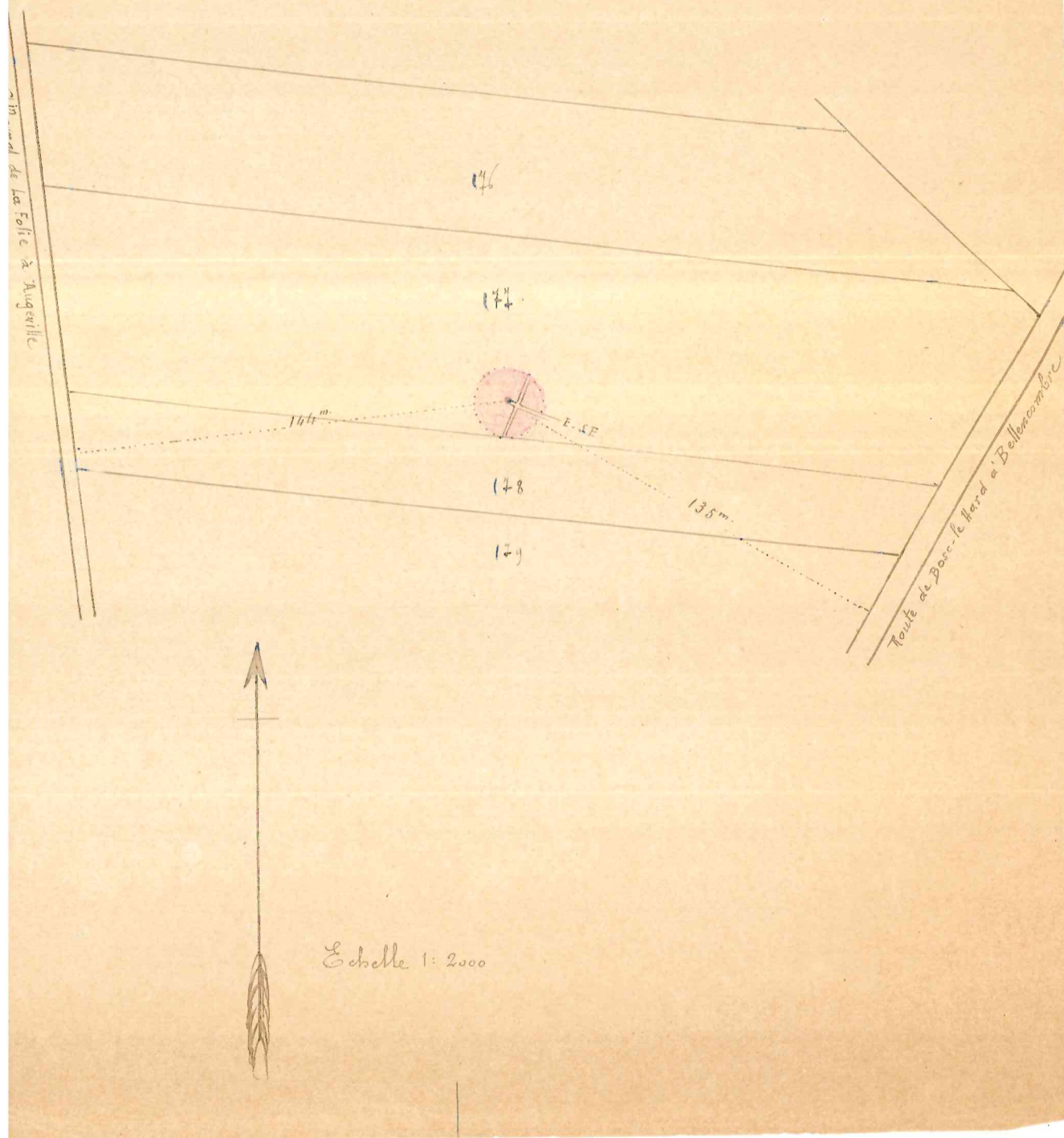
Je soussigné Emile Eliot, cultivateur
à Grignoussville, ai l'honneur de vous déclarer :
— Que j'ai fait ouvrir une carrière à marne
à galeries souterraines, dans une pièce de terre en labou
que j'exploite comme fermier de M^{re} Lefebvre Emile,
propriétaire à Bas-le-Hard, située au hameau de
Biennais, bordée d'un bout par la route de
Bas-le-Hard à Bellemoulre, de l'autre, le chemin
rural de La Folie à Augerville; et qui figure
à la section E du plan cadastral sous le n^o 44;
— Que j'extrais de cette manière environ
cent cinquante mètres cubes de marne;
— Que cette extraction se fera par un
puits de 14 mètres de profondeur, dont 2 mètres
d'argile; 4 mètres de caillou; 8 mètres de marne;
le tout conforme au plan ci-joint. —
Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage
de mon profond respect.

E Eliot

Étainpuis, le 11 Janvier 1914.

Arrondissement
de Dieppe.

Commune d'Esainvilliers
Section E. n° 77. 78. Labour





Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Cadastre Napo corrigé

x :

y :

Précision :

Type de Report : Parcelle

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales || Réf.: 8S198 | Section: E | Parcelle: 53 | || Date: 13/03/1928 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☐ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☒ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☐ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Indice 76249-152 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales		
	Cote : 8S198		
Elements extraits	Date du document : 13/03/1928		
	Type ouvrage :		
	Déclarant : DUMESNIL Edouard		
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :		
Elements de localisation	Plan de localisation :		Echelle :
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence : Napoléonien		
	Référence parcellaire :	Section : E	Parcelle : 53
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations : Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 5761		
	Plan d'extension :		Echelle :
	Caractéristiques puits :	Profondeur / Diamètre	/ Maçonné
	Volume exploité :		
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

N° d'ordre	NOM ET PRÉNOMS du déclarant.	COMMUNE ou à l'lieu d'exploitation de la carrière.	SECTION carré	DATE DE LA COMMUNICATION		NUMÉROS du cadastre
				à la Préfecture.	au service des Mines.	
101	Antoine Gauthier	St-Jean	1	9-18	11-18	13
102	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
103	Martin Maréchal	St-Jean	1	11-18	11-18	13
104	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
105	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
106	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
107	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
108	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
109	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
110	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
111	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
112	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
113	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
114	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
115	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
116	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
117	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
118	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
119	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
120	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
121	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
122	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
123	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
124	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
125	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
126	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
127	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
128	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
129	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
130	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
131	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
132	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
133	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
134	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
135	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
136	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
137	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
138	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
139	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13
140	Antoine Gauthier	St-Jean	1	11-18	11-18	13

N° d'ordre	NOM ET PRÉNOMS du déclarant.	COMMUNE ou à l'lieu d'exploitation de la carrière.	SECTION carré	NUMÉROS du cadastre	DATE DE LA COMMUNICATION	
					à la Préfecture.	au service des Mines.
141	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
142	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
143	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
144	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
145	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
146	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
147	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
148	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
149	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
150	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
151	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
152	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
153	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
154	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
155	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
156	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
157	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
158	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
159	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
160	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
161	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
162	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
163	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
164	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
165	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
166	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
167	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
168	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
169	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
170	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
171	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
172	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
173	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
174	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
175	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
176	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
177	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
178	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
179	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18
180	Antoine Gauthier	St-Jean	1	13	11-18	11-18



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales || Réf.: 8529 || Date: 13/12/1884 ||

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☒ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☐ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☒ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Explor-e : Aucune localisation mentionnée dans le doucement d'archive.
L'indice est donc non localisable et la fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-153 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales		
	Cote : 8S29		
Elements extraits	Date du document : 13/12/1884		
	Type ouvrage : Carrière souterraine de marne		
	Déclarant : BENOIST Emile		
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :		
Elements de localisation	Plan de localisation :		Echelle :
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence : Napoléonien		
	Référence parcellaire :	Section :	Parcelle :
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations : Déclaration d'ouverture d'une deuxième carrière de marne dans la même pièce de terre déjà exploitée. Le long du chemin de grande communication 25 de Totes à Bosc le-hard.		
	Plan d'extension :		Echelle :
	Caractéristiques puits :	Profondeur	/ Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :		
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

Double
Boles
311

A. Monsieur le Maire de la
Commune de Champagny, Arrondissement de Beaune.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai fait ouvrir
une carrière à Mamey, sous terrain, en cours d'exploitation et
que je vais en faire ouvrir une seconde, dans les mêmes conditions
dans une même pièce de terre en labour que j'exploite
sur les terrains de votre Commune, au lieu dit :

Laquelle pièce de terre d'une contenance
de Sept hectares environ, bornée par le chemin de Ch. Com. n° 35
de Côte à Bosc. le Harz et des terres en labour exploitées
par M. M. Piedfer et Orange, se trouve distante de
plusieurs centaines de mètres de tous bâtiments
de construction. Ci-joint le plan de la pièce de terre.

Agreez, Monsieur le Maire,
l'assurance de mes sentiments les plus distingués

Benoist

Champagny
Fribememé, 13 Décembre 1884.



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales || Réf.: 85198 || Date: 30/03/1926 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☐ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☒ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☐ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Explor-e : Aucune localisation mentionnée dans le doucement d'archive.
L'indice est donc non localisable et la fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-154 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales		
	Cote :	8S198	
Elements extraits	Date du document :	30/03/1926	
	Type ouvrage :		
	Déclarant :	DENIS Ernest	
	Locataire ou fermier :		
Elements de localisation	Propriétaire :		
	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section :	Parcelle :
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations :	Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 5836	
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur	/ Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :		
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIEU L'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION carré	NUMÉROS DU CADASTRE	DATE DE LA COMMUNICATION	
					à la Préfecture.	au service des Mines.
5832	Godon Wilfride	Angerville 9 ^{me} Ry	?	?	20.5.26	20.3.28
5833	Le Polne Georges	La Ferté	B	150	24.5	24.20
5834	Guérin Fernand	Montreuil (Cm)	A	11	29.5	29.5
5835	Galé N. Juvie	Imbommiers	A	14	30.5	30.10
5836	Denis Ernest	Stainprie			5	5
5837	Louis Herment	La Garde	B	396	3.4.26	3.4.28
5838	Admont Louis	Appenval	A	383	12.4.26	12.4.28
5839	Hemi Alexandre	Colot	Sn		23	23.5
5840	Vincent Pierre	Manville 6 ^{me} Ry	B	7	27.4.26	27.4.28
5841	Lamouret Pierre	Speville		63	3.4.26	3.4.28
5842	Hanchecque	Bouy Dur	A	48	2.5	2.5
5843	Domatkin Hm	Quille 2 ^{me} Ry	A	144	2.5	2.5
5844	Piedroël Edouard	Bacqueville	A	14	14.5	14.5
5845	Hericher Oult	St Marguerite	B	37		
5846	Chauvet	Feuervall	B	119	5	5
5847	Lebraillet Louis	Bouquaire		3	29.5	29.5
5848	Buron Marcel	Birch. la Biguère	A	615	18.5.26	18.5.28
5849	Vallée Justave	Buchy			5	5
5850	Leblond Georges	Raffetot	B	161	20.5	20.5

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIEU L'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION carré	NUMÉROS DU CADASTRE	DATE DE LA COMMUNICATION	
					à la Préfecture.	au service des Mines.
5813	Lucien Grégoire	Orvillers	C	14	10.2.26	10.2.28
5814	Louise Orlène	Fontaine le Bourg	B	156	10	10
5815	Boisbert A.	Offranville	P	23	10.5	10.5
5816	Robert Jorgis	St Mammès	A	44	5	5
5817	E. Janet	St Riquier le Clair		95	17.5	17.5
5818	Lenormand	Beauville 1 ^{re} Ry	B	860	5	5
5819	Corinne Ernest	Et. Laine	C	52	5	5
5820	Carson Robert	Amont	A	259	17.5	17.5
5821	Robert Jean	Polagneville	B	12	5	5
5822	Guérol Albert	Angiant	A	145	18.5	18.5
5823	Barbary René	Lucinville		2	5	5
5824	Altais Raymond	Mattonville	C	7	20.5	20.5
5825	Vincent Nord	Offranville	A	246	2.3.26	2.3.28
5826	Buron Louis	Vereterville	A	23	5	5
5827	Ouvrel	Lucinville	A	391	3.3.26	3.3.28
5828	Bonamy Emile	St Omer 1 ^{re} Ry	B	152	6.5.26	6.5.28
5829	Yvonnet Emile	Et. L. Mammès	B	20	6.5.26	6.5.28
5830	Guillbert Albert	Angy Jorgis	C/B	14	18.5	18.5
5831	Ranger	Calenille 2 ^{me} Ry	B	116	18.5	18.5



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Communales anciennes || Réf.: X1 || Date: 29/01/1861 | Auteur: M. Le Sous Prefet de Dieppe |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☐ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☒ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☒ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Explor-e : Aucune localisation mentionnée dans le doucement d'archive.
L'indice est donc non localisable et la fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-155 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives communales		
	Cote :	X1	
Elements extraits	Date du document :	29/01/1861	
	Type ouvrage :	Marne	
	Déclarant :	DUMESNIL	
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :		
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section :	Parcelle :
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations :	Arrêté pour combler la marnière abandonnée.	
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur	/ Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :		
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

Sous-Préfecture

DE L'ARRONDISSEMENT DE DIEPPE.

Extrait Du Registre Des arrêtés Du Préfet

Le soussigné, Préfet Du Département De La Seine Inférieure,
Grand officier De l'Ordre Impérial De La Légion D'honneur.

Vu :

La lettre Du M. L'Ingénieur en chef Des Mines en Date
Du 5 Xth 1860 relative à Diverses carrières souterraines Du
canton De Cotes.

Les 2 tableaux annexés.

Le Décret Du 15 Février 1853 portant règlement pour
l'exploitation Des carrières Dans ce Département.

L'arrêté Préfectoral Du 8 Décembre 1860 relatif aux mesures
à prendre pour l'exploitation Des carrières.

Celui Du 15 Du même mois réglant les Distances
auxquelles Dans l'exploitation Des carrières souterraines,
les extractions Devront être arrêtées aux approches Des Limites
Des propriétés voisines non encore exploitées.

Considérant que les carrières indiquées ci-après sont
en contravention aux Dispositions Du Décret et Des arrêtés
sus-visés.

Arrêté

Article 1^{er} 2 3 4 5 6

Article 7

Renfermé.

à M. Dumesnil qui a exploité Dans la
propriété une carrière souterraine De marne, actuellement
abandonnée, et comblée Dans l'Etat De Deux mois
Après l'extraction De cette carrière.

Article 8

Article 19

M. le Sous-Préfet de Dieppe à M. le Préfet
en chef des mines pour charges d'assurer, chacun
en ce qui le concerne, l'exécution des présents arrêtés.

Rouen, en l'hôtel de la Préfecture le 29 Janvier 1861
Le Préfet, Préfet de la Seine-Inférieure

Signé : Leroy

Pour expédition conforme
Le Sous-Préfet



[Signature]



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Communes anciennes || Réf.: X10 || Date: 29/10/1922 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☐ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☒ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☒ Marne
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Cailloux
- ☐ Argile
- ☐ Sable

Commentaires

Explor-e : Aucune localisation mentionnée dans le doucement d'archive.
L'indice est donc non localisable et la fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-156 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives communales		
	Cote :	X10	
Elements extraits	Date du document :	29/10/1922	
	Type ouvrage :	Marne	
	Déclarant :	FAUVEL Edmond	
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :	RENAULT	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section :	Parcelle :
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations :	Extraction de marne dans une pièce de terre de la ferme délimitée par M. Berard au nord et à l'ouest, par M.Quenouilly à l'est et au sud par M. Lepetec	
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur	/ Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :	400m3	
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		



Monsieur le Maire ÉTAIMPUIS

Je soussigné Faurel Émond
cultivateur à ÉTAIMPUIS (M) déclare avoir
fait ouvrir une carrière destinée à l'extraction
de la marne dans une pièce de terre attenante
à la ferme qu'il exploite et dont le propriétaire
de ladite pièce est M. Renaud, à Rosc le Haut.

La pièce de terre est limitée :
au Nord et à l'ouest par deux héritages Bérard prop^{re} à Carle
à l'est — par un labour Oprenault à Rosc le Haut
au sud — par un héritage Leprieux à Rosc le Haut.

Cette carrière située à 200 m du héritage
Béllet, non loin d'un talus est à 300 m
du chemin de Biennais à Aucheville.

Elle a deux galeries souterraines, l'une
vers le Nord et l'autre vers le Sud.

400 mètres cubes sont extraits de cette
carrière qui restera ouverte jusqu'en fin janvier.

Fait à ÉTAIMPUIS, le vingt-neuf octobre 1922.

E. Faurel



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système : RFG93-CC50

Orig. report carto : Plan

x : 1 565 116

y : 9 161 375

Précision :

Type de Report : Ponctuel

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes || Auteur: Fondouest | | Date: 11/05/2015 |

Récentes || Auteur: Fondouest | Réf.: 19025 | | Date: 27/09/2018 |

Récentes || Auteur: Fondouest | Réf.: 0019025-A | | Date: 31/03/2016 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☒ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☐ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☒ Marne
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Cailloux
- ☐ Argile
- ☐ Sable

Commentaires

Explor-e : indice localisé suite aux expertises réalisées par Fondouest

Indice 76249-157 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	Fondouest	
	Référence :		
	Date :	11/05/2015	
Informations extraites	Avis sur un effondrement chemin des Fées.		
Elements de localisation	Plan de localisation :		Echelle :
	Lieu-dit :	Parcelle ZW 112, 14 chemin des Fées	
	Autre information :		
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :		Echelle :
Remarques			

Indice 76249-157 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	Fondouest	
	Référence :	19025	
	Date :	27/09/2018	
Informations extraites	Rapport de diagnostic géotechnique - recherche d'anomalies souterraines / investigations par forage (8 forages) + Passage caméra // Conclusion : Puits de 16m de profondeur et deux chambres d'exploitations. / Recommandation : La chambre au sud du puits nécessite un comblement. Celle au nord, fontis en direction du nord-est + incertitudes sur le nord-est et ouest. Réouverture du puits pour estimation du volume global en vue du comblement + 3 sondages.		
Elements de localisation	Plan de localisation :		Echelle :
	Lieu-dit :	14 chemin des fées	
	Autre information :		
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :		Echelle :
Remarques			

Indice 76249-157 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	Fondouest	
	Référence :	0019025-A	
	Date :	31/03/2016	
Informations extraites	Diagnostic géotechnique d'un affaissement / Fouille à la pelle mécanique / Conclusion : ancien puits de marnière. Recommandations : Réalisation de sondages destructifs au centre et au pourtour du puits. Maintien d'un périmètre de sécurité de 60m centré sur l'indice.		
Elements de localisation	Plan de localisation :		Echelle :
	Lieu-dit :	14 chemin des fées	
	Autre information :		
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :		Echelle :
Remarques			

UTE-NORMANDIE

rue Georges Charpak

50 SAINT JEAN DU CARDONNAY

Tél : 02 32 13 21 30 / Fax : 02 32 13 28 82

fondouest-hautenormandie@fondouest.com

ASSOCIATION MARNIERE DES FEES

14 Chemin des Fées

76850 Etaimpuis

Madame VENDIS

Saint Jean du Cardonnay, le 11 mai 2015

Réf. : FT/AP.FON/0022945 0022947 0022948

Objet : Avis concernant un affaissement souterrain
ETAIMPUIS (76)

Madame,

SAT/ENV	
Fourni par	Fée N. Vendis le 18.6.15
Enregistré par	KL le 3.8.15
Copie - déjà faite ☐ à	
- faite le 13.8	à BAUDIE
SJD 1720	

Suite à votre demande, nous vous confirmons avoir constaté en date du 26 novembre 2014, en votre présence et celles de Monsieur le Maire, Madame Bayeul et l'entreprise Denis Duvivier Puisatier, un affaissement de terrain d'environ 1,5 m de diamètre et 0,5 m de profondeur, sur la parcelle n°112 sis 14 Chemin des Fées à Etaimpuis (76).

Cet affaissement se situe à quelques mètres de la limite de propriété.

En part sa forme et compte tenu du contexte local, l'hypothèse que cet affaissement soit lié à une cavité souterraine d'origine anthropique de type « marnière ou cailloutière » est possible.

A ce sens, et en l'absence d'information sur l'origine de cet affaissement, un risque pour les biens et les personnes situés à proximité est à considérer comme avéré.

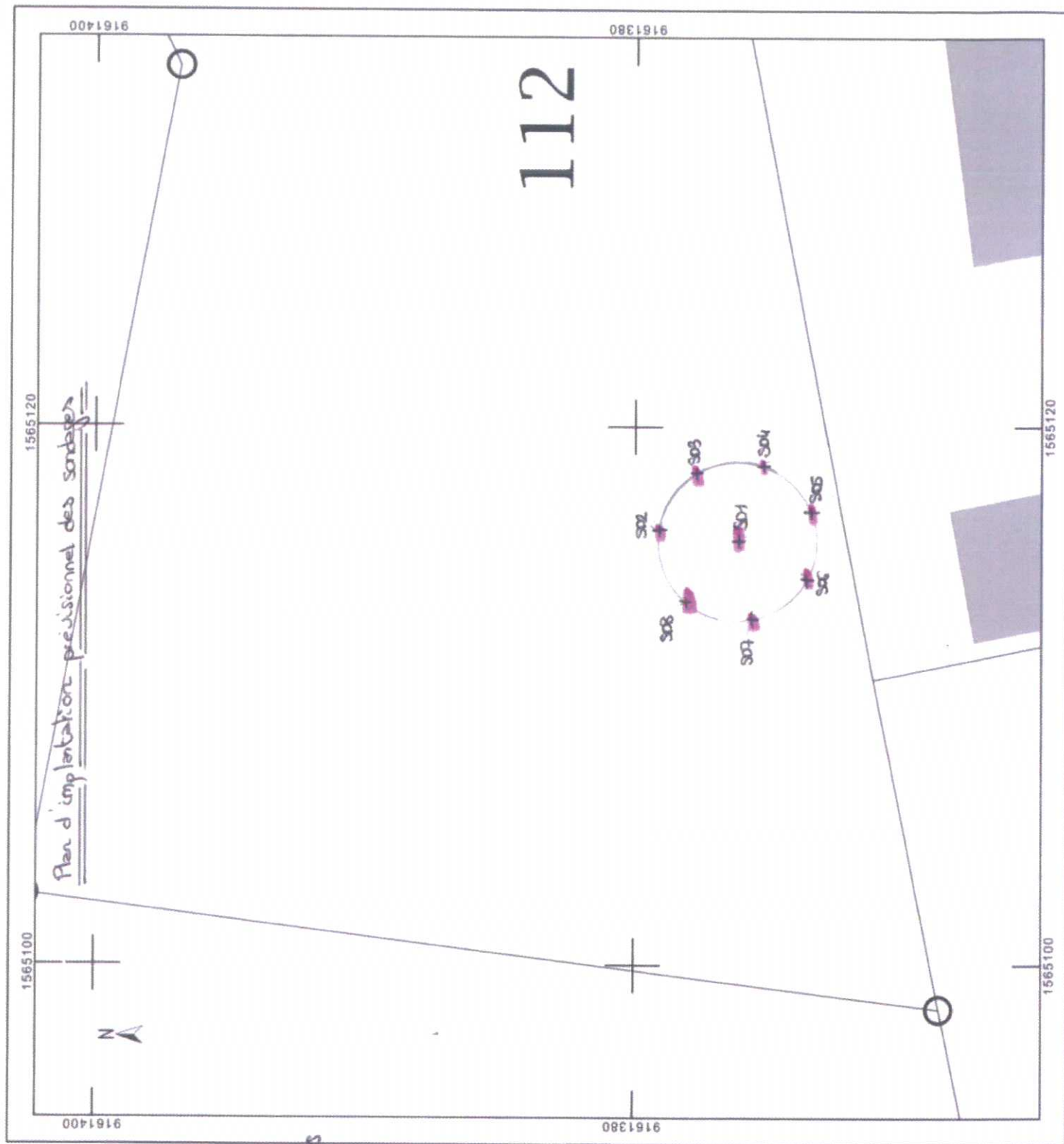
Le périmètre de sécurité doit donc être affecté à cet indice et nous recommandons de mettre en place un balisage sur environ 10 m de rayon autour de l'affaissement pour en interdire l'accès.

Enfin, nous recommandons de faire procéder à des investigations géotechniques dans les plus brefs délais afin de préciser les risques encourus.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement éventuel et nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Frédéric TURMET
 Responsable d'Agence





DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Liende :
Sondage destinatif aux enregistrements
des parcelles de frage

Département :
SEINE-MARITIME
Commune :
ETAMPUIIS

Section : ZW
Feuille : 000 ZW 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 30/06/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPOTS FONCIER DE DIEPPE
HOTEL DES IMPOTS 6 BD GEORGES
CLEMENCEAU 76884
76884 DIEPPE
tél. 02.32.14.05.69 -fax 02.32.14.05.37

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2014 Ministère des Finances et des Comptes
publics



ETAIMPUIS – 76

14, chemin des Fées

Recherche d'anomalies souterraines



DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE

Mission G5



MARNIERE DES FEES

14, chemin des Fées

76850 Etainpuis

					AFFAIRE N° 0019025
DATE	REDACTEUR	VERIFICATEUR	MODIFICATION	DOCUMENT	INDICE
27/09/2018	Morgan QUILLIVIC	Frédéric TURMET	-	RC1	A



NORMANDIE

581 rue Georges Charpak
 76150 ST JEAN DU CARDONNAY
 02 32 13 21 30
 fondouest-normandie76@fondouest.com

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DE LA MISSION	3
2.	DOCUMENTS D'ETUDE	4
3.	RESULTATS DES INVESTIGATIONS PAR FORAGES.....	4
3.1	Programme réalisé.....	4
3.2	Analyse des enregistrements.....	5
4.	PASSAGE CAMERA.....	6
4.1	Inspection du sondage SD6.....	6
4.2	Inspection du sondage SD2.....	6
5.	CONCLUSIONS.....	7

ANNEXES

- ▶ DIAGRAPHIES DES SONDAGES DESTRUCTIFS (13 PAGES)
- ▶ PLAN D'IMPLANTATION DES SONDAGES (1 PAGE)
- ▶ PLANCHE DE VUE PANORAMIQUE DEPUIS SD6 (2 PAGES)
- ▶ PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE (2 PAGES)
- ▶ CARTES DU BRGM (2 PAGES)
- ▶ CONDITIONS GENERALES (2 PAGES)
- ▶ EXTRAIT DE LA NORME NF P 94-500 REVISEE EN 2013 (2 PAGES)



1. PRESENTATION DE LA MISSION

Suite à un affaissement d'environ 1,5 m de diamètre survenu sur le terrain de la propriété sise au 14 chemin des Fées, à Etainpuis (76), nous sommes intervenus en 2016 pour la réalisation d'un décapage à la pelle mécanique dans le cadre d'un diagnostic géotechnique (rapport 0019025-A en date du 31/03/2016).

Cette première phase d'intervention avait permis de mettre en évidence la présence d'un ancien puits remblayé de 0,9 m de diamètre, pouvant potentiellement correspondre à un puits d'accès à une exploitation souterraine de type marnière.



Localisation de la zone de l'ancien puits – source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

Suite à cette première phase d'intervention, il nous a été demandé par et pour le compte de **l'association Marnière des Fées**, de poursuivre le diagnostic géotechnique (mission G5 de la norme NF P 94-500) en procédant à la seconde phase d'investigations ayant pour but de :

- réaliser des sondages pour la recherche spécifique d'anomalies en profondeur,
- assurer le suivi et l'interprétation des sondages,
- donner un avis sur les anomalies éventuellement rencontrées et les recommandations associées pour la suite du diagnostic si besoin (phase 3) pour le confortement, ou en l'absence d'anomalie, donner un avis sur la levée ou la réduction éventuelle du périmètre de sécurité.



2. DOCUMENTS D'ETUDE

Cette étude a été réalisée à partir des documents suivants :

- ▶ LES DOCUMENTS RELATIFS AU MARCHÉ :
 - devis FONDOUEST référencé 0022947 en date du 11/05/2015.
- ▶ LES DOCUMENTS D'ARCHIVES FONDOUEST :
 - rapport de diagnostic géotechnique (mission G5), affaire FONDOUEST n°0019025-A en date du 31/03/2016.



3. RESULTATS DES INVESTIGATIONS PAR FORAGES

3.1 PROGRAMME REALISE

Afin de vérifier l'origine profonde du phénomène nous avons proposé la réalisation d'une série de sondages destructifs avec enregistrements des paramètres de forages positionnés en périphérie du puits pour tenter de ceinturer l'anomalie.

Les sondages ont été réalisés en rotation pure au tricône $\varnothing$ 114 mm à l'aide d'une foreuse de type ECOFORE 403.

Conformément au plan d'implantation joint en annexe, nous avons donc procédé à la réalisation d'un premier sondage SD1 positionné à l'aplomb de la zone piquetée matérialisant l'axe du puits mis au jour lors de la première phase.

Par la suite, nous avons positionné une série de 7 forages (SD2 à SD8) en périphérie immédiate du puits.

L'ensemble des sondages a fait l'objet d'un enregistrement continu des paramètres de forages à l'aide d'un dispositif de type pocketLim permettant l'acquisition de :

- la vitesse d'avancement de l'outil, VIA, en m/h ;
- la pression sur l'outil, PO, en bar ;
- couple de rotation, CR, en bar ;
- la pression d'injection, PI, en bar.

D'après l'analyse des cartes disponibles sur le secteur (topographique, géologique) et selon l'expérience d'un puisatier local (Entreprise DUVIVIER), le toit de la craie était attendu aux alentours d'une dizaine de mètres de profondeur. Les sondages ont donc été prévus jusqu'aux alentours de 25 m de profondeur en première approche, en vue de respecter une pénétration moyenne de 15 m dans la craie.

3.2 ANALYSE DES ENREGISTREMENTS

En périphérie du puits, l'interprétation des enregistrements permet donc d'estimer la coupe géologique générale suivante, les coupes de chaque sondage figurant en marge des diagraphies fournies en annexe :

- une couverture de matériaux de faible compacité, assimilés aux limons des plateaux, repérés de manière générale sur 3,5 à 5 m d'épaisseur et caractérisés par des avancements rapides,
- l'argile à silex est ensuite rencontrée, limoneuse à charpentée et affichant globalement une augmentation du couple de rotation et de la pression d'injection,
- la craie qui constitue le substratum et dont le toit s'avère relativement régulier, variant a priori entre 10 à 12 m de profondeur.

Le sondage SD1 ayant été positionné à l'aplomb de l'ancien puits remblayé, il a rencontré des matériaux de faible compacité jusqu'à la base de l'ouvrage, vers 16 m de profondeur, correspondant aux remblais de comblement du puits.

Remarque : Le sondage SD2 a rencontré une perte de données lors de l'acquisition, se traduisant par un décalage de l'ordre de 80 à 100 cm au moment de la rencontre du toit de la cavité, soit un débouché vers 12 m de profondeur et un plancher (sous éboulis) vers 15 m de profondeur (au lieu de 11 et 14 m comme indiqué sur la coupe jointe en annexe).

D'une manière générale, les sondages ont été descendus jusqu'aux alentours de 27 m de profondeur, respectant ainsi une pénétration de 15 m dans la craie.

La synthèse de l'analyse des enregistrements des paramètres des forages réalisés sur la zone est présentée dans le tableau suivant :

Sondage	Profondeur estimée du toit de la craie	Observations
SD1	-	Sondage réalisé dans l'axe du puits. Remblais jusqu'à 16 m de profondeur puis craie saine au-delà.
SD2	11 m	Vide entre 12 et 14 m de profondeur (correction du décalage) puis éboulis entre 14 et 15 m. Craie saine au-delà.
SD3	10,5 m	Pas d'anomalie notable
SD4	11 m	Pas d'anomalie notable
SD5	11 m	Pas d'anomalie notable
SD6	10 m	Vide entre 14 et 17 m, puis craie saine au-delà.
SD7	10,5 m	Léger signal de la cavité voisine entre 13 et 14 m de profondeur
SD8	12 m	Pas d'anomalie notable

Les sondages ayant rencontrés les anomalies les plus caractéristiques ont été mis en surbrillance dans le tableau.

Les sondages SD2 et SD6 ont chacun recoupé un vide franc de 2 à 3 m de hauteur, la cavité rencontrée en SD2 étant tapissée d'éboulis. Ils ont donc fait l'objet d'un réalésage en diamètre 150 mm pour permettre la mise en place d'un tubage PVC en réservation dans l'attente d'un passage caméra.



4. PASSAGE CAMERA

Nous sommes intervenus une première fois le 13 février 2018 afin de superviser la prestation de l'Entreprise HALBOURG à qui nous avons confié l'inspection vidéo des sondages équipés en SD2 et SD6.

Les conditions climatiques n'ont toutefois pas permis de procéder aux relevés compte tenu de la condensation liées aux températures négatives ce jour-là. L'intervention a dû être reportée au 16 février 2018.

4.1 INSPECTION DU SONDAGE SD6

Le passage caméra effectué en SD6 a permis de mettre en évidence un forage débouchant vers 14,5 m de profondeur au sein d'une petite chambre d'exploitation de la craie dont les contours sont parfaitement observables, la seule galerie identifiée correspondant à l'entrée du puits d'accès.

Deux planches de vues panoramiques présentées en annexes rendent compte d'un visionnage à 360° depuis SD6.

On constate que cette entrée est murée par un empilement de blocs crayeux (cf. photo 1), vraisemblablement mis en place au moment du comblement du puits d'accès afin de limiter les volumes de matériaux à mettre en œuvre.

Une série de mesure de distance au laser orientées depuis la surface à l'aide d'une boussole, a permis de recalculer les contours de la cavité dont l'emprise approximative est reportée sur le plan d'implantation fourni en annexe. Il en ressort une chambre présentant des dimensions extrêmes de l'ordre de 5 m de long par 2 m de large.

4.2 INSPECTION DU SONDAGE SD2

Le passage caméra effectué en SD2 n'a pas pu aboutir compte tenu du poinçonnement du tube PVC ne permettant plus la progression de la tête de caméra au sein du tubage vers 9,5 m de profondeur.

Une petite caméra de plus faible diamètre mais non orientable a toutefois pu être descendue jusqu'au débouché du PVC, mettant en évidence une zone d'éboulis.

Compte tenu de ces observations, il a été décidé de procéder à un nouveau forage au voisinage direct du tube SD2, afin de recouper la cavité et de procéder à la mise en place d'un nouveau tubage. Cette intervention a eu lieu le 12 avril 2018.

Un premier sondage noté SD201 a été réalisé en retrait d'environ 60 cm de SD2 dans le prolongement de l'axe SD1/SD2. Aucun vide n'a été mis en évidence en ce point.

Un second sondage SD202 a donc été positionné à une vingtaine de centimètres à l'Est du forage SD2 et a permis de recouper un vide entre 11 et 14 m de profondeur, le fond de l'exploitation étant encore tapissé d'une cinquantaine de centimètre d'éboulis. La différence de profondeur du toit de la cavité avec le sondage SD2 corrigé s'explique selon nous par l'éboulement de la voute de la cavité entre nos 2 interventions ou lors de la foration de ce dernier forage, mettant ainsi à nu la base du premier tubage posé en SD2 (cf. photo n°2).

Un nouveau passage caméra a été effectué le 29 mai 2018. Au moment du visionnage, le toit du vide prenait place au sein de matériaux argileux (cf. photo 2), confirmant le fait que le recouvrement crayeux est relativement limité au droit de cette exploitation.

Le sondage SD202 débouche en bordure d'une paroi, au niveau d'une pente d'éboulis. Le visionnage met toutefois en évidence une zone d'ombre en contrebas de l'éboulis (cf. photo 3), au sein de laquelle on semble distinguer la présence de blocs de craie empilés, pouvant éventuellement correspondre à une galerie murée à l'image de ce qui a été observé au niveau de la chambre reconnue en SD6.

N'étant pas en mesure de définir une orientation à ces observations, il a été décidé de faire procéder à des modifications du matériel afin de l'équiper en boussole. Nous sommes donc réintervenues le 26 septembre 2018 avec ce nouvel équipement

Il nous a permis de confirmer le fait que l'empilement de blocs crayeux obstruant le départ de galerie en contrebas des éboulis (cf. photo n°3) correspondait bel et bien à l'entrée de la chambre depuis le puits d'accès au Sud de SD202.

Les contours de cette chambre ne sont toutefois pas observables car masqués par un retour de paroi en partie Ouest et par d'importants éboulis en partie Est. Aucune extension n'est attendue en partie Nord, le sondage SD202 ayant débouché en bordure de cavité (point confirmé par l'absence de vide en SD201).



5. CONCLUSIONS

Les sondages réalisés ont permis de mettre en évidence la présence d'un puits remblayé d'environ 16 m de profondeur, débouchant depuis sa base sur deux chambres positionnées de part et d'autre du puits.

La première, au Sud du puits (et de SD1 par extension), présente un bon état général et a été parfaitement identifiée par le passage caméra effectuée en SD6 qui a permis d'en observer tous les contours. Cette chambre s'étend sous la parcelle voisine côté Sud, cadastrée ZW30, à proximité du bâtiment voisin (garage). Etant donné la proximité du bâtiment sur la parcelle voisine ZW30, la cavité devra faire l'objet d'un comblement intégral pour interdire tout risque d'effondrement ou d'affaissement complémentaire.

La seconde, au Nord, met en évidence des éboulis qui encombrant la partie Est de la chambre. Le visionnage a en effet mis en évidence un effondrement du ciel de la cavité sur cette zone laissant apparaître le recouvrement d'argile à silex en ce point. **Une remontée de fontis est donc en cours en direction du Nord-Est.** Par ailleurs, un retour de paroi ne permet pas de visionner complètement le contour de la chambre côté Ouest. De ce fait, des incertitudes perdurent sur l'extension éventuelle de galeries côté Nord-Est et Ouest.

Le visionnage a toutefois permis de constater que la galerie d'accès à la chambre, bien que murée, semble dégagée d'éboulis.

Dans cette configuration et compte tenu des observations effectuées, nous conseillons de prévoir la réouverture de l'ancien puits en 3^{ème} phase afin de contrôler les volumes nécessaires au comblement des exploitations et pour vérifier l'extension des contours côté Ouest. En complément, nous conseillons de prévoir a minima 3 sondages supplémentaires au Nord-Est pour vérifier l'absence de continuité de galeries au-delà de la zone d'éboulis.

0019025-A-RC1.MQ.AP

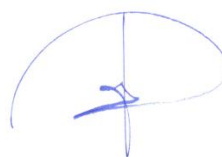
Une fois ces investigations effectuées, le comblement devra faire l'objet d'une étude de conception G2 et d'un suivi d'exécution en mission G4, conformément à l'enchaînement des missions de la norme NF P 94-500.

En l'état, il n'est pas possible de présager de l'extension de l'exploitation et donc de définir un périmètre de sécurité résiduel. Les investigations complémentaires préconisées permettront, à défaut de circonscrire l'exploitation, de proposer un nouveau point de vue permettant de mieux cerner sa configuration.

Nous restons à la disposition du client pour lui fournir tous renseignements complémentaires.

Rédigé par
Morgan QUILLIVIC
Ingénieur Chargé d'Affaires

Vérifié par
Frédéric TURMET
Directeur Général



PIECES ANNEXES



Etude : Vérification de l'absence de
cavités souterraines - Chemin des
Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : ETALO 1

Type : Destructif
Date : 29/01/2018

X :

Y :

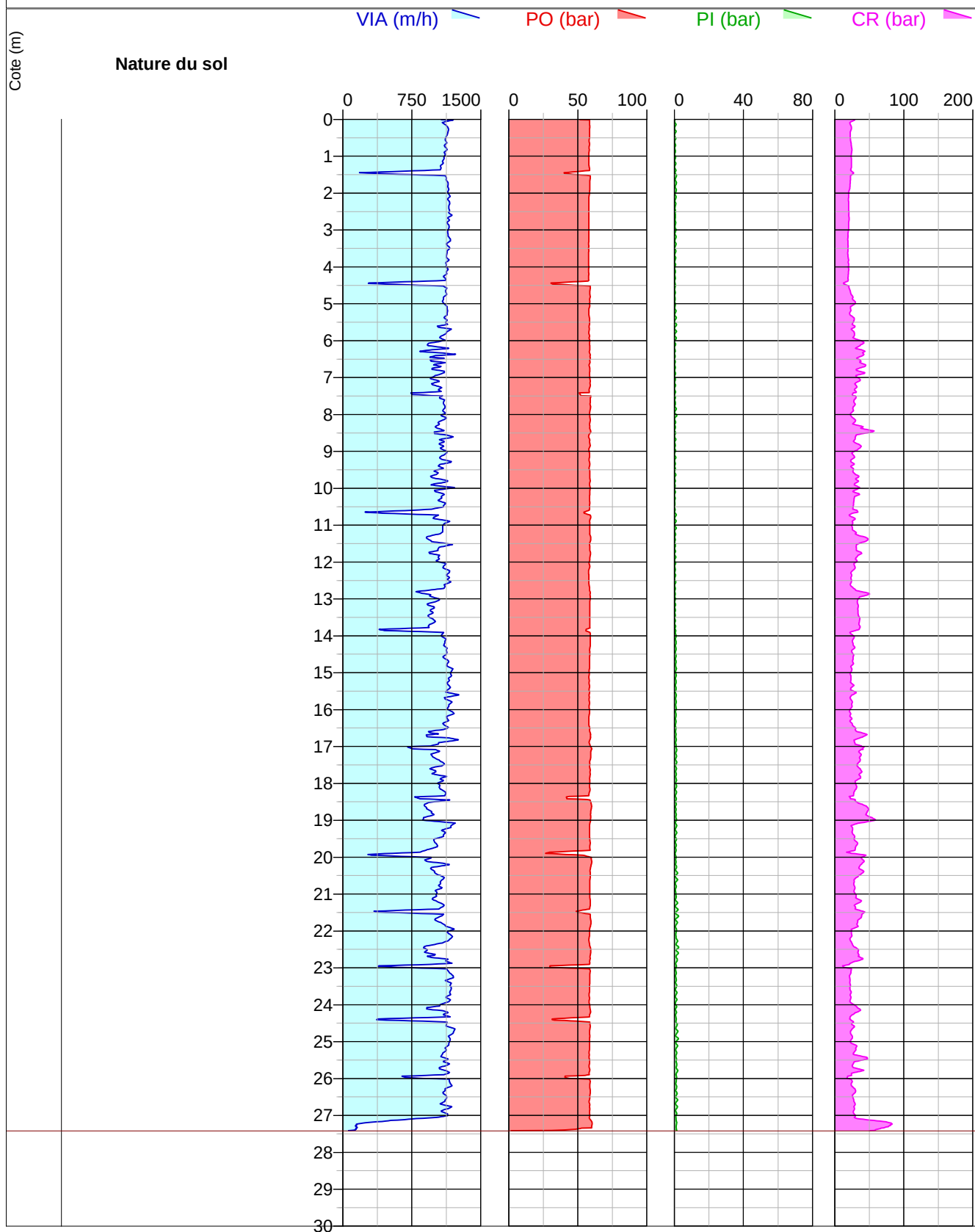
Z :



Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

Client : Association Marnière des Fées



Observations :

Etude : Vérification de l'absence de
cavités souterraines - Chemin des
Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD1

Type : Destructif
Date : 29/01/2018

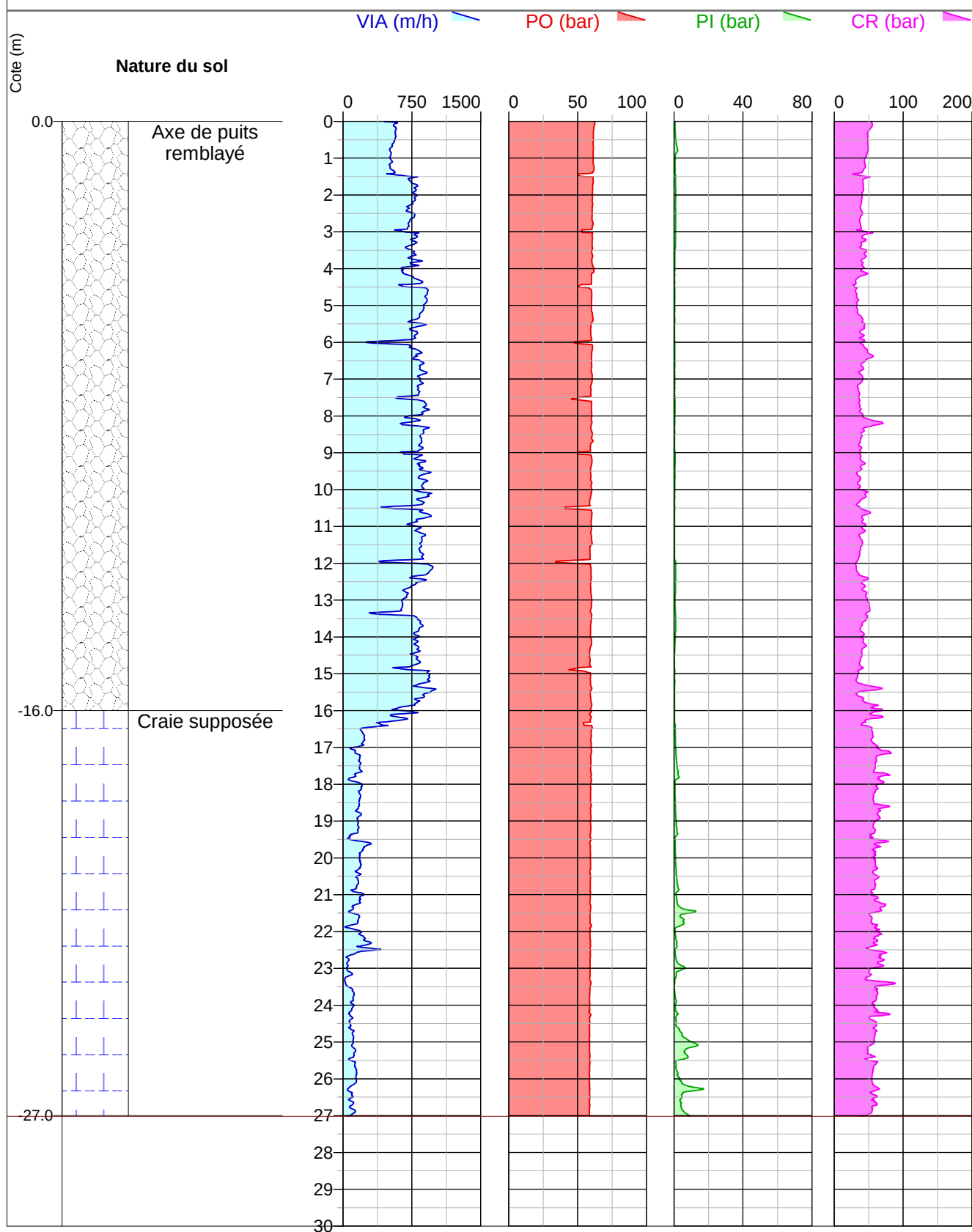


Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

Client : Association Marnière des Fées

X :
Y :
Z :



Observations : Machine : ECOFORE 403. Outil : Tricône Ø 114 mm. Perte d'injection toute hauteur.

Etude : Vérification de l'absence de
cavités souterraines - Chemin des
Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD2

Type : Destructif
Date : 30/01/2018



Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

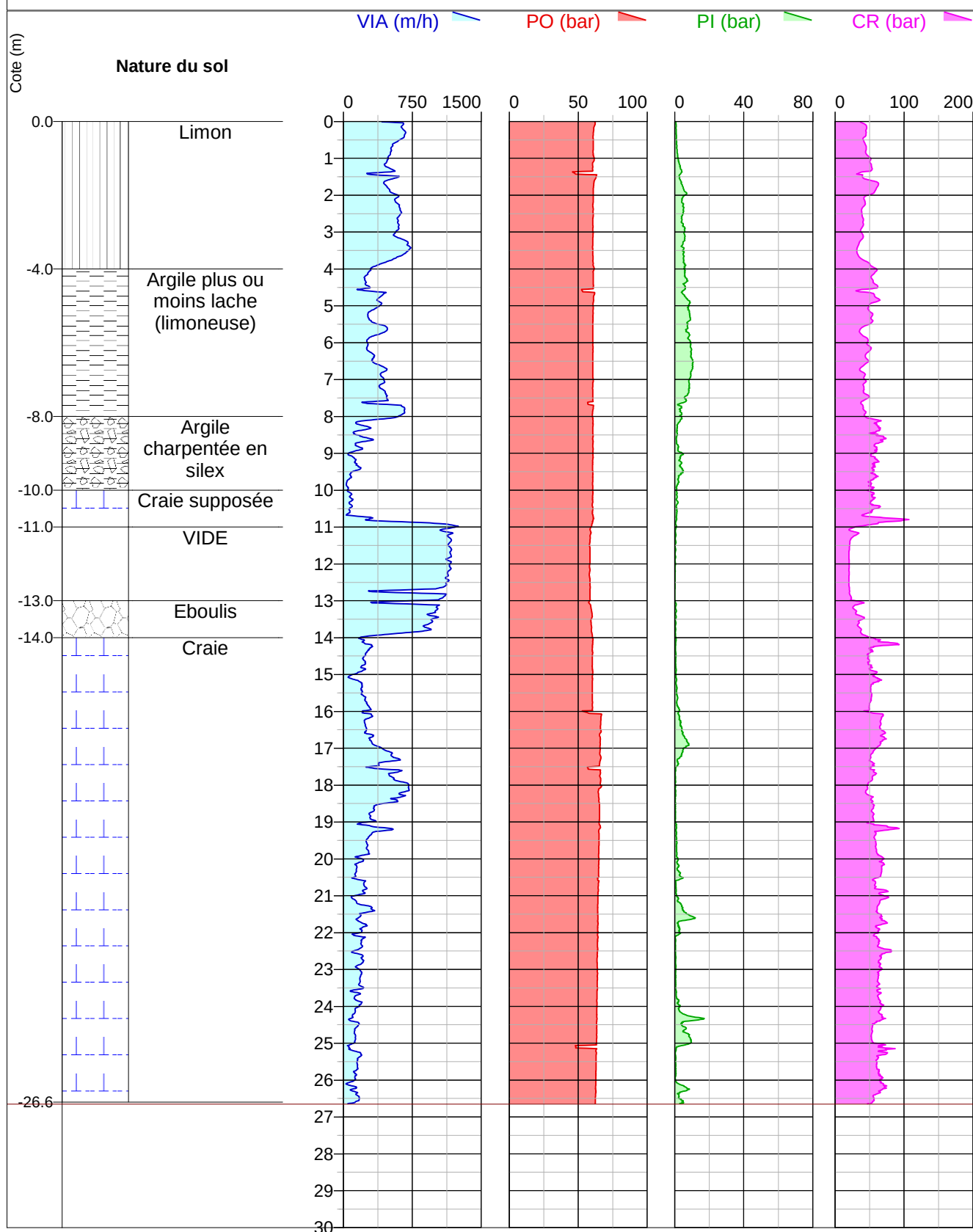
N° : 0019025-A-RC1

Client : Association Marnière des Fées

X :

Y :

Z :



Observations : Machine : ECOFORE 403. Outil : Tricône Ø 114 mm. Perte d'acquisition : décalage de 80 cm sur les 10 premiers mètres. Toit de la cavité réellement rencontré vers 12 m de profondeur.

Etude : Vérification de l'absence de
cavités souterraines - Chemin des
Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD2BIS

Type : Destructif

Date : 30/01/2018

X :

Y :

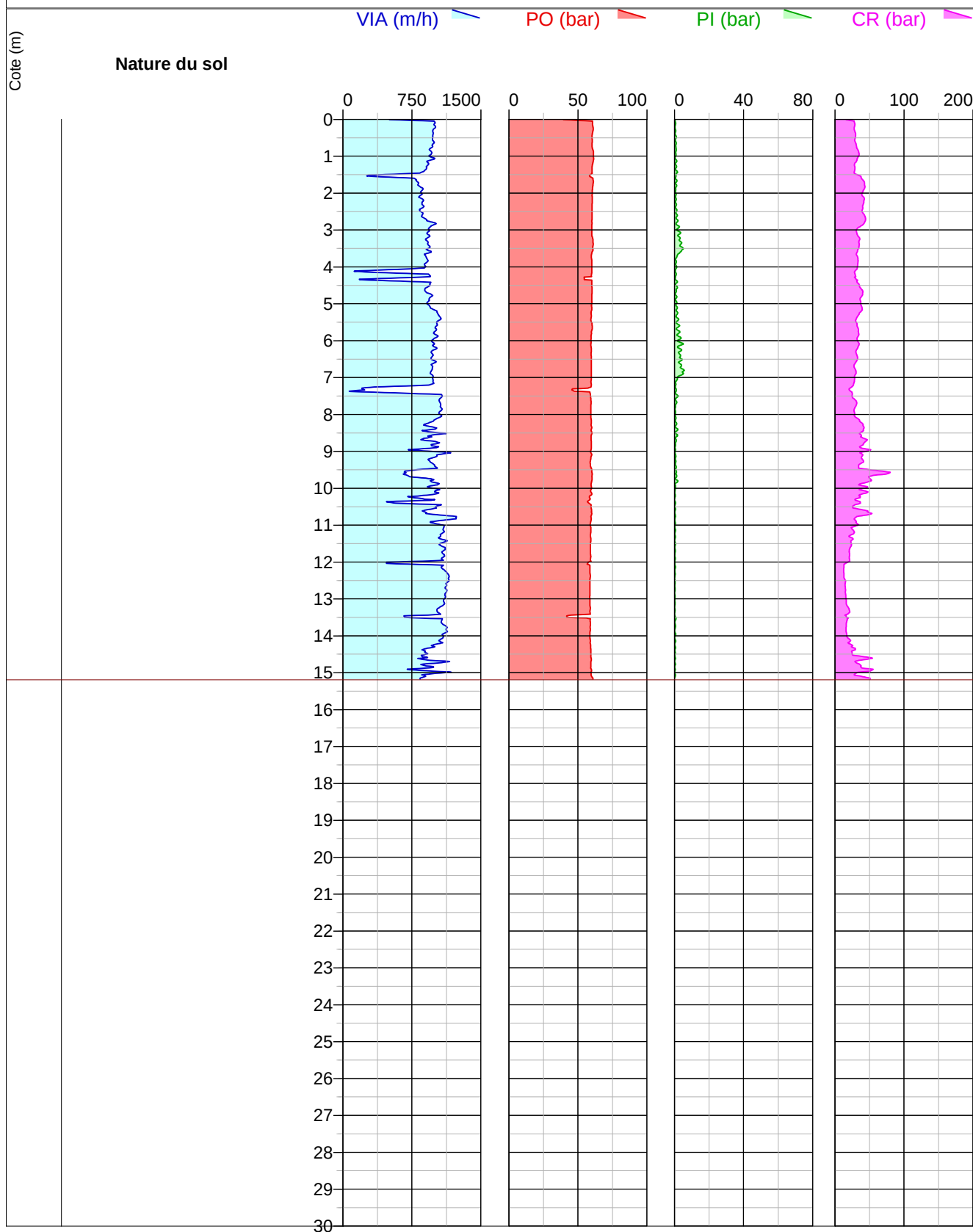
Z :



Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

Client : Association Marnière des Fées



Observations : Réalésage du sondage SD2 en Ø 150 mm

Etude : Vérification de l'absence de
cavités souterraines - Chemin des
Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD3

Type : Destructif
Date : 30/01/2018

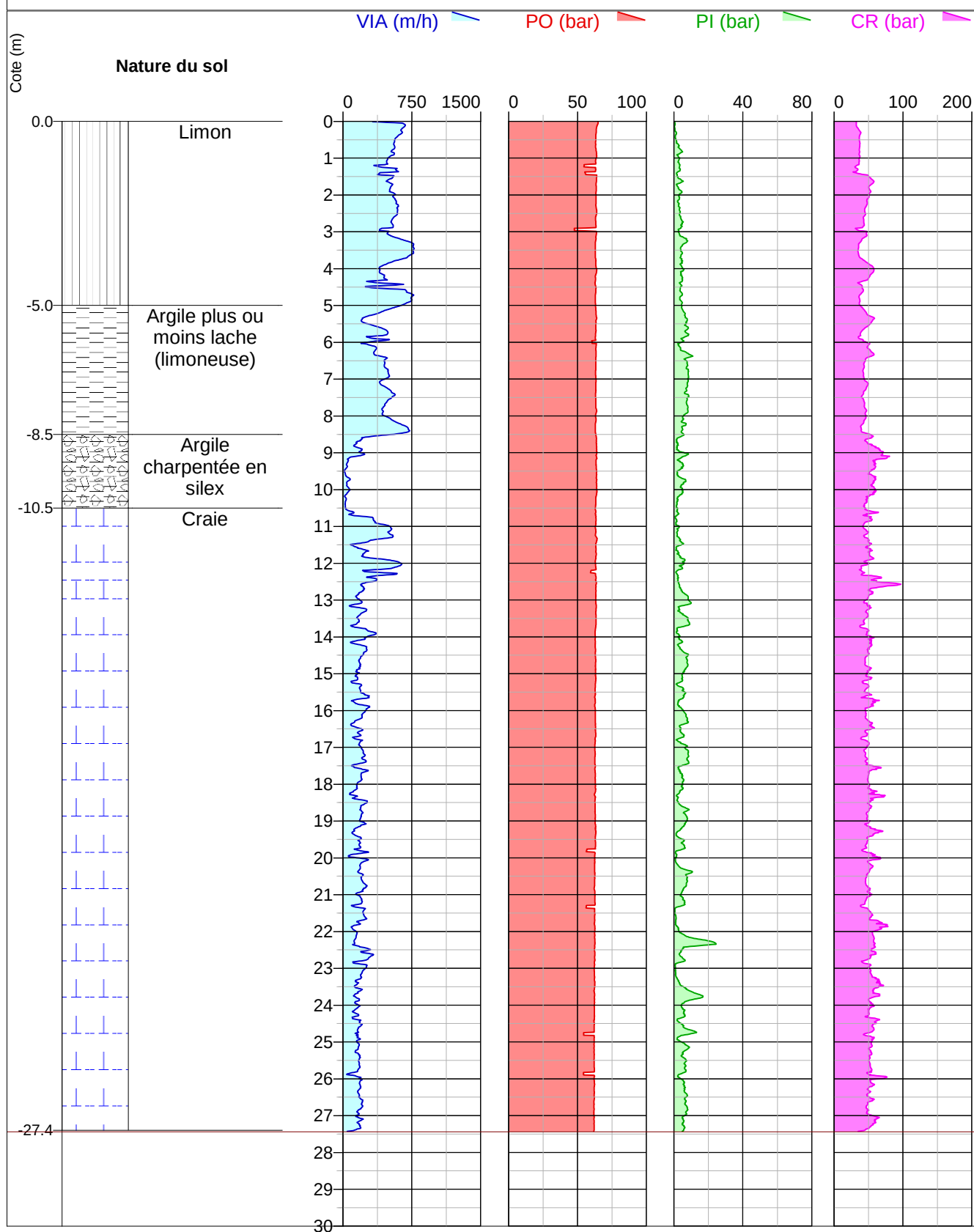


Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

Client : Association Marnière des Fées

X :
Y :
Z :



Observations : Machine : ECOFORE 403. Outil : Tricône Ø 114 mm.

Etude : Vérification de l'absence de
cavités souterraines - Chemin des
Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD4

Type : **Destructif**
Date : **30/01/2018**

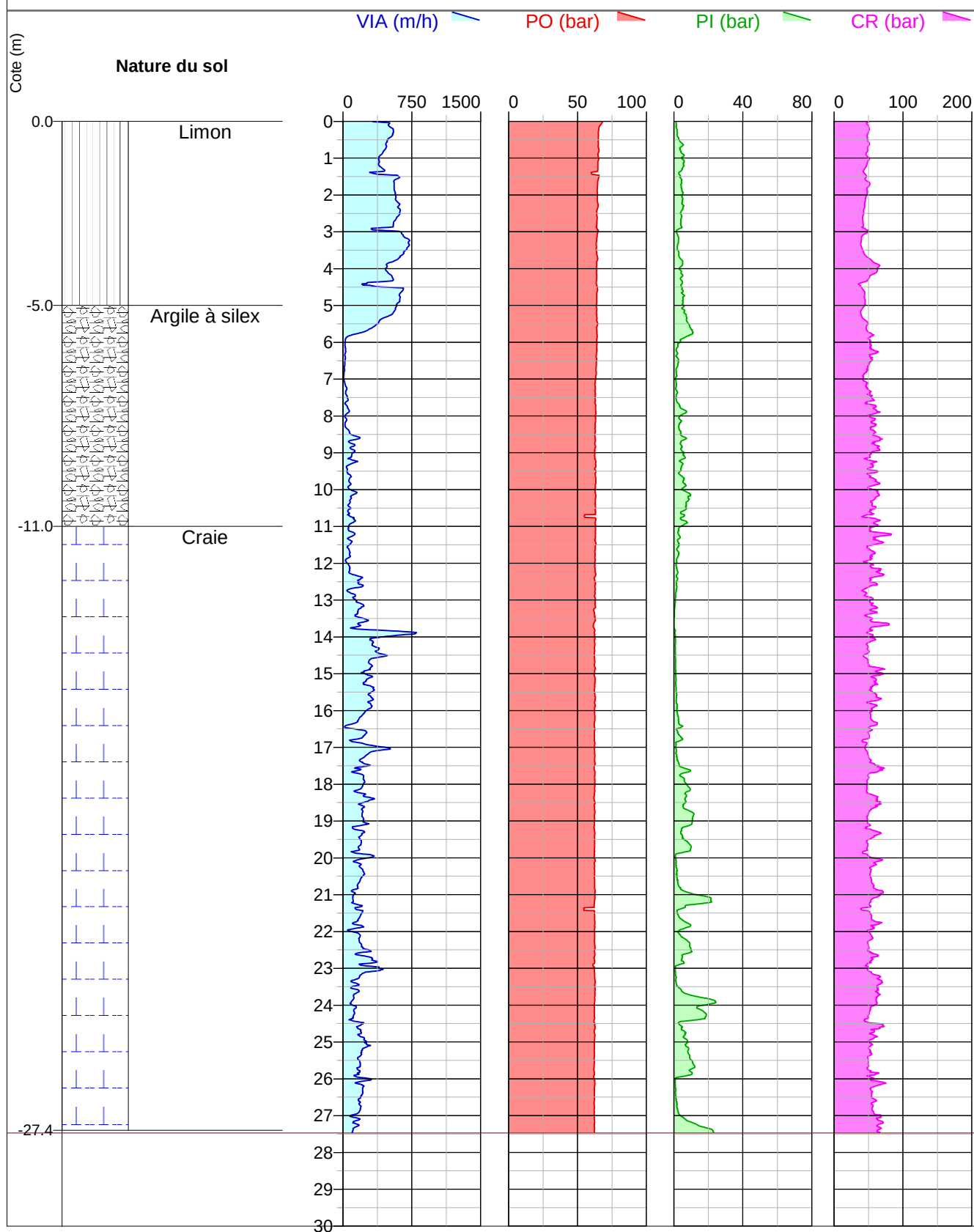


Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

Client : Association Marnière des Fées

X :
Y :
Z :



Observations : Machine : ECOFORE 403. Outil : Tricône Ø 114 mm.

Etude : Vérification de l'absence de
cavités souterraines - Chemin des
Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD5

Type : Destructif
Date : 30/01/2018

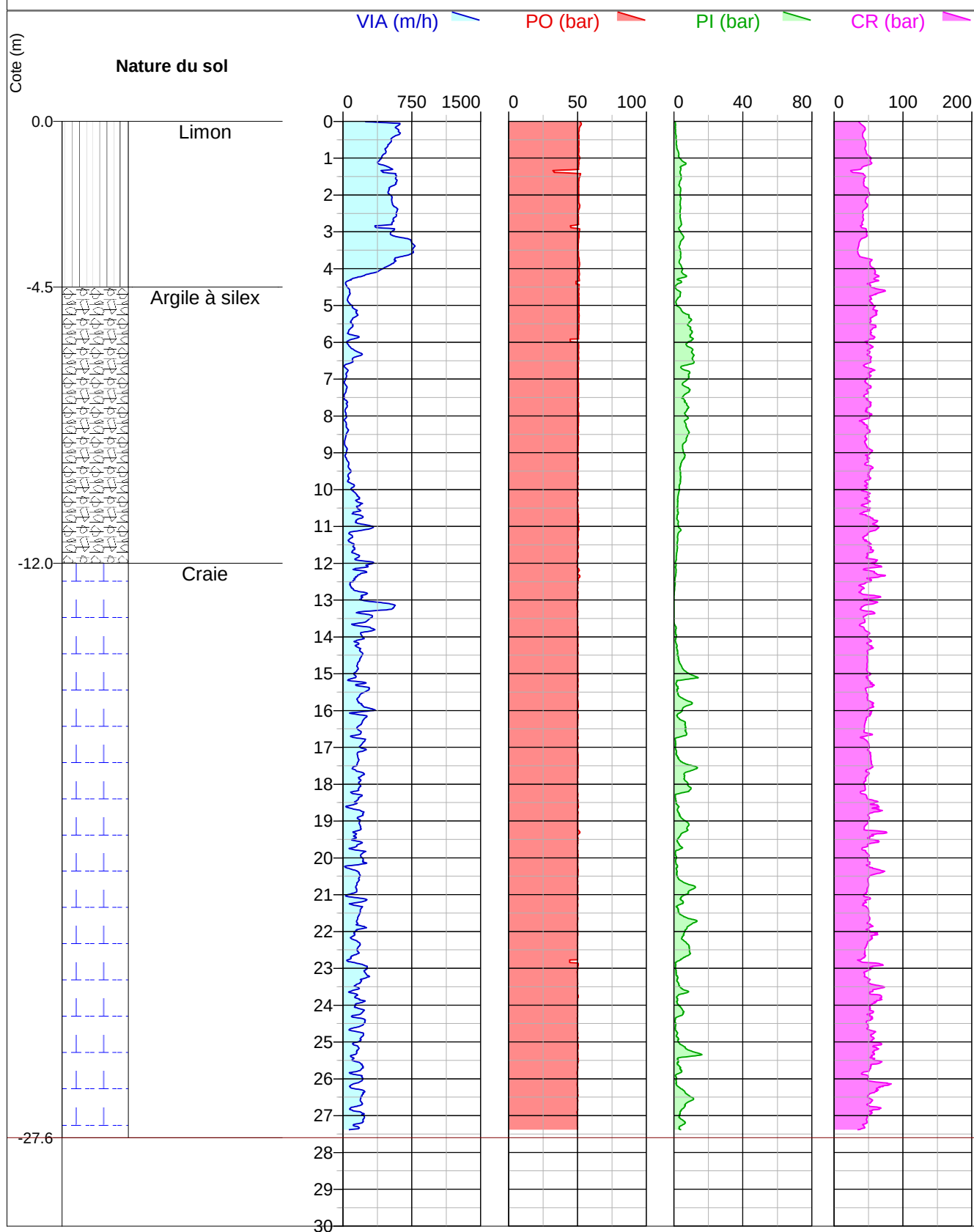


Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

Client : Association Marnière des Fées

X :
Y :
Z :



Observations : Machine : ECOFORE 403. Outil : Tricône Ø 114 mm.

Etude : Vérification de l'absence de
cavités souterraines - Chemin des
Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD6

Type : Destructif
Date : 31/01/2018

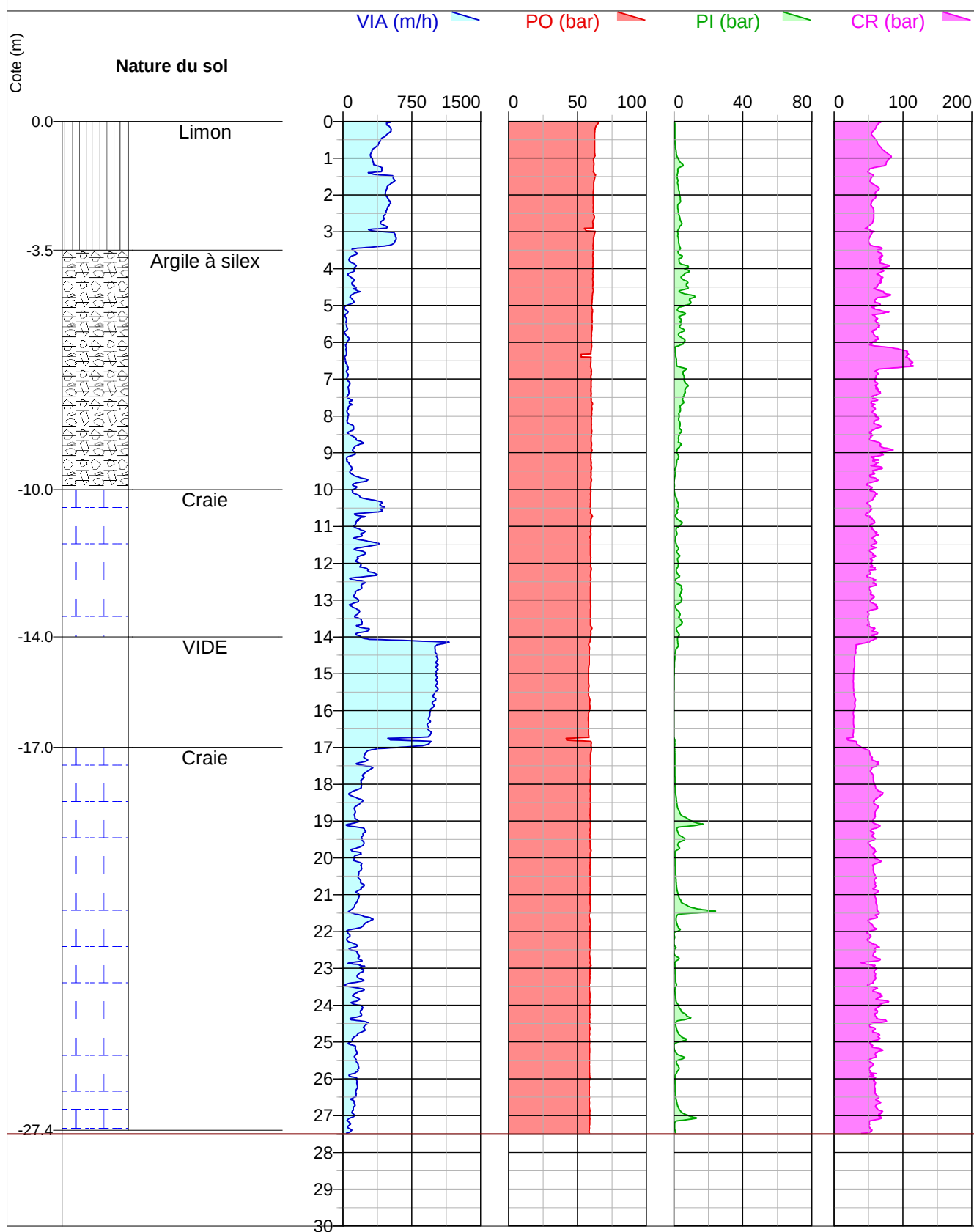


Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

Client : Association Marnière des Fées

X :
Y :
Z :



Observations : Machine : ECOFORE 403. Outil : Tricône Ø 114 mm.

Etude : Vérification de l'absence de
cavités souterraines - Chemin des
Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD6BIS

Type : **Destructif**
Date : **31/01/2018**

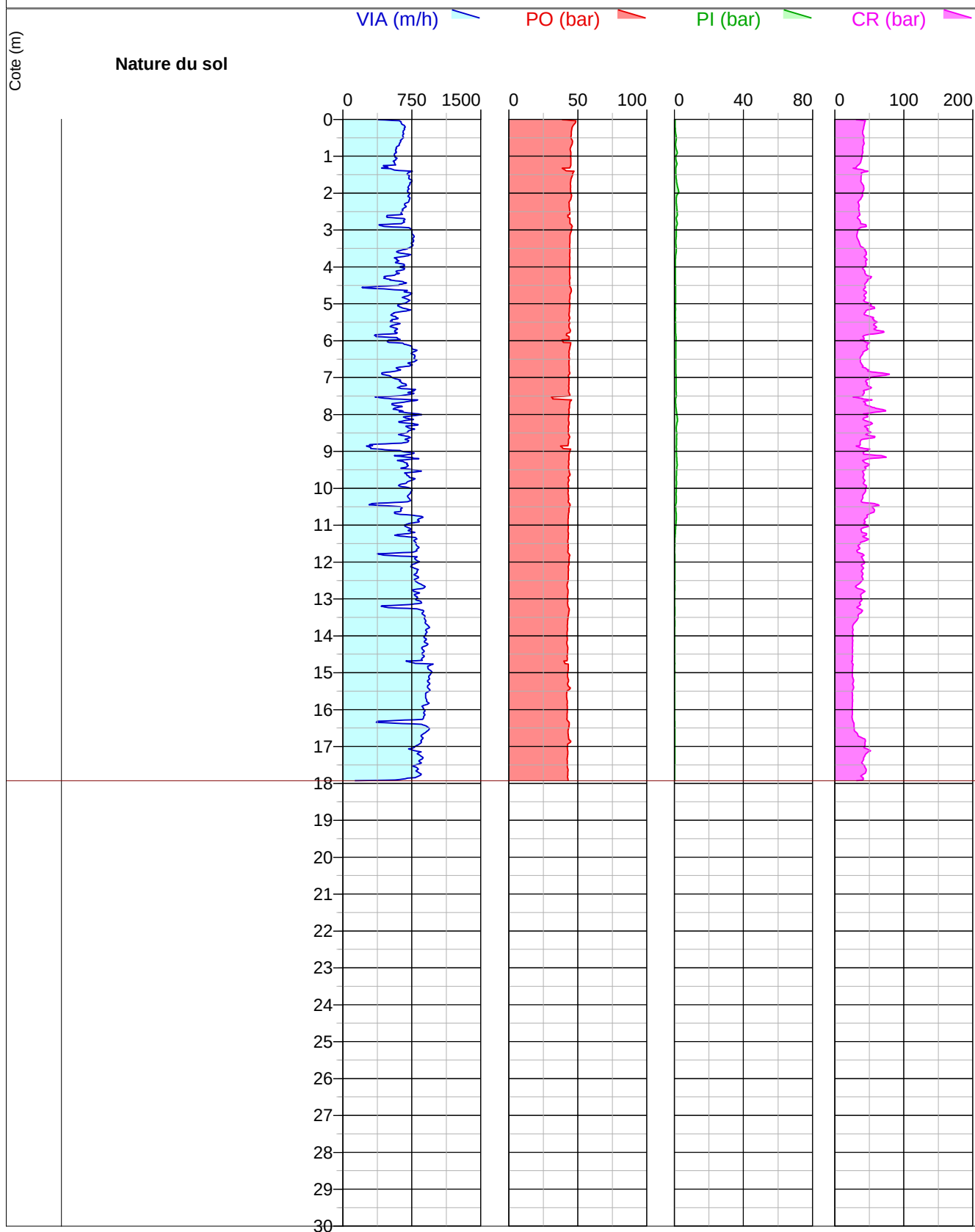


Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

Client : Association Marnière des Fées

X :
Y :
Z :



Observations : Réalésage du SD6 en Ø 150 mm

Etude : Vérification de l'absence de
cavités souterraines - Chemin des
Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD7

Type : **Destructif**
Date : **31/01/2018**

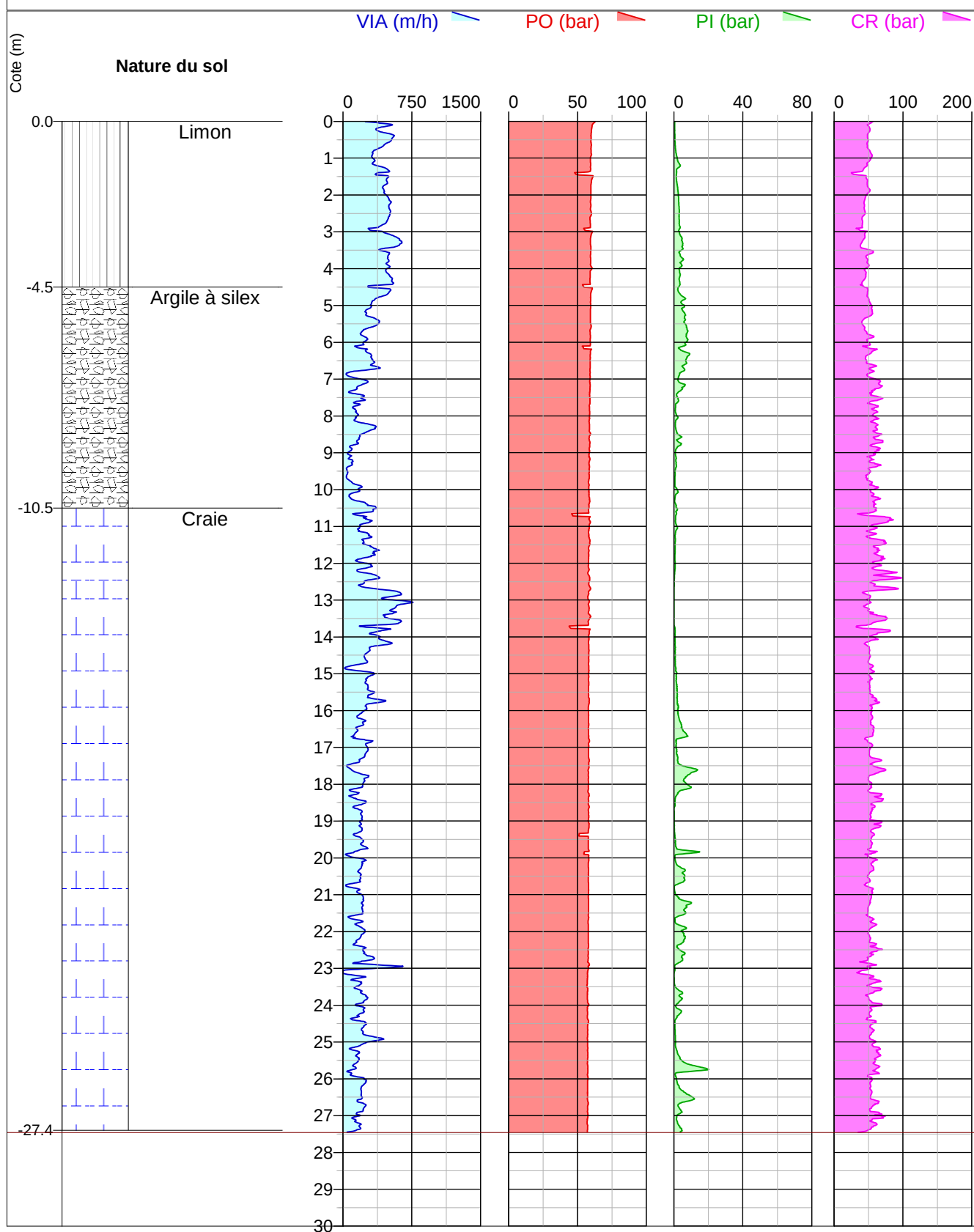


Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

Client : Association Marnière des Fées

X :
Y :
Z :



Observations : Machine : ECOFORE 403. Outil : Tricône Ø 114 mm.

Etude : Vérification de l'absence de
cavités souterraines - Chemin des
Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD8

Type : **Destructif**
Date : **31/01/2018**

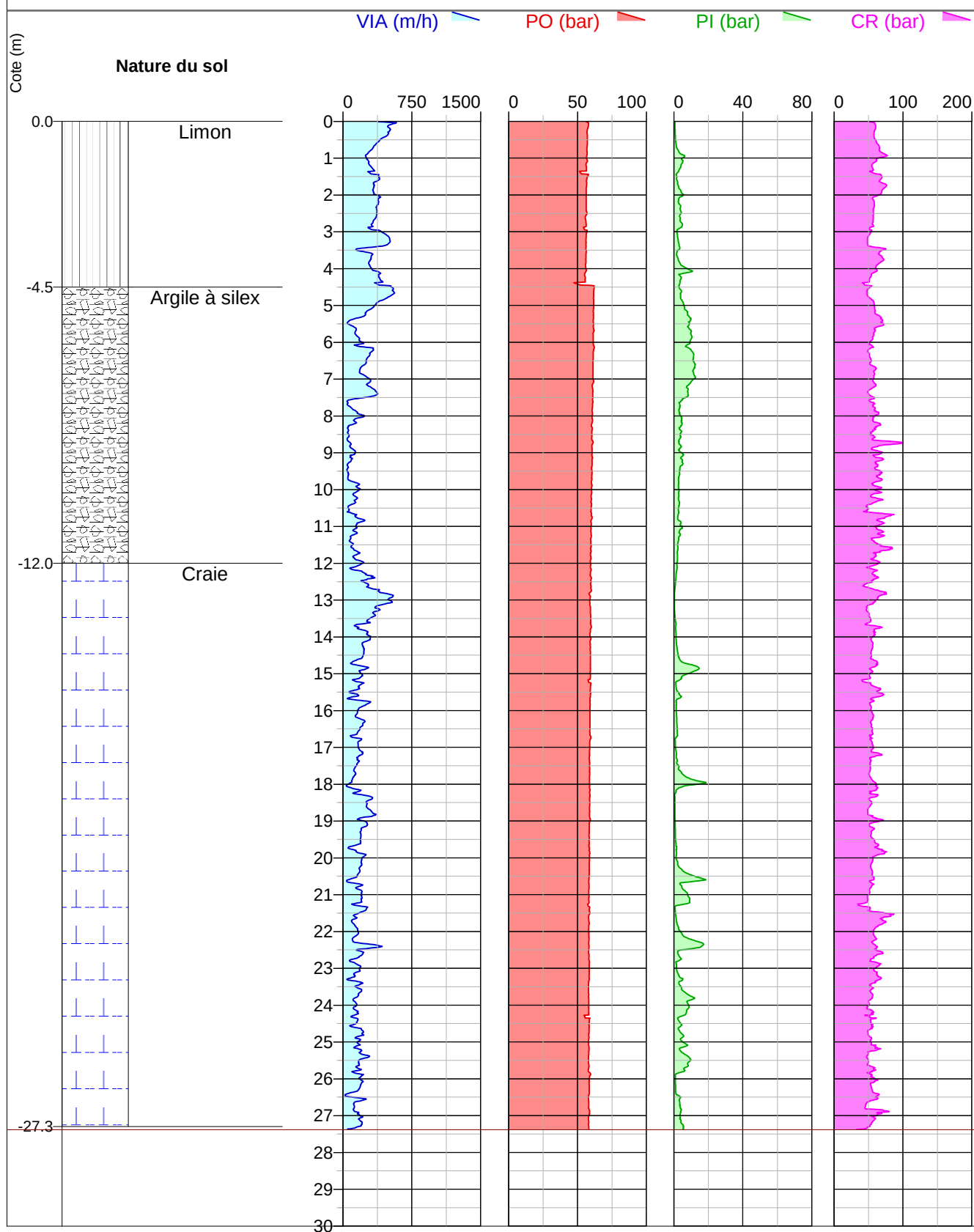


Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

Client : Association Marnière des Fées

X :
Y :
Z :



Observations : Machine : ECOFORE 403. Outil : Tricône Ø 114 mm.

Etude : Vérification de l'absence de
cavités souterraines - Chemin des
Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD201

Type :

Date : 12/04/2018

X :

Y :

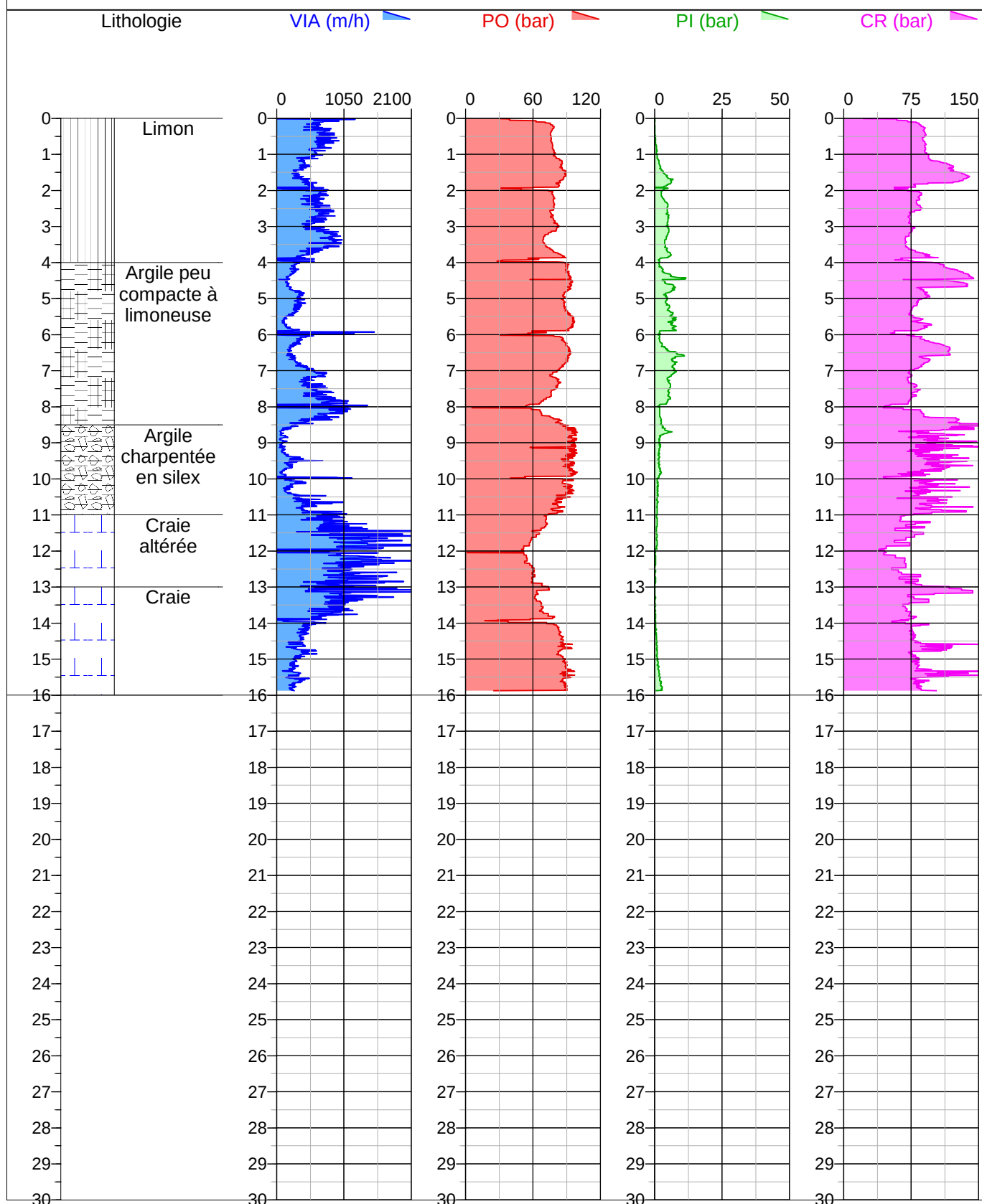
Z :



Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

Client : Association Marnière des Fées



Observations :

Etude : Vérification de l'absence de
cavités souterraines - Chemin des
Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD202

Type :

Date : 12/04/2018

X :

Y :

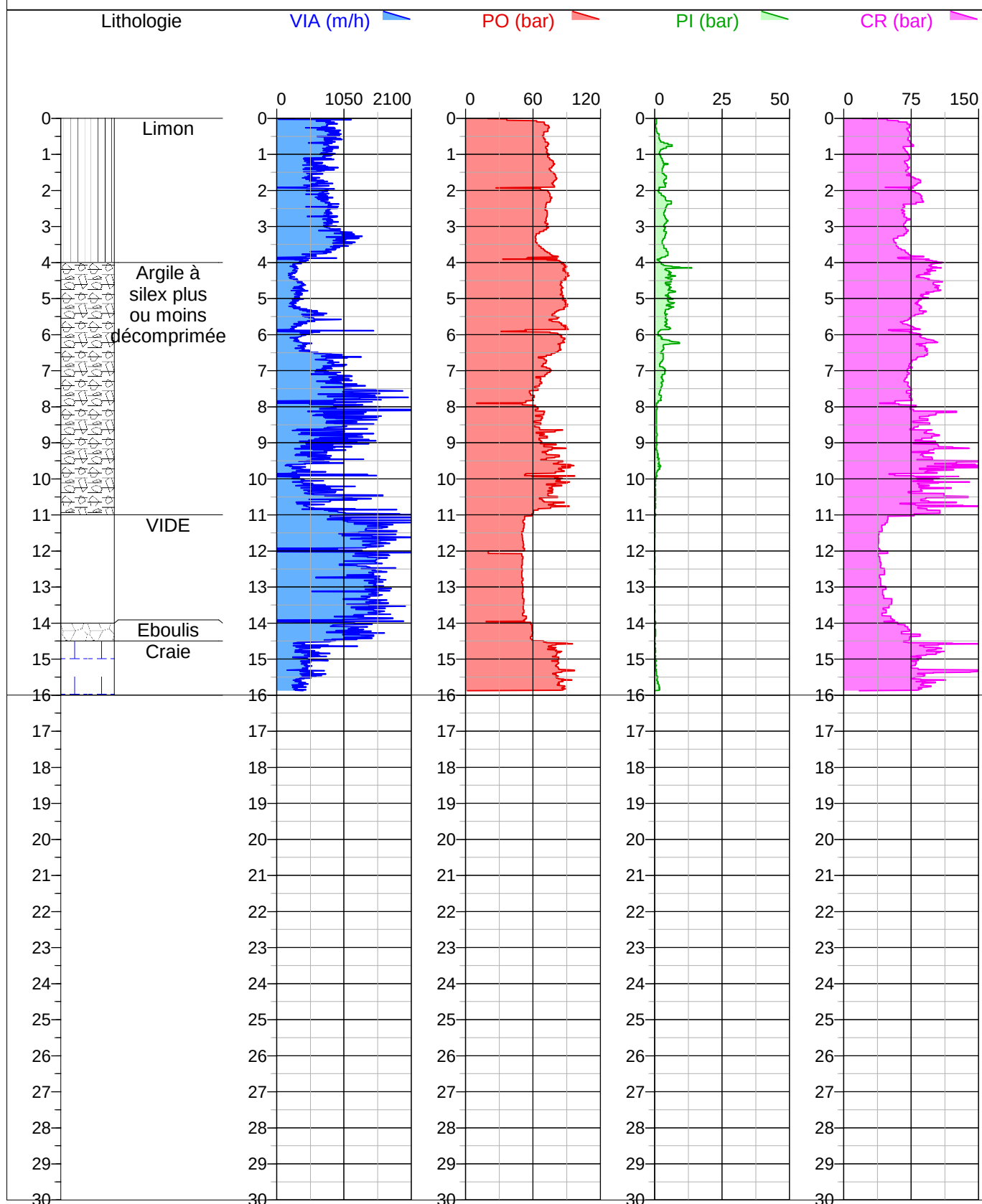
Z :



Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

Client : Association Marnière des Fees



Observations :

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
SEINE-MARITIME

Commune :
ETAIMPUIS

Section : ZW
Feuille : 000 ZW 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/200

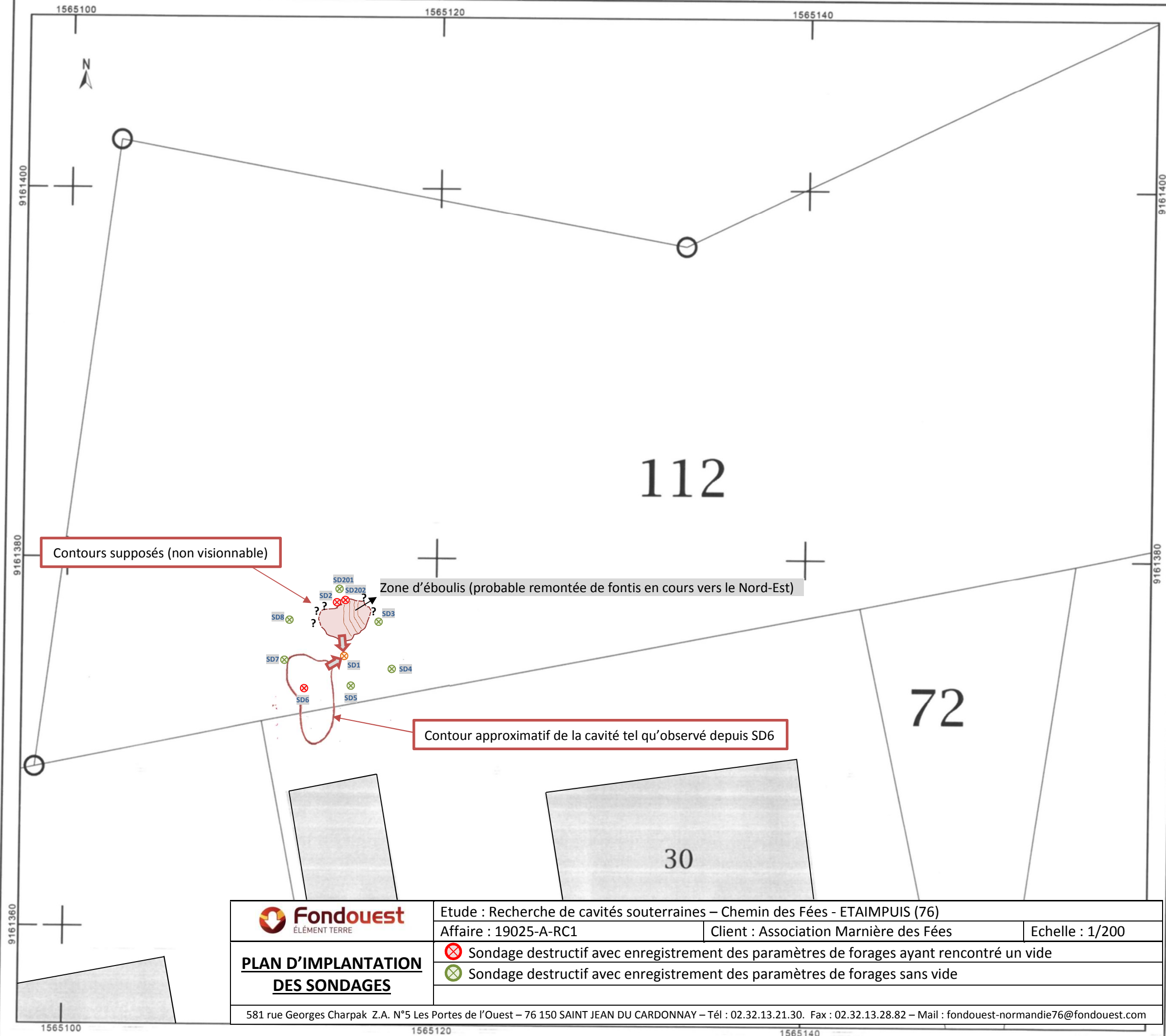
Date d'édition : 30/03/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
P.T.G.C. ROUEN
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
Cité administrative 76037
76037 ROUEN CEDEX 1
tél. 02 32 18 92 11 -fax
ptgc.seine-maritime@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



**PLAN D'IMPLANTATION
DES SONDAGES**

581 rue Georges Charpak Z.A. N°5 Les Portes de l'Ouest – 76 150 SAINT JEAN DU CARDONNAY – Tél : 02.32.13.21.30. Fax : 02.32.13.28.82 – Mail : fondouest-normandie76@fondouest.com

Etude : Recherche de cavités souterraines – Chemin des Fées - ETAIMPUIS (76)

Affaire : 19025-A-RC1

Client : Association Marnière des Fées

Echelle : 1/200

⊗ Sondage destructif avec enregistrement des paramètres de forages ayant rencontré un vide

⊗ Sondage destructif avec enregistrement des paramètres de forages sans vide



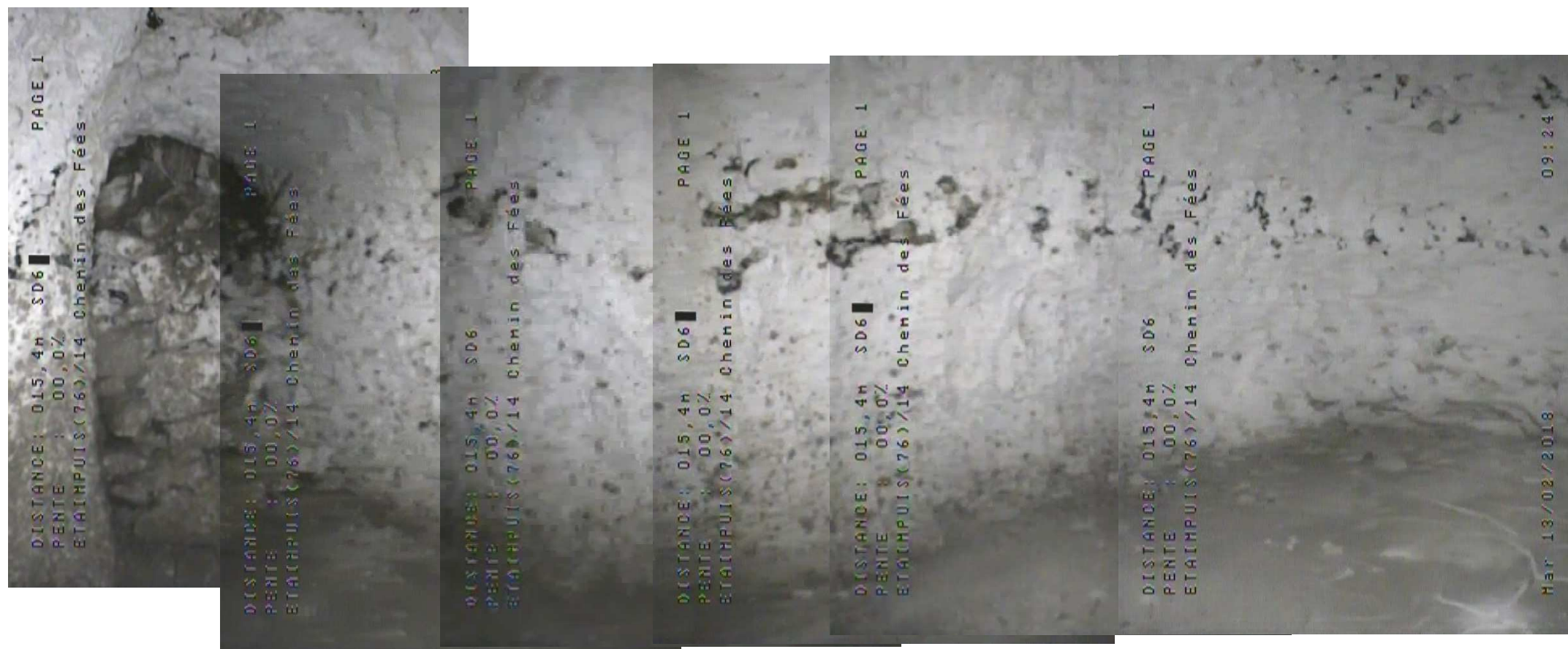
Fondouest
ÉLÉMENT TERRE

581 rue Georges Charpak
76150 SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY

Inspection vidéo d'une cavité souterraine
Chemin des Fées
ETAIMPUIS
(19025-A-RC1)

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE – PASSAGE CAMERA DU 16 FEVRIER 2018
SD6

Visionnage zone Est



 Fondouest ÉLÉMENT TERRE 581 rue Georges Charpak 76150 SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY	Inspection vidéo d'une cavité souterraine Chemin des Fées ETAIMPUIS (19025-A-RC1)
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE – PASSAGE CAMERA DU 16 FEVRIER 2018 SD6	

Visionnage zone Ouest



PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

Photo 1 – accès au puits obstrué depuis SD6



PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE





100 m

©IGN

Scans (IGN)

Propriétaire : IGN

Information : Non renseigné

Pas de légende

Cavités souterraines abandonnées non minières non localisées

Propriétaire : BRGM-MEDDE

Information : Non renseigné

 Communes avec cavités non localisées**Cavités souterraines abandonnées non minières**

Propriétaire : BRGM-MEDDE

Information : Non renseigné

-  Cave
-  Carrière
-  Naturelle
-  Indéterminée
-  Galerie
-  Ouvrage Civil
-  Ouvrage militaire
-  Puits
-  Souterrain

Annotations de l'utilisateur Annotations



100 m

©IGN

Scans (IGN)

Propriétaire : IGN

Information : Non renseigné

Pas de légende

Mouvements de terrain non localisés

Propriétaire : BRGM-MEDDE

Information : Non renseigné

Mouvements de terrain

Propriétaire : BRGM-MEDDE

Information : Non renseigné

- Glissement
- ◆ Eboulement
- ▼ Coulee
- ★ Effondrement
- ▲ Erosion des berges

Annotations de l'utilisateur

- Annotations
-
- ~

Conditions Générales

1. Avertissement, préambule

Toute commande et ses avenants éventuels impliquent de la part du co-contractant, ci-après dénommé « le Client », signataire du contrat et des avenants, acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres, sauf conditions particulières contenues dans le devis ou dérogation formelle et explicite. Toute modification de la commande ne peut être considérée comme acceptée qu'après accord écrit du Prestataire.

2. Déclarations obligatoires à la charge du Client, (DT, DICT, ouvrages exécutés)

Dans tous les cas, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de dommages à des ouvrages publics ou privés (en particulier, ouvrages enterrés et canalisations) dont la présence et l'emplacement précis ne lui auraient pas été signalés par écrit préalablement à sa mission.

Conformément au décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, le Client doit fournir, à sa charge et sous sa responsabilité, l'implantation des réseaux privés, la liste et l'adresse des exploitants des réseaux publics à proximité des travaux, les plans, informations et résultats des investigations complémentaires consécutifs à sa Déclaration de projet de Travaux (DT). Ces informations sont indispensables pour permettre les éventuelles DICT (le délai de réponse est de 15 jours) et pour connaître l'environnement du projet. En cas d'incertitude ou de complexité pour la localisation des réseaux sur domaine public, il pourra être nécessaire de faire réaliser, à la charge du Client, des fouilles manuelles pour les repérer. Les conséquences et la responsabilité de toute détérioration de ces réseaux par suite d'une mauvaise communication sont à la charge exclusive du Client.

Conformément à l'article L 411-1 du code minier, le Client s'engage à déclarer à la DREAL tout forage réalisé de plus de 10 m de profondeur. De même, conformément à l'article R 214-1 du code de l'environnement, le Client s'engage à déclarer auprès de la DDT du lieu des travaux les sondages et forages destinés à la recherche, à la surveillance ou au prélèvement d'eaux souterraines (piézomètres notamment).

3. Cadre de la mission, objet et nature des prestations, prestations exclues, limites de la mission

Le terme « prestation » désigne exclusivement les prestations énumérées dans le devis du Prestataire. Toute prestation différente de celles prévues fera l'objet d'un prix nouveau à négocier. Il est entendu que le Prestataire s'engage à procéder selon les moyens actuels de son art, à des recherches consciencieuses et à fournir les indications qu'on peut en attendre. Son obligation est une obligation de moyen et non de résultat au sens de la jurisprudence actuelle des tribunaux. Le Prestataire réalise la mission dans les strictes limites de sa définition donnée dans son offre (validité limitée à trois mois à compter de la date de son établissement), confirmée par le bon de commande ou un contrat signé du Client.

La mission et les investigations éventuelles sont strictement géotechniques et n'abordent pas le contexte environnemental. Seule une étude environnementale spécifique comprenant des investigations adaptées permettra de détecter une éventuelle contamination des sols et/ou des eaux souterraines.

Le Prestataire n'est solidaire d'aucun autre intervenant sauf si la solidarité est explicitement convenue dans le devis ; dans ce cas, la solidarité ne s'exerce que sur la durée de la mission.

Par référence à la norme NF P 94-500, il appartient au maître d'ouvrage, au maître d'œuvre ou à toute entreprise de faire réaliser impérativement par des ingénieries compétentes chacune des missions géotechniques (successivement G1, G2, G3 et G4 et les investigations associées) pour suivre toutes les étapes d'élaboration et d'exécution du projet. Si la mission d'investigations est commandée seule, elle est limitée à l'exécution matérielle de sondages et à l'établissement d'un compte rendu factuel sans interprétation et elle exclut toute activité d'étude ou de conseil. La mission de diagnostic géotechnique G5 engage le géotechnicien uniquement dans le cadre strict des objectifs ponctuels fixés et acceptés.

Si le Prestataire déclare être titulaire de la certification ISO 9001, le Client agit de telle sorte que le Prestataire puisse respecter les dispositions de son système qualité dans la réalisation de sa mission.

4. Plans et documents contractuels

Le Prestataire réalise la mission conformément à la réglementation en vigueur lors de son offre, sur la base des données communiquées par le Client. Le Client est seul responsable de l'exactitude de ces données. En cas d'absence de transmission ou d'erreur sur ces données, le Prestataire est exonéré de toute responsabilité.

5. Limites d'engagement sur les délais

Sauf indication contraire précise, les estimations de délais d'intervention et d'exécution données aux termes du devis ne sauraient engager le Prestataire. Sauf stipulation contraire, il ne sera pas appliqué de pénalités de retard et si tel devait être le cas elles seraient plafonnées à 5% de la commande. En toute hypothèse, la responsabilité du Prestataire est dérogée de plein droit en cas d'insuffisance des informations fournies par le Client ou si le Client n'a pas respecté ses obligations, en cas de force majeure ou d'événements imprévisibles (notamment la rencontre de sols inattendus, la survenance de circonstances naturelles exceptionnelles) et de manière générale en cas d'événement extérieur au Prestataire modifiant les conditions d'exécution des prestations objet de la commande ou les rendant impossibles.

Le Prestataire n'est pas responsable des délais de fabrication ou d'approvisionnement de fournitures lorsqu'elles font l'objet d'un contrat de négoce passé par le Client ou le Prestataire avec un autre Prestataire.

6. Formalités, autorisations et obligations d'information, accès, dégâts aux ouvrages et cultures

Toutes les démarches et formalités administratives ou autres, en particulier l'obtention de l'autorisation de pénétrer sur les lieux pour effectuer des prestations de la mission sont à la charge du Client. Le Client se charge d'une part d'obtenir et communiquer les autorisations requises pour l'accès du personnel et des matériels nécessaires au Prestataire en toute sécurité dans l'enceinte des propriétés privées ou sur le domaine public, d'autre part de fournir tous les documents relatifs aux dangers et aux risques cachés, notamment ceux liés aux réseaux, aux obstacles enterrés et à la pollution des sols et des nappes. Le Client s'engage à communiquer les règles pratiques que les intervenants doivent respecter en matière de santé, sécurité et respect de l'environnement : il assure en tant que de besoin la formation du personnel, notamment celui du Prestataire, entrant dans ces domaines, préalablement à l'exécution de la mission. Le Client sera tenu responsable de tout dommage corporel, matériel ou immatériel dû à une spécificité du site connue de lui et non clairement indiquée au Prestataire avant toutes interventions.

Sauf spécifications particulières, les travaux permettant l'accessibilité aux points de sondages ou d'essais et l'aménagement des plates-formes ou grutages nécessaires aux matériels utilisés sont à la charge du Client.

Les investigations peuvent entraîner d'inévitables dommages sur le site, en particulier sur la végétation, les cultures et les ouvrages existants, sans qu'il y ait négligence ou faute de la part de son exécutant. Les remises en état, réparations ou indemnités correspondantes sont à la charge du Client.

7. Implantation, nivellement des sondages

Au cas où l'implantation des sondages est imposée par le Client ou son conseil, le Prestataire est exonéré de toute responsabilité dans les événements consécutifs à ladite implantation. La mission ne comprend pas les implantations topographiques permettant de définir l'emprise des ouvrages et zones à étudier ni la mesure des coordonnées précises des points de sondages ou d'essais. Les éventuelles altitudes indiquées pour chaque sondage (qu'il s'agisse de cotes de références rattachées à un repère arbitraire ou de cotes NGF) ne sont données qu'à titre indicatif. Seules font foi les profondeurs mesurées depuis le sommet des sondages et comptées à partir du niveau du sol au moment de la réalisation des essais. Pour que ces altitudes soient garanties, il convient qu'elles soient relevées par un Géomètre Expert avant remodelage du terrain. Il en va de même pour l'implantation des sondages sur le terrain.

8. Hydrogéologie

Les niveaux d'eau indiqués dans le rapport correspondent uniquement aux niveaux relevés au droit des sondages exécutés et à un moment précis. En dépit de la qualité de l'étude les aléas suivants subsistent, notamment la variation des niveaux d'eau en relation avec la météo ou une modification de l'environnement des études. Seule une étude hydrogéologique spécifique permet de déterminer les amplitudes de variation de ces niveaux, les cotes de crue et les PHEC (Plus Hautes Eaux Connues).

9. Recommandations, aléas, écart entre prévision de l'étude et réalité en cours de travaux

Si, en l'absence de plans précis des ouvrages projetés, le Prestataire a été amené à faire une ou des hypothèses sur le projet, il appartient au Client de lui communiquer par écrit ses observations éventuelles sans quoi, il ne pourrait en aucun cas et pour quelque raison que ce soit lui être reproché d'avoir établi son étude dans ces conditions.

L'étude géotechnique s'appuie sur les renseignements reçus concernant le projet, sur un nombre limité de sondages et d'essais, et sur des profondeurs d'investigations limitées qui ne permettent pas de lever toutes les incertitudes inévitables à cette science naturelle. En dépit de la qualité de l'étude, des incertitudes subsistent du fait notamment du caractère ponctuel des investigations, de la variation d'épaisseur des remblais et/ou des différentes couches, de la présence de vestiges enterrés. Les conclusions géotechniques ne peuvent donc conduire à traiter à forfait le prix des fondations compte tenu d'une hétérogénéité, naturelle ou du fait de l'homme, toujours possible et des aléas d'exécution pouvant survenir lors de la découverte des terrains. Si un caractère évolutif particulier a été mis en lumière (notamment glissement, érosion, dissolution, remblais évolutifs, tourbe), l'application des recommandations du rapport nécessite une actualisation à chaque étape du projet notamment s'il s'écoule un laps de temps important avant l'étape suivante.

L'estimation des quantités des ouvrages géotechniques nécessite, une mission d'étude géotechnique de conception G2 (phase projet). Les éléments géotechniques non décelés par l'étude et mis en évidence lors de l'exécution (pouvant avoir une incidence sur les conclusions du rapport) et les incidents importants survenus au cours des travaux (notamment glissement, dommages aux avoisinants ou aux existants) doivent obligatoirement être portés à la connaissance du Prestataire ou signalés aux géotechniciens chargés des missions de suivi géotechnique d'exécution G3 et de supervision géotechnique d'exécution G4, afin que les conséquences sur la conception géotechnique et les conditions d'exécution soient analysées par un homme de l'art.

10. Rapport de mission, réception des travaux, fin de mission, délais de validation des documents par le client

A défaut de clauses spécifiques contractuelles, la remise du dernier document à fournir dans le cadre de la mission fixe le terme de la mission. La date de la fin de mission est celle de l'approbation par le Client du dernier document à fournir dans le cadre de la mission. L'approbation doit intervenir au plus tard deux semaines après sa remise au Client, et est considérée implicite en cas de silence. La fin de la mission donne lieu au paiement du solde de la mission.

11. Réserve de propriété, confidentialité, propriété des études, diagrammes

Les coupes de sondages, plans et documents établis par les soins du Prestataire dans le cadre de sa mission ne peuvent être utilisés, publiés ou reproduits par des tiers sans son autorisation. Le Client ne devient propriétaire des prestations réalisées par le Prestataire qu'après règlement intégral des sommes dues. Le Client ne peut pas les utiliser pour d'autres ouvrages sans accord écrit préalable du Prestataire. Le Client s'engage à maintenir confidentielle et à ne pas utiliser pour son propre compte ou celui de tiers toute information se rapportant au savoir-faire du Prestataire, qu'il soit breveté ou non, portée à sa connaissance au cours de la mission et qui n'est pas dans le domaine public, sauf accord préalable écrit du Prestataire. Si dans le cadre de sa mission, le Prestataire mettrait au point une nouvelle technique, celle-ci serait sa propriété. Le Prestataire serait libre de déposer tout brevet s'y rapportant, le Client bénéficiant, dans ce cas, d'une licence non exclusive et non cessible, à titre gratuit et pour le seul ouvrage étudié.

12. Modifications du contenu de la mission en cours de réalisation

La nature des prestations et des moyens à mettre en œuvre, les prévisions des avancements et délais, ainsi que les prix sont déterminés en fonction des éléments communiqués par le client et ceux recueillis lors de l'établissement de l'offre. Des conditions imprévisibles par le Prestataire au moment de l'établissement de son offre touchant à la géologie, aux hypothèses de travail, au projet et à son environnement, à la législation et aux règlements, à des événements imprévus, survenant en cours de mission autorisent le Prestataire à proposer au Client un avenant avec notamment modification des prix et des délais. A défaut d'un accord écrit du Client dans un délai de deux semaines à compter de la réception de la lettre d'adaptation de la mission. Le Prestataire est en droit de suspendre immédiatement l'exécution de sa mission, les prestations réalisées à cette date étant rémunérées intégralement, et sans que le Client ne puisse faire état d'un préjudice. Dans l'hypothèse où le Prestataire est dans l'impossibilité de réaliser les prestations prévues pour une cause qui ne lui est pas imputable, le temps d'immobilisation de ses équipes est rémunéré par le client.

13. Modifications du projet après fin de mission, délai de validité du rapport

Le rapport constitue une synthèse de la mission définie par la commande. Le rapport et ses annexes forment un ensemble indissociable. Toute interprétation, reproduction partielle ou utilisation par un autre maître de l'ouvrage, un autre constructeur ou maître d'œuvre, ou pour un projet différent de celui objet de la mission, ne saurait engager la responsabilité du Prestataire et pourra entraîner des poursuites judiciaires. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en dehors du cadre de la mission objet du rapport. Toute modification apportée au projet et à son environnement ou tout élément nouveau mis à jour au cours des travaux et non détecté lors de la mission d'origine, nécessite une adaptation du rapport initial dans le cadre d'une nouvelle mission.

Le client doit faire actualiser le dernier rapport de mission en cas d'ouverture du chantier plus de 1 an après sa livraison. Il en est de même notamment en cas de travaux de terrassements, de démolition ou de réhabilitation du site (à la suite d'une contamination des terrains et/ou de la nappe) modifiant entre autres les qualités mécaniques, les dispositions constructives et/ou la répartition de tout ou partie des sols sur les emprises concernées par l'étude géotechnique.

14. conditions d'établissement des prix, variation dans les prix, conditions de paiement, acompte et provision, retenue de garantie

Les prix unitaires s'entendent hors taxes. Ils sont majorés de la T.V.A. au taux en vigueur le jour de la facturation. Ils sont établis aux conditions économiques en vigueur à la date d'établissement de l'offre. Ils sont fermes et définitifs pour une durée de trois mois. Au-delà, ils sont actualisés par application de l'indice "Sondages et Forages TP 04" pour les investigations in situ et en laboratoire, et par application de l'indice « SYNTEC » pour les prestations d'études, l'Indice de base étant celui du mois de l'établissement du devis.

Aucune retenue de garantie n'est appliquée sur le coût de la mission.

Dans le cas où le marché nécessite une intervention d'une durée supérieure à un mois, des factures mensuelles intermédiaires sont établies. Lors de la passation de la commande ou de la signature du contrat, le Prestataire peut exiger un acompte dont le montant est défini dans les conditions particulières et correspond à un pourcentage du total estimé des honoraires et frais correspondants à l'exécution du contrat. Le montant de cet acompte est déduit de la facture ou du décompte final. En cas de sous-traitance dans le cadre d'un ouvrage public, les factures du Prestataire sont réglées directement et intégralement par le maître d'ouvrage, conformément à la loi n°75-1334 du 31/12/1975.

Les paiements interviennent à réception de la facture et sans escompte. En l'absence de paiement au plus tard le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, il sera appliqué à compter dudit jour et de plein droit, un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Cette pénalité de retard sera exigible sans qu'un rappel soit nécessaire à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

En sus de ces pénalités de retard, le Client sera redevable de plein droit des frais de recouvrement exposés ou d'une indemnité forfaitaire de 40 €.

Un désaccord quelconque ne saurait constituer un motif de non paiement des prestations de la mission réalisées antérieurement. La compensation est formellement exclue : le Client s'interdit de déduire le montant des préjudices qu'il allègue des honoraires dus.

15. Résiliation anticipée

Toute procédure de résiliation est obligatoirement précédée d'une tentative de conciliation. En cas de force majeure, cas fortuit ou de circonstances indépendantes du Prestataire, celui-ci a la faculté de résilier son contrat sous réserve d'en informer son Client par lettre recommandée avec accusé de réception. En toute hypothèse, en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de ses obligations, et 8 jours après la mise en demeure visant la présente clause résolutoire demeurée sans effet, le contrat peut être résilié de plein droit. La résiliation du contrat implique le paiement de l'ensemble des prestations régulièrement exécutées par le Prestataire au jour de la résiliation et en sus, d'une indemnité égale à 20 % des honoraires qui resteraient à percevoir si la mission avait été menée jusqu'à son terme.

16. Répartition des risques, responsabilités et assurances

Le Prestataire n'est pas tenu d'avertir son Client sur les risques encourus déjà connus ou ne pouvant être ignorés du Client compte tenu de sa compétence. Ainsi par exemple, l'attention du Client est attirée sur le fait que le béton armé est inévitablement fissuré, les revêtements appliqués sur ce matériau devant avoir une souplesse suffisante pour s'adapter sans dommage aux variations d'ouverture des fissures. Le devoir de conseil du Prestataire vis-à-vis du Client ne s'exerce que dans les domaines de compétence requis pour l'exécution de la mission spécifiquement confiée. Tout élément nouveau connu du Client après la fin de la mission doit être communiqué au Prestataire qui pourra, le cas échéant, proposer la réalisation d'une mission complémentaire. A défaut de communication des éléments nouveaux ou d'acceptation de la mission complémentaire, le Client en assumera toutes les conséquences. En aucun cas, le Prestataire ne sera tenu pour responsable des conséquences d'un non-respect de ses préconisations ou d'une modification de celles-ci par le Client pour quelque raison que ce soit. L'attention du Client est attirée sur le fait que toute estimation de quantités faite à partir de données obtenues par prélèvements ou essais ponctuels sur le site objet des prestations est entachée d'une incertitude fonction de la représentativité de ces données ponctuelles extrapolées à l'ensemble du site. Toutes les pénalités et indemnités qui sont prévues au contrat ou dans l'offre remise par le Prestataire ont la nature de dommages et intérêts forfaitaires, libératoires et exclusifs de toute autre sanction ou indemnisation.

Assurance décennale obligatoire

Le Prestataire bénéficie d'un contrat d'assurance au titre de la responsabilité décennale afférente aux ouvrages soumis à obligation d'assurance, conformément à l'article L241-I du Code des assurances. Conformément aux usages et aux capacités du marché de l'assurance et de la réassurance, le contrat impose une obligation de déclaration préalable et d'adaptation de la garantie pour les ouvrages dont la valeur HT (travaux et honoraires compris) excède au jour de la déclaration d'ouverture de chantier un montant de 15 M€. Il est expressément convenu que le client a l'obligation d'informer le Prestataire d'un éventuel dépassement de ce seuil, et accepte, de fournir tous éléments d'information nécessaires à l'adaptation de la garantie. Le client prend également l'engagement, de souscrire à ses frais un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD), contrat dans lequel le Prestataire sera expressément mentionné parmi les bénéficiaires. Par ailleurs, les ouvrages de caractère exceptionnel, voir inusuels sont exclus du présent contrat et doivent faire l'objet d'une cotation particulière. Le prix fixé dans l'offre ayant été déterminé en fonction de conditions normales d'assurabilité de la mission, il sera réajusté, et le client s'engage à l'accepter, en cas d'éventuelle surcotisation qui serait demandée au Prestataire par rapport aux conditions de base de son contrat d'assurance. A défaut de respecter ces engagements, le client en supportera les conséquences financières (notamment en cas de défaut de garantie du Prestataire, qui n'aurait pu s'assurer dans de bonnes conditions, faute d'informations suffisantes). Le maître d'ouvrage est tenu d'informer le Prestataire de la DOC (déclaration d'ouverture de chantier).

Ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance

Les ouvrages dont la valeur HT (travaux et honoraires compris) excède un montant de 15 M€ HT doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du Prestataire qui en référera à son assureur pour détermination des conditions d'assurance. Les limitations relatives au montant des chantiers auxquels le Prestataire participe ne sont pas applicables aux missions portant sur des ouvrages d'infrastructure linéaire, c'est-à-dire routes, voies ferrées, tramway, etc. En revanche, elles demeurent applicables lorsque sur le tracé linéaire, la/les mission(s) de l'assuré porte(nt) sur des ouvrages précis tels que ponts, viaducs, échangeurs, tunnels, tranchées couvertes... En tout état de cause, il appartiendra au client de prendre en charge toute éventuelle sur cotisation qui serait demandée au prestataire par rapport aux conditions de base de son contrat d'assurance. Toutes les conséquences financières d'une déclaration insuffisante quant au coût de l'ouvrage seront supportées par le client et le maître d'ouvrage.

Le Prestataire assume les responsabilités qu'il engage par l'exécution de sa mission telle que décrite au présent contrat. A ce titre, il est responsable de ses prestations dont la défectuosité lui est imputable. Le Prestataire sera garanti en totalité par le Client contre les conséquences de toute recherche en responsabilité dont il serait l'objet du fait de ses prestations, de la part de tiers au présent contrat, le client ne garantissant cependant le Prestataire qu'au delà du montant de responsabilité visé ci-dessous pour le cas des prestations défectueuses. La responsabilité globale et cumulée du Prestataire au titre ou à l'occasion de l'exécution du contrat sera limitée à trois fois le montant de ses honoraires sans pour autant excéder les garanties délivrées par son assureur, et ce pour les dommages de quelque nature que ce soit et quel qu'en soit le fondement juridique. Il est expressément convenu que le Prestataire ne sera pas responsable des dommages matériels consécutifs ou non à un dommage matériel tels que, notamment, la perte d'exploitation, la perte de production, le manque à gagner, la perte de profit, la perte de contrat, la perte d'image, l'immobilisation de personnel ou d'équipements.

17. Cessibilité de contrat

Le Client reste redevable du paiement de la facture sans pouvoir opposer à quelque titre que ce soit la cession du contrat, la réalisation pour le compte d'autrui, l'existence d'une promesse de porte-fort ou encore l'existence d'une stipulation pour autrui.

18. Litiges

En cas de litige pouvant survenir dans l'application du contrat, seul le droit français est applicable. Seules les juridictions du ressort du siège social du Prestataire sont compétentes, même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique

(Extraits de la norme NF P 94-500 du 30 novembre 2013 – Chapitre 4.2)

Le Maître d'Ouvrage doit associer l'ingénierie géotechnique au même titre que les autres ingénieries à la Maîtrise d'Œuvre et ce, à toutes les étapes successives de conception, puis de réalisation de l'ouvrage. Le Maître d'Ouvrage, ou son mandataire, doit veiller à la synchronisation des missions d'ingénierie géotechnique avec les phases effectives à la Maîtrise d'Œuvre du projet.

L'enchaînement et la définition synthétique des missions d'ingénierie géotechnique sont donnés dans les tableaux 1 et 2. Deux ingénieries géotechniques différentes doivent intervenir : la première pour le compte du Maître d'Ouvrage ou de son mandataire lors des étapes 1 à 3, la seconde pour le compte de l'entreprise lors de l'étape 3.

Enchaînement des missions G1 à G4	Phases de la maîtrise d'œuvre	Mission d'ingénierie géotechnique (GN) et Phase de la mission		Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendu	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser
Étape 1 : Etude géotechnique préalable (G1)		Etude géotechnique préalable (G1) Phase Etude de Site (ES)		Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
	Etude préliminaire, Esquisse, APS	Etudes géotechnique préalable (G1) Phase Principes Généraux de Construction (PGC)		Première adaptation des futurs ouvrages aux spécificités du site	Première identification des risques pour les futurs ouvrages	Fonctions des données existantes et de la complexité géotechnique
Étape 2 : Etude géotechnique de conception (G2)	APD/AVP	Etude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP)		Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec détection au plus tôt de leur survenance	Fonction du site et de la complexité du projet (<i>choix constructifs</i>)
	PRO	Etudes géotechniques de conception (G2) Phase Projet (PRO)		Conception et justifications du projet		Fonction du site et de la complexité du projet (<i>choix constructifs</i>)
	DCE/ACT	Etude géotechnique de conception (G2) Phase DCE/ACT		Consultation sur le projet de base/choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux		
Étape 3 : Etudes géotechniques de réalisation (G3/G4)		A la charge de l'entreprise	A la charge du maître d'ouvrage			
	EXE/VISA	Etude de suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Etude (en interaction avec la phase suivi)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase supervision du suivi)	Etude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels (<i>réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retours d'expérience</i>)	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
	DET/AOR	Etude et suivi géotechniques d'exécutions (G3) Phase Suivi (en interaction avec la Phase Etude)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de l'étude)	Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître d'ouvrage		Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux
A toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diagnostic géotechnique (G5)		Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant	Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément géotechnique étudié

Tableau 2 - Classification des missions d'ingénierie géotechnique

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.

ETAPE 1 : ETUDE GEOTECHNIQUE PRELABLE (G1)

Cette mission exclut toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre de la mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire. Elle comprend deux phases:

Phase Étude de Site (ES)

Elle est réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour une première identification des risques géotechniques d'un site. - Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisinants avec visite du site et des alentours.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant pour le site étudié un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs.

Phase Principes Généraux de Construction (PGC)

Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport de synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols).

ETAPE 2 : ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION (G2)

Cette mission permet l'élaboration du projet des ouvrages géotechniques et réduit les conséquences des risques géotechniques importants identifiés. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend trois phases:

Phase Avant-projet (AVP)

Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisinants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques.

Phase Projet (PRO)

Elle est réalisée au stade du projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées suffisamment représentatives pour le site. - Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

- Fournir un dossier de synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à-vis des nappes et des avoisinants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités.

Phase DCE / ACT

Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques.

- Établir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel).
- Assister éventuellement le maître d'ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participé à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux.

ETAPE 3 : ETUDES GEOTECHNIQUES DE REALISATION (G3 et G 4, distinctes et simultanées) ETUDE ET SUIVI GEOTECHNIQUES D'EXECUTION (G3)

Cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase G2 DCE/ACT. Elle comprend deux phases interactives:

Phase Étude

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier dans le détail les ouvrages géotechniques: notamment établissement d'une note d'hypothèses géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires, définition et dimensionnement (calculs justificatifs) des ouvrages géotechniques, méthodes et conditions d'exécution (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils, dispositions constructives complémentaires éventuelles).
- Élaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs: plans d'exécution, de phasage et de suivi.

Phase Suivi

- Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase Étude.
- Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).
- Établir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO)

SUPERVISION GEOTECHNIQUE D'EXECUTION (G4)

Cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en compte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend deux phases interactives:

Phase Supervision de l'étude d'exécution

- Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils.

Phase Supervision du suivi d'exécution

- Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisinants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur (G3).
- Donner un avis sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO.

DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE (G5)

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant.

- Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant.
- Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3).

ETAIMPUIS – 76

14, chemin des fées

Diagnostic d'un affaissement

▶ DIAGNOSTIC GÉOTECHNIQUE

Mission G5

		SAT/ENV	
Fourni par	Asso. Normande Feo	le	18-5-16
Enregistré par	KL	le	2-6-16
Copie : - déjà faite ☐		à	
- faite le		9-6	à BAVIDIE
STD/MER J.			

N°AFFAIRE	DATE	RÉDACTEUR	VÉRIFICATEUR	MODIFICATION
0019025-A	31/03/2016	Adélaïde MARTIN	Frédéric TURMET	



HAUTE-NORMANDIE

581 rue Georges Charpak
 76150 ST JEAN DU CARDONNAY
 02 32 13 21 30
 fondouest-hautenormandie@fondouest.com

SOMMAIRE

1. BUT DE L'ETUDE	3
2. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	3
3. RÉSULTATS DE LA RECONNAISSANCE	3
3.1 Programme réalisé	3
3.2 Fouille à la pelle mécanique	3
4. CONCLUSIONS	4
5. ENCHAINEMENT DES MISSIONS GEOTECHNIQUES.....	4

ANNEXES

- ▶ PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DE LA FOUILLE (4 PAGES)
- ▶ PLAN D'IMPLANTATION DU PUIT ET DU PERIMETRE DE SECURITE ASSOCIE (1 PAGE)
- ▶ CONDITIONS GENERALES (2 PAGES)
- ▶ EXTRAIT DE LA NORME NF P 94-500 REVISEE EN 2013 (2 PAGES)

> 1. BUT DE L'ETUDE

Suite à un affaissement d'environ 1,5 m de diamètre observé sur la parcelle ZW 112, situé 14 chemin des fées à Etampuis, nous avons réalisé, à la demande et pour le compte de l'**Association Marnière des Fées**, une première phase de diagnostic géotechnique (mission G5) au sens de la norme NF P 94-500, consistant à donner un avis sur l'origine de cette anomalie de surface.

Aucun document ne nous a été communiqué pour la réalisation de cette mission.

> 2. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le terrain est situé le plateau crayeux, au Sud de la commune d'Etampuis (76).

D'après la carte géologique au 1/50 000, feuille de Saint-Saëns, on rencontre dans ce secteur les limons des plateaux, recouvrant l'argile à silex, faciès d'altération de la craie sous-jacente, présumée vers 10 à 15 m de profondeur.

> 3. RÉSULTATS DE LA RECONNAISSANCE

3.1 PROGRAMME REALISE

Notre intervention a consisté en la réalisation d'une fouille à la pelle mécanique de type 9 t au droit de l'affaissement afin de vérifier la nature des sols et la forme de l'anomalie en profondeur. Elle a été arrêtée à 1,75 m de profondeur par rapport au terrain actuel.

3.2 FOUILLE A LA PELLE MECANIQUE

Après retrait de la bâche recouvrant l'affaissement de surface, nous avons pu observer et mesurer cette anomalie de 2 m de diamètre pour 0,6 m de profondeur (cf. Photos n°1 et 2).

La fouille a débuté le 22 mars 2016. Après la purge de la terre végétale recouvrant l'affaissement, quelques vides résiduels ont été observés au sein de matériaux remblayés limoneux gris englobant quelques morceaux de bois. L'emprise de ces matériaux est diffuse sur le premier mètre (cf. Photos n°3 et 4). En profondeur, une forme circulaire de 0,9 m de diamètre, caractérisée par un remplissage de remblais limoneux gris avec quelques morceaux de craie, apparaît. Sa forme est constante jusqu'à la fin de la fouille arrêtée à 1,75 m de profondeur (cf. Photos n°5 à 8). Quelques vides résiduels sont visualisés en fond de fouille. Le centre de cette anomalie a été piqué sur le terrain par une barre métallique.

Autour de cette anomalie, la succession lithologique reconnue est la suivante : une couverture de 0,4 m de terre végétale sur des limons sablonneux jaune.

La fouille a ensuite été rebouchée et compactée soigneusement avec les matériaux extraits (cf. Photo n°9).



4. CONCLUSIONS

L'ouverture de la fouille au droit de l'affaissement, a permis l'observation d'un indice de forme circulaire de 0,9 m de diamètre, laissant présumé qu'il s'agit d'un ancien puits d'accès à une marnière, aujourd'hui remblayée, dont l'emplacement est reporté sur le plan joint en annexe.

Afin de déterminer l'orientation des galeries et des chambres souterraines associées, et l'état de conservation de cette marnière, il conviendra d'envisager la réalisation de sondages destructifs implantés au centre et au pourtour du puits dans une deuxième phase de diagnostic géotechnique.

En l'état, un périmètre de sécurité de 60 m centré sur cet indice devra être mis en place, comme proposé sur le plan joint en annexe.



5. ENCHAÎNEMENT DES MISSIONS GEOTECHNIQUES

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechniques définies par la norme NF P 94-500 doit suivre les étapes d'élaboration et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géologiques.

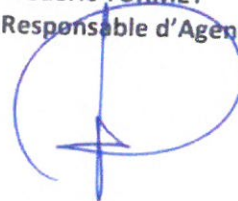
Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de son Maître d'œuvre pour leur fournir tout renseignement complémentaire.

Rédigé par
Adélaïde MARTIN
Chargée d'Affaires



BUREAU D'ETUDES ET D'INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES
581 rue Georges Charpak - 76150 SAINT-LEU-LA-DONNAY
TEL 02 32 13 21 30 - FAX 02 32 13 28 82
Siège social : ZA 50290 LONGUEVILLE
SAS au capital de 510 000 € - RCS 339 429 060

Vérifié par
Frédéric TURMET
Responsable d'Agence





Fondouest
ÉLÉMENT TERRE

581 rue Georges Charpak
76150 SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY

Diagnostic d'un affaissement
14, chemin des fées
ETAIMPUIS
(Seine Maritime)

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE – FOUILLE A LA PELLE MECANIQUE – 22/03/2016

Affaissement avant le commencement de la fouille

Photo 1

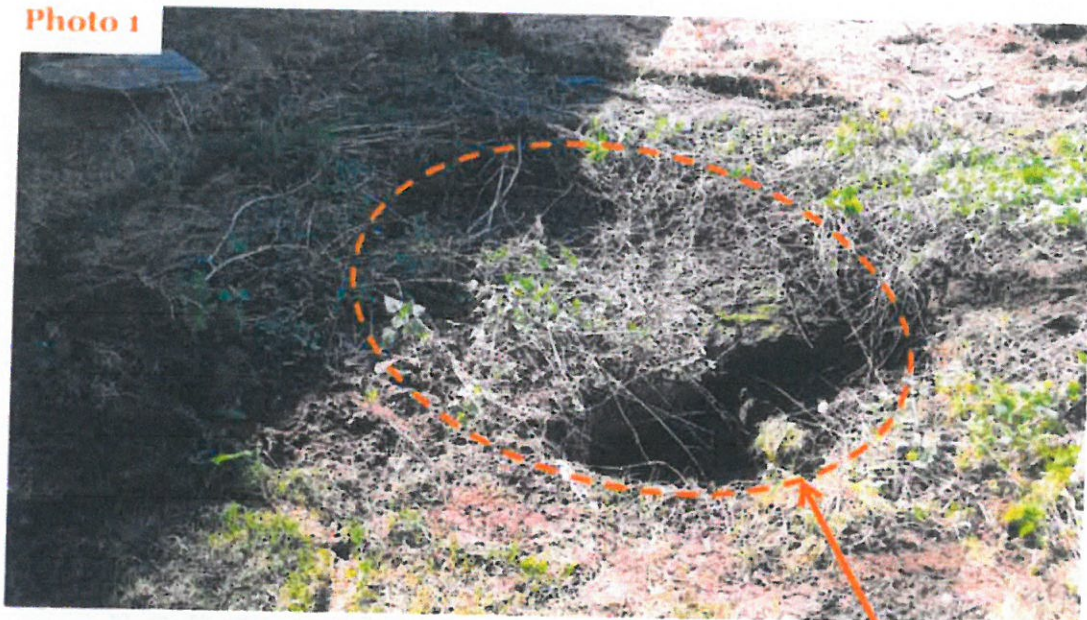
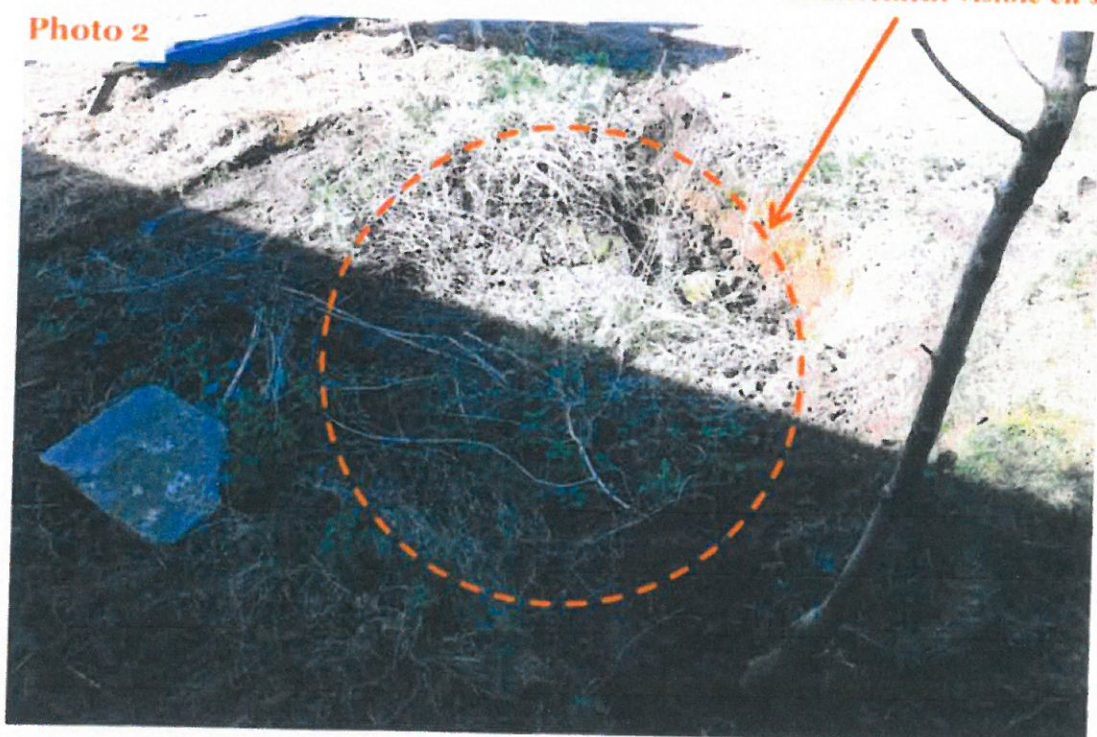


Photo 2





Fondouest
ÉLÉMENT TERRE

581 rue Georges Charpak
76150 SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY

Diagnostic d'un affaissement
14, chemin des fées
ETAIMPUIS
(Seine Maritime)

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE – FOUILLE A LA PELLE MECANIQUE – 22/03/2016

Ouverture de la fouille

Photo 3



Photo 4





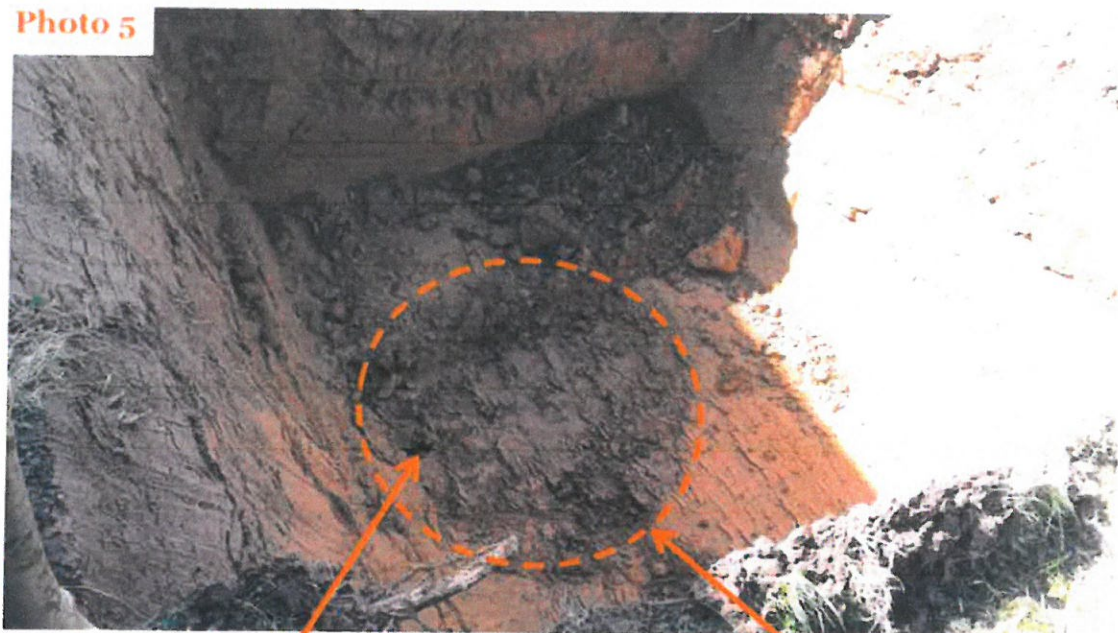
Fondouest
ÉLÉMENT TERRE

581 rue Georges Charpak
76150 SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY

Diagnostic d'un affaissement
14, chemin des fées
ETAIMPUIS
(Seine Maritime)

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE – FOUILLE A LA PELLE MECANIQUE – 22/03/2016

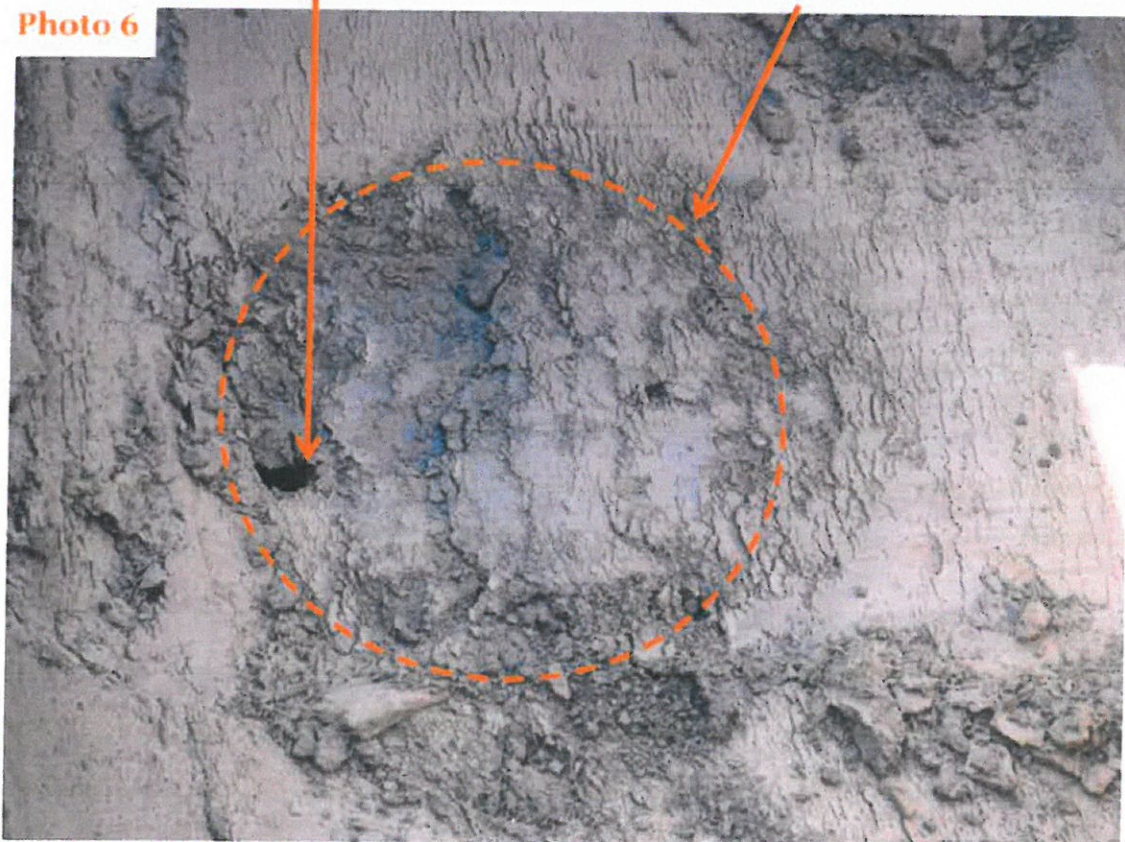
Photo 5



Vide résiduel

Anomalie circulaire – Puits de marnière

Photo 6





Fondouest
ÉLÉMENT TERRE

581 rue Georges Charpak
76150 SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY

Diagnostic d'un affaissement
14, chemin des fées
ETAIMPUIS
(Seine Maritime)

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE – FOUILLE A LA PELLE MECANIQUE – 22/03/2016

Photo 7



Photo 8



Rebouchage de la fouille

Photo 9



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département
SEINE-MARITIME
Commune
ETAMPUIS

Section ZW
Feuille 000 ZW 01

Echelle d'origine 1/2000
Echelle d'édition 1/1000

Date d'édition 22/03/2016
(niveau normal de Paris)

Coordonnées en projection RGF 93C CSO

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant
CENTRE DES IMPOTS FONCIER DE DIEPPE
HOTEL DES IMPOTS 6 BD GEORGES
CLEMENCEAU 76884
76884 DIEPPE
tél 02 32 14 05 69 fax 02 32 14 05 37

Cet extrait de plan vous est délivré par



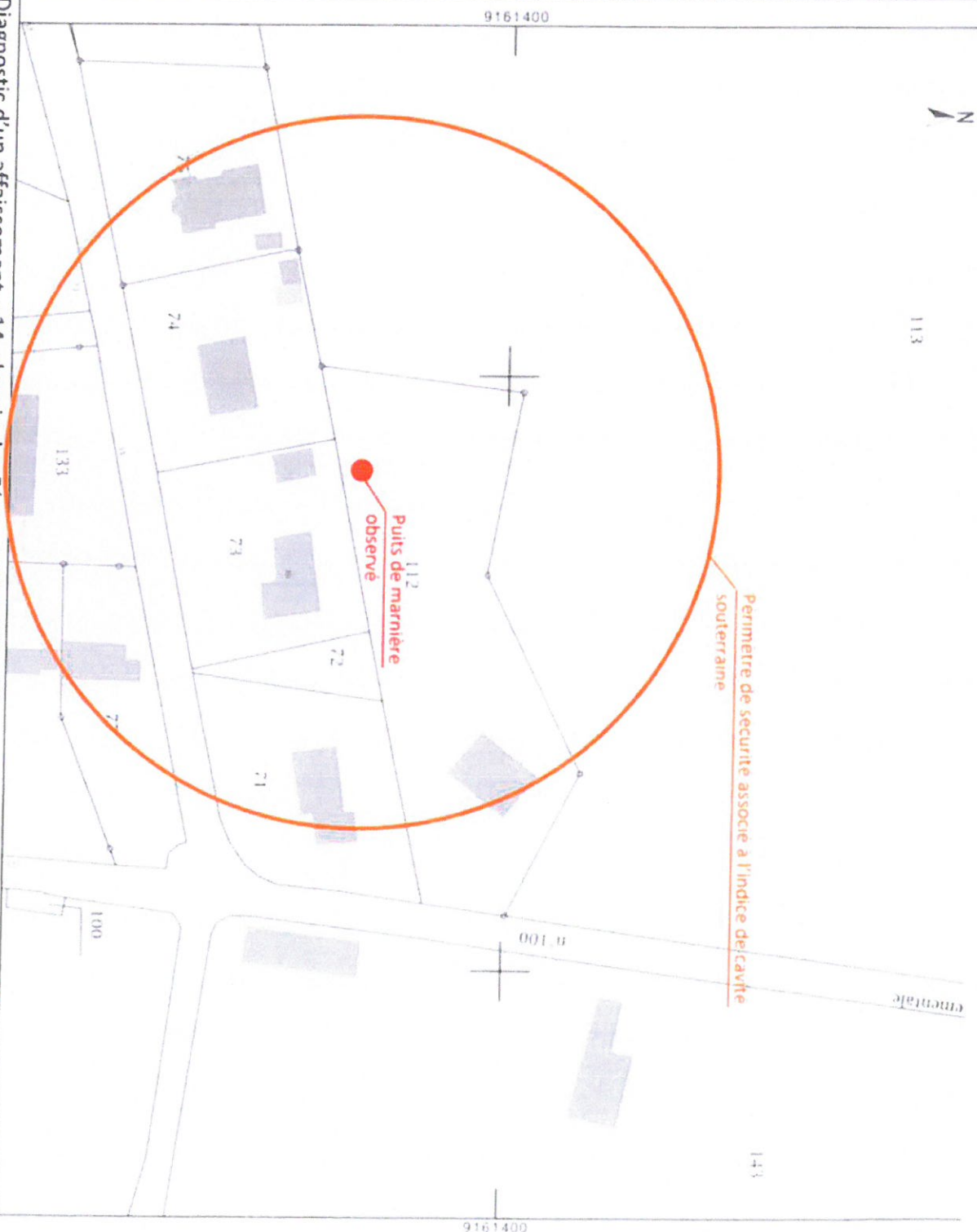
Etude : Diagnostic d'un affaissement - 14, chemin des Fées - ETAMPUIS (76)
N° : 0019025-A

Client : Association Marnière des Fées

Echelle : 1/1 000

PLAN D'IMPLANTATION DU PUIS DE MARNIERE ET PERIMETRE DE SECURITE ASSOCIE

581 rue Georges Charpak Z.A. N°5 Les Portes de l'Ouest - 76 150 SAINT JEAN DU CARDONNAY - Tél : 02.32.13.21.30. Fax : 02.32.13.28.82 - Mail : fondouest-hautenormandie@fondouest.com





Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Cadastre Napo non corrigé

x :

y :

Précision :

Type de Report : Parcelle

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 120 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales || Réf.: 8S21 | Section: D | Parcelle: 37 | || Date: 29/12/1897 |
Communales anciennes || Réf.: X9 | Section: D | Parcelle: 37 | || Date: 23/12/1897 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☒ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☐ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☒ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Explor-e : Le plan fournit par la déclaration communale n'est pas exploitable. La localisation précise de l'exploitation souterraine est donc impossible. C'est toute la parcelle qui est définie en zone de présomption d'exploitation.

Indice 76249-158 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales		
	Cote :	8S21	
Elements extraits	Date du document :	29/12/1897	
	Type ouvrage :		
	Déclarant :	DUVAL Numa	
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :		
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section : D	Parcelle : 37
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations :	Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 951	
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur	/ Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :		
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

Indice 76249-158 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives communales		
	Cote :	X9	
Elements extraits	Date du document :	23/12/1897	
	Type ouvrage :	Marne	
	Déclarant :	DUVAL Numa	
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :	PIEDEFER Charles	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section : D	Parcelle : 37
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations :	Extraction de marne dans une pièce de terre bordée par le chemin vicinal de Biennais à Loeuilly. Une seule chambre d'exploitation selon le plan de la déclaration	
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur 12m	/ Diamètre 0,85m / Maçonné
	Volume exploité :	250m3	
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

Département
de la
Seine-Inférieure



Monsieur le Maire de la Commune d'Champuis

Monsieur le Maire.

Le Sieur Duval Pierre cultivateur, demeurant
au Prie, Section d'Champuis, a l'honneur de vous
exposer qu'il désire faire pour une carrière à marne
dans une pièce de terre, appartenant à M^{re} Pichet
Charles, propriétaire à St Helier.

qu'il exploite comme fumier la dite pièce de terre
située au Prie, Section d'Champuis où elle est inscrite
sous le N^o 34 S^o D du plan cadastral.

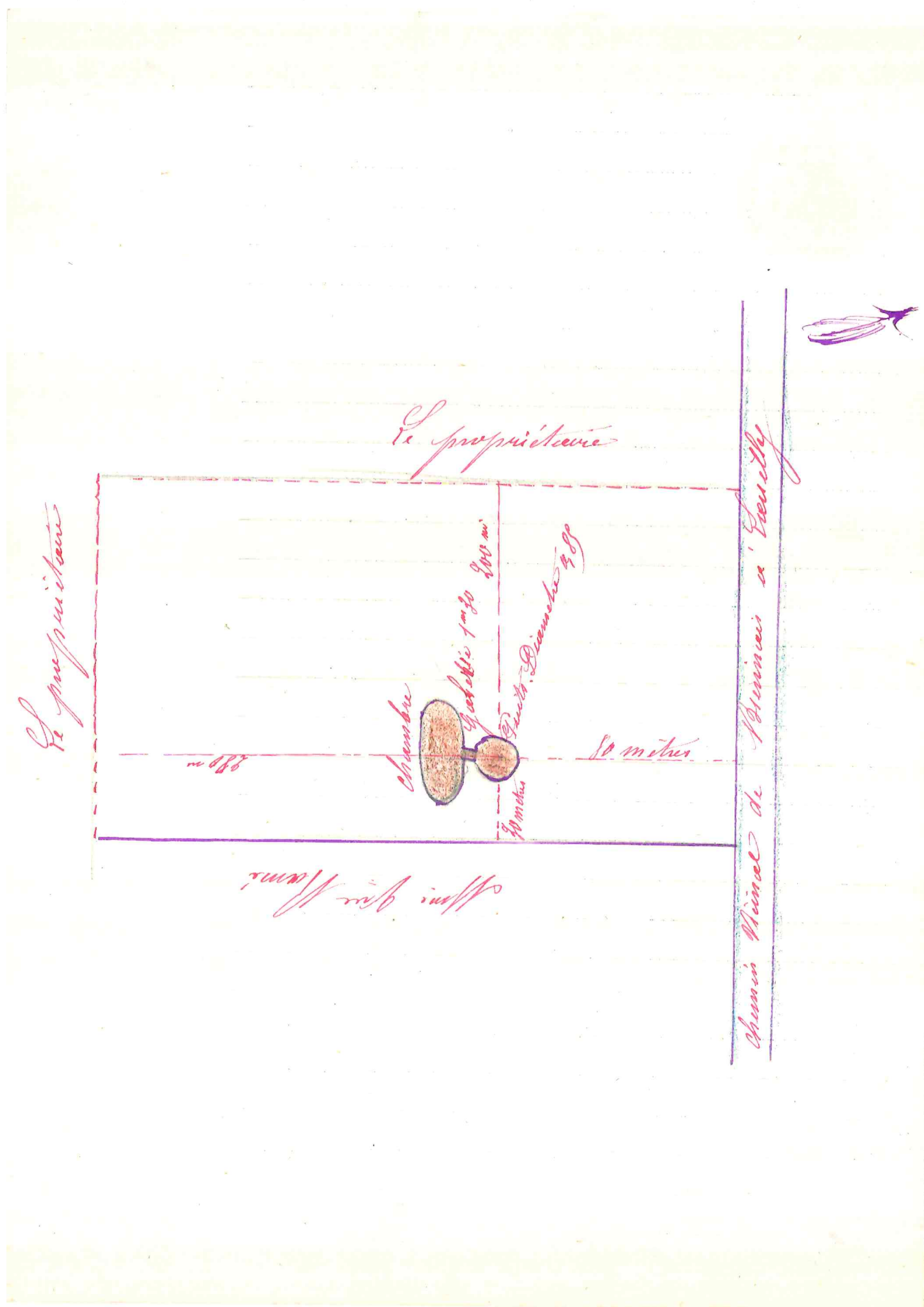
qu'il n'extraira de cette carrière que la marne qui
lui sera nécessaire pour amender les terres de
son exploitation et dont le volume sera d'environ
250 mètres cubes.

que cette extraction aura lieu au moyen d'un puits
d'environ 12 mètres de profondeur avec galeries
souterraines conformément au plan d'autre part.
Il a l'honneur d'être Monsieur le Maire, votre
très humble Serviteur.

Duval

Champuis le 23 Decembre 1897

Arrondissement
de Dieppe
Canton de
Leot
Mairie
Declarations



N° D'ORDRE.	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIEU D'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION carré.	DATE DE LA COMMUNICATION		au service des Min.
				NUMÉROS DU CADASTRE.	à la Préfecture.	
892	Lemoine Louis	La Chapelle	B	34	9/10/18	10 x 16
893	Guillaume Charles	St. Pierre d'Albi	B	397	19/10/18	807
894	Lebailly Auguste	St. Romain	C	107	19/10/18	13 x 16
895	Louisy Théophile	Kermarec	C	30	11/13/18	207
896	1 ^{re} Trépoillog	Quétin	B	306	9/13/18	807
897	Carot Jeanette	St. Victor d'Albi	A	48	11/13/18	14 x 16
898	Dothery Alfred	St. Pierre d'Albi	A	44	11/13/18	807
899	Leclercq Adolphe	St. Pierre d'Albi	B	8	10/14/18	807
900	Cocquerel Georges	St. Pierre d'Albi	A	106	5/14/18	14 x 16
901	Carlot Louis	St. Pierre d'Albi	A	191	9/14/18	15 x 16
902	Declercq Paul	St. Pierre d'Albi	A	45	13/14/18	807
903	Veroux Camille	St. Pierre d'Albi	B	109	10/14/18	807
904	Demeure Louis	St. Pierre d'Albi	A	140	9/14/18	807
905	Hellier Jules	St. Pierre d'Albi	A	513	8/14/18	807
906	Deborque 1 ^{er} d'Albi	St. Pierre d'Albi	D	41	10/14/18	807
907	Delamarque 1 ^{er} d'Albi	St. Pierre d'Albi	A	6	10/14/18	16 x 16
908	Leclercq Louis	St. Pierre d'Albi	A	204	8/14/18	807
909	Declercq Adolphe	St. Pierre d'Albi	C	109	13/14/18	807
910	Grandjean Paul	St. Pierre d'Albi	A	118	11/14/18	807
911	Tanoussin	St. Pierre d'Albi	C	245	9/14/18	807
912	Leprieux Hippolyte	St. Pierre d'Albi	D	31	10/14/18	807
913	Leclercq Louis	St. Pierre d'Albi	B	81	10/14/18	18 x 16
914	Leclercq Jules	St. Pierre d'Albi	B	204	11/14/18	807
915	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	A	118	11/14/18	807
916	1 ^{re} Chery	St. Pierre d'Albi	B	232	10/14/18	807
917	Bertin Jean	St. Pierre d'Albi	B	113	10/14/18	807
918	Renard Hippolyte	St. Pierre d'Albi	A	245	10/14/18	807
919	Ballay Hippolyte	St. Pierre d'Albi	A	113	10/14/18	807
920	Renard Hippolyte	St. Pierre d'Albi	A	245	10/14/18	807
921	Blachy	St. Pierre d'Albi	A	145	10/14/18	807
922	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	A	245	10/14/18	807
923	Loysel	St. Pierre d'Albi	A	102	10/14/18	807
924	Leclercq Adolphe	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
925	Riant	St. Pierre d'Albi	B	69	10/14/18	807
926	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	B	115	10/14/18	807
927	1 ^{re} Grandjean	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
928	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
929	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
930	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
931	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
932	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
933	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
934	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
935	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
936	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
937	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
938	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
939	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
940	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
941	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
942	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
943	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
944	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
945	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
946	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
947	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
948	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
949	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
950	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
951	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
952	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
953	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
954	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
955	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
956	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
957	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
958	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
959	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
960	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
961	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
962	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807
963	Grandjean Hippolyte	St. Pierre d'Albi	C	115	10/14/18	807



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non reporté

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales || Réf.: 85198 | Section: A | Parcelle: 8 | || Date: 08/12/1931 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☐ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☒ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☐ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Explor-e : Déclaration faite pour la parcelle section A n°8, cette parcelle correspond à un bâtiment d'habitation sur la cadastre napoléonien. L'indice est donc non reporté et la fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-159 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales		
	Cote :	8S198	
Elements extraits	Date du document :	08/12/1931	
	Type ouvrage :		
	Déclarant :	DENIS André	
	Locataire ou fermier :		
Elements de localisation	Propriétaire :		
	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section : A	Parcelle : 8
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations :	Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 6207	
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur	/ Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :		
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIEU L'EXÉCUTION de la carrière.	SECTION municipale.	NUMÉROS DU CARNET	DATE DE LA COMMUNICATION	
					à la Préfecture.	au service des Mines.
6212	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	15	13-12-1931	14-12-1931
6213	M. Gervais Fern	Boisvilliers	B.	24	15-12-31	15-12-31
6214	M. Charvonnat Jules	Boisvilliers	B.	161	15-12-31	15-12-31
6215	M. Fievet Jean	Boisvilliers	B.	214	15-12-31	15-12-1931
6216	M. Bouché Jean	Boisvilliers	B.	57	15-12-31	15-12-1931
6217	M. Lefebvre Joseph	Boisvilliers	B.	141	15-12-31	15-12-1931
6218	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	67	15-12-31	15-12-1931
6219	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	112	15-12-31	15-12-1931
6220	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	30	15-12-31	15-12-1931
6221	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	70	15-12-31	15-12-1931
6222	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	26	15-12-31	15-12-1931
6223	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	250	15-12-31	15-12-1931
6224	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	31	15-12-31	15-12-1931
6225	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	202	15-12-31	15-12-1931
6226	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	41	15-12-31	15-12-1931
6227	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	1	15-12-31	15-12-1931
6228	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	141	15-12-31	15-12-1931
6229	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	69	15-12-31	15-12-1931
6230	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	57	15-12-31	15-12-1931
6231	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	8	15-12-31	15-12-1931
6232	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	210	15-12-31	15-12-1931
6233	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	1	15-12-31	15-12-1931
6234	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	22	15-12-31	15-12-1931
6235	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	22	15-12-31	15-12-1931
6236	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	155	15-12-31	15-12-1931
6237	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	122	15-12-31	15-12-1931
6238	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	207	15-12-31	15-12-1931
6239	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	150	15-12-31	15-12-1931
6240	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	0	15-12-31	15-12-1931
6241	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	203	15-12-31	15-12-1931
6242	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	181	15-12-31	15-12-1931
6243	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	67	15-12-31	15-12-1931
6244	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	20	15-12-31	15-12-1931
6245	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	149	15-12-31	15-12-1931
6246	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	149	15-12-31	15-12-1931
6247	M. Gervais Jules	Boisvilliers	B.	149	15-12-31	15-12-1931

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIEU L'EXÉCUTION de la carrière.	SECTION municipale.	NUMÉROS DU CARNET	DATE DE LA COMMUNICATION	
					à la Préfecture.	au service des Mines.
6143	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	15	13-12-1931	14-12-1931
6144	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	24	15-12-31	15-12-31
6145	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	161	15-12-31	15-12-31
6146	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	214	15-12-31	15-12-1931
6147	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	57	15-12-31	15-12-1931
6148	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	141	15-12-31	15-12-1931
6149	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	67	15-12-31	15-12-1931
6150	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	112	15-12-31	15-12-1931
6151	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	30	15-12-31	15-12-1931
6152	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	70	15-12-31	15-12-1931
6153	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	26	15-12-31	15-12-1931
6154	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	250	15-12-31	15-12-1931
6155	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	31	15-12-31	15-12-1931
6156	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	202	15-12-31	15-12-1931
6157	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	41	15-12-31	15-12-1931
6158	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	1	15-12-31	15-12-1931
6159	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	141	15-12-31	15-12-1931
6160	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	69	15-12-31	15-12-1931
6161	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	57	15-12-31	15-12-1931
6162	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	8	15-12-31	15-12-1931
6163	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	210	15-12-31	15-12-1931
6164	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	1	15-12-31	15-12-1931
6165	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	22	15-12-31	15-12-1931
6166	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	22	15-12-31	15-12-1931
6167	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	155	15-12-31	15-12-1931
6168	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	122	15-12-31	15-12-1931
6169	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	207	15-12-31	15-12-1931
6170	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	150	15-12-31	15-12-1931
6171	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	0	15-12-31	15-12-1931
6172	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	203	15-12-31	15-12-1931
6173	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	181	15-12-31	15-12-1931
6174	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	67	15-12-31	15-12-1931
6175	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	20	15-12-31	15-12-1931
6176	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	149	15-12-31	15-12-1931
6177	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	149	15-12-31	15-12-1931
6178	M. Dubouché Gaston	Boisvilliers	B.	149	15-12-31	15-12-1931



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système : RFG93-CC50

Orig. report carto : GPS

x : 1 564 265

y : 9 161 474

Précision :

Type de Report : Ponctuel

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial : explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes | | Auteur: BRGM | | Date: 08/01/2021 |

Récentes | | Auteur: Explor-e | Réf.: 76249-03-01 | | Date: 28/04/2021 |

Récentes | | Auteur: Explor-e | Réf.: 76249-03-02 | | Date: 03/12/2021 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☒ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☐ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☐ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Explor-e : indice localisé suite aux expertises réalisées par le BRGM et Explor-e. Marnière comblée l'indice est levée.

Indice 76249-160 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	BRGM
	Référence :	
	Date :	08/01/2021
Informations extraites	Mail d'avis du BRGM suite à l'effondrement survenu à Etainpuis rue des charmillles. / Effondrement de 2,5m de diamètre sur 1,2m de profondeur. Aucun indice référencé avant l'effondrement. / Recommandation : Interdire l'accès aux abords et à la maison + surveillance. Réalisation de sondages de reconnaissance de vides	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	Rue des Charmilles, ZX 239
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		

Indice 76249-160 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	Explor-e
	Référence :	76249-03-01
	Date :	28/04/2021
Informations extraites	Identification de la nature d'un effondrement de terrain par sondages. / Effondrement de 3,3m de long par 2,6m de large et près de 1,5m de profondeur. Situé au pignon sud-est de la maison d'habitation / Réalisation de 16 sondages / Conclusion : L'effondrement de surface est en lien avec la rupture d'une ancienne chambre ou galerie d'exploitation souterraine. La marnière souterraine a été intégralement circonscrite par le programme de reconnaissance. // Creation d'un nouvel indice, adaptation du périmètre de sécurité à une périmètre assimilé au cône d'effondrement. Conservation de l'arrêté de péril tant que le comblement n'a pas été réalisé.	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		

Indice 76249-160 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	Explor-e
	Référence :	76249-03-02
	Date :	03/12/2021
Informations extraites	Comblement d'une ancienne carrière souterraine de marne. / Comblement réalisé le 18/11/2021 par injection de 142,5m3 / Conclusion : Remplissage intégral de la marnière // recommandation : Suppression de tous périmètres de sécurité, lever l'arrêté de péril, définition d'une zone de prescription géotechnique au droit de l'emprise de la cavité comblée.	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		

Sujet : Tr: [INTERNET] Réf. 21/001 - Avis du BRGM suite à l'effondrement survenu à Etainpuis (76)

De : QUINIOU Arnaud - DDTM 76/SPERIC/BRNT <arnaud.quiniou@seine-maritime.gouv.fr>

Date : 08/01/2021 14:19

Pour : VAUQUELIN Severine - DDTM 76/SPERIC/BRNT <severine.vauquelin@seine-maritime.gouv.fr>

Copie à : ELINEAU Dorothée - DDTM 76/SPERIC/BRNT <dorothee.elineau@seine-maritime.gouv.fr>

Séverine,

Pour la bd stp "nouvel indice parcelle ZX239", il y a un lien pour télécharger la photo et le plan de l'effondrement.

Merci 😊

@Dorothée, j'ai eu le particulier en début de semaine, fonds Barnier à venir.

Arnaud

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Réf. 21/001 - Avis du BRGM suite à l'effondrement survenu à Etainpuis (76)

Date : Fri, 8 Jan 2021 11:44:52 +0000

De : d.ribes (par Internet) <d.ribes@externe.brgm.fr>

Répondre à : d.ribes <d.ribes@externe.brgm.fr>

Pour : romain.blottiaux@seine-maritime.gouv.fr <romain.blottiaux@seine-maritime.gouv.fr>, arnaud.quiniou@seine-maritime.gouv.fr <arnaud.quiniou@seine-maritime.gouv.fr>

Copie à : larcheveque.anais@gmail.com <larcheveque.anais@gmail.com>, mairie-sg.etaimpuis@wanadoo.fr <mairie-sg.etaimpuis@wanadoo.fr>

Bonjour,

A la demande de la préfecture de Seine-Maritime, le BRGM est intervenu le 05 janvier 2021 sur la commune d'Etainpuis, suite à un effondrement survenu le 23 décembre 2020 à proximité immédiate d'une habitation sise au 56 rue des Charmilles (parcelle cadastrale ZX 239). Ce mail vise à faire un bref récapitulatif des observations et des recommandations émises oralement aux participants lors de la visite. Un rapport d'expertise détaillé sera transmis prochainement.

L'expertise s'est déroulée en présence du Maire de la commune et des parents de la propriétaire de l'habitation concernée par l'effondrement.

DESCRIPTION DU PHENOMENE

Un effondrement est survenu le 23 décembre 2020 à l'angle de la maison d'habitation. Il s'agit d'un effondrement pseudo-circulaire de 2,5 à 3 m de diamètre et environ 1,2 m de profondeur maximale, soit un volume de vide estimé entre 5 et 7 m³ a priori (Cf. Pièce jointe). Il est situé à 5 m au nord-ouest d'un chemin et à

18 m en contre-bas de la route. Il se développe en partie sous l'habitation, sur environ 0,5 m de large, dans une formation limoneuse en surface puis très argileuse en profondeur. Les bords de l'effondrement sont francs sous la maison et en partie affaissés, côté jardin. Le jour de la visite, le sol était humide mais aucune eau stagnante n'a été constatée dans l'effondrement. La présence de boue argileuse dans le fond de l'effondrement témoignent d'une remobilisation des argiles après l'effondrement. De plus, d'après les témoignages recueillis le jour de la visite, les eaux de ruissellement entre la route et l'habitation se déversent dans l'ouverture d'effondrement et y stagnent. Une petite tranchée a été creusée par les propriétaires autour de l'effondrement pour dévier les eaux de ruissellement. Aucune évolution de sa surface n'a été constatée par les propriétaires, cependant selon eux, sa profondeur s'est développée.

La maison a été construite en 2018 dans un lotissement récent, sur d'anciennes parcelles agricoles.. La maison est raccordée au tout-à-l'égout et aucun réseau de canalisation d'eau ne passe à proximité de l'effondrement. La maison est construite sur un vide sanitaire d'environ 0,5 m de haut, sous lequel se développe une partie de l'effondrement.

Enfin, d'après les bases de données « cavités » disponibles, aucun indice n'est répertorié dans le lotissement concerné par l'effondrement.

DIAGNOSTIC ET RISQUES RESIDUELS

Cet effondrement résulte de la ruine partielle ou totale d'une cavité en profondeur, dont l'origine ne peut être déterminée avec certitude à ce stade des investigations. Toutefois, compte tenu du contexte géologique et historique du secteur, deux hypothèses peuvent être avancées :

- Hypothèse 1 : l'effondrement résulte de la ruine d'une cavité souterraine anthropique, de type « marnière » ;
- Hypothèse 2 : l'effondrement résulte de la présence d'une cavité naturelle (karstique) dans la craie en profondeur (phénomène d'ouverture de « bétoire »).

Dans les deux cas, l'élément déclencheur de cet événement est l'eau. La route et le chemin, surélevés par rapport à l'habitation, entraîne la formation d'un « entonnoir » en direction de l'angle sud de la maison (Cf. Pièce jointe). Lors d'épisodes pluvieux, les eaux de ruissellement sont collectées par cette dépression près de la maison, ce qui a pu accélérer la dégradation d'un vide souterrain déjà présent, provoquant la remontée d'une « cloche de fontis », s'ouvrant en surface sous forme d'un effondrement.

Concernant les risques résiduels, il est important de souligner **que** le phénomène n'est pas stabilisé à l'heure actuelle et peut être amené à évoluer, notamment en fonction des conditions pluviométriques. En effet, un affaissement des abords ou un élargissement de l'effondrement ne peut être exclu à plus ou moins court terme.

A noter que le jour de la visite, aucun problème à l'ouverture et fermeture des portes et fenêtres, ainsi qu'aucune fissure ou autre dégradation n'ont été constatés sur l'habitation. L'habitation fait toutefois l'objet d'un arrêté de péril.

RECOMMANDATION DU BRGM

Compte tenu des observations et des enjeux, le BRGM recommande :

A mettre en place dès à présent :

- Interdire strictement l'accès aux abords immédiats de l'effondrement (élargissement à 5 m de l'effondrement du barriérage déjà en place) ;
- Maintenir l'interdiction d'accès à la maison d'habitation tant que des travaux nécessaires de mise en sécurité n'ont pas été réalisés ;
- Effectuer une surveillance régulière de l'habitation (apparition de fissures) et des abords de l'effondrement (affaissements, élargissement de l'ouverture d'effondrement). En cas d'apparition de nouveaux désordres, il sera nécessaire d'en avertir l'administration rapidement.

A mettre en place dans les plus brefs délais :

- Faire appel à un bureau d'études spécialisé dans la recherche de cavités souterraines pour réaliser des sondages de reconnaissance de vides. Les sondages devront atteindre une profondeur de 15 m

au-dessous du toit de la craie. L'objectif étant de vérifier la nature et les dimensions de la cavité à l'origine de l'effondrement (marnière, conduit karstique), puis de mettre en place les mesures les plus adaptées pour sécuriser le site à long terme (comblement) ;

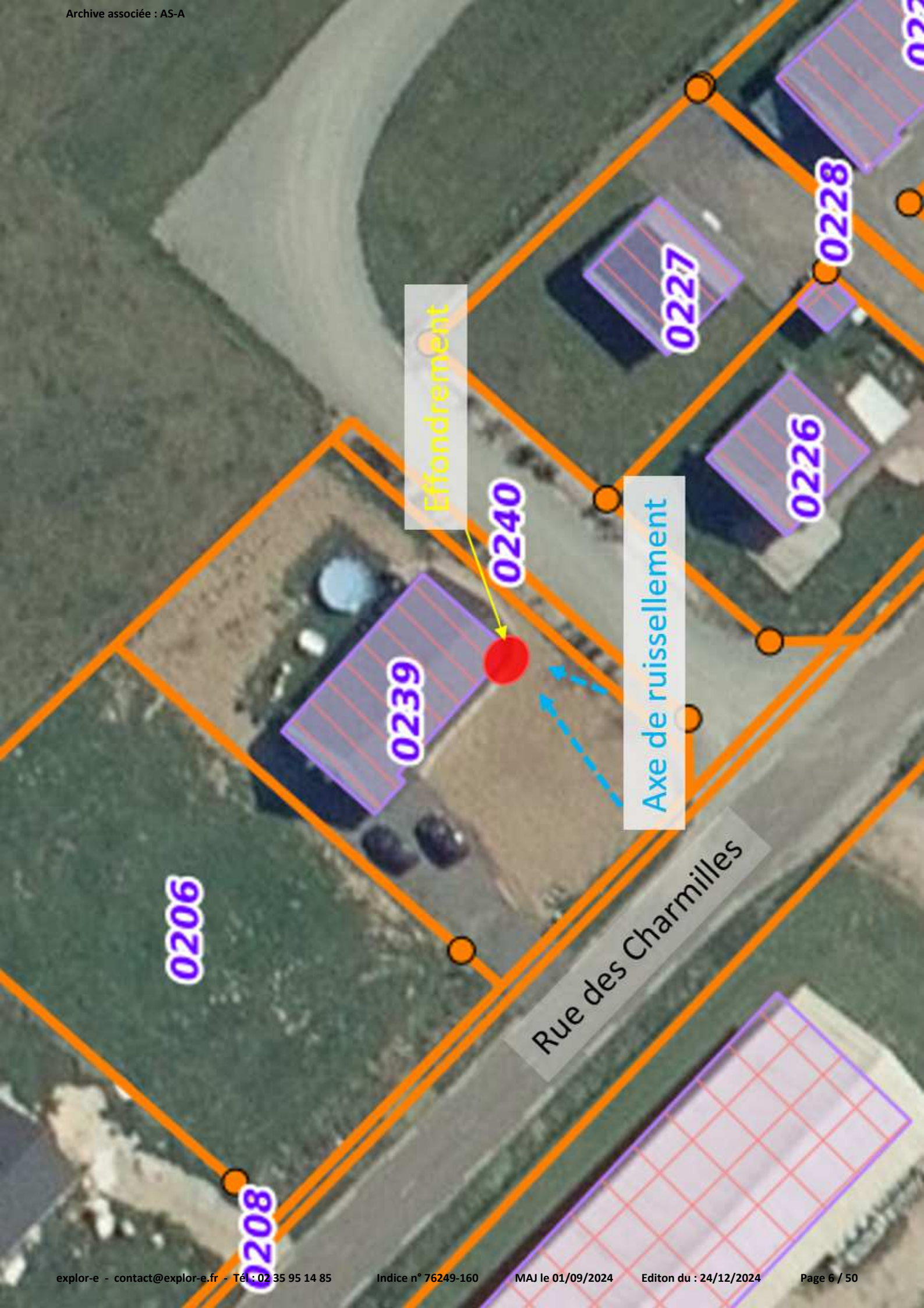
Deux illustrations en pièces jointes sont disponibles via le lien suivant, jusqu'au 22/01/2021 :

https://dl.brgm.fr/liens/QCugVgkHakYfF1ll/Illustrations_Etaimpuis.zip

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire,
Bien cordialement,

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	 Géosciences pour une Terre durable brgm
David RIBES Ingénieur Risques naturels Direction des Actions Territoriales DIRECTION REGIONALE NORMANDIE Parc de la Vatine, 14 route d'Houpeville 76130 Mont Saint Aignan Tél : 02 35 02 70 32 / d.ribes@brgm.fr www.brgm.fr	
BRGM - SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL Newsletter BRGM Infos    	

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le BRGM Normandie s'est organisé pour assurer sa continuité de service en grande partie par télétravail. Nos missions d'appuis sur le terrain pourront certes se poursuivre. Nous restons ainsi joignable par messagerie et par visioconférence. Vous pouvez également nous joindre par téléphone de 8h30 à 17h au numéro habituel 02.35.60.12.00



Effondrement

0240

Axe de ruissellement

0239

0227

0226

0228

0206

0208

Rue des Charmilles



76249-03-02

STEEN Expertise

Commune d'Etaimpuis

Gestion des risques liés aux cavités souterraines

Comblement d'une ancienne carrière souterraine de marne

Version A du 3 décembre 2021



explor-e

Solutions risques naturels hydrogéologie et environnement



explor-e

SARL au capital de 40 000 euros - RCS Rouen - Siret : 510 864 226 000 20 - APE : 7112B

Siège social : 908-3, route de Veules-les-Roses – 76760 Yerville

Mail : contact@explor-e.fr

Site internet : www.explor-e.fr

 **N°Vert 0 800 00 28 12**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Rédacteurs : Benjamin TROADEC / Guillaume PIERRE

Sommaire général

1	CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION.....	1
1.1	Contexte	1
1.2	Objectif	2
2	TRAVAUX DE COMPLEMENT	3
2.1	Organisation opérationnelle	3
2.2	Matériau de comblement mis en œuvre	5
2.3	Suivi du comblement par inspection vidéo	6
2.4	Volumes mis en œuvre	8
3	CONCLUSION	11

Sommaire des illustrations

FIGURE 1	: REPORT EN SURFACE DE L'EMPRISE DE LA MARNIÈRE SUR FOND BD ORTHOPHOTO	1
FIGURE 2	: CLICHÉS DES OPÉRATIONS DE COMPLEMENT	3
FIGURE 3	: INJECTION DU COULIS JUSQU'AU REFUS DANS TOUS LES ÉVENTS.....	8
FIGURE 4	: PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'INDICE DE MARNIÈRE EN « INDICE TRAITÉ »	13



Contexte et objectifs de la mission

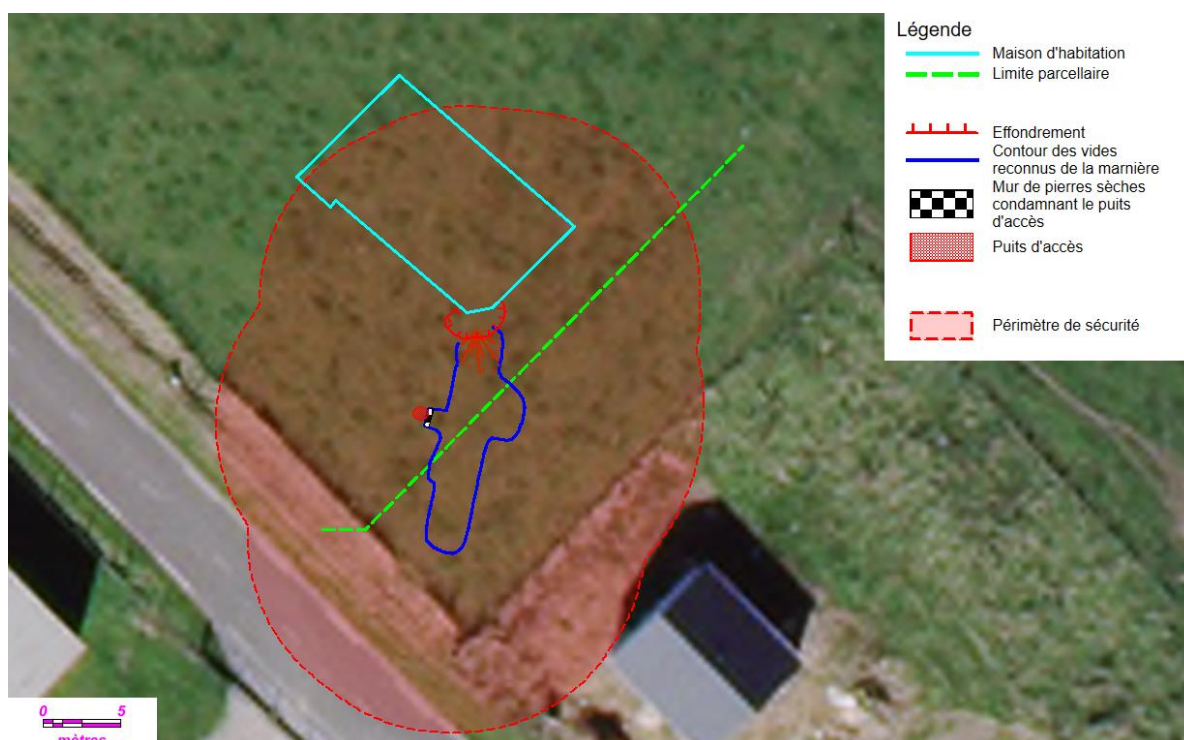
1.1 Contexte

En janvier 2021 un effondrement de terrain était survenu au droit d'une parcelle récemment bâtie, Rue des Charmilles, à Etampuis (76) et cadastrée sous la référence ZX 239. Steen Expertise avait alors sollicité explor-e qui avait constaté sur site un effondrement de dimensions plurimétrique. Le désordre se développait au droit du pignon sud-est du bâti et mettait à jour les fondations de l'habitation sise sur des formations limoneuses apparues comme étant fortement lessivées.

Afin d'identifier l'origine de ce désordre et à la demande de Steen Expertise, explor-e avait poursuivi les investigations en réalisant 16 sondages profonds et 2 inspections vidéo avec télémétrie laser. Ces recherches avaient permis d'identifier une ancienne carrière de marne dont le plancher était situé à -20,0 m/TN. Cette marnière avait pu être intégralement circonscrite par le programme de reconnaissance et se composait d'une galerie d'exploitation occupant un espace estimé à 110 m³. L'effondrement de surface correspondait quant à lui à la rupture d'une ancienne chambre/galerie d'exploitation (fontis).

On se référera au rapport précédent (Rapport 76249-03-01) ainsi qu'au schéma synthétique ci-dessous :

Figure 1 : Report en surface de l'emprise de la marnière sur fond BD Orthophoto



1.2 Objectif

On notera que la proximité de cette marnière avec la maison d'habitation, engendrait un risque avéré pour les biens et les personnes (arrêt de péril imminent).

Afin de sécuriser définitivement tous les enjeux de surface et permettre la lever l'arrêt de péril sur l'habitation, le maître d'ouvrage avait souhaité procéder au comblement de l'intégralité des vides reconnus de la marnière.

Le présent rapport détaille l'ensemble de l'opération de comblement.

Travaux de comblement

2.1 Organisation opérationnelle

L'opération de comblement a été menée 18 novembre 2021 sous supervision continue d'explor-e.

Pour introduire le matériau de comblement, une pompe à béton (rotor) dotée d'une flèche de 26 m, a été employée durant toute l'opération.

Le comblement de la cavité a été réalisé par remplissage gravitaire. L'intégralité du matériau a été introduite via les sondages SD04 et SD10 équipés en PVC. Le matériau utilisé est un coulis de remplissage fourni par Unibéton.

Explor-e a supervisé le comblement en s'assurant des bonnes caractéristiques physiques du matériau en procédant à des adjonction d'eau supplémentaire pour ajuster la bonne fluidité du coulis et ses capacités d'autolissage.

La mise en place du coulis a été suivie par observation directe (mesures de niveau depuis la surface) combinée à des inspections vidéo au sein de la cavité. Ce protocole de contrôle a permis de s'assurer de l'homogénéité du comblement, et au remplissage exhaustif de la cavité, sans poche(s) d'air résiduelles.

Figure 2 : Clichés des opérations de comblement





2.2 Matériau de comblement mis en œuvre

Le matériau de comblement fourni par la société Unibéton (produit issu de la centrale de Tôtes) est un coulis de remplissage (remblai liquide) de formulation pompable UNI-3C.

Il s'agit d'un matériau de comblement non essorable, et autocompactant ne présentant pas de phénomènes de tassement différé. En termes de compacité et de porosité, ce coulis se rapproche de la roche encaissante (craie) afin d'éviter la formation d'un point dur dans le massif.

Les principales caractéristiques du produit sont les suivantes :

- ✓ Grande fluidité permettant au produit de combler des interstices, même de petite taille ;
- ✓ Etalement >500mm ;
- ✓ Constituants granulaires : $D_{max} < 4,0 \text{ mm}$;
- ✓ Masse volumique 1727 kg/m^3
- ✓ Résistance mécanique comparable à la compression à 28 jours environ 1MPa ;
- ✓ Bonne portance à 24h.

À chaque réception de toupie, la densité du béton a été contrôlée afin que celui-ci soit suffisamment liquide pour combler toutes les aspérités de la cavité.

À l'arrivée des toupies, en fonction de la plasticité du coulis, un volume d'eau a été ajouté afin d'optimiser sa fluidité. Dans le cas présent, les volumes d'eau ajoutés ont été compris entre 100 et 150 litres par toupie.

2.3 Suivi du comblement par inspection vidéo

Afin de suivre la montée du coulis au sein de la cavité, des inspections vidéo ont été réalisées via le sondage SD10. On se référera aux extraits vidéo ci-dessous :

Clichés : Vues sur la montée du coulis dans la cavité depuis SD14– Crédit photo : explor-e





2.4 Volumes mis en œuvre

Dans le détail, 19 toupies de 7,50 m³ ont été livrées sur site afin de permettre le comblement complet des vides reconnus de la cavité (les bons de livraison de coulis fournis par Unibéton sont présentés en Annexe n°1.).

Annexe1 : Bons de livraison du coulis (Unibéton)

Soit un volume total livré sur site de 142,5 m³ de coulis.

En fin de remplissage le coulis est remonté jusqu'au refus dans tous les événements. On se référera aux clichés ci-dessous :

Figure 3 : Injection du coulis jusqu'au refus dans tous les événements.



SD04 avant injection du coulis



SD04 après injection du coulis



SD10 avant injection du coulis



SD10 après injection du coulis

La différence entre le volume prévisionnel modélisé dans la galerie (110 m³) et le volume réel de coulis mis en place (142,5 m³) s'explique par des pertes du coulis au niveau de la partie basse du puits (derrière le mur en pierres sèches d'accès au puits), et l'éboulis en bout de galerie (effondrement de surface). Ces deux secteurs, dont le volume n'était pas modélisable lors des relevés en forage, ont infiltré une partie du coulis.

Le suivi réalisé in situ a permis de valider les bonnes conditions de remplissage, et le comblement exhaustif des volumes reconnus de la cavité souterraine.

STEEN Expertise

Commune d'Etampuis - Gestion des risques liés aux cavités souterraines

Comblement d'une ancienne carrière souterraine de marne



Conclusion

Le présent rapport porte sur une parcelle récemment bâtie, Rue des Charmilles, à Etampuis (76) et cadastrée sous la référence ZX 239. En janvier 2021 un effondrement de dimensions plurimétrique était survenu au droit du pignon sud-est de la maison d'habitation sise sur ladite parcelle.

A la demande du maître d'ouvrage, Steen Expertise, les investigations menées par explor-e (16 sondages profonds et 2 inspections vidéo avec télémétrie laser) avaient permis d'identifier une ancienne carrière de marne dont le plancher était situé à -20,0 m/TN. Un phénomène de fontis (rupture d'une galerie de cette marnière, était à l'origine de l'effondrement de surface.

Cette marnière avait pu être intégralement circonscrite par le programme de reconnaissance, elle était composée d'un puits dont la base était murée à l'aide d'un mur en pierres sèches et d'une galerie d'exploitation, comblée au nord-est par le fontis précité. Le volume de vide résiduel dans cette galerie avait été modélisé à 110m³.

Compte tenu des enjeux de surface et afin de lever l'arrêté de péril sur l'habitation, le maître d'ouvrage a sollicité explor-e afin de mettre en œuvre un programme de comblement permettant de traiter définitivement l'indice.

L'opération de comblement a été réalisée le 18/11/2021, sous supervision continue d'explor-e.

- **142,50 m³ de coulis de remplissage ont été livrés sur site afin de permettre le remplissage intégral de la marnière ;**
- **Le suivi réalisé durant l'opération de comblement a permis de valider les conditions optimales de remplissage de la cavité et du comblement exhaustif des vides reconnus.**

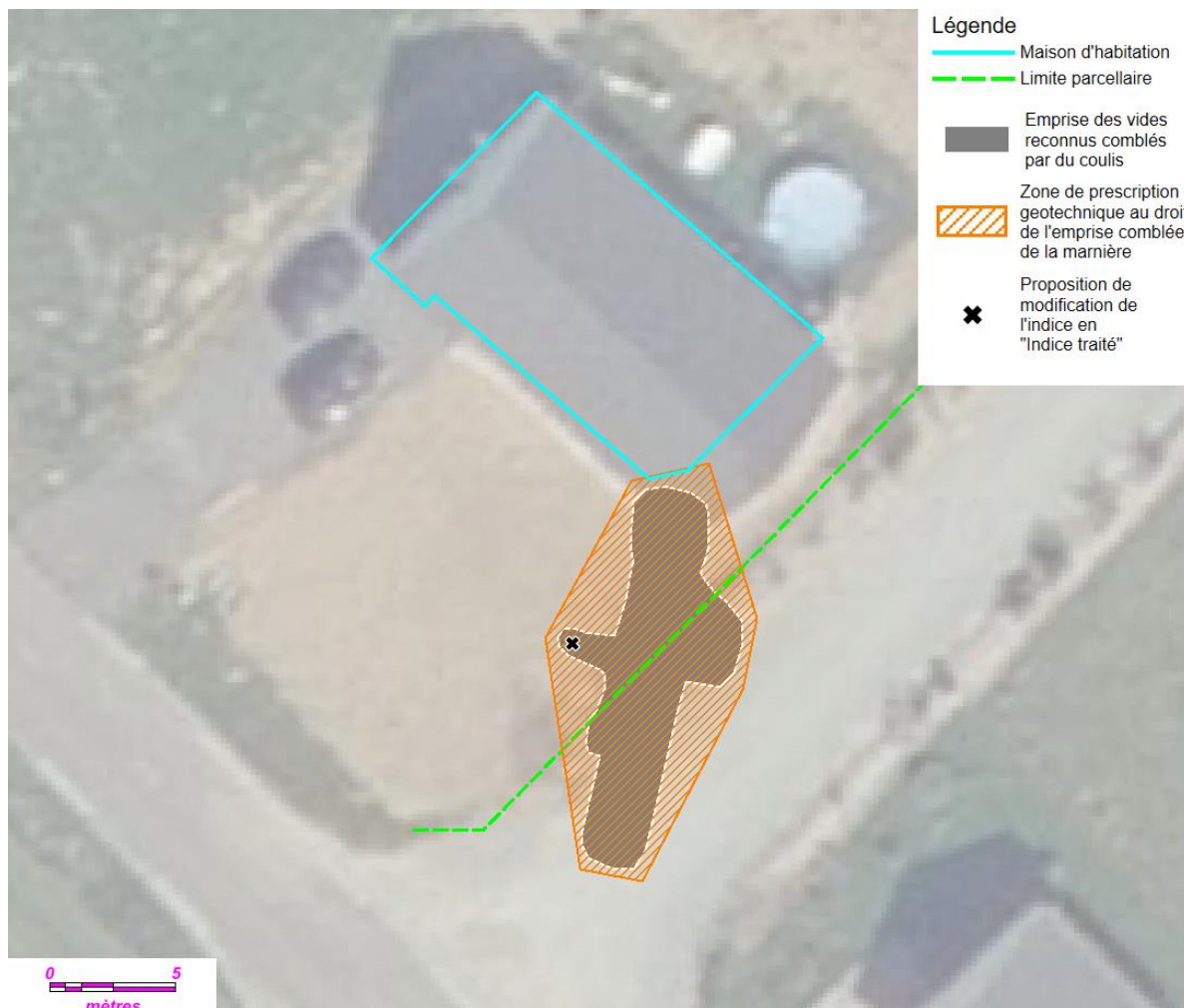
Au regard de cette opération, nous proposons à la commune d'Etampuis (76) et à la DDTM76 :

- **De requalifier l'indice en « Indice traité » ;**
- **De supprimer le périmètre de sécurité résiduel (cône d'effondrement) associé à l'indice ;**
- **En corollaire de lever l'arrêté de péril sur la propriété ;**
- **De définir une zone de prescription géotechnique au droit de l'emprise de la cavité comblée ;**
- **D'ajouter à la fiche dudit indice le présent rapport.**

On se référera au schéma ci-après et à l'Annexe 2.

Annexe2 : Proposition de modification de l'indice de manière en « Indice traité »

Figure 4 : Proposition de modification de l'indice de marnière en « Indice traité »

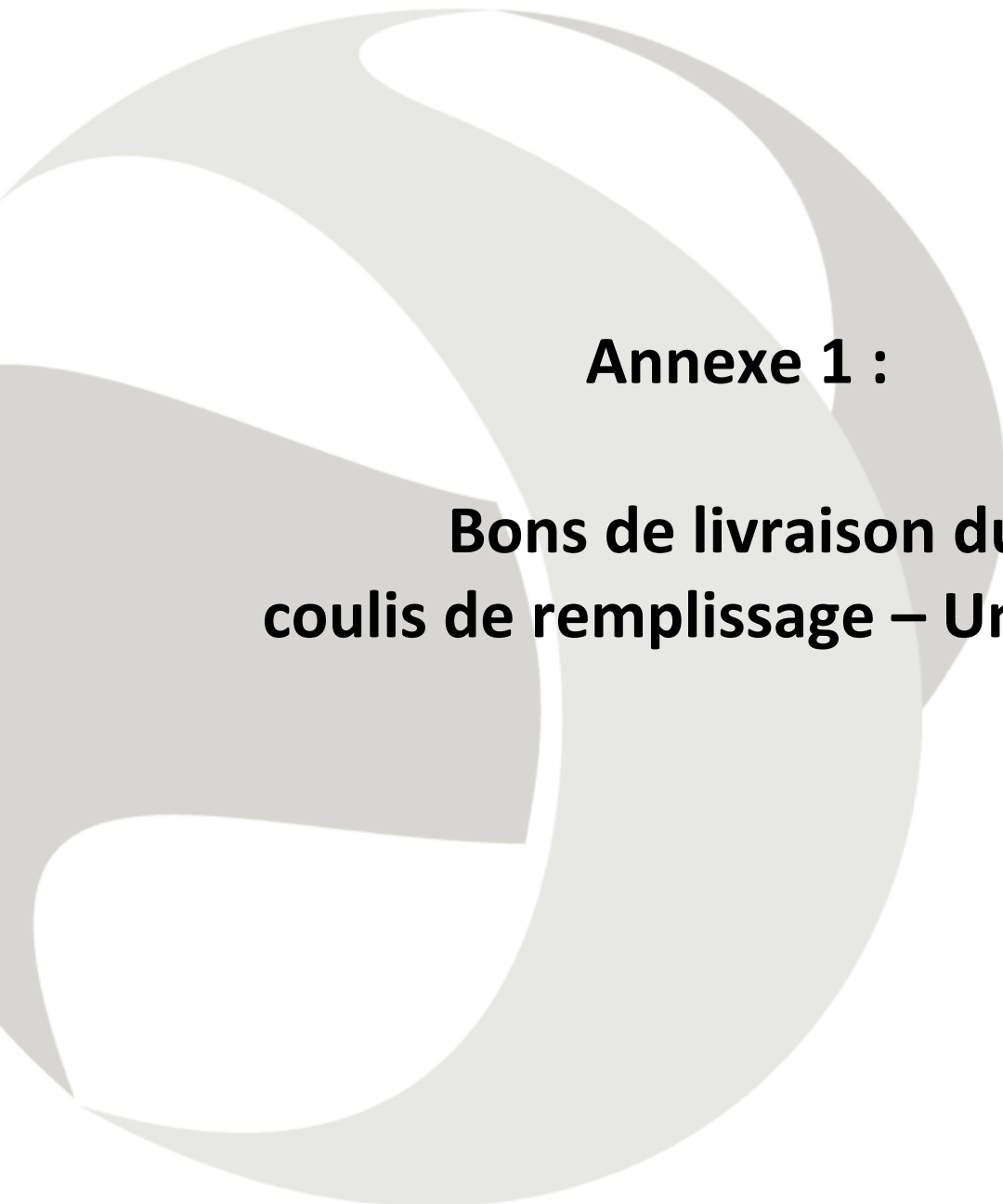


STEEN Expertise

Commune d'Etampuis - Gestion des risques liés aux cavités souterraines

Comblement d'une ancienne carrière souterraine de marne





Annexe 1 :

Bons de livraison du coulis de remplissage – Unibéton

STEEN Expertise

Commune d'Etampuis - Gestion des risques liés aux cavités souterraines

Comblement d'une ancienne carrière souterraine de marne





Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

21204578

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

Préparation exécutée par :

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+kA) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
--------------------------	---------------	--	-----------------	-----------------------------	--------------------------	----------------	----------------------------	-----------------	------	---------------

Fournisseur : 0001023113-ATSPN
Type de pompe : Flèche Maxi 26 m
No de pompe :

Désignation	Quantité	U.V.
-------------	----------	------

Adjuvants et Services

m3 réellement pompés :
Heures supplémentaires :
Tuyaux supplémentaires :
Lavage en centrale :

Commentaire :

MAJ le 01/09/2024

TRANSPORT x INSTALLATION

N° de camion : x
Heure début :
Chauffeur : x
Date de livraison : x
Heure fin :
Immatriculation : x

Première gâchée (1) : x
Arrivée Chantier : x
Conventionnelle : x
Réelle : x
HEURES
Début déchargement : x h
Fin déchargement : x h
Départ chantier : x h

Alertes :
Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée.
La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm.
Le contrôle de la résistance est réalisé sur ☐ cylindres ☐ cubes.
Pour les BPS ou BIPs : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :
 - Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

Quelques précautions à prendre :

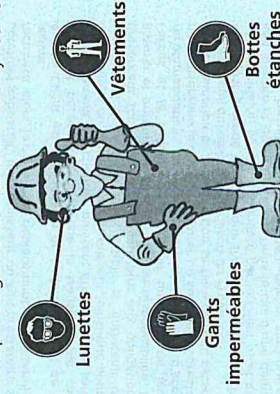
- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
- Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
- Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
- Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
- Porter des lunettes de protection,
- Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.



Page 28 / 50

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.

Signature du client
ou de son représentant

Quantité :

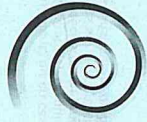
Nature :

Siège social : Les Technodes - CS 20001 - 78931 Guerville Cedex - SAS au capital de 27 159 732 Euros - RCS Versailles B 642 016 166 - NAF : 2363Z - TVA FR 20 642 016 166

GH505

GH507





Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Bon de livraison 21204579

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

Archive associée : AS-C

Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr
SWIFT : SOGERPPLDE

IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804
18/11/2021

CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL
Contrat / Devis : (D)0222006241/Cde :
Chantier : S00000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél : 02 35 34 75 95
Fax :

RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

Fabrication exécutée par : DELARUE PASCAL

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance Classe masse volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEM II/A42,5**		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-L 42.5 R FM-CP2 NF (RAMVILLE)

REC/B42443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-3C	750 M3	
Adjuvants et Services		

Réf.chantier client :
Volume commandé : 110.00
BL pompé : Oui

No folio BMD : 21204578

Retour béton : TRANSPORT

N° de camion : 671-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriculation : DX-013-21

HEURES

Première gâchée(1) :
Arrivée Chantier : 8h30
Conventionnelle : 8h10
Réelle : 8h00
Début déchargement :
Fin déchargement :
Départ chantier :

Artisements :
(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
(2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur ☐ cylindres ☐ cubes
(4) Pour les BPS ou BIPs : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :**
- Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

Quelques précautions à prendre :

- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
- Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
- Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
- Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
- Porter des lunettes de protection,
- Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou sans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON

Après avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.

Nature :
Quantité :
Signature du client ou de son représentant



GH507

GH505

Siège social : Les Technodes - CS 20001 - 78931 Guerville Cedex - SAS au capital de 27 159 732 Euros - RCS Versailles B 642 016 166 - NAF : 2363Z - TVA FR 20 642 016 166



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

21204581

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603968
Tél : 02 35 34 75 95
Fax :

Fabrication exécutée par : DELARIVE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEM II/A42,5**		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-L 42,5 R FM-CE2 NF (NANVILLE)

REC/842443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-30	7,50 M3	

Adjuvants et Services

Ref. chantier client : 110.00

Volume commandé : 110.00

BL pompé : Oui

Retour béton : TRANSPORT

N° de camion : 183-2

Chaufeur :

Zone de livraison : Zone 02

Immatriculation : DY-594-XX

No folio BMD : 21204578

HEURES			
Première gâchée(1) :	13:04	Début déchargement :	9 h 02
Arrivée Chantier		Fin déchargement :	9 h 26
Conventionnelle :	13:00	Départ chantier :	9 h 30
Réelle :			

(5) L'appellation BETON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'Ingénierie à Composition Prescrite)
(7) Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C
(8) Tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :**
- Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

- Quelques précautions à prendre :**
- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
 - Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
 - Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
 - Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
 - Porter des lunettes de protection,
 - Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

⚡ Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON

Après avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi relatives à l'emploi du béton, je déclare :

Signature du client ou de son représentant

Quantité :



GH507

GH505

TVA FR 20 642 016 166

Siège social : Les Technodes - CS 20001 - 78931 Guerville Cedex - SAS au capital de 27 159 732 Euros - RCS Versailles B 642 016 166 - NAF : 2363Z



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Bon de livraison 21204583

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr
SWIFT : SOGEFRPIDE

IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

21204583

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret: 64201616603368
Tél.: 02 35 34 75 95
Fax :

CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SHKL
Date de livraison
Contrat / Devis : (D)022200624V/Cde :
Chantier : S00000381910 ETAIMPUIS LEVILLY
RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

Fabrication exécutée par : DELARUE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Designation du Béton (5)	Certifi- cation	Classe expo Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+kA) kg/m³	Consis- tance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEM II/A42.5**		60		4,0	

** Type et Classe de ciment : CEM II/A-L 42.5 R FM-CP2 NF (NANVILLE)

REC/842443 24223

Designation	Quantité	U.V.
UNI-3C	7,50 m³	

Adjuvants et Services

Réf.chantier client :
Volume commandé : 110.00
BL pompé : Oui
Retour béton :

No folio BMD : 21204578

TRANSPORT
N° de camion : 1040-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriculation : FD 879 GK

Première gâchée(1) :
Arrivée Chantier
Conventionnelle :
Réelle :

HEURES
Début déchargement :
Fin déchargement :
Départ chantier :

h 30
h 45
h 50

(5) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
(6) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(7) Le contrôle de la résistance est réalisé sur ☐ cylindres ☐ cubes
(8) Pour les BPS ou BPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

(5) L'appellation BETON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'Ingénierie à Composition Prescrite)
(7) Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C
(8) Tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :**
- Manipuler du ciment ou du béton à mains nues.
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais, S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

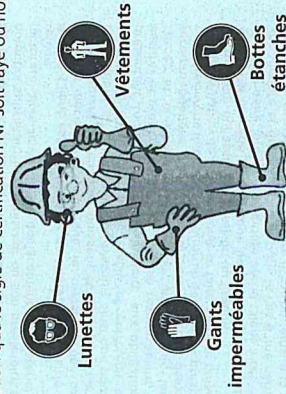
Quelques précautions à prendre :

- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir), Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
- Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
- Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
- Porter des lunettes de protection,
- Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement et abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CLP 272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

⚡ Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER. Voir obligations au verso, article 2.



DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON

A l'occasion, après transfert de propriété au client demandée par le client ou son représentant, effectuée selon ses instructions ou sa responsabilité exclusive (8)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.
Signature du client
ou de son représentant

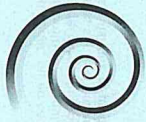
Nature : *Fout* Quantité : *180*



GH505

GH507

Classe ciment - Les Technodes - CS 20001 - 78931 Guerville Cedex



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

21204585

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

Fabrication exécutée par : DELARUE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEM II/A42,5**		60		4.0	

Pré Type et Classe de ciment : CEM II/A-L 42.5 R FM-CP2 NF (ROMVILLE)

REC/842443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-3C	7.50 M3	
Adjuvants et Services		

Ref.chantier client :
Volume commandé : 110.00
BL pompé : Oui

No folio BMD : 21204578

Retour béton : TRANSPORT

N° de camion : 671-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriation : DX-013-71

HEURES

Première gâchée(1) :
Arrivée Chantier :
Conventionnelle : Réelle :
Début déchargement :
Fin déchargement :
Départ chantier :

Artisements :
(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
(2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur ☐ cylindres ☐ cubes
(4) Pour les BPS ou BPS - dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP - dosage nominal en ciment

(5) L'appellation BETON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'Ingénierie à Composition Prescrite)
(7) Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C.
(8) Tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :**
- Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.
- Quelques précautions à prendre :**
- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
 - Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
 - Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
 - Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
 - Porter des lunettes de protection,
 - Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.



Page 4 / 50

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON

A l'action, après transfert de propriété au client demandée par le client ou son représentant, effectuée selon ses instructions ou sa responsabilité exclusive (8)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.

Nature :
Quantité :
Signature du client ou de son représentant



GH507

GH505



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Bon de livraison 21204586

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

Archive associée : AS-C

Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr

SWIFT : SOGERPPLDE
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

FR62510864226 Date de livraison : 18/11/2021

CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL

Contrat / Devis : (D)022200624 V/Cde :

Chantier : S00000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E

RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél : 02 35 34 75 95
Fax :

Fabrication exécutée par : DELARUE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+kA) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEM II/A42,5**		60		4,0	

* Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42,5 R FM-CP2 NF (RAVILLYE)

REC/842443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-30 adjuvants et Services	7,50 M3	

Réf.chantier client : 110.00

Volume commandé : 110.00

BL pompé : Oui

No folio BMD : 21204578

Retour béton : TRANSPORT

N° de camion : 782-2

Chauffeur :

Zone de livraison : Zone 02

Immatriculation : 06-262-D3

Partisements :

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
- (2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur ☐ cylindres ☐ cubes
- (4) Pour les BPS ou BPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

HEURES

Première gâchée(1) :

Arrivée Chantier

Conventionnelle :

Réelle :

0h : 15

0h : 46

1h : 30

Début déchargement :

Fin déchargement :

Départ chantier :

10 h 27

14 h 03

14 h 08

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :
 - Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

Quelques précautions à prendre :

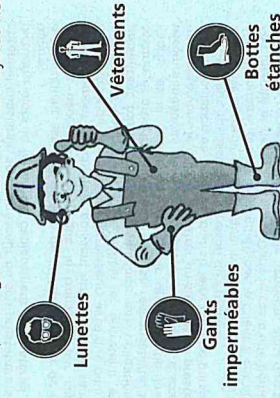
- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
- Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
- Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
- Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
- Porter des lunettes de protection,
- Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement, et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE11272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.



Page 24 / 50

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.

Signature du client
ou de son représentant

Quantité :

150L

Nature :



GH505

GH507



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Bon de livraison 21204587

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

Archive associée : AS-C

Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr

SWIFT : SOGERPPLDE

IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

FR62510864226 Date de livraison : 18/11/2021

CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL

Contrat / Devis : (D)022200624/Cde :

Chantier : S00000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E

RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél : 02 35 34 75 95
Fax :

Fabrication exécutée par : DELARUE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe classeur chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEM II/A-L 42,5 R		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-L 42,5 R FM-CP2 NF (RANVILLE)

REC/842443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-3C	7,50 M3	
Adjuvants et Services		

Réf. chantier client : 110.00

Volume commandé : Oui

BL pompe :

Retour béton :

TRANSPORT

N° de camion : 183-2

Chauffeur :

Zone de livraison : Zone 02

Immatriculation : DV-594-KX

No folio BMD : 21204578

HEURES			
Première gâchée(1) :	09:46	Début déchargement :	11 h 03
Arrivée Chantier		Fin déchargement :	11 h 38
Conventionnelle :	11:00	Départ chantier :	11 h 40
Réelle :			

Artisements :

- (1) Pour dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
- (2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur ☐ cylindres ☐ cubes
- (4) Pour les BPS ou BPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

Gestes à proscrire :

- Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
- Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
- S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

Quelques précautions à prendre :

- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
- Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
- Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
- Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
- Porter des lunettes de protection,
- Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER. Voir obligations au verso, article 2.

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.

Signature du client
ou de son représentant

Quantité :

Nature :



GH507

GH505



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Bon de livraison 21204588

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr
SWIFT : SOGEFRPLDE
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

21204588

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL
Contrat / Devis : (D)022200624 V/Cde :
Chantier : 500000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E
RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

Fabrication exécutée par : DELARUE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certifi- cation	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+kA) kg/m³	Consis- tance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEM II/A42.5R		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-L 42.5 R FM-CP2 NF (RANVILLE)

REC/842443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-30	7,50 M3	

Adjuvants et Services

Index n° 76249-160

Réf. chantier client :
Volume commandé : 110.00
Béton pompé : Oui
Retour béton : TRANSPORT

MAJ le 01/09/2024

N° de camion : 1040-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Matriculation : FD 879 GK

Alertissements :

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
(2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur ☐ cylindres ☐ cubes
(4) Pour les BPS ou BIPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :**
- Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.
- Quelques précautions à prendre :**
- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
 - Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
 - Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
 - Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entretenir contact avec le béton ou le mortier frais,
 - Porter des lunettes de protection,
 - Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.
- Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE 772/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON

Après transfert de propriété au client demandée par le client ou son représentant, effectuée selon ses instructions ou sa responsabilité exclusive (8)

Nature :

Quantité :

HEURES

Première gâchée(1) :

Arrivée Chantier

Conventionnelle :

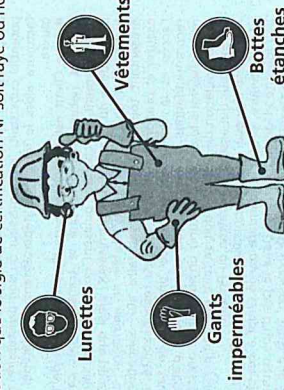
Réelle :

Début déchargement :

Fin déchargement :

Départ chantier :

(5) L'appellation BETON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'Ingénierie à Composition Prescrite)
(7) Pour les BCP ou les BICP suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C
(8) Tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.



⚡ Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.



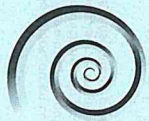
Nature :

Quantité :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.
Signature du client
ou de son représentant

GH505

GH507



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

21204589

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél : 02 35 34 75 95
Fax :

Fabrication exécutée par : DELARUE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+ka) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEM II/A-42,5H		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42,5 R PM-CP2 NF (NANVILLE)

REC/B42443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-3C	350,00	
Adjuvants et Services		

Réf.chantier client : 110.00

Volume commandé : 110.00

EL pompé : Oui

Retour béton :

TRANSPORT

N° de camion : 671-2

Chaufeur :

Zone de livraison : Zone 02

Immatriculation : IX-013-ZL

Appartenance :

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâche.
(2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm.
(3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur ☐ cylindres ☐ cubes.
(4) Pour les BPS ou BIPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

Gestes à proscrire :

- Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
- Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
- S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

Quelques précautions à prendre :

- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
- Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
- Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
- Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
- Porter des lunettes de protection,
- Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.



Page 47 / 50

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON

Après réception, après transfert de propriété au client demandée par le client ou son représentant, effectuée selon ses instructions ou sa responsabilité exclusive (8)

Nature :

Quantité :

Signature du client
ou de son représentant

Siège social : Les Technodes - CS 20001 - 78931 Guerville Cedex - SAS au capital de 27 159 732 Euros - RCS Versailles B 642 016 166 - NAF : 2363Z - TVA FR 20 642 016 166

GH505

GH507





Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

21204590

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél : 02 35 34 75 95
Fax :

Préparation exécutée par : DELARUE PASCAL

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m ³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEMII/A42,5**		60		4.0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42.5 R FM-CP2 NF (RONVILLE)

REC/B42443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-30 adjuvants et Services	7,50 M3	

réf.chantier client : 110.00

Volume commandé : 110.00

BL pompé : Oui

Retour béton : TRANSPORT

N° de camion : 782-2

Chauffeur :

Zone de livraison : Zone 02

Immatriculation : 06-262-D3

Alertes :

- Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
- La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- Le contrôle de la résistance est réalisé sur ☐ cylindres ☐ cubes
- Pour les BPS ou BPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

Gestes à proscrire :

- Manipuler du ciment ou du béton à mains nues
- Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
- S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

Quelques précautions à prendre :

- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
- Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
- Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
- Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
- Porter des lunettes de protection,
- Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE 1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.

Nature : 100L
Quantité : 100L
Signature du client
ou de son représentant



GH505



GH507



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

21204591

Centrale de : FY54 TOYES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

Foration exécutée par : DELARUE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe classeur chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+K+A) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEMII/A42,5-R		60		4.0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42.5 R FM-CP2 NF (NANVILLE)

REC/1842443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-3C	7,90 M3	

adjuvants et Services

Indexe n° 76249-160

Ref.chantier client :
Volume commandé : 110.00
BL pompé : Oui

No folio BMD : 21204578

Retour béton: TRANSPORT

N° de camion : 183-2

Chaufeur :

Zone de livraison : Zone 02

Immatriculation : DY-594-XK

HEURES

Première gâchée(1):

Arrivée Chantier

Conventionnelle :

Réelle :

h1:52

h3:00

h

23 22

23 44

23 46

Artisements :

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
(2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur ☐ cylindres ☐ cubes
(4) Pour les BPS ou BIPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

(5) L'appellation BETON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'Ingénierie à Composition Prescrite)
(7) Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C
(8) Tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :
 - Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

Quelques précautions à prendre :

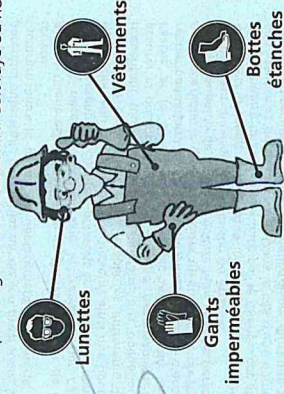
- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
- Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
- Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
- Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
- Porter des lunettes de protection,
- Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP : se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.



Lunettes

Gants

imperméables

Bottes

étanches

Vêtements

Page 19 / 50

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.
Signature du client
ou de son représentant

Quantité :

Nature :

Siège social : Les Technodes - CS 20001 - 78931 Guerville Cedex - SAS au capital de 27 159 732 Euros - RCS Versailles B 642 016 166 - NAF : 2363Z - TVA FR 20 642 016 166

GH505

GH507



Bon de livraison 21204591

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

Tél +33 (0)1 34 77 78 50

Fax +33 (0)1 30 98 72 51

www.unibeton.fr

SWIFT : SOGEFRPLDE

IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

FR2510864226 Date de livraison : 18/11/2021

CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL

Contrat / Devis : (D)022200624V/Cde :

Chantier : S00000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E

RUE DES CHARMILLES LEVILLY

76850 ETAIMPUIS

Explor - contact@explor-e.fr - Tél : 02 35 95 14 85

MAJ le 01/09/2024

24/11/2024

BORÉAL (TSP) - VERSION 13 - 04861 - 1017 - IMPRESSION ENVIRONNEMENTALE ISO 14001 - WAJUIER - 01 30 93 13 13



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

21204592

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

Bon de livraison 21204592

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex
Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr
SWIFT : SOGEFRPLDE
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

FR62510864226 Date de livraison : 18/11/2021
CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL
Contrat / Devis : (D)022200624 V/Cde :
Chantier : S00000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E
RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

Fabrication exécutée par : DELARUE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+K4) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEMII/A42,5H		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42.5 R FM-CP2 NF (ROMVILLE)

REC/842443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-3C adjuvants et Services	7,50 M3	

Réf.chantier client :
Volume commandé : 110.00
BBL pompé : Oui
Retour béton : TRANSPORT

N° de camion : 1040-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriculation : FD 879 GK

No folio BMD : 21204578

HEURES	
Première gâchée(1) :	
Arrivée Chantier	h : 49
Conventionnelle :	h : 30
Réelle :	h
Début déchargement :	h 25
Fin déchargement :	h 00
Départ chantier :	h 05

Partissemments :

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
- (2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur ☐ cylindres ☐ cubes
- (4) Pour les BPS ou BIPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

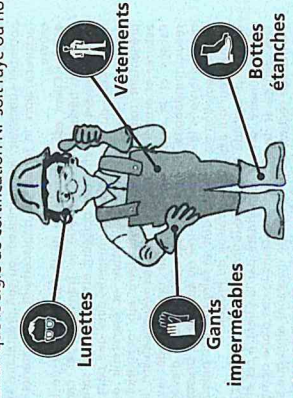
PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :
 - Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.
- Quelques précautions à prendre :
 - Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
 - Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
 - Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
 - Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
 - Porter des lunettes de protection,
 - Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement, et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

⚡ Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.



DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi (qui figurent au verso et déclare les accepter.

Signature du client ou de son représentant

Nature : *bon* Quantité : *102*





Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

21204593

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél : 02 35 34 75 95
Fax :

Fabrication exécutée par : DELARUE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEM II/A42,5**		60		4.0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42.5 R PM-CP2 NF (FRANVILLE)

REC/B42443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-30	7.50 M3	
Adjuvants et Services		

Réf.chantier client : 110.00

Volume commandé : 110.00

BL pompé : Oui

Retour béton : TRANSPORT

N° de camion : 671-2

Chaufeur :

Zone de livraison : Zone 02

Immatriculation : DX-013-71

No folio BMD : 21204578

HEURES	
Première gâchée(1) :	h 05
Arrivée Chantier	h 30
Conventionnelle :	h 35
Réelle :	

Artisements :
(1) Eau dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
(2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur ☐ cylindres ☐ cubes
(4) Pour les BPS ou BIPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
- Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
- S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

Quelques précautions à prendre :

- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
- Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
- Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
- Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
- Porter des lunettes de protection,
- Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou sans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON

Après avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.

Signature du client

Quantité :

ou de son représentant

Nature :



GH507

GH505



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Bon de livraison 21204596

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

Tél +33 (0)1 34 77 78 50

Fax +33 (0)1 30 98 72 51

www.unibeton.fr

SWIFT : SOGERPPLDE

IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

21204596

Centrale de : FY54 TOTES I
Siret : 64201616603368
Tél : 02 35 34 75 95
Fax :

Fabrication exécutée par : DELARVE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe résistance thermique	Classe expo (2)	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+ka) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEM II/A42.5W*		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-L 42.5 R FM-CP2 NF (NANVILLE)

REC/842443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-3C adjuvants et Services	7,50 m3	

Réf.chantier client :

Volume commandé : 110.00

BL pompé : Oui

Retour béton : TRANSPORT

N° de camion : 782-2

Chauffeur :

Zone de livraison : Zone 02

Immatriculation : 66-262-D5

Partisements :

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
(2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur ☐ cylindres ☐ cubes
(4) Pour les BPS ou BIPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

HEURES

Première gâchée(1) :

Arrivée Chantier

Conventionnelle :

Réelle :

14:11
14:44
14:30
h

Début déchargement :

Fin déchargement :

Départ chantier :

14 h 46
15 h 02
15 h 06

(5) L'appellation BETON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'Ingénierie à Composition Prescrite)
(7) Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C
(8) Tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :
 - Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

Quelques précautions à prendre :

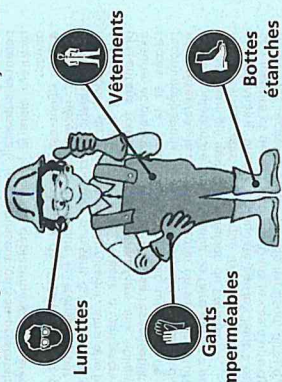
- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
- Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
- Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
- Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
- Porter des lunettes de protection,
- Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE 1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.



DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.
Signature du client
ou de son représentant

Nature :

Quantité :

ou de son représentant

Siège social : Les Technodes - CS 20001 - 78931 Guerville Cedex - SAS au capital de 27 159 732 Euros - RCS Versailles B 642 016 166 - NAF : 2363Z - TVA FR 20 642 016 166

GH505

GH507





Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Bon de livraison 21204597

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr

SWIFT : SOGEFRPLDE

IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

21204597

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616503368
Tél : 02 35 34 75 95
Fax :

FR62510864226 Date de livraison : 18/11/2021

CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL

Contrat / Devis : (D)0222006241 V/C de :

Chantier : S00000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E

RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

Préparation exécutée par : DELARVE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEM II/A-42,5**		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42.5 R FM-CP2 NF (RANVILLE)

REC/842443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-30 adjuvants et Services	7,50 M3	

Réf.chantier client : 110.00

Volume commandé : 110.00

BEL pompé : Oui

Retour béton : TRANSPORT

N° de camion : 183-2

Chauffeur :

Zone de livraison : Zone 02

Immatriculation : DY-594-KX

Alertissements :

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
(2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur ☐ cylindres ☐ cubes
(4) Pour les BPS ou BIPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

No folio BMD : 21204578

HEURES	
Première gâchée(1) :	14:28
Arrivée Chantier	
Conventionnelle :	15:00 h
Réelle :	15:26 h

(5) L'appellation BETON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'ingénierie à Composition Prescrite)
(7) Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C
(8) Tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :
 - Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

Quelques précautions à prendre :

- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
- Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
- Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
- Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
- Porter des lunettes de protection,
- Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

⚡ Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.

Page 43 / 50

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON

Après réception, après transfert de propriété au client demandée par le client, ou son représentant, effectuée selon ses instructions ou sa responsabilité exclusive (8)

Nature : Quantité :

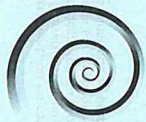
Signature du client ou de son représentant

GH507

GH505

Siège social : Les Technodes - CS 20001 - 78931 Guerville Cedex - SAS au capital de 27 159 732 Euros - RCS Versailles B 642 016 166 - NAF : 2363Z - TVA FR 20 642 016 166





Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

21204598

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

Fabrication exécutée par : DELARVE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEMII/A42,5H		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-L 42,5 R FM-CP2 NF (RANVILLE)

REC/842443 24/221

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-3C	7,50 M3	
adjuvants et Services		

Réf. chantier client :
Volume commandé : 110.00
BRL pompé : Oui

Retour béton : TRANSPORT

N° de camion : 1040-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriculation : FD-879 GK

No folio BMD : 21204578

HEURES	
Première gâchée(1) :	h 15:38
Arrivée Chantier	h 15:40
Conventionnelle :	h 15:30
Réelle :	h 15:45

Partisements :
(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
(2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur ☐ cylindres ☐ cubes
(4) Pour les BPS ou BPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :
 - Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

Quelques précautions à prendre :

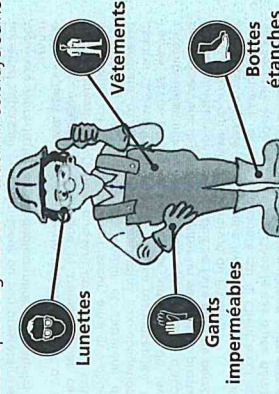
- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
- Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
- Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
- Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
- Porter des lunettes de protection,
- Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.



DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.

Signature du client
ou de son représentant

Quantité : 100 m³

Nature :



Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEMII/A42,5H		60		4,0	

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-3C	7,50 M3	
adjuvants et Services		



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Bon de livraison 21204599

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

Archive associée : AS-C

Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr
SWIFT : SOGERPPLDE
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL
Contrat / Devis : (D)022200624/V/Cde :
Chantier : 500000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E
RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

Fabrication exécutée par : DELARUE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+K+A) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEM II/A42,5**		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-L 42,5 R PM-CP2 NF (FRANVILLE)

REC/1842443 24/223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-30	3,50 M3	
Adjuvants et Services		

Index n° 76249-160

Réf. chantier client :
Volume commandé : 110.00
BL pompé : Oui

No folio BMD : 21204578

Retour béton : TRANSPORT

N° de camion : 671-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriculation : IX-013-ZL

HEURES

Première gâchée(1) :
Arrivée Chantier :
Conventionnelle :
Réelle :
Début déchargement :
Fin déchargement :
Départ chantier :

Arrosements :

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
(2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur ☐ cylindres ☐ cubes
(4) Pour les BPS ou BPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :**
- Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

Quelques précautions à prendre :

- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
- Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
- Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
- Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
- Porter des lunettes de protection,
- Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.



Page 45 / 50

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON

Après réception, après transfert de propriété au client demandée par le client ou son représentant, effectuée selon ses instructions ou sa responsabilité exclusive (8)

Nature :

Quantité :

Signature du client
ou de son représentant



GH505

GH507



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

21204600

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél : 02 35 34 75 95
Fax :

Fabrication exécutée par : DELARUE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+ka) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEMII/A42,5N*		60		4,0	

* Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42.5 R FM-CP2 NF (NANVILLE)

REC/842443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-3C adjuvants et Services	7,50 M3	

Réf.chantier client :
Volume commandé : 110.00
L pompe : Oui
Retour béton :

TRANSPORT

N° de camion : 782-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriculation : CG-262-155

Partisements :

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
(2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur ☐ cylindres ☐ cubes
(4) Pour les BPS ou BIPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :
 - Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

Quelques précautions à prendre :

- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir), Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
- Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
- Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
- Porter des lunettes de protection,
- Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement et abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.

Page 26 / 50

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.

Signature du client

ou de son représentant

Quantité :

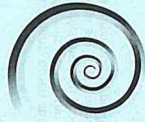
100L

Nature :



GH505

GH507



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr

SWIFT : SOGEFRPPLDE
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

21204601

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL
Contrat / Devis : (D)022200624
Chantier : S00000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E
RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

Fabrication exécutée par : DELARUE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEMII/A42,5-R		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42.5 R PM-CP2 NF (FRANVILLE)

REC/842443 24/223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-30	7,50 M3	

Adjuvants et Services

Néf. chantier client : 110.00

Volume commandé : 110.00

Retour béton : Oui

TRANSPORT

N° de camion : 183-2

Chaufeur :

Zone de livraison : Zone 02

Immatriculation : DY-594-XX

Arvissements :

- (1) Pour dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
- (2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur ☐ cylindres ☐ cubes
- (4) Pour les BPS ou BPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

No folio BMD : 21204578

HEURES			
Première gâchée(1) :	15:59	Début déchargement :	12 h 24
Arrivée Chantier		Fin déchargement :	17 h 58
Conventionnelle :	17:00 (R)	Départ chantier :	18 h 00
Réelle :			

- (5) L'appellation BETON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'Ingénierie à Composition Prescrite)
- (7) Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C
- (8) Tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :**
- Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.
- Quelques précautions à prendre :**
- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
 - Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
 - Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
 - Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
 - Porter des lunettes de protection,
 - Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON

A réception, après transfert de propriété au client demandée par le client ou son représentant, effectuée selon ses instructions ou sa responsabilité exclusive (8)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.

Signature du client
ou de son représentant

Nature : Quantité :



GH507

GH505

Siège social : Les Technodes - CS 20001 - 78931 Guerville Cedex - SAS au capital de 27 159 732 Euros - RCS Versailles B 642 016 166 - NAF : 2363Z - TVA FR 20 642 016 166

Annexe 2 :

Proposition de modification de l'indice de marnière en « Indice traité »

STEEN Expertise

Commune d'Etampuis - Gestion des risques liés aux cavités souterraines

Comblement d'une ancienne carrière souterraine de marne

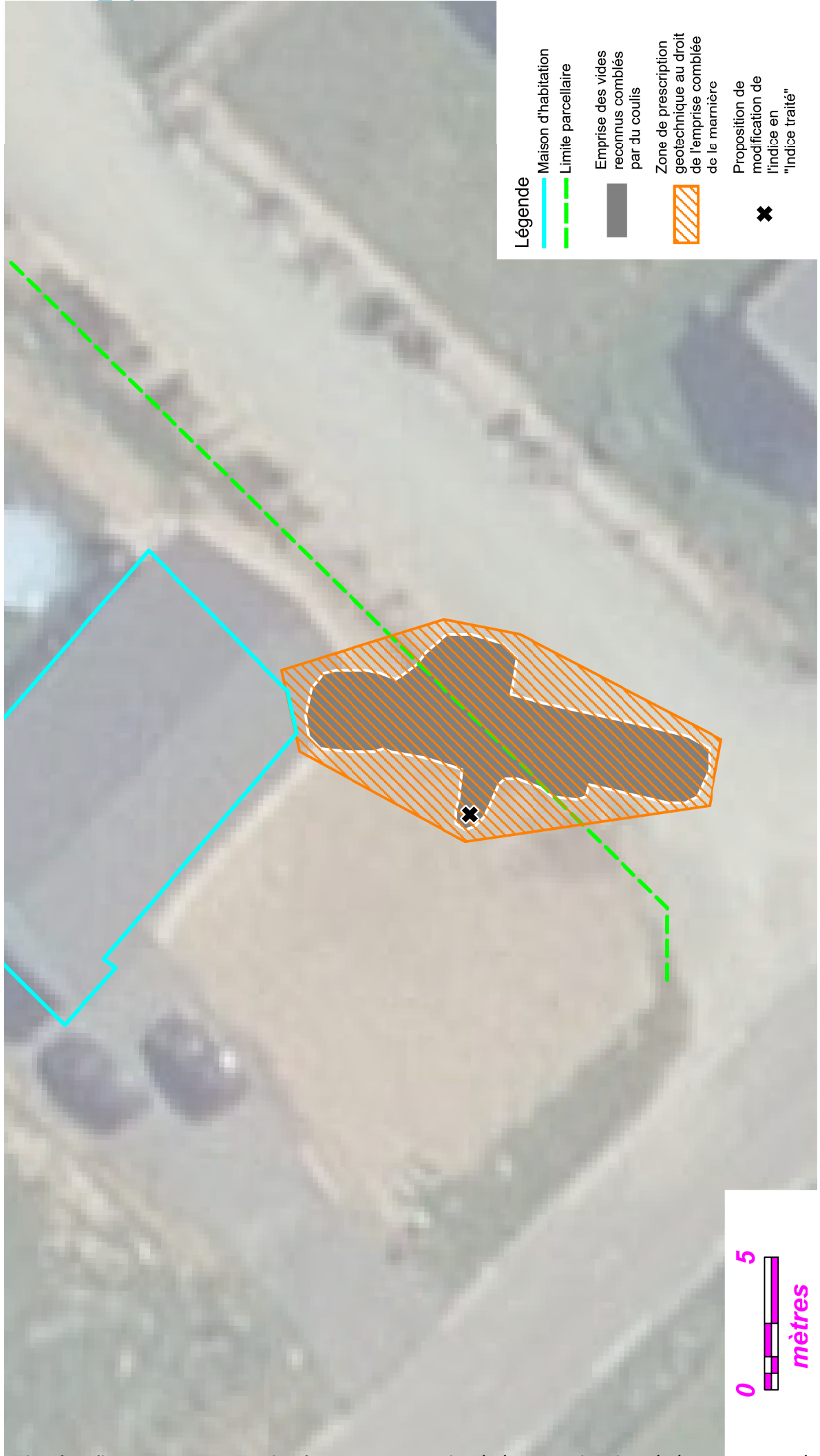


Maître d'ouvrage : STEEN Expertise

Opération : Commune d'Étampuis - Gestion des risques liés aux cavités souterraines

Mission : Comblement d'une ancienne carrière de marne souterraine

Référence : 76249-03-02- Novembre 2021



Légende

Maison d'habitation

Limite parcellaire

Emprise des vides
reconnus comblés
par du coulis

Zone de prescription
géotechnique au droit
de l'emprise comblée
de la marnière

Proposition de
modification de
l'indice en
"Indice traité"

0 5
mètres



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes || Auteur: Mairie Etainpuis | | Date: 1995 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☐ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☒ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☐ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Explor-e : Aucun cadastre se référant aux références mentionnée dans l'inventaire départemental n'a été retrouvé. L'indice est donc non localisable. La fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-161 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	Mairie Etampuis
	Référence :	
	Date :	1995
Informations extraites	Inventaire départemental des cavités souterraines de 1995 / Déclarant DURR Michel	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	AD 122 Biennais
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		

MAIRIE
ÉTAIMPUIS
76850

Le 14/09/95

+ voir PQS

Veuillez trouver ci-joint
la liste des manières
dont les propriétaires se
sont manifestés et qui
sont à peu près repérés
sur les plans cadastraux

~~à l'usage~~

Remettez au ayaf
de Paris,





PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	AK 192	1 m	Petit René		Loeuilly
	AK 168	1 M	Tardif Bernard		Loeuilly
	AD 122	1 m	Durr Richel		Biennais
	ZD 17	1 m	Lepeuple Ferné Joanthe		Près d'Etainpus
	ZH 11	1 M	Saquebouille Grévy Collette		Beniais
	ZL 10	2 m	Grémont Denise		Le Pière

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° d'identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
ZL 12		1 m	Bertin Baurice		Le Père
ZL 2		1 m	Lemoune Lemoune Louise		Le Père
ZD 8		2 m	Demanneville Didier		La Gobe
ZE 1		2 m	Delbard Louis		Le Village
AK 213		1M 3 m	Le Heux		Laeuilly

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

(suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAMPUS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	ZM 4	2 m	GUYOT H		Plan de l'effondrement
	ZM 5	1 m	"		"
	ZM 6	2 m	MARAI Jean		"
	ZN 4	10 m	GUYOT H		Le Coudray
	ZN 3	3 m	"		"

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



ETAIMPUIS

REPERTOIRE DES MARNIERES DECLAREES OU SIGNALEES



copie STR/Auf le 15/6/04

Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
A1	8 décembre 1919	CALTOT Joseph	CALTOT Joseph	Biennais	A 62p	150 M3	12m
A2	27 novembre 1913	THIREL Arthur	LEFEBVRE Gérasime	La Gobe	A 31	150m3	15m
A3	1 mai 1910	DESSEAUX Dieudonné	Vve DAMESNIL	Etaimpuis	A 99	300m3	13m
A4	30 avril 1909	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Etaimpuis	A 58-59	300m3	13m
A5	23 janvier 1905	VENDIS Albert		Etaimpuis	A 103	130m3	12m
A6	24 octobre 1904	Vve SAUNIER		Etaimpuis	A 55	100m3	13m
A7	14 octobre 1903	TESTELIN Eugène		Etaimpuis	A 77	100m3	15m
A8	18 janvier 1901	FROMAGER Augustin	FROMAGER Augustin	Etaimpuis	A 59	11m	
A9	03 Février 1899	VENDIS Albert	Vve HERTEL	Etaimpuis	A 52	180m3	14m
A10	16 janvier 1896	MARECAL Louis	MARECAL Louis	La Gobe	A 41	400m3	20m
A11	02 Mars 1893	PIT Jules	DUMESNIL Sevin	Etaimpuis	A 42	200m3	20m
A12	23 janvier 1893	OURSEL Gustave	GUILLOTIN	La Gobe	A 35	120m3	17m
A13	16 décembre 1890	DESSEAUX Emile	NATHIAS Constant	Etaimpuis	A 58	100m3	13m
A14	20 octobre 1885	BIZET Jean	BOUTERRE	Etaimpuis	A 40		
A15	20 novembre 1897	CALTOT Joseph	SAUNIER Jules	Etaimpuis	A 62	150m3	13m
A16	26 décembre 1894	DESSEAUX Emile	GOURGEON	Etaimpuis	A 62p	200m3	16m
				CROQUIS PARCELLE A 101			
				impossible à situer avec précision impossible à situer avec précision			



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastré	Volume	Profondeur
B1	26 février 1899	BRAYE Jacques	Vve FORTIN	Etaimpuis	B 105	120m ³	11 m
B2	29 août 1891	ANSIOT Pierre	Vve JOURDAIN Nicolas	Loeuilly	B 45-46	140m ³	15m
B3	17 janvier 1895	HAVE Armand	LE ROUX Jean	Etaimpuis	B 53p	100m ³	15m
B4	27 janvier 1900	MARECAL Louis	MARECAL Louis	Plaine du Coudray	B		18m
B5	31 janvier 1906	FARCY Jean	FARCY Jean	Plaine du Coudray	B 3	100m ³	13m
B6	13 février 1906	GUILLLOT Louis	Vve MOUQUET	Le Village	B 66-67	80m ³	9m
B7	16 février 1907	CALTOT Joseph		Le Village	B 132	250m ³	18m
B8	10 avril 1908	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Le Village	B 134	150m ³	14m
B9	23 décembre 1910	CALTOT Joseph	RAMEE	Etaimpuis	B 108	280m ³	16m
B10	10 décembre 1911	CALTOT Joseph	RAMEE Achille	Le Village	B 138	300m ³	18,65m
B11	15 décembre 1907	PERIER Louis		Etaimpuis	B 138	100m ³	13m
B12	9 janvier 1890	LE ROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	B 45-46 ⁴⁷	100m ³	18m
B13	19 octobre 1888	DURIEU Emile	LANGIGNON	Plaine du Coudray	B 3p	130m ³	13m
B14	4 février 1889	LETICHE Cyrille	Vve VENLE	Loeuilly	B 41	400m ³	16m
				croquis parcelle B 106			
				Situation approximative			
				Extraction réelle 35m ³ 2ème extraction sans croquis			



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
C1	12 janvier 1905	MARAI Louis	LACAILLE Hippolyte MOUFFLARD	Loeuilly	C 127	200m3	20m
C2	4 février 1905	LACAILLE Hippolyte		Loeuilly	C 123	150m3	20m
C3-C4	12 septembre 1866	DUBUC Auguste		Le Coudray	C 123	300m3	20m
C5	27 décembre 1888	GUILBERT Hippolyte	DENIS Albert Vve MOUFFLARD	Loeuilly	C 41	200m3	16m
C6	18 novembre 1897	MARAI Louis		Coudray	C 131	200m3	14m
C7	31 janvier 1914	LEMONNIER Jules		Loeuilly	C 102	300m3	16m
C8	24 janvier 1935	SUPPLIE Henri	Vve PINCHON TRUCHE	Loeuilly	C 88	300m3	20m
C9	22 septembre 1894	Vve PIGNE		Coudray	C 3	200m3	15m
C10	3 décembre 1899	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 70	70m3	18m
C11	1 février 1902	LEROI Frédéric	LANGIGNON	Loeuilly	C 64	250M3	30M
C12	26 décembre 1895	Vve PIGNE		Plaine du Coudray			
C13	16 mars 1893	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	C 45-46	120m3	17m
							pas de plan de situation voir déclaration C9
							impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction		
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur	
D1	18 décembre 1909	LEVASSEUR Léon	LEROUX DENISE	Le Piere	D 41	500m3	16m	Erreur de section et N°
D2	9 février 1909	DODELANDE Louis		Le Piere	D 39p	80m3	15,50m	
D3		MARTIN Donat		Le Piere	D 39p	250m3	15m	
D4	17 janvier 1903	HAVE Armand		Le Piere	D 66	120m3	15m	
D5	21 décembre 1901	GUILBERT Paul	Loeuilly	D 86	150m3	16,66m		
D6	24 janvier 1901	HINFRAY Narcisse	Loeuilly	D 54	120m3	20m		
D7	6 décembre 1896	NEVEU	Le Piere	D 58-59	160m3	14m		
D8	9 septembre 1891	PERIER Louis	Le Piere	D 16	130m3	8m		
D9	8 février 1891	DUVAL Guillaume	Le Piere	D 37	90m3	17m		
D10	12 décembre 1890	LELIEVRE Ambroise	Le Piere	D 10	100m3	19m		
D11	27 janvier 1905	DUVIVIER	Le Piere	D 38	70m3	12m		
D12	28 janvier 1905	DUVAL	Le Piere	D 32	130m3	15m		
D13	22 janvier 1906	DUVAL	Le Piere	D 37	100m3	14m		
D14	9 février 1909	CALTOT Joseph	Le Piere	D	200m3	16m		
D15	29 janvier 1904	VERMONT	Loeuilly	A 60-61	120m3	18m		



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
E1	17 janvier 1932	FAUVEL Edmond	GRENY	BIENNAIS	E 130	300m3	15m
E2	19 février 1932	DUMESNIL René	DUMESNIL Père	Biennais	E 44	100m3	12m
E3	23 janvier 1920	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 56p	20m	20m
E4	14 janvier 1914	ELIOT Emile	LEFEBVRE Emile	Biennais	E 177	150m3	14m
E5	8 octobre 1913	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 130p	400m3	11m
E6	25 novembre 1909	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	60m3	17m
E7	6 décembre 1907	LEROUX Irénée		Biennais	E 53	250m3	18m
E8	23 décembre 1901	DESSEAUX Emile	GRENY L.	Biennais	E 5	350m3	18m
E9	12 janvier 1899	PISSY Marie	DELAHAYE Louis	Biennais	E 6	70m3	13m
E10	12 janvier 1898	LEFEBVRE	Vve LENOIR	Biennais	E 130	50m3	15m
E11	12 octobre 1896	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Biennais	E 147	200m3	14m
E12	23 septembre 1895	CORDIER Louis	Vve LENOIR	Biennais	E 165	100m3	20m
E13	11 juin 1890	PAPILLON Philogone	JUBERT François	Biennais	E 100-101	100m3	12m
E14	29 janvier 1906	FAUVEL Edmond	Vve LENOIR	Biennais	E 130	110m3	13,30m
E15	19 octobre 1904	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	70m3	17m
E16	27 décembre 1902	PHILIPPE Henri		Biennais	E 179	70m3	15m
E17	4 décembre 1925	MASURIER Armand	SIMON	Biennais		200M3	15M
E18	28 décembre 1898	LEROUX Irénée	Comtesse	Biennais	E 53	140m3	15m
E19	24 janvier 1907	Vve SAUNIER		Biennais	E 150	180m3	15m
E20	28-nov-05	GRENY Lucien	GRENY Lucien	Biennais	E 24	50m3	15m
							Bétoire Eaux grasses



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastré	Volume	Profondeur
F1	décembre 1899	Vve BOUTROLLE	Vve BOUTROLLE	Terres de Biennay	F 30		12m
F2	24 février 1885	PAPILLON Philogone	ROCHETTE	Le Village	F 10	150m3	25m
F3	10 décembre 1926	PREVOST Henri	ROCHETTE	Biennais	F 25	200m3	12,60m
F4	20 mars 1932	LEMARCHAND Raymond	LEMARCHAND Emile	Réel	F 40	500m3	13m
F5	13 décembre 1911	VASSEUR Léon	DUCLOS Henri	Le Pieré	F 20p	300m3	17m
F6	29 mai 1911	CREVEL Pierre	LEMARCHAND François	Réel	F 53	400m3	15m
F7	28 novembre 1907	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Biennais	F 25	150m3	12,66m
F8	28 décembre 1905	CREVEL Pierre	LEMARCHAND	Réel	F 47	700m3	15m
F9	21 décembre 1900	CORDIER Léon	JUBERT	Réel	F 24		18m
F10	10 février 1900	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Réel	F 24		15m
F11	4 janvier 1900	DURIEU Emile	DURIEU Emile	La Briquet- terrie	F 64		11m
F12	17 janvier 1898	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Réel	F 81	200m3	15m
F13	1 février 1896	Vve BRION	LEPRETE Jean	Biennais	F 22	70m3	13m
F14	17 juin 1885	LELIEVRE Ambroise	JUBERT	Réel	F 24	150m3	6m
F15	13 février 1903	HERMIER Emile	Melle CORDIER	Réel	F 20	80m3	17m
F16	24 janvier 1903	BELLET Gaston		Biennais	F 6	250m3	14m
F17	4 janvier 1902	DUCLOS Orange	Melle CORDIER	Réel	F 71	170m3	14m
F18	15 décembre 1892	BENOIST Emile	Melle CORDIER	Réel	F 71	150m3	12m
F19	10 février 1893	Vve FARCY	Melle CORDIER	Réel	F 20	180m3	18m
F20	21 octobre 1896	BELLET Gaston	Vve BELLET	Biennais	F 17	120m3	17m

situation approximative
situation approximative



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes || Auteur: Mairie Etainpuis | | Date: 1995 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- | | | |
|-------------------------------------|--------------------|----------------------|
| ☐ Circulaire | Diamètre (m) # | Profondeur max (m) # |
| ☐ Quelconque | Longueur min (m) # | Longueur max (m) # |

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☐ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☒ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- | | |
|-----------------------------------|---|
| ☐ Marne | ☐ Pierre de taille |
| ☐ Cailloux | ☐ Argile |
| ☐ Sable | |

Commentaires

Explor-e : Aucun cadastre se référant aux références mentionnée dans l'inventaire départemental n'a été retrouvé. L'indice est donc non localisable. La fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-162 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	Mairie Etainpuis
	Référence :	
	Date :	1995
Informations extraites	Inventaire départemental des cavités souterraines de 1995 / Déclarant SAQUEBOUILLE GENY Colette	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	ZH 11 Biennais
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		

MAIRIE
ÉTAIMPUIS
76850

Le 14/09/95

+ voir PQS

Veuillez trouver ci-joint
la liste des manières
dont les propriétaires se
sont manifestés et qui
sont à peu près repérés
sur les plans cadastraux

~~à l'usage~~

Remettez au ayaf de Navé,





PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	AK 192	1 m	Petit René		Loeuilly
	AK 168	1 M	Tardif Bernard		Loeuilly
	AD 122	1 m	Durr Richel		Biennais
	ZD 17	1 m	Lepeuple Ferné Joanthe		Près d'Etainpus
	ZH 11	1 M	Saquebouille Grévy Collette		Beniais
	ZL 10	2 m	Grémont Denise		Le Pière

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUIS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° d'identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
ZL 12		1 m	Bertin Baurice		Le Père
ZL 2		1 m	Lemoune Lemoune Louise		Le Père
ZD 8		2 m	Demanneville Didier		La Gobe
ZE 1		2 m	Delbard Louis		Le Village
AK 213		1M 3 m	Le Heux		Laeuilly

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

(suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAMPUS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	ZM 4	2 m	GUYOT H		Plan de l'effondrement
	ZM 5	1 m	"		"
	ZM 6	2 m	MARAI Jean		"
	ZN 4	10 m	GUYOT H		Le Coudray
	ZN 3	3 m	"		"

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



ETAIMPUIS

REPERTOIRE DES MARNIERES DECLAREES OU SIGNALEES



copie STR/Auf le 15/6/04

Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
A1	8 décembre 1919	CALTOT Joseph	CALTOT Joseph	Biennais	A 62p	150 M3	12m
A2	27 novembre 1913	THIREL Arthur	LEFEBVRE Gérasime	La Gobe	A 31	150m3	15m
A3	1 mai 1910	DESSEAUX Dieudonné	Vve DAMESNIL	Etaimpuis	A 99	300m3	13m
A4	30 avril 1909	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Etaimpuis	A 58-59	300m3	13m
A5	23 janvier 1905	VENDIS Albert		Etaimpuis	A 103	130m3	12m
A6	24 octobre 1904	Vve SAUNIER		Etaimpuis	A 55	100m3	13m
A7	14 octobre 1903	TESTELIN Eugène		Etaimpuis	A 77	100m3	15m
A8	18 janvier 1901	FROMAGER Augustin	FROMAGER Augustin	Etaimpuis	A 59	11m	
A9	03 Février 1899	VENDIS Albert	Vve HERTEL	Etaimpuis	A 52	180m3	14m
A10	16 janvier 1896	MARECAL Louis	MARECAL Louis	La Gobe	A 41	400m3	20m
A11	02 Mars 1893	PIT Jules	DUMESNIL Sevin	Etaimpuis	A 42	200m3	20m
A12	23 janvier 1893	OURSEL Gustave	GUILLOTIN	La Gobe	A 35	120m3	17m
A13	16 décembre 1890	DESSEAUX Emile	NATHIAS Constant	Etaimpuis	A 58	100m3	13m
A14	20 octobre 1885	BIZET Jean	BOUTERRE	Etaimpuis	A 40		
A15	20 novembre 1897	CALTOT Joseph	SAUNIER Jules	Etaimpuis	A 62	150m3	13m
A16	26 décembre 1894	DESSEAUX Emile	GOURGEON	Etaimpuis	A 62p	200m3	16m
CROQUIS PARCELLE A 101							impossible à situer avec précision
							impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastré	Volume	Profondeur
B1	26 février 1899	BRAYE Jacques	Vve FORTIN	Etaimpuis	B 105	120m ³	11 m
B2	29 août 1891	ANSIOT Pierre	Vve JOURDAIN Nicolas	Loeuilly	B 45-46	140m ³	15m
B3	17 janvier 1895	HAVE Armand	LEROUX Jean	Etaimpuis	B 53p	100m ³	15m
B4	27 janvier 1900	MARECAL Louis	MARECAL Louis	Plaine du	B		18m
				Coudray			
B5	31 janvier 1906	FARCY Jean	FARCY Jean	Plaine du	B 3	100m ³	13m
				Coudray			
B6	13 février 1906	GUILLLOT Louis	Vve MOUQUET	Le Village	B 66-67	80m ³	9m
B7	16 février 1907	CALTOT Joseph		Le Village	B 132	250m ³	18m
B8	10 avril 1908	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Le Village	B 134	150m ³	14m
B9	23 décembre 1910	CALTOT Joseph	RAMEE	Etaimpuis	B 108	280m ³	16m
B10	10 décembre 1911	CALTOT Joseph	RAMEE Achille	Le Village	B 138	300m ³	18,65m
B11	15 décembre 1907	PERIER Louis		Etaimpuis	B 138	100m ³	13m
B12	9 janvier 1890	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	B 45-46 ⁴⁷	100m ³	18m
B13	19 octobre 1888	DURIEU Emile	LANGIGNON	Plaine du	B 3p	130m ³	13m
				Coudray			
B14	4 février 1889	LETICHE Cyrille	Vve VENLE	Loeuilly	B 41	400m ³	16m
							croquis parcelle B 106
							Situation approximative
							Extraction réelle 35m ³ 2ème extraction sans croquis



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
C1	12 janvier 1905	MARAI Louis	LACAILLE Hippolyte MOUFFLARD	Loeuilly	C 127	200m3	20m
C2	4 février 1905	LACAILLE Hippolyte		Loeuilly	C 123	150m3	20m
C3-C4	12 septembre 1866	DUBUC Auguste		Le Coudray	C 123	300m3	20m
C5	27 décembre 1888	GUILBERT Hippolyte	DENIS Albert Vve MOUFFLARD	Loeuilly	C 41	200m3	16m
C6	18 novembre 1897	MARAI Louis		Coudray	C 131	200m3	14m
C7	31 janvier 1914	LEMONNIER Jules		Loeuilly	C 102	300m3	16m
C8	24 janvier 1935	SUPPLIE Henri	Vve PINCHON TRUCHE	Loeuilly	C 88	300m3	20m
C9	22 septembre 1894	Vve PIGNE		Coudray	C 3	200m3	15m
C10	3 décembre 1899	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 70	70m3	18m
C11	1 février 1902	LEROI Frédéric	LANGIGNON	Loeuilly	C 64	250M3	30M
C12	26 décembre 1895	Vve PIGNE		Plaine du Coudray			
C13	16 mars 1893	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	C 45-46	120m3	17m

pas de plan de situation
voir déclaration C9

impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction		
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur	
D1	18 décembre 1909	LEVASSEUR Léon	LEROUX DENISE	Le Piere	D 41	500m3	16m	Erreur de section et N°
D2	9 février 1909	DODELANDE Louis		Le Piere	D 39p	80m3	15,50m	
D3		MARTIN Donat		Le Piere	D 39p	250m3	15m	
D4	17 janvier 1903	HAVE Armand		Le Piere	D 66	120m3	15m	
D5	21 décembre 1901	GUILBERT Paul	Loeuilly	D 86	150m3	16,66m		
D6	24 janvier 1901	HINFRAY Narcisse	Loeuilly	D 54	120m3	20m		
D7	6 décembre 1896	NEVEU	Le Piere	D 58-59	160m3	14m		
D8	9 septembre 1891	PERIER Louis	BOUTERRE	Le Piere	D 16	130m3	8m	
D9	8 février 1891	DUVAL Guillaume	PIEDFER Charles	Le Piere	D 37	90m3	17m	
D10	12 décembre 1890	LELIEVRE Ambroise	LESTIBOULOIS	Le Piere	D 10	100m3	19m	
D11	27 janvier 1905	DUVIVIER	BENOIT	Le Piere	D 38	70m3	12m	
D12	28 janvier 1905	DUVAL	PIEDEFER	Le Piere	D 32	130m3	15m	
D13	22 janvier 1906	DUVAL	Vve DAMESNIL	Le Piere	D 37	100m3	14m	
D14	9 février 1909	CALTOT Joseph	RAMEE	Le Piere	D	200m3	16m	
D15	29 janvier 1904	VERMONT		Loeuilly	A 60-61	120m3	18m	



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
E1	17 janvier 1932	FAUVEL Edmond	GRENY	BIENNAIS	E 130	300m3	15m
E2	19 février 1932	DUMESNIL René	DUMESNIL Père	Biennais	E 44	100m3	12m
E3	23 janvier 1920	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 56p	20m	20m
E4	14 janvier 1914	ELIOT Emile	LEFEBVRE Emile	Biennais	E 177	150m3	14m
E5	8 octobre 1913	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 130p	400m3	11m
E6	25 novembre 1909	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	60m3	17m
E7	6 décembre 1907	LEROUX Irénée		Biennais	E 53	250m3	18m
E8	23 décembre 1901	DESSEAUX Emile	GRENY L.	Biennais	E 5	350m3	18m
E9	12 janvier 1899	PISSY Marie	DELAHAYE Louis	Biennais	E 6	70m3	13m
E10	12 janvier 1898	LEFEBVRE	Vve LENOIR	Biennais	E 130	50m3	15m
E11	12 octobre 1896	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Biennais	E 147	200m3	14m
E12	23 septembre 1895	CORDIER Louis	Vve LENOIR	Biennais	E 165	100m3	20m
E13	11 juin 1890	PAPILLON Philogone	JUBERT François	Biennais	E 100-101	100m3	12m
E14	29 janvier 1906	FAUVEL Edmond	Vve LENOIR	Biennais	E 130	110m3	13,30m
E15	19 octobre 1904	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	70m3	17m
E16	27 décembre 1902	PHILIPPE Henri		Biennais	E 179	70m3	15m
E17	4 décembre 1925	MASURIER Armand	SIMON	Biennais		200M3	15M
E18	28 décembre 1898	LEROUX Irénée	Comtesse	Biennais	E 53	140m3	15m
E19	24 janvier 1907	Vve SAUNIER		Biennais	E 150	180m3	15m
E20	28-nov-05	GRENY Lucien	GRENY Lucien	Biennais	E 24	50m3	15m
							Bétoire Eaux grasses



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
F1	décembre 1899	Vve BOUTROLLE	Vve BOUTROLLE	Terres de Biennay	F 30		12m
F2	24 février 1885	PAPILLON Philogone	ROCHETTE	Le Village	F 10	150m3	25m
F3	10 décembre 1926	PREVOST Henri	ROCHETTE	Biennais	F 25	200m3	12,60m
F4	20 mars 1932	LEMARCHAND Raymond	LEMARCHAND Emile	Réel	F 40	500m3	13m
F5	13 décembre 1911	VASSEUR Léon	DUCLOS Henri	Le Pieré	F 20p	300m3	17m
F6	29 mai 1911	CREVEL Pierre	LEMARCHAND François	Réel	F 53	400m3	15m
F7	28 novembre 1907	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Biennais	F 25	150m3	12,66m
F8	28 décembre 1905	CREVEL Pierre	LEMARCHAND	Réel	F 47	700m3	15m
F9	21 décembre 1900	CORDIER Léon	JUBERT	Réel	F 24		18m
F10	10 février 1900	DUMESNIL Gustave	DURIEU Emile	Réel	F 24		15m
F11	4 janvier 1900	DURIEU Emile		La Briquetterie	F 64		11m
F12	17 janvier 1898	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Réel	F 81	200m3	15m
F13	1 février 1896	Vve BRION	LEPRETE Jean	Biennais	F 22	70m3	13m
F14	17 juin 1885	LELIEVRE Ambroise	JUBERT	Réel	F 24	150m3	6m
F15	13 février 1903	HERMIER Emile	Melle CORDIER	Réel	F 20	80m3	17m
F16	24 janvier 1903	BELLET Gaston		Biennais	F 6	250m3	14m
F17	4 janvier 1902	DUCLOS Orange	Melle CORDIER	Réel	F 71	170m3	14m
F18	15 décembre 1892	BENOIST Emile	Melle CORDIER	Réel	F 71	150m3	12m
F19	10 février 1893	Vve FARCY	Melle CORDIER	Réel	F 20	180m3	18m
F20	21 octobre 1896	BELLET Gaston	Vve BELLET	Biennais	F 17	120m3	17m

situation approximative
situation approximative



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes || Auteur: Mairie Etainpuis | | Date: 1995 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- | | | |
|-------------------------------------|--------------------|----------------------|
| ☐ Circulaire | Diamètre (m) # | Profondeur max (m) # |
| ☐ Quelconque | Longueur min (m) # | Longueur max (m) # |

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☐ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☒ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- | | |
|-----------------------------------|---|
| ☐ Marne | ☐ Pierre de taille |
| ☐ Cailloux | ☐ Argile |
| ☐ Sable | |

Commentaires

Explor-e : Aucun cadastre se référant aux références mentionnée dans l'inventaire départemental n'a été retrouvé. L'indice est donc non localisable. La fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-163 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	Mairie Etainpuis
	Référence :	
	Date :	1995
Informations extraites	Inventaire départemental des cavités souterraines de 1995 / Déclarant GUYOT H.	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	ZN 4 La coudray
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		

MAIRIE
ÉTAIMPUIS
76850

Le 14/09/95

+ voir PQS

Veuillez trouver ci-joint
la liste des manières
dont les propriétaires se
sont manifestés et qui
sont à peu près repérés
sur les plans cadastraux

~~à l'usage~~

Remettez au ayaf de Navé,



REG



PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	AK 192	1 m	Petit René		Loeuilly
	AK 168	1 M	Tardif Bernard		Loeuilly
	AD 122	1 m	Durr Richel		Biennais
	ZD 17	1 m	Lepeuple Ferné Joanthe		Près d'Etainpus
	ZH 11	1 M	Saquebouille Grévy Collette		Beniais
	ZL 10	2 m	Grémont Denise		Le Pière

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUIS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° d'identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
ZL 12		1 m	Bertin Baurie		Le Père
ZL 2		1 m	Lemoune Lemoune Louise		Le Père
ZD 8		2 m	Demanneville Didier		La Gobe
ZE 1		2 m	Delbard Louis		Le Village
AK 213		1M 3 m	Le Heux		Laeuilly

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

(suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAMPUS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	ZM 4	2 m	GUYOT H		Plan de l'effondrement
	ZM 5	1 m	"		"
	ZM 6	2 m	MARAI Jean		"
	ZN 4	10 m	GUYOT H		Le Coudray
	ZN 3	3 m	"		"

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



ETAIMPUIS

REPERTOIRE DES MARNIERES DECLAREES OU SIGNALEES



copie STR/Auf le 15/6/04

Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
A1	8 décembre 1919	CALTOT Joseph	CALTOT Joseph	Biennais	A 62p	150 M3	12m
A2	27 novembre 1913	THIREL Arthur	LEFEBVRE Gérasime	La Gobe	A 31	150m3	15m
A3	1 mai 1910	DESSEAUX Dieudonné	Vve DAMESNIL	Etaimpuis	A 99	300m3	13m
A4	30 avril 1909	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Etaimpuis	A 58-59	300m3	13m
A5	23 janvier 1905	VENDIS Albert		Etaimpuis	A 103	130m3	12m
A6	24 octobre 1904	Vve SAUNIER		Etaimpuis	A 55	100m3	13m
A7	14 octobre 1903	TESTELIN Eugène		Etaimpuis	A 77	100m3	15m
A8	18 janvier 1901	FROMAGER Augustin	FROMAGER Augustin	Etaimpuis	A 59	11m	
A9	03 Février 1899	VENDIS Albert	Vve HERTEL	Etaimpuis	A 52	180m3	14m
A10	16 janvier 1896	MARECAL Louis	MARECAL Louis	La Gobe	A 41	400m3	20m
A11	02 Mars 1893	PIT Jules	DUMESNIL Sevin	Etaimpuis	A 42	200m3	20m
A12	23 janvier 1893	OURSEL Gustave	GUILLOTIN	La Gobe	A 35	120m3	17m
A13	16 décembre 1890	DESSEAUX Emile	NATHIAS Constant	Etaimpuis	A 58	100m3	13m
A14	20 octobre 1885	BIZET Jean	BOUTERRE	Etaimpuis	A 40		
A15	20 novembre 1897	CALTOT Joseph	SAUNIER Jules	Etaimpuis	A 62	150m3	13m
A16	26 décembre 1894	DESSEAUX Emile	GOURGEON	Etaimpuis	A 62p	200m3	16m
CROQUIS PARCELLE A 101							impossible à situer avec précision impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
C1	12 janvier 1905	MARAI Louis	LACAILLE Hippolyte MOUFFLARD	Loeuilly	C 127	200m3	20m
C2	4 février 1905	LACAILLE Hippolyte		Loeuilly	C 123	150m3	20m
C3-C4	12 septembre 1866	DUBUC Auguste		Le Coudray	C 123	300m3	20m
C5	27 décembre 1888	GUILBERT Hippolyte	DENIS Albert Vve MOUFFLARD	Loeuilly	C 41	200m3	16m
C6	18 novembre 1897	MARAI Louis		Coudray	C 131	200m3	14m
C7	31 janvier 1914	LEMONNIER Jules		Loeuilly	C 102	300m3	16m
C8	24 janvier 1935	SUPPLIE Henri	Vve PINCHON TRUCHE	Loeuilly	C 88	300m3	20m
C9	22 septembre 1894	Vve PIGNE		Coudray	C 3	200m3	15m
C10	3 décembre 1899	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 70	70m3	18m
C11	1 février 1902	LEROI Frédéric	LANGIGNON	Loeuilly	C 64	250M3	30M
C12	26 décembre 1895	Vve PIGNE		Plaine du Coudray			
C13	16 mars 1893	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	C 45-46	120m3	17m
							pas de plan de situation voir déclaration C9
							impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction		
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur	
D1	18 décembre 1909	LEVASSEUR Léon	LEROUX DENISE	Le Piere	D 41	500m3	16m	Erreur de section et N°
D2	9 février 1909	DODELANDE Louis		Le Piere	D 39p	80m3	15,50m	
D3		MARTIN Donat		Le Piere	D 39p	250m3	15m	
D4	17 janvier 1903	HAVE Armand		Le Piere	D 66	120m3	15m	
D5	21 décembre 1901	GUILBERT Paul	Loeuilly	D 86	150m3	16,66m		
D6	24 janvier 1901	HINFRAY Narcisse	Loeuilly	D 54	120m3	20m		
D7	6 décembre 1896	NEVEU	Le Piere	D 58-59	160m3	14m		
D8	9 septembre 1891	PERIER Louis	Le Piere	D 16	130m3	8m		
D9	8 février 1891	DUVAL Guillaume	Le Piere	D 37	90m3	17m		
D10	12 décembre 1890	LELIEVRE Ambroise	Le Piere	D 10	100m3	19m		
D11	27 janvier 1905	DUVIVIER	Le Piere	D 38	70m3	12m		
D12	28 janvier 1905	DUVAL	Le Piere	D 32	130m3	15m		
D13	22 janvier 1906	DUVAL	Le Piere	D 37	100m3	14m		
D14	9 février 1909	CALTOT Joseph	Le Piere	D	200m3	16m		
D15	29 janvier 1904	VERMONT	Loeuilly	A 60-61	120m3	18m		



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
E1	17 janvier 1932	FAUVEL Edmond	GRENY	BIENNAIS	E 130	300m3	15m
E2	19 février 1932	DUMESNIL René	DUMESNIL Père	Biennais	E 44	100m3	12m
E3	23 janvier 1920	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 56p	20m	20m
E4	14 janvier 1914	ELIOT Emile	LEFEBVRE Emile	Biennais	E 177	150m3	14m
E5	8 octobre 1913	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 130p	400m3	11m
E6	25 novembre 1909	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	60m3	17m
E7	6 décembre 1907	LEROUX Irénée		Biennais	E 53	250m3	18m
E8	23 décembre 1901	DESSEAUX Emile	GRENY L.	Biennais	E 5	350m3	18m
E9	12 janvier 1899	PISSY Marie	DELAHAYE Louis	Biennais	E 6	70m3	13m
E10	12 janvier 1898	LEFEBVRE	Vve LENOIR	Biennais	E 130	50m3	15m
E11	12 octobre 1896	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Biennais	E 147	200m3	14m
E12	23 septembre 1895	CORDIER Louis	Vve LENOIR	Biennais	E 165	100m3	20m
E13	11 juin 1890	PAPILLON Philogone	JUBERT François	Biennais	E 100-101	100m3	12m
E14	29 janvier 1906	FAUVEL Edmond	Vve LENOIR	Biennais	E 130	110m3	13,30m
E15	19 octobre 1904	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	70m3	17m
E16	27 décembre 1902	PHILIPPE Henri		Biennais	E 179	70m3	15m
E17	4 décembre 1925	MASURIER Armand	SIMON	Biennais		200M3	15M
E18	28 décembre 1898	LEROUX Irénée	Comtesse	Biennais	E 53	140m3	15m
E19	24 janvier 1907	Vve SAUNIER		Biennais	E 150	180m3	15m
E20	28-nov-05	GRENY Lucien	GRENY Lucien	Biennais	E 24	50m3	15m
Bétoire Eaux grasses							



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadaastre	Volume	Profondeur
F1	décembre 1899	Vve BOUTROLLE	Vve BOUTROLLE	Terres de Biennay	F 30		12m
F2	24 février 1885	PAPILLON Philogone	ROCHETTE	Le Village	F 10	150m3	25m
F3	10 décembre 1926	PREVOST Henri	ROCHETTE	Biennais	F 25	200m3	12,60m
F4	20 mars 1932	LEMARCHAND Raymond	LEMARCHAND Emile	Réel	F 40	500m3	13m
F5	13 décembre 1911	VASSEUR Léon	DUCLOS Henri	Le Pieré	F 20p	300m3	17m
F6	29 mai 1911	CREVEL Pierre	LEMARCHAND François	Réel	F 53	400m3	15m
F7	28 novembre 1907	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Biennais	F 25	150m3	12,66m
F8	28 décembre 1905	CREVEL Pierre	LEMARCHAND	Réel	F 47	700m3	15m
F9	21 décembre 1900	CORDIER Léon	JUBERT	Réel	F 24		18m
F10	10 février 1900	DUMESNIL Gustave	DURIEU Emile	Réel	F 24		15m
F11	4 janvier 1900	DURIEU Emile		La Briquetterie	F 64		11m
F12	17 janvier 1898	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Réel	F 81	200m3	15m
F13	1 février 1896	Vve BRION	LEPRETE Jean	Biennais	F 22	70m3	13m
F14	17 juin 1885	LELIEVRE Ambroise	JUBERT	Réel	F 24	150m3	6m
F15	13 février 1903	HERMIER Emile	Melle CORDIER	Réel	F 20	80m3	17m
F16	24 janvier 1903	BELLET Gaston		Biennais	F 6	250m3	14m
F17	4 janvier 1902	DUCLOS Orange	Melle CORDIER	Réel	F 71	170m3	14m
F18	15 décembre 1892	BENOIST Emile	Melle CORDIER	Réel	F 71	150m3	12m
F19	10 février 1893	Vve FARCY	Melle CORDIER	Réel	F 20	180m3	18m
F20	21 octobre 1896	BELLET Gaston	Vve BELLET	Biennais	F 17	120m3	17m

situation approximative
situation approximative



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes || Auteur: Mairie Etainpuis | | Date: 1995 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☐ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☒ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☐ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Explor-e : Aucun cadastre se référant aux références mentionnée dans l'inventaire départemental n'a été retrouvé. L'indice est donc non localisable. La fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-164 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	Mairie Etainpuis
	Référence :	
	Date :	1995
Informations extraites	Inventaire départemental des cavités souterraines de 1995 / Déclarant GUYOT H.	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	ZN 3 La coudray
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		

MAIRIE
ÉTAIMPUIS
76850

Le 14/09/95

+ voir PQS

Veuillez trouver ci-joint
la liste des manières
dont les propriétaires se
sont manifestés et qui
sont à peu près repérés
sur les plans cadastraux

~~à l'usage~~

Remettez au ayaf
de Navé,





PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	AK 192	1 m	Petit René		Loeuilly
	AK 168	1 M	Tardif Bernard		Loeuilly
	AD 122	1 m	Durr Richel		Biennais
	ZD 17	1 m	Lepeuple Ferné Joanthe		Près d'Etainpus
	ZH 11	1 M	Saquebouille Grévy Collette		Beniais
	ZL 10	2 m	Grémont Denise		Le Pière

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUIS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° d'identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
ZL 12		1 m	Bertin Baurie		Le Père
ZL 2		1 m	Lemoune Lemoune Louise		Le Père
ZD 8		2 m	Demanneville Didier		La Gobe
ZE 1		2 m	Delbard Louis		Le Village
AK 213		1M 3 m	Letheux		Laeuilly

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

(suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAMPUS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	ZM 4	2 m	GUYOT H		Plan de l'effondrement
	ZM 5	1 m	"		"
	ZM 6	2 m	MARAI Jean		"
	ZN 4	10 m	GUYOT H		Le Coudray
	ZN 3	3 m	"		"

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



ETAIMPUIS

REPERTOIRE DES MARNIERES DECLAREES OU SIGNALEES



copie STR/Auf le 15/6/04

Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
A1	8 décembre 1919	CALTOT Joseph	CALTOT Joseph	Biennais	A 62p	150 M3	12m
A2	27 novembre 1913	THIREL Arthur	LEFEBVRE Gérasime	La Gobe	A 31	150m3	15m
A3	1 mai 1910	DESSEAUX Dieudonné	Vve DAMESNIL	Etaimpuis	A 99	300m3	13m
A4	30 avril 1909	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Etaimpuis	A 58-59	300m3	13m
A5	23 janvier 1905	VENDIS Albert		Etaimpuis	A 103	130m3	12m
A6	24 octobre 1904	Vve SAUNIER		Etaimpuis	A 55	100m3	13m
A7	14 octobre 1903	TESTELIN Eugène		Etaimpuis	A 77	100m3	15m
A8	18 janvier 1901	FROMAGER Augustin	FROMAGER Augustin	Etaimpuis	A 59	11m	
A9	03 Février 1899	VENDIS Albert	Vve HERTEL	Etaimpuis	A 52	180m3	14m
A10	16 janvier 1896	MARECAL Louis	MARECAL Louis	La Gobe	A 41	400m3	20m
A11	02 Mars 1893	PIT Jules	DUMESNIL Sevin	Etaimpuis	A 42	200m3	20m
A12	23 janvier 1893	OURSEL Gustave	GUILLOTIN	La Gobe	A 35	120m3	17m
A13	16 décembre 1890	DESSEAUX Emile	NATHIAS Constant	Etaimpuis	A 58	100m3	13m
A14	20 octobre 1885	BIZET Jean	BOUTERRE	Etaimpuis	A 40		
A15	20 novembre 1897	CALTOT Joseph	SAUNIER Jules	Etaimpuis	A 62	150m3	13m
A16	26 décembre 1894	DESSEAUX Emile	GOURGEON	Etaimpuis	A 62p	200m3	16m
CROQUIS PARCELLE A 101							impossible à situer avec précision impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastré	Volume	Profondeur
B1	26 février 1899	BRAYE Jacques	Vve FORTIN	Etaimpuis	B 105	120m ³	11 m
B2	29 août 1891	ANSIOT Pierre	Vve JOURDAIN Nicolas	Loeuilly	B 45-46	140m ³	15m
B3	17 janvier 1895	HAVE Armand	LEROUX Jean	Etaimpuis	B 53p	100m ³	15m
B4	27 janvier 1900	MARECAL Louis	MARECAL Louis	Plaine du Coudray	B		18m
B5	31 janvier 1906	FARCY Jean	FARCY Jean	Plaine du Coudray	B 3	100m ³	13m
B6	13 février 1906	GUILLLOT Louis	Vve MOUQUET	Le Village	B 66-67	80m ³	9m
B7	16 février 1907	CALTOT Joseph		Le Village	B 132	250m ³	18m
B8	10 avril 1908	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Le Village	B 134	150m ³	14m
B9	23 décembre 1910	CALTOT Joseph	RAMEE	Etaimpuis	B 108	280m ³	16m
B10	10 décembre 1911	CALTOT Joseph	RAMEE Achille	Le Village	B 138	300m ³	18,65m
B11	15 décembre 1907	PERIER Louis		Etaimpuis	B 138	100m ³	13m
B12	9 janvier 1890	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	B 45-46 ⁴⁷	100m ³	18m
B13	19 octobre 1888	DURIEU Emile	LANGIGNON	Plaine du Coudray	B 3p	130m ³	13m
B14	4 février 1889	LETICHE Cyrille	Vve VENLE	Loeuilly	B 41	400m ³	16m
				croquis parcelle B 106			
				Situation approximative			
				Extraction réelle 35m ³ 2ème extraction sans croquis			



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
C1	12 janvier 1905	MARAI Louis	LACAILLE Hippolyte MOUFFLARD	Loeuilly	C 127	200m3	20m
C2	4 février 1905	LACAILLE Hippolyte		Loeuilly	C 123	150m3	20m
C3-C4	12 septembre 1866	DUBUC Auguste		Le Coudray	C 123	300m3	20m
C5	27 décembre 1888	GUILBERT Hippolyte	DENIS Albert Vve MOUFFLARD	Loeuilly	C 41	200m3	16m
C6	18 novembre 1897	MARAI Louis		Coudray	C 131	200m3	14m
C7	31 janvier 1914	LEMONNIER Jules		Loeuilly	C 102	300m3	16m
C8	24 janvier 1935	SUPPLIE Henri	Vve PINCHON TRUCHE	Loeuilly	C 88		
C9	22 septembre 1894	Vve PIGNE		Coudray	C 3	300m3	20m
C10	3 décembre 1899	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 70	200m3	15m
C11	1 février 1902	LEROI Frédéric	LANGIGNON	Loeuilly	C 64	70m3	18m
C12	26 décembre 1895	Vve PIGNE		Plaine du Coudray		250M3	30M
C13	16 mars 1893	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	C 45-46	120m3	17m

pas de plan de situation
voir déclaration C9

impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction		
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur	
D1	18 décembre 1909	LEVASSEUR Léon	LEROUX DENISE	Le Piere	D 41	500m3	16m	Erreur de section et N°
D2	9 février 1909	DODELANDE Louis		Le Piere	D 39p	80m3	15,50m	
D3		MARTIN Donat		Le Piere	D 39p	250m3	15m	
D4	17 janvier 1903	HAVE Armand		Le Piere	D 66	120m3	15m	
D5	21 décembre 1901	GUILBERT Paul		Loeuilly	D 86	150m3	16,66m	
D6	24 janvier 1901	HINFRAY Narcisse	Loeuilly	D 54	120m3	20m		
D7	6 décembre 1896	NEVEU	Le Piere	D 58-59	160m3	14m		
D8	9 septembre 1891	PERIER Louis	Le Piere	D 16	130m3	8m		
D9	8 février 1891	DUVAL Guillaume	Le Piere	D 37	90m3	17m		
D10	12 décembre 1890	LELIEVRE Ambroise	Le Piere	D 10	100m3	19m		
D11	27 janvier 1905	DUVIVIER	Le Piere	D 38	70m3	12m		
D12	28 janvier 1905	DUVAL	Le Piere	D 32	130m3	15m		
D13	22 janvier 1906	DUVAL	Le Piere	D 37	100m3	14m		
D14	9 février 1909	CALTOT Joseph	Le Piere	D	200m3	16m		
D15	29 janvier 1904	VERMONT	Loeuilly	A 60-61	120m3	18m		



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
E1	17 janvier 1932	FAUVEL Edmond	GRENY	BIENNAIS	E 130	300m3	15m
E2	19 février 1932	DUMESNIL René	DUMESNIL Père	Biennais	E 44	100m3	12m
E3	23 janvier 1920	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 56p	20m	20m
E4	14 janvier 1914	ELIOT Emile	LEFEBVRE Emile	Biennais	E 177	150m3	14m
E5	8 octobre 1913	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 130p	400m3	11m
E6	25 novembre 1909	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	60m3	17m
E7	6 décembre 1907	LEROUX Irénée		Biennais	E 53	250m3	18m
E8	23 décembre 1901	DESSEAUX Emile	GRENY L.	Biennais	E 5	350m3	18m
E9	12 janvier 1899	PISSY Marie	DELAHAYE Louis	Biennais	E 6	70m3	13m
E10	12 janvier 1898	LEFEBVRE	Vve LENOIR	Biennais	E 130	50m3	15m
E11	12 octobre 1896	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Biennais	E 147	200m3	14m
E12	23 septembre 1895	CORDIER Louis	Vve LENOIR	Biennais	E 165	100m3	20m
E13	11 juin 1890	PAPILLON Philogone	JUBERT François	Biennais	E 100-101	100m3	12m
E14	29 janvier 1906	FAUVEL Edmond	Vve LENOIR	Biennais	E 130	110m3	13,30m
E15	19 octobre 1904	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	70m3	17m
E16	27 décembre 1902	PHILIPPE Henri		Biennais	E 179	70m3	15m
E17	4 décembre 1925	MASURIER Armand	SIMON	Biennais		200M3	15M
E18	28 décembre 1898	LEROUX Irénée	Comtesse	Biennais	E 53	140m3	15m
E19	24 janvier 1907	Vve SAUNIER		Biennais	E 150	180m3	15m
E20	28-nov-05	GRENY Lucien	GRENY Lucien	Biennais	E 24	50m3	15m
							Bétoire Eaux grasses



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastré	Volume	Profondeur
F1	décembre 1899	Vve BOUTROLLE	Vve BOUTROLLE	Terres de Biennay	F 30		12m
F2	24 février 1885	PAPILLON Philogone	ROCHETTE	Le Village Biennais	F 10	150m3	25m
F3	10 décembre 1926	PREVOST Henri	ROCHETTE	Biennais	F 25	200m3	12,60m
F4	20 mars 1932	LEMARCHAND Raymond	LEMARCHAND Emile	Réel	F 40	500m3	13m
F5	13 décembre 1911	VASSEUR Léon	DUCLOS Henri	Le Pieré	F 20p	300m3	17m
F6	29 mai 1911	CREVEL Pierre	LEMARCHAND François	Réel	F 53	400m3	15m
F7	28 novembre 1907	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Biennais	F 25	150m3	12,66m
F8	28 décembre 1905	CREVEL Pierre	LEMARCHAND	Réel	F 47	700m3	15m
F9	21 décembre 1900	CORDIER Léon	JUBERT	Réel	F 24		18m
F10	10 février 1900	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Réel	F 24		15m
F11	4 janvier 1900	DURIEU Emile	DURIEU Emile	La Briquetterie	F 64		11m
F12	17 janvier 1898	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Réel	F 81	200m3	15m
F13	1 février 1896	Vve BRION	LEPRETE Jean	Biennais	F 22	70m3	13m
F14	17 juin 1885	LELIEVRE Ambroise	JUBERT	Réel	F 24	150m3	6m
F15	13 février 1903	HERMIER Emile	Melle CORDIER	Réel	F 20	80m3	17m
F16	24 janvier 1903	BELLET Gaston		Biennais	F 6	250m3	14m
F17	4 janvier 1902	DUCLOS Orange	Melle CORDIER	Réel	F 71	170m3	14m
F18	15 décembre 1892	BENOIST Emile	Melle CORDIER	Réel	F 71	150m3	12m
F19	10 février 1893	Vve FARCY	Melle CORDIER	Réel	F 20	180m3	18m
F20	21 octobre 1896	BELLET Gaston	Vve BELLET	Biennais	F 17	120m3	17m

situation approximative
situation approximative



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes || Auteur: Mairie Etainpuis | | Date: 1995 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☐ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☒ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☐ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Explor-e : Aucun cadastre se référant aux références mentionnée dans l'inventaire départemental n'a été retrouvé. L'indice est donc non localisable. La fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-165 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	Mairie Etainpuis
	Référence :	
	Date :	1995
Informations extraites	Inventaire départemental des cavités souterraines de 1995 / Déclarant DEMANNEVILLE Didier	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	ZD 8 La Gobe
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		

MAIRIE
ÉTAIMPUIS
76850

Le 14/09/95

+ voir PQS

Veuillez trouver ci-joint
la liste des manières
dont les propriétaires se
sont manifestés et qui
sont à peu près repérés
sur les plans cadastraux

~~à l'usage~~

Remettez au ayaf
de Navé,





PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUIS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	AK 192	1 m	Petit René		Loeuilly
	AK 168	1 M	Tardif Bernard		Loeuilly
	AD 122	1 m	Durr Richel		Biennais
	ZD 17	1 m	Lepeuple Ferné Joanthe		Près d'Etainpuis
	ZH 11	1 M	Saquebouille Grévy Collette		Beniais
	ZL 10	2 m	Grémont Denise		Le Pière

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUIS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° d'identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
ZL 12		1 m	Bertin Baurie		Le Père
ZL 2		1 m	Lemoune Lemoune Louise		Le Père
ZD 8		2 m	Demanneville Didier		La Gobe
ZE 1		2 m	Delbard Louis		Le Village
AK 213		1M 3 m	Le Heux		Laeuilly

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAMPUS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	ZM 4	2 m	GUYOT H		Plan de l'effondrement
	ZM 5	1 m	"		"
	ZM 6	2 m	MARAI Jean		"
	ZN 4	10 m	GUYOT H		Le Coudray
	ZN 3	3 m	"		"

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



ETAIMPUIS

REPERTOIRE DES MARNIERES DECLAREES OU SIGNALEES



copie STR/Auf le 15/6/04

Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
A1	8 décembre 1919	CALTOT Joseph	CALTOT Joseph	Biennais	A 62p	150 M3	12m
A2	27 novembre 1913	THIREL Arthur	LEFEBVRE Gérasime	La Gobe	A 31	150m3	15m
A3	1 mai 1910	DESSEAUX Dieudonné	Vve DAMESNIL	Etaimpuis	A 99	300m3	13m
A4	30 avril 1909	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Etaimpuis	A 58-59	300m3	13m
A5	23 janvier 1905	VENDIS Albert		Etaimpuis	A 103	130m3	12m
A6	24 octobre 1904	Vve SAUNIER		Etaimpuis	A 55	100m3	13m
A7	14 octobre 1903	TESTELIN Eugène		Etaimpuis	A 77	100m3	15m
A8	18 janvier 1901	FROMAGER Augustin	FROMAGER Augustin	Etaimpuis	A 59	11m	
A9	03 Février 1899	VENDIS Albert	Vve HERTEL	Etaimpuis	A 52	180m3	14m
A10	16 janvier 1896	MARECAL Louis	MARECAL Louis	La Gobe	A 41	400m3	20m
A11	02 Mars 1893	PIT Jules	DUMESNIL Sevin	Etaimpuis	A 42	200m3	20m
A12	23 janvier 1893	OURSEL Gustave	GUILLOTIN	La Gobe	A 35	120m3	17m
A13	16 décembre 1890	DESSEAUX Emile	NATHIAS Constant	Etaimpuis	A 58	100m3	13m
A14	20 octobre 1885	BIZET Jean	BOUTERRE	Etaimpuis	A 40		
A15	20 novembre 1897	CALTOT Joseph	SAUNIER Jules	Etaimpuis	A 62	150m3	13m
A16	26 décembre 1894	DESSEAUX Emile	GOURGEON	Etaimpuis	A 62p	200m3	16m
				CROQUIS PARCELLE A 101			
				impossible à situer avec précision impossible à situer avec précision			



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction		
				Lieu-dit	cadastré	Volume	Profondeur	
B1	26 février 1899	BRAYE Jacques	Vve FORTIN	Etaimpuis	B 105	120m ³	11 m	croquis parcelle B 106
B2	29 août 1891	ANSIOT Pierre	Vve JOURDAIN Nicolas	Loeuilly	B 45-46	140m ³	15m	
B3	17 janvier 1895	HAVE Armand	LEROUX Jean	Etaimpuis	B 53p	100m ³	15m	
B4	27 janvier 1900	MARECAL Louis	MARECAL Louis	Plaine du Coudray	B		18m	
B5	31 janvier 1906	FARCY Jean	FARCY Jean	Plaine du Coudray	B 3	100m ³	13m	Situation approximative
B6	13 février 1906	GUILLLOT Louis	Vve MOUQUET	Le Village	B 66-67	80m ³	9m	
B7	16 février 1907	CALTOT Joseph		Le Village	B 132	250m ³	18m	
B8	10 avril 1908	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Le Village	B 134	150m ³	14m	
B9	23 décembre 1910	CALTOT Joseph	RAMEE	Etaimpuis	B 108	280m ³	16m	Extraction réelle 35m ³ 2ème extraction sans croquis
B10	10 décembre 1911	CALTOT Joseph	RAMEE Achille	Le Village	B 138	300m ³	18,65m	
B11	15 décembre 1907	PERIER Louis		Etaimpuis	B 138	100m ³	13m	
B12	9 janvier 1890	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	B 45-46 ⁴⁷	100m ³	18m	
B13	19 octobre 1888	DURIEU Emile	LANGIGNON	Plaine du Coudray	B 3p	130m ³	13m	
B14	4 février 1889	LETICHE Cyrille	Vve VENLE	Loeuilly	B 41	400m ³	16m	



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
C1	12 janvier 1905	MARAI Louis	LACAILLE Hippolyte MOUFFLARD	Loeuilly	C 127	200m3	20m
C2	4 février 1905	LACAILLE Hippolyte		Loeuilly	C 123	150m3	20m
C3-C4	12 septembre 1866	DUBUC Auguste		Le Coudray	C 123	300m3	20m
C5	27 décembre 1888	GUILBERT Hippolyte	DENIS Albert Vve MOUFFLARD	Loeuilly	C 41	200m3	16m
C6	18 novembre 1897	MARAI Louis		Coudray	C 131	200m3	14m
C7	31 janvier 1914	LEMONNIER Jules		Loeuilly	C 102	300m3	16m
C8	24 janvier 1935	SUPPLIE Henri	Vve PINCHON TRUCHE	Loeuilly	C 88		
C9	22 septembre 1894	Vve PIGNE		Coudray	C 3	300m3	20m
C10	3 décembre 1899	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 70	200m3	15m
C11	1 février 1902	LEROI Frédéric	LANGIGNON	Loeuilly	C 64	70m3	18m
C12	26 décembre 1895	Vve PIGNE		Plaine du Coudray		250M3	30M
C13	16 mars 1893	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	C 45-46	120m3	17m

pas de plan de situation
voir déclaration C9

impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction		
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur	
D1	18 décembre 1909	LEVASSEUR Léon	LEROUX DENISE	Le Piere	D 41	500m3	16m	Erreur de section et N°
D2	9 février 1909	DODELANDE Louis		Le Piere	D 39p	80m3	15,50m	
D3		MARTIN Donat		Le Piere	D 39p	250m3	15m	
D4	17 janvier 1903	HAVE Armand		Le Piere	D 66	120m3	15m	
D5	21 décembre 1901	GUILBERT Paul		Loeuilly	D 86	150m3	16,66m	
D6	24 janvier 1901	HINFRAY Narcisse	Loeuilly	D 54	120m3	20m		
D7	6 décembre 1896	NEVEU	Le Piere	D 58-59	160m3	14m		
D8	9 septembre 1891	PERIER Louis	Le Piere	D 16	130m3	8m		
D9	8 février 1891	DUVAL Guillaume	Le Piere	D 37	90m3	17m		
D10	12 décembre 1890	LELIEVRE Ambroise	Le Piere	D 10	100m3	19m		
D11	27 janvier 1905	DUVIVIER	Le Piere	D 38	70m3	12m		
D12	28 janvier 1905	DUVAL	Le Piere	D 32	130m3	15m		
D13	22 janvier 1906	DUVAL	Le Piere	D 37	100m3	14m		
D14	9 février 1909	CALTOT Joseph	Le Piere	D	200m3	16m		
D15	29 janvier 1904	VERMONT	Loeuilly	A 60-61	120m3	18m		



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
E1	17 janvier 1932	FAUVEL Edmond	GRENY	BIENNAIS	E 130	300m3	15m
E2	19 février 1932	DUMESNIL René	DUMESNIL Père	Biennais	E 44	100m3	12m
E3	23 janvier 1920	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 56p	20m	20m
E4	14 janvier 1914	ELIOT Emile	LEFEBVRE Emile	Biennais	E 177	150m3	14m
E5	8 octobre 1913	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 130p	400m3	11m
E6	25 novembre 1909	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	60m3	17m
E7	6 décembre 1907	LEROUX Irénée		Biennais	E 53	250m3	18m
E8	23 décembre 1901	DESSEAUX Emile	GRENY L.	Biennais	E 5	350m3	18m
E9	12 janvier 1899	PISSY Marie	DELAHAYE Louis	Biennais	E 6	70m3	13m
E10	12 janvier 1898	LEFEBVRE	Vve LENOIR	Biennais	E 130	50m3	15m
E11	12 octobre 1896	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Biennais	E 147	200m3	14m
E12	23 septembre 1895	CORDIER Louis	Vve LENOIR	Biennais	E 165	100m3	20m
E13	11 juin 1890	PAPILLON Philogone	JUBERT François	Biennais	E 100-101	100m3	12m
E14	29 janvier 1906	FAUVEL Edmond	Vve LENOIR	Biennais	E 130	110m3	13,30m
E15	19 octobre 1904	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	70m3	17m
E16	27 décembre 1902	PHILIPPE Henri		Biennais	E 179	70m3	15m
E17	4 décembre 1925	MASURIER Armand	SIMON	Biennais		200M3	15M
E18	28 décembre 1898	LEROUX Irénée	Comtesse	Biennais	E 53	140m3	15m
E19	24 janvier 1907	Vve SAUNIER		Biennais	E 150	180m3	15m
E20	28-nov-05	GRENY Lucien	GRENY Lucien	Biennais	E 24	50m3	15m
							Bétoire Eaux grasses



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadaastre	Volume	Profondeur
F1	décembre 1899	Vve BOUTROLLE	Vve BOUTROLLE	Terres de Biennay	F 30		12m
F2	24 février 1885	PAPILLON Philogone	ROCHETTE	Le Village	F 10	150m3	25m
F3	10 décembre 1926	PREVOST Henri	ROCHETTE	Biennais	F 25	200m3	12,60m
F4	20 mars 1932	LEMARCHAND Raymond	LEMARCHAND Emile	Réel	F 40	500m3	13m
F5	13 décembre 1911	VASSEUR Léon	DUCCLOS Henri	Le Pieré	F 20p	300m3	17m
F6	29 mai 1911	CREVEL Pierre	LEMARCHAND François	Réel	F 53	400m3	15m
F7	28 novembre 1907	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Biennais	F 25	150m3	12,66m
F8	28 décembre 1905	CREVEL Pierre	LEMARCHAND	Réel	F 47	700m3	15m
F9	21 décembre 1900	CORDIER Léon	JUBERT	Réel	F 24		18m
F10	10 février 1900	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Réel	F 24		15m
F11	4 janvier 1900	DURIEU Emile	DURIEU Emile	La Briquetterie	F 64		11m
F12	17 janvier 1898	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Réel	F 81	200m3	15m
F13	1 février 1896	Vve BRION	LEPRETE Jean	Biennais	F 22	70m3	13m
F14	17 juin 1885	LELIEVRE Ambroise	JUBERT	Réel	F 24	150m3	6m
F15	13 février 1903	HERMIER Emile	Melle CORDIER	Réel	F 20	80m3	17m
F16	24 janvier 1903	BELLET Gaston		Biennais	F 6	250m3	14m
F17	4 janvier 1902	DUCLOS Orange	Melle CORDIER	Réel	F 71	170m3	14m
F18	15 décembre 1892	BENOIST Emile	Melle CORDIER	Réel	F 71	150m3	12m
F19	10 février 1893	Vve FARCY	Melle CORDIER	Réel	F 20	180m3	18m
F20	21 octobre 1896	BELLET Gaston	Vve BELLET	Biennais	F 17	120m3	17m

situation approximative
situation approximative



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes || Auteur: Mairie Etainpuis | | Date: 1995 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- | | | |
|-------------------------------------|--------------------|----------------------|
| ☐ Circulaire | Diamètre (m) # | Profondeur max (m) # |
| ☐ Quelconque | Longueur min (m) # | Longueur max (m) # |

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☐ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☒ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- | | |
|-----------------------------------|---|
| ☐ Marne | ☐ Pierre de taille |
| ☐ Cailloux | ☐ Argile |
| ☐ Sable | |

Commentaires

Explor-e : Aucun cadastre se référant aux références mentionnée dans l'inventaire départemental n'a été retrouvé. L'indice est donc non localisable. La fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-166 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	Mairie Etainpuis
	Référence :	
	Date :	1995
Informations extraites	Inventaire départemental des cavités souterraines de 1995 / Déclarant GREMONT Denise	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	ZL 10 Le Pière
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		

MAIRIE
ÉTAIMPUIS
76850

Le 14/09/95

+ voir PQS

Veuillez trouver ci-joint
la liste des manières
dont les propriétaires se
sont manifestés et qui
sont à peu près repérés
sur les plans cadastraux

~~à l'usage~~

Remettez au ayof de Navé,





PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	AK 192	1 m	Petit René		Loeuilly
	AK 168	1 M	Tardif Bernard		Loeuilly
	AD 122	1 m	Durr Richel		Biennais
	ZD 17	1 m	Lepeuple Ferné Joanthe		Près d'Etainpus
	ZH 11	1 M	Saquebouille Grévy Collette		Beniais
	ZL 10	2 m	Grémont Denise		Le Pière

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° d'identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
ZL 12		1 m	Bertin Baurice		Le Père
ZL 2		1 m	Lemoune Lemoune Louise		Le Père
ZD 8		2 m	Demanneville Didier		La Gobe
ZE 1		2 m	Delbard Louis		Le Village
AK 213		1M 3 m	Le Heux		Loeuilly

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

(suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAMPUS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	ZM 4	2 m	GUYOT H		Plan de l'effondrement
	ZM 5	1 m	"		"
	ZM 6	2 m	MARAI Jean		"
	ZN 4	10 m	GUYOT H		Le Coudray
	ZN 3	3 m	"		"

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



ETAIMPUIS

REPERTOIRE DES MARNIERES DECLAREES OU SIGNALEES



copie STR/Auf le 15/6/04

Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
A1	8 décembre 1919	CALTOT Joseph	CALTOT Joseph	Biennais	A 62p	150 M3	12m
A2	27 novembre 1913	THIREL Arthur	LEFEBVRE Gérasime	La Gobe	A 31	150m3	15m
A3	1 mai 1910	DESSEAUX Dieudonné	Vve DAMESNIL	Etaimpuis	A 99	300m3	13m
A4	30 avril 1909	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Etaimpuis	A 58-59	300m3	13m
A5	23 janvier 1905	VENDIS Albert		Etaimpuis	A 103	130m3	12m
A6	24 octobre 1904	Vve SAUNIER		Etaimpuis	A 55	100m3	13m
A7	14 octobre 1903	TESTELIN Eugène		Etaimpuis	A 77	100m3	15m
A8	18 janvier 1901	FROMAGER Augustin	FROMAGER Augustin	Etaimpuis	A 59	11m	
A9	03 Février 1899	VENDIS Albert	Vve HERTEL	Etaimpuis	A 52	180m3	14m
A10	16 janvier 1896	MARECAL Louis	MARECAL Louis	La Gobe	A 41	400m3	20m
A11	02 Mars 1893	PIT Jules	DUMESNIL Sevin	Etaimpuis	A 42	200m3	20m
A12	23 janvier 1893	OURSEL Gustave	GUILLOTIN	La Gobe	A 35	120m3	17m
A13	16 décembre 1890	DESSEAUX Emile	NATHIAS Constant	Etaimpuis	A 58	100m3	13m
A14	20 octobre 1885	BIZET Jean	BOUTERRE	Etaimpuis	A 40		
A15	20 novembre 1897	CALTOT Joseph	SAUNIER Jules	Etaimpuis	A 62	150m3	13m
A16	26 décembre 1894	DESSEAUX Emile	GOURGEON	Etaimpuis	A 62p	200m3	16m
CROQUIS PARCELLE A 101							impossible à situer avec précision
							impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastré	Volume	Profondeur
B1	26 février 1899	BRAYE Jacques	Vve FORTIN	Etaimpuis	B 105	120m ³	11 m
B2	29 août 1891	ANSIOT Pierre	Vve JOURDAIN Nicolas	Loeuilly	B 45-46	140m ³	15m
B3	17 janvier 1895	HAVE Armand	LE ROUX Jean	Etaimpuis	B 53p	100m ³	15m
B4	27 janvier 1900	MARECAL Louis	MARECAL Louis	Plaine du Coudray	B		18m
B5	31 janvier 1906	FARCY Jean	FARCY Jean	Plaine du Coudray	B 3	100m ³	13m
B6	13 février 1906	GUILLLOT Louis	Vve MOUQUET	Le Village	B 66-67	80m ³	9m
B7	16 février 1907	CALTOT Joseph		Le Village	B 132	250m ³	18m
B8	10 avril 1908	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Le Village	B 134	150m ³	14m
B9	23 décembre 1910	CALTOT Joseph	RAMEE	Etaimpuis	B 108	280m ³	16m
B10	10 décembre 1911	CALTOT Joseph	RAMEE Achille	Le Village	B 138	300m ³	18,65m
B11	15 décembre 1907	PERIER Louis		Etaimpuis	B 138	100m ³	13m
B12	9 janvier 1890	LE ROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	B 45-46 ⁴⁷	100m ³	18m
B13	19 octobre 1888	DURIEU Emile	LANGIGNON	Plaine du Coudray	B 3p	130m ³	13m
B14	4 février 1889	LETICHE Cyrille	Vve VENLE	Loeuilly	B 41	400m ³	16m
							croquis parcelle B 106
							Situation approximative
							Extraction réelle 35m ³ 2ème extraction sans croquis



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
C1	12 janvier 1905	MARAI Louis	LACAILLE Hippolyte MOUFFLARD	Loeuilly	C 127	200m3	20m
C2	4 février 1905	LACAILLE Hippolyte		Loeuilly	C 123	150m3	20m
C3-C4	12 septembre 1866	DUBUC Auguste		Le Coudray	C 123	300m3	20m
C5	27 décembre 1888	GUILBERT Hippolyte	DENIS Albert Vve MOUFFLARD	Loeuilly	C 41	200m3	16m
C6	18 novembre 1897	MARAI Louis		Coudray	C 131	200m3	14m
C7	31 janvier 1914	LEMONNIER Jules		Loeuilly	C 102	300m3	16m
C8	24 janvier 1935	SUPPLIE Henri	Vve PINCHON TRUCHE	Loeuilly	C 88		
C9	22 septembre 1894	Vve PIGNE		Coudray	C 3	300m3	20m
C10	3 décembre 1899	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 70	200m3	15m
C11	1 février 1902	LEROI Frédéric	LANGIGNON	Loeuilly	C 64	70m3	18m
C12	26 décembre 1895	Vve PIGNE		Plaine du Coudray		250M3	30M
C13	16 mars 1893	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	C 45-46	120m3	17m

pas de plan de situation
voir déclaration C9

impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction		
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur	
D1	18 décembre 1909	LEVASSEUR Léon	LEROUX DENISE	Le Piere	D 41	500m3	16m	Erreur de section et N°
D2	9 février 1909	DODELANDE Louis		Le Piere	D 39p	80m3	15,50m	
D3		MARTIN Donat		Le Piere	D 39p	250m3	15m	
D4	17 janvier 1903	HAVE Armand		Le Piere	D 66	120m3	15m	
D5	21 décembre 1901	GUILBERT Paul	Loeuilly	D 86	150m3	16,66m		
D6	24 janvier 1901	HINFRAY Narcisse	Loeuilly	D 54	120m3	20m		
D7	6 décembre 1896	NEVEU	Le Piere	D 58-59	160m3	14m		
D8	9 septembre 1891	PERIER Louis	Le Piere	D 16	130m3	8m		
D9	8 février 1891	DUVAL Guillaume	Le Piere	D 37	90m3	17m		
D10	12 décembre 1890	LELIEVRE Ambroise	Le Piere	D 10	100m3	19m		
D11	27 janvier 1905	DUVIVIER	Le Piere	D 38	70m3	12m		
D12	28 janvier 1905	DUVAL	Le Piere	D 32	130m3	15m		
D13	22 janvier 1906	DUVAL	Le Piere	D 37	100m3	14m		
D14	9 février 1909	CALTOT Joseph	Le Piere	D	200m3	16m		
D15	29 janvier 1904	VERMONT	Loeuilly	A 60-61	120m3	18m		



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
E1	17 janvier 1932	FAUVEL Edmond	GRENY	BIENNAIS	E 130	300m3	15m
E2	19 février 1932	DUMESNIL René	DUMESNIL Père	Biennais	E 44	100m3	12m
E3	23 janvier 1920	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 56p	20m	20m
E4	14 janvier 1914	ELIOT Emile	LEFEBVRE Emile	Biennais	E 177	150m3	14m
E5	8 octobre 1913	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 130p	400m3	11m
E6	25 novembre 1909	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	60m3	17m
E7	6 décembre 1907	LEROUX Irénée		Biennais	E 53	250m3	18m
E8	23 décembre 1901	DESSEAUX Emile	GRENY L.	Biennais	E 5	350m3	18m
E9	12 janvier 1899	PISSY Marie	DELAHAYE Louis	Biennais	E 6	70m3	13m
E10	12 janvier 1898	LEFEBVRE	Vve LENOIR	Biennais	E 130	50m3	15m
E11	12 octobre 1896	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Biennais	E 147	200m3	14m
E12	23 septembre 1895	CORDIER Louis	Vve LENOIR	Biennais	E 165	100m3	20m
E13	11 juin 1890	PAPILLON Philogone	JUBERT François	Biennais	E 100-101	100m3	12m
E14	29 janvier 1906	FAUVEL Edmond	Vve LENOIR	Biennais	E 130	110m3	13,30m
E15	19 octobre 1904	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	70m3	17m
E16	27 décembre 1902	PHILIPPE Henri		Biennais	E 179	70m3	15m
E17	4 décembre 1925	MASURIER Armand	SIMON	Biennais		200M3	15M
E18	28 décembre 1898	LEROUX Irénée	Comtesse	Biennais	E 53	140m3	15m
E19	24 janvier 1907	Vve SAUNIER		Biennais	E 150	180m3	15m
E20	28-nov-05	GRENY Lucien	GRENY Lucien	Biennais	E 24	50m3	15m
Bétoire Eaux grasses							



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadaastre	Volume	Profondeur
F1	décembre 1899	Vve BOUTROLLE	Vve BOUTROLLE	Terres de Biennay	F 30		12m
F2	24 février 1885	PAPILLON Philogone	ROCHETTE	Le Village	F 10	150m3	25m
F3	10 décembre 1926	PREVOST Henri	ROCHETTE	Biennais	F 25	200m3	12,60m
F4	20 mars 1932	LEMARCHAND Raymond	LEMARCHAND Emile	Réel	F 40	500m3	13m
F5	13 décembre 1911	VASSEUR Léon	DUCCLOS Henri	Le Pieré	F 20p	300m3	17m
F6	29 mai 1911	CREVEL Pierre	LEMARCHAND François	Réel	F 53	400m3	15m
F7	28 novembre 1907	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Biennais	F 25	150m3	12,66m
F8	28 décembre 1905	CREVEL Pierre	LEMARCHAND	Réel	F 47	700m3	15m
F9	21 décembre 1900	CORDIER Léon	JUBERT	Réel	F 24		18m
F10	10 février 1900	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Réel	F 24		15m
F11	4 janvier 1900	DURIEU Emile	DURIEU Emile	La Briquet-terrie	F 64		11m
F12	17 janvier 1898	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Réel	F 81	200m3	15m
F13	1 février 1896	Vve BRION	LEPRETE Jean	Biennais	F 22	70m3	13m
F14	17 juin 1885	LELIEVRE Ambroise	JUBERT	Réel	F 24	150m3	6m
F15	13 février 1903	HERMIER Emile	Melle CORDIER	Réel	F 20	80m3	17m
F16	24 janvier 1903	BELLET Gaston		Biennais	F 6	250m3	14m
F17	4 janvier 1902	DUCLOS Orange	Melle CORDIER	Réel	F 71	170m3	14m
F18	15 décembre 1892	BENOIST Emile	Melle CORDIER	Réel	F 71	150m3	12m
F19	10 février 1893	Vve FARCY	Melle CORDIER	Réel	F 20	180m3	18m
F20	21 octobre 1896	BELLET Gaston	Vve BELLET	Biennais	F 17	120m3	17m

situation approximative
situation approximative



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes || Auteur: Mairie Etainpuis | | Date: 1995 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☐ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☒ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☐ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Explor-e : Aucun cadastre se référant aux références mentionnée dans l'inventaire départemental n'a été retrouvé. L'indice est donc non localisable. La fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-167 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	Mairie Etainpuis
	Référence :	
	Date :	1995
Informations extraites	Inventaire départemental des cavités souterraines de 1995 / Déclarant BERTIN Maurice	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	ZL 12 Le Pière
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		

MAIRIE
ÉTAIMPUIS
76850

Le 14/09/95

+ voir PQS

Veuillez trouver ci-joint
la liste des manières
dont les propriétaires se
sont manifestés et qui
sont à peu près repérés
sur les plans cadastraux

~~à l'usage~~

Remettez au ayaf
de Paris,





PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	AK 192	1 m	Petit René		Loeuilly
	AK 168	1 M	Tardif Bernard		Loeuilly
	AD 122	1 m	Durr Richel		Biennais
	ZD 17	1 m	Lepeuple Ferné Joanthe		Près d'Etainpus
	ZH 11	1 M	Saquebouille Grévy Collette		Beniais
	ZL 10	2 m	Grémont Denise		Le Pière

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° d'identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
ZL 12		1 m	Bertin Baurie		Le Père
ZL 2		1 m	Lemoune Lemoune Louise		Le Père
ZD 8		2 m	Demanneville Didier		La Gobe
ZE 1		2 m	Delbard Louis		Le Village
AK 213		1M 3 m	Le Heux		Laeuilly

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAMPUS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	ZM 4	2 m	GUYOT H		Plan de doeuilly
	ZM 5	1 m	"		"
	ZM 6	2 m	MARAI Jean		"
	ZN 4	10 m	GUYOT H		de Coudray
	ZN 3	3 m	"		"

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



ETAIMPUIS

REPERTOIRE DES MARNIERES DECLAREES OU SIGNALEES



copie STR/Auf le 15/6/04

Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
A1	8 décembre 1919	CALTOT Joseph	CALTOT Joseph	Biennais	A 62p	150 M3	12m
A2	27 novembre 1913	THIREL Arthur	LEFEBVRE Gérasime	La Gobe	A 31	150m3	15m
A3	1 mai 1910	DESSEAUX Dieudonné	Vve DAMESNIL	Etaimpuis	A 99	300m3	13m
A4	30 avril 1909	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Etaimpuis	A 58-59	300m3	13m
A5	23 janvier 1905	VENDIS Albert		Etaimpuis	A 103	130m3	12m
A6	24 octobre 1904	Vve SAUNIER		Etaimpuis	A 55	100m3	13m
A7	14 octobre 1903	TESTELIN Eugène		Etaimpuis	A 77	100m3	15m
A8	18 janvier 1901	FROMAGER Augustin	FROMAGER Augustin	Etaimpuis	A 59	11m	
A9	03 Février 1899	VENDIS Albert	Vve HERTEL	Etaimpuis	A 52	180m3	14m
A10	16 janvier 1896	MARECAL Louis	MARECAL Louis	La Gobe	A 41	400m3	20m
A11	02 Mars 1893	PIT Jules	DUMESNIL Sevin	Etaimpuis	A 42	200m3	20m
A12	23 janvier 1893	OURSEL Gustave	GUILLOTIN	La Gobe	A 35	120m3	17m
A13	16 décembre 1890	DESSEAUX Emile	NATHIAS Constant	Etaimpuis	A 58	100m3	13m
A14	20 octobre 1885	BIZET Jean	BOUTERRE	Etaimpuis	A 40		
A15	20 novembre 1897	CALTOT Joseph	SAUNIER Jules	Etaimpuis	A 62	150m3	13m
A16	26 décembre 1894	DESSEAUX Emile	GOURGEON	Etaimpuis	A 62p	200m3	16m
CROQUIS PARCELLE A 101							impossible à situer avec précision
							impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastré	Volume	Profondeur
B1	26 février 1899	BRAYE Jacques	Vve FORTIN	Etaimpuis	B 105	120m ³	11 m
B2	29 août 1891	ANSIOT Pierre	Vve JOURDAIN Nicolas	Loeuilly	B 45-46	140m ³	15m
B3	17 janvier 1895	HAVE Armand	LEROUX Jean	Etaimpuis	B 53p	100m ³	15m
B4	27 janvier 1900	MARECAL Louis	MARECAL Louis	Plaine du Coudray	B		18m
B5	31 janvier 1906	FARCY Jean	FARCY Jean	Plaine du Coudray	B 3	100m ³	13m
B6	13 février 1906	GUILLLOT Louis	Vve MOUQUET	Le Village	B 66-67	80m ³	9m
B7	16 février 1907	CALTOT Joseph		Le Village	B 132	250m ³	18m
B8	10 avril 1908	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Le Village	B 134	150m ³	14m
B9	23 décembre 1910	CALTOT Joseph	RAMEE	Etaimpuis	B 108	280m ³	16m
B10	10 décembre 1911	CALTOT Joseph	RAMEE Achille	Le Village	B 138	300m ³	18,65m
B11	15 décembre 1907	PERIER Louis		Etaimpuis	B 138	100m ³	13m
B12	9 janvier 1890	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	B 45-46 ⁴⁷	100m ³	18m
B13	19 octobre 1888	DURIEU Emile	LANGIGNON	Plaine du Coudray	B 3p	130m ³	13m
B14	4 février 1889	LETICHE Cyrille	Vve VENLE	Loeuilly	B 41	400m ³	16m
							croquis parcelle B 106
							Situation approximative
							Extraction réelle 35m ³ 2ème extraction sans croquis



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
C1	12 janvier 1905	MARAI Louis	LACAILLE Hippolyte MOUFFLARD	Loeuilly	C 127	200m3	20m
C2	4 février 1905	LACAILLE Hippolyte		Loeuilly	C 123	150m3	20m
C3-C4	12 septembre 1866	DUBUC Auguste		Le Coudray	C 123	300m3	20m
C5	27 décembre 1888	GUILBERT Hippolyte	DENIS Albert Vve MOUFFLARD	Loeuilly	C 41	200m3	16m
C6	18 novembre 1897	MARAI Louis		Coudray	C 131	200m3	14m
C7	31 janvier 1914	LEMONNIER Jules		Loeuilly	C 102	300m3	16m
C8	24 janvier 1935	SUPPLIE Henri	Vve PINCHON TRUCHE	Loeuilly	C 88	300m3	20m
C9	22 septembre 1894	Vve PIGNE		Coudray	C 3	200m3	15m
C10	3 décembre 1899	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 70	70m3	18m
C11	1 février 1902	LEROI Frédéric	LANGIGNON	Loeuilly	C 64	250M3	30M
C12	26 décembre 1895	Vve PIGNE		Plaine du Coudray			
C13	16 mars 1893	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	C 45-46	120m3	17m
							pas de plan de situation voir déclaration C9
							impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction		
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur	
D1	18 décembre 1909	LEVASSEUR Léon	LEROUX DENISE	Le Piere	D 41	500m3	16m	Erreur de section et N°
D2	9 février 1909	DODELANDE Louis		Le Piere	D 39p	80m3	15,50m	
D3		MARTIN Donat		Le Piere	D 39p	250m3	15m	
D4	17 janvier 1903	HAVE Armand		Le Piere	D 66	120m3	15m	
D5	21 décembre 1901	GUILBERT Paul	Loeuilly	D 86	150m3	16,66m		
D6	24 janvier 1901	HINFRAY Narcisse	Loeuilly	D 54	120m3	20m		
D7	6 décembre 1896	NEVEU	Le Piere	D 58-59	160m3	14m		
D8	9 septembre 1891	PERIER Louis	Le Piere	D 16	130m3	8m		
D9	8 février 1891	DUVAL Guillaume	Le Piere	D 37	90m3	17m		
D10	12 décembre 1890	LELIEVRE Ambroise	Le Piere	D 10	100m3	19m		
D11	27 janvier 1905	DUVIVIER	Le Piere	D 38	70m3	12m		
D12	28 janvier 1905	DUVAL	Le Piere	D 32	130m3	15m		
D13	22 janvier 1906	DUVAL	Le Piere	D 37	100m3	14m		
D14	9 février 1909	CALTOT Joseph	Le Piere	D	200m3	16m		
D15	29 janvier 1904	VERMONT	Loeuilly	A 60-61	120m3	18m		



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
E1	17 janvier 1932	FAUVEL Edmond	GRENY	BIENNAIS	E 130	300m3	15m
E2	19 février 1932	DUMESNIL René	DUMESNIL Père	Biennais	E 44	100m3	12m
E3	23 janvier 1920	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 56p	20m	20m
E4	14 janvier 1914	ELIOT Emile	LEFEBVRE Emile	Biennais	E 177	150m3	14m
E5	8 octobre 1913	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 130p	400m3	11m
E6	25 novembre 1909	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	60m3	17m
E7	6 décembre 1907	LEROUX Irénée		Biennais	E 53	250m3	18m
E8	23 décembre 1901	DESSEAUX Emile	GRENY L.	Biennais	E 5	350m3	18m
E9	12 janvier 1899	PISSY Marie	DELAHAYE Louis	Biennais	E 6	70m3	13m
E10	12 janvier 1898	LEFEBVRE	Vve LENOIR	Biennais	E 130	50m3	15m
E11	12 octobre 1896	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Biennais	E 147	200m3	14m
E12	23 septembre 1895	CORDIER Louis	Vve LENOIR	Biennais	E 165	100m3	20m
E13	11 juin 1890	PAPILLON Philogone	JUBERT François	Biennais	E 100-101	100m3	12m
E14	29 janvier 1906	FAUVEL Edmond	Vve LENOIR	Biennais	E 130	110m3	13,30m
E15	19 octobre 1904	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	70m3	17m
E16	27 décembre 1902	PHILIPPE Henri		Biennais	E 179	70m3	15m
E17	4 décembre 1925	MASURIER Armand	SIMON	Biennais		200M3	15M
E18	28 décembre 1898	LEROUX Irénée	Comtesse	Biennais	E 53	140m3	15m
E19	24 janvier 1907	Vve SAUNIER		Biennais	E 150	180m3	15m
E20	28-nov-05	GRENY Lucien	GRENY Lucien	Biennais	E 24	50m3	15m
							Bétoire Eaux grasses



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadaastre	Volume	Profondeur
F1	décembre 1899	Vve BOUTROLLE	Vve BOUTROLLE	Terres de Biennay	F 30		12m
F2	24 février 1885	PAPILLON Philogone	ROCHETTE	Le Village	F 10	150m3	25m
F3	10 décembre 1926	PREVOST Henri	ROCHETTE	Biennais	F 25	200m3	12,60m
F4	20 mars 1932	LEMARCHAND Raymond	LEMARCHAND Emile	Réel	F 40	500m3	13m
F5	13 décembre 1911	VASSEUR Léon	DUCLOS Henri	Le Pieré	F 20p	300m3	17m
F6	29 mai 1911	CREVEL Pierre	LEMARCHAND François	Réel	F 53	400m3	15m
F7	28 novembre 1907	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Biennais	F 25	150m3	12,66m
F8	28 décembre 1905	CREVEL Pierre	LEMARCHAND	Réel	F 47	700m3	15m
F9	21 décembre 1900	CORDIER Léon	JUBERT	Réel	F 24		18m
F10	10 février 1900	DUMESNIL Gustave	DURIEU Emile	Réel	F 24		15m
F11	4 janvier 1900	DURIEU Emile		La Briquetterie	F 64		11m
F12	17 janvier 1898	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Réel	F 81	200m3	15m
F13	1 février 1896	Vve BRION	LEPRETE Jean	Biennais	F 22	70m3	13m
F14	17 juin 1885	LELIEVRE Ambroise	JUBERT	Réel	F 24	150m3	6m
F15	13 février 1903	HERMIER Emile	Melle CORDIER	Réel	F 20	80m3	17m
F16	24 janvier 1903	BELLET Gaston		Biennais	F 6	250m3	14m
F17	4 janvier 1902	DUCLOS Orange	Melle CORDIER	Réel	F 71	170m3	14m
F18	15 décembre 1892	BENOIST Emile	Melle CORDIER	Réel	F 71	150m3	12m
F19	10 février 1893	Vve FARCY	Melle CORDIER	Réel	F 20	180m3	18m
F20	21 octobre 1896	BELLET Gaston	Vve BELLET	Biennais	F 17	120m3	17m

situation approximative
situation approximative



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes || Auteur: Mairie Etainpuis | | Date: 1995 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☐ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☒ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☐ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Explor-e : Aucun cadastre se référant aux références mentionnée dans l'inventaire départemental n'a été retrouvé. L'indice est donc non localisable. La fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-168 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	Mairie Etainpuis
	Référence :	
	Date :	1995
Informations extraites	Inventaire départemental des cavités souterraines de 1995 / Déclarant LEMOINE LEMONNIER Louise	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	ZL 2 Le Pière
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		

MAIRIE
ÉTAIMPUIS
76850

Le 14/09/95

+ voir PQS

Veuillez trouver ci-joint
la liste des manières
dont les propriétaires se
sont manifestés et qui
sont à peu près repérés
sur les plans cadastraux

~~à l'usage~~

Remettez au ayaf
de Navé,



REG



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	AK 192	1 m	Petit René		Loeuilly
	AK 168	1 M	Tardif Bernard		Loeuilly
	AD 122	1 m	Durr Richel		Biennais
	ZD 17	1 m	Lepeuple Ferné Joanthe		Près d'Etainpus
	ZH 11	1 M	Saquebouille Grévy Colette		Beniais
	ZL 10	2 m	Grémont Denise		Le Pière

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° d'identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
ZL 12		1 m	Bertin Baurie		Le Père
ZL 2		1 m	Lemoune Lemoune Louise		Le Père
ZD 8		2 m	Demanneville Didier		La Gobe
ZE 1		2 m	Delbard Louis		Le Village
AK 213		1M 3 m	Le Heux		Loeuilly

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

(suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAMPUS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	ZM 4	2 m	GUYOT H		Plan de l'effondrement
	ZM 5	1 m	"		"
	ZM 6	2 m	MARAI Jean		"
	ZN 4	10 m	GUYOT H		Le Coudray
	ZN 3	3 m	"		"

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



ETAIMPUIS

REPERTOIRE DES MARNIERES DECLAREES OU SIGNALEES



copie STR/Auf le 15/6/04

Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
A1	8 décembre 1919	CALTOT Joseph	CALTOT Joseph	Biennais	A 62p	150 M3	12m
A2	27 novembre 1913	THIREL Arthur	LEFEBVRE Gérasime	La Gobe	A 31	150m3	15m
A3	1 mai 1910	DESSEAUX Dieudonné	Vve DAMESNIL	Etaimpuis	A 99	300m3	13m
A4	30 avril 1909	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Etaimpuis	A 58-59	300m3	13m
A5	23 janvier 1905	VENDIS Albert		Etaimpuis	A 103	130m3	12m
A6	24 octobre 1904	Vve SAUNIER		Etaimpuis	A 55	100m3	13m
A7	14 octobre 1903	TESTELIN Eugène		Etaimpuis	A 77	100m3	15m
A8	18 janvier 1901	FROMAGER Augustin	FROMAGER Augustin	Etaimpuis	A 59	11m	
A9	03 Février 1899	VENDIS Albert	Vve HERTEL	Etaimpuis	A 52	180m3	14m
A10	16 janvier 1896	MARECAL Louis	MARECAL Louis	La Gobe	A 41	400m3	20m
A11	02 Mars 1893	PIT Jules	DUMESNIL Sevin	Etaimpuis	A 42	200m3	20m
A12	23 janvier 1893	OURSEL Gustave	GUILLOTIN	La Gobe	A 35	120m3	17m
A13	16 décembre 1890	DESSEAUX Emile	NATHIAS Constant	Etaimpuis	A 58	100m3	13m
A14	20 octobre 1885	BIZET Jean	BOUTERRE	Etaimpuis	A 40		
A15	20 novembre 1897	CALTOT Joseph	SAUNIER Jules	Etaimpuis	A 62	150m3	13m
A16	26 décembre 1894	DESSEAUX Emile	GOURGEON	Etaimpuis	A 62p	200m3	16m
				CROQUIS PARCELLE A 101			
				impossible à situer avec précision impossible à situer avec précision			



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastré	Volume	Profondeur
B1	26 février 1899	BRAYE Jacques	Vve FORTIN	Etaimpuis	B 105	120m ³	11 m
B2	29 août 1891	ANSIOT Pierre	Vve JOURDAIN Nicolas	Loeuilly	B 45-46	140m ³	15m
B3	17 janvier 1895	HAVE Armand	LE ROUX Jean	Etaimpuis	B 53p	100m ³	15m
B4	27 janvier 1900	MARECAL Louis	MARECAL Louis	Plaine du Coudray	B		18m
B5	31 janvier 1906	FARCY Jean	FARCY Jean	Plaine du Coudray	B 3	100m ³	13m
B6	13 février 1906	GUILLLOT Louis	Vve MOUQUET	Le Village	B 66-67	80m ³	9m
B7	16 février 1907	CALTOT Joseph		Le Village	B 132	250m ³	18m
B8	10 avril 1908	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Le Village	B 134	150m ³	14m
B9	23 décembre 1910	CALTOT Joseph	RAMEE	Etaimpuis	B 108	280m ³	16m
B10	10 décembre 1911	CALTOT Joseph	RAMEE Achille	Le Village	B 138	300m ³	18,65m
B11	15 décembre 1907	PERIER Louis		Etaimpuis	B 138	100m ³	13m
B12	9 janvier 1890	LE ROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	B 45-46 ⁴⁷	100m ³	18m
B13	19 octobre 1888	DURIEU Emile	LANGIGNON	Plaine du Coudray	B 3p	130m ³	13m
B14	4 février 1889	LETICHE Cyrille	Vve VENLE	Loeuilly	B 41	400m ³	16m
							croquis parcelle B 106
							Situation approximative
							Extraction réelle 35m ³ 2ème extraction sans croquis



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
C1	12 janvier 1905	MARAI Louis	LACAILLE Hippolyte MOUFFLARD	Loeuilly	C 127	200m3	20m
C2	4 février 1905	LACAILLE Hippolyte		Loeuilly	C 123	150m3	20m
C3-C4	12 septembre 1866	DUBUC Auguste		Le Coudray	C 123	300m3	20m
C5	27 décembre 1888	GUILBERT Hippolyte	DENIS Albert Vve MOUFFLARD	Loeuilly	C 41	200m3	16m
C6	18 novembre 1897	MARAI Louis		Coudray	C 131	200m3	14m
C7	31 janvier 1914	LEMONNIER Jules		Loeuilly	C 102	300m3	16m
C8	24 janvier 1935	SUPPLIE Henri	Vve PINCHON TRUCHE	Loeuilly	C 88	300m3	20m
C9	22 septembre 1894	Vve PIGNE		Coudray	C 3	200m3	15m
C10	3 décembre 1899	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 70	70m3	18m
C11	1 février 1902	LEROI Frédéric	LANGIGNON	Loeuilly	C 64	250M3	30M
C12	26 décembre 1895	Vve PIGNE		Plaine du Coudray			
C13	16 mars 1893	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	C 45-46	120m3	17m

pas de plan de situation
voir déclaration C9

impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction		
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur	
D1	18 décembre 1909	LEVASSEUR Léon	LEROUX DENISE	Le Piere	D 41	500m3	16m	Erreur de section et N°
D2	9 février 1909	DODELANDE Louis		Le Piere	D 39p	80m3	15,50m	
D3		MARTIN Donat		Le Piere	D 39p	250m3	15m	
D4	17 janvier 1903	HAVE Armand		Le Piere	D 66	120m3	15m	
D5	21 décembre 1901	GUILBERT Paul	Loeuilly	D 86	150m3	16,66m		
D6	24 janvier 1901	HINFRAY Narcisse	Loeuilly	D 54	120m3	20m		
D7	6 décembre 1896	NEVEU	Le Piere	D 58-59	160m3	14m		
D8	9 septembre 1891	PERIER Louis	Le Piere	D 16	130m3	8m		
D9	8 février 1891	DUVAL Guillaume	Le Piere	D 37	90m3	17m		
D10	12 décembre 1890	LELIEVRE Ambroise	Le Piere	D 10	100m3	19m		
D11	27 janvier 1905	DUVIVIER	Le Piere	D 38	70m3	12m		
D12	28 janvier 1905	DUVAL	Le Piere	D 32	130m3	15m		
D13	22 janvier 1906	DUVAL	Le Piere	D 37	100m3	14m		
D14	9 février 1909	CALTOT Joseph	Le Piere	D	200m3	16m		
D15	29 janvier 1904	VERMONT	Loeuilly	A 60-61	120m3	18m		



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
E1	17 janvier 1932	FAUVEL Edmond	GRENY	BIENNAIS	E 130	300m3	15m
E2	19 février 1932	DUMESNIL René	DUMESNIL Père	Biennais	E 44	100m3	12m
E3	23 janvier 1920	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 56p	20m	20m
E4	14 janvier 1914	ELIOT Emile	LEFEBVRE Emile	Biennais	E 177	150m3	14m
E5	8 octobre 1913	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 130p	400m3	11m
E6	25 novembre 1909	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	60m3	17m
E7	6 décembre 1907	LEROUX Irénée		Biennais	E 53	250m3	18m
E8	23 décembre 1901	DESSEAUX Emile	GRENY L.	Biennais	E 5	350m3	18m
E9	12 janvier 1899	PISSY Marie	DELAHAYE Louis	Biennais	E 6	70m3	13m
E10	12 janvier 1898	LEFEBVRE	Vve LENOIR	Biennais	E 130	50m3	15m
E11	12 octobre 1896	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Biennais	E 147	200m3	14m
E12	23 septembre 1895	CORDIER Louis	Vve LENOIR	Biennais	E 165	100m3	20m
E13	11 juin 1890	PAPILLON Philogone	JUBERT François	Biennais	E 100-101	100m3	12m
E14	29 janvier 1906	FAUVEL Edmond	Vve LENOIR	Biennais	E 130	110m3	13,30m
E15	19 octobre 1904	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	70m3	17m
E16	27 décembre 1902	PHILIPPE Henri		Biennais	E 179	70m3	15m
E17	4 décembre 1925	MASURIER Armand	SIMON	Biennais		200M3	15M
E18	28 décembre 1898	LEROUX Irénée	Comtesse	Biennais	E 53	140m3	15m
E19	24 janvier 1907	Vve SAUNIER		Biennais	E 150	180m3	15m
E20	28-nov-05	GRENY Lucien	GRENY Lucien	Biennais	E 24	50m3	15m
							Bétoire Eaux grasses



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadaastre	Volume	Profondeur
F1	décembre 1899	Vve BOUTROLLE	Vve BOUTROLLE	Terres de Biennay	F 30		12m
F2	24 février 1885	PAPILLON Philogone	ROCHETTE	Le Village	F 10	150m3	25m
F3	10 décembre 1926	PREVOST Henri	ROCHETTE	Biennais	F 25	200m3	12,60m
F4	20 mars 1932	LEMARCHAND Raymond	LEMARCHAND Emile	Réel	F 40	500m3	13m
F5	13 décembre 1911	VASSEUR Léon	DUCCLOS Henri	Le Pieré	F 20p	300m3	17m
F6	29 mai 1911	CREVEL Pierre	LEMARCHAND François	Réel	F 53	400m3	15m
F7	28 novembre 1907	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Biennais	F 25	150m3	12,66m
F8	28 décembre 1905	CREVEL Pierre	LEMARCHAND	Réel	F 47	700m3	15m
F9	21 décembre 1900	CORDIER Léon	JUBERT	Réel	F 24		18m
F10	10 février 1900	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Réel	F 24		15m
F11	4 janvier 1900	DURIEU Emile	DURIEU Emile	La Briquetterie	F 64		11m
F12	17 janvier 1898	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Réel	F 81	200m3	15m
F13	1 février 1896	Vve BRION	LEPRETE Jean	Biennais	F 22	70m3	13m
F14	17 juin 1885	LELIEVRE Ambroise	JUBERT	Réel	F 24	150m3	6m
F15	13 février 1903	HERMIER Emile	Melle CORDIER	Réel	F 20	80m3	17m
F16	24 janvier 1903	BELLET Gaston		Biennais	F 6	250m3	14m
F17	4 janvier 1902	DUCLOS Orange	Melle CORDIER	Réel	F 71	170m3	14m
F18	15 décembre 1892	BENOIST Emile	Melle CORDIER	Réel	F 71	150m3	12m
F19	10 février 1893	Vve FARCY	Melle CORDIER	Réel	F 20	180m3	18m
F20	21 octobre 1896	BELLET Gaston	Vve BELLET	Biennais	F 17	120m3	17m

situation approximative
situation approximative



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étaimpuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes || Auteur: Mairie Etainpuis | | Date: 1995 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- ☐ Effondrement
- ☐ Affaissement-dépression
- ☐ Zone remblayée
- ☐ Puits
- ☐ Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- ☐ Arbre isolé
- ☐ Autre :
- ☐ Aucun

Géométrie :

- ☐ Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- ☐ Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- ☐ Carrière souterraine
- ☐ Carrière à ciel ouvert
- ☒ Carrière type inconnu
- ☐ Karstique (Naturel)
- ☐ Indéterminé
- ☐ Puits à eau

Matière extraite

- ☐ Marne
- ☐ Cailloux
- ☐ Sable
- ☐ Pierre de taille
- ☐ Argile

Commentaires

Explor-e : Aucun cadastre se référant aux références mentionnée dans l'inventaire départemental n'a été retrouvé. L'indice est donc non localisable. La fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-169 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	Mairie Etainpuis
	Référence :	
	Date :	1995
Informations extraites	Inventaire départemental des cavités souterraines de 1995 / Déclarant DELBARD Louis	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	ZE 1 le village
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		

MAIRIE
ÉTAIMPUIS
76850

Le 14/09/95

+ voir PQS

Veuillez trouver ci-joint
la liste des manières
dont les propriétaires se
sont manifestés et qui
sont à peu près repérés
sur les plans cadastraux

~~à l'échelle~~

remette au ayaf de Navé,



REG



PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUIS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	AK 192	1 m	Petit René		Loeuilly
	AK 168	1 M	Tardif Bernard		Loeuilly
	AD 122	1 m	Durr Richel		Biennais
	ZD 17	1 m	Lepeuple Ferné Joanthe		Près d'Etainpuis
	ZH 11	1 M	Saquebouille Grévy Colette		Beniais
	ZL 10	2 m	Grémont Denise		Le Pière

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUIS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° d'identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
ZL 12		1 m	Bertin Baurre		Le Père
ZL 2		1 m	Lemoune Lemoune Louise		Le Père
ZD 8		2 m	Demanneville Didier		La Gobe
ZE 1		2 m	Delbard Louis		Le Village
AK 213		1M 3 m	Le Heux		Laeuilly

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

* en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

(suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAMPUS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	ZM 4	2 m	GUYOT H		Plan de l'effondrement
	ZM 5	1 m	"		"
	ZM 6	2 m	MARAI Jean		"
	ZN 4	10 m	GUYOT H		Le Coudray
	ZN 3	3 m	"		"

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



ETAIMPUIS

REPERTOIRE DES MARNIERES DECLAREES OU SIGNALEES



copie STR/Auf le 15/6/04

Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
A1	8 décembre 1919	CALTOT Joseph	CALTOT Joseph	Biennais	A 62p	150 M3	12m
A2	27 novembre 1913	THIREL Arthur	LEFEBVRE Gérasime	La Gobe	A 31	150m3	15m
A3	1 mai 1910	DESSEAUX Dieudonné	Vve DAMESNIL	Etaimpuis	A 99	300m3	13m
A4	30 avril 1909	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Etaimpuis	A 58-59	300m3	13m
A5	23 janvier 1905	VENDIS Albert		Etaimpuis	A 103	130m3	12m
A6	24 octobre 1904	Vve SAUNIER		Etaimpuis	A 55	100m3	13m
A7	14 octobre 1903	TESTELIN Eugène		Etaimpuis	A 77	100m3	15m
A8	18 janvier 1901	FROMAGER Augustin	FROMAGER Augustin	Etaimpuis	A 59	11m	
A9	03 Février 1899	VENDIS Albert	Vve HERTEL	Etaimpuis	A 52	180m3	14m
A10	16 janvier 1896	MARECAL Louis	MARECAL Louis	La Gobe	A 41	400m3	20m
A11	02 Mars 1893	PIT Jules	DUMESNIL Sevin	Etaimpuis	A 42	200m3	20m
A12	23 janvier 1893	OURSEL Gustave	GUILLOTIN	La Gobe	A 35	120m3	17m
A13	16 décembre 1890	DESSEAUX Emile	NATHIAS Constant	Etaimpuis	A 58	100m3	13m
A14	20 octobre 1885	BIZET Jean	BOUTERRE	Etaimpuis	A 40		
A15	20 novembre 1897	CALTOT Joseph	SAUNIER Jules	Etaimpuis	A 62	150m3	13m
A16	26 décembre 1894	DESSEAUX Emile	GOURGEON	Etaimpuis	A 62p	200m3	16m
				CROQUIS PARCELLE A 101			
				impossible à situer avec précision impossible à situer avec précision			



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastré	Volume	Profondeur
B1	26 février 1899	BRAYE Jacques	Vve FORTIN	Etaimpuis	B 105	120m ³	11 m
B2	29 août 1891	ANSIOT Pierre	Vve JOURDAIN Nicolas	Loeuilly	B 45-46	140m ³	15m
B3	17 janvier 1895	HAVE Armand	LE ROUX Jean	Etaimpuis	B 53p	100m ³	15m
B4	27 janvier 1900	MARECAL Louis	MARECAL Louis	Plaine du Coudray	B		18m
B5	31 janvier 1906	FARCY Jean	FARCY Jean	Plaine du Coudray	B 3	100m ³	13m
B6	13 février 1906	GUILLLOT Louis	Vve MOUQUET	Le Village	B 66-67	80m ³	9m
B7	16 février 1907	CALTOT Joseph		Le Village	B 132	250m ³	18m
B8	10 avril 1908	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Le Village	B 134	150m ³	14m
B9	23 décembre 1910	CALTOT Joseph	RAMEE	Etaimpuis	B 108	280m ³	16m
B10	10 décembre 1911	CALTOT Joseph	RAMEE Achille	Le Village	B 138	300m ³	18,65m
B11	15 décembre 1907	PERIER Louis		Etaimpuis	B 138	100m ³	13m
B12	9 janvier 1890	LE ROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	B 45-46 ⁴⁷	100m ³	18m
B13	19 octobre 1888	DURIEU Emile	LANGIGNON	Plaine du Coudray	B 3p	130m ³	13m
B14	4 février 1889	LETICHE Cyrille	Vve VENLE	Loeuilly	B 41	400m ³	16m
							croquis parcelle B 106
							Situation approximative
							Extraction réelle 35m ³ 2ème extraction sans croquis



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
C1	12 janvier 1905	MARAI Louis	LACAILLE Hippolyte MOUFFLARD	Loeuilly	C 127	200m3	20m
C2	4 février 1905	LACAILLE Hippolyte		Loeuilly	C 123	150m3	20m
C3-C4	12 septembre 1866	DUBUC Auguste		Le Coudray	C 123	300m3	20m
C5	27 décembre 1888	GUILBERT Hippolyte	DENIS Albert Vve MOUFFLARD	Loeuilly	C 41	200m3	16m
C6	18 novembre 1897	MARAI Louis		Coudray	C 131	200m3	14m
C7	31 janvier 1914	LEMONNIER Jules		Loeuilly	C 102	300m3	16m
C8	24 janvier 1935	SUPPLIE Henri	Vve PINCHON TRUCHE	Loeuilly	C 88	300m3	20m
C9	22 septembre 1894	Vve PIGNE		Coudray	C 3	200m3	15m
C10	3 décembre 1899	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 70	70m3	18m
C11	1 février 1902	LEROI Frédéric	LANGIGNON	Loeuilly	C 64	250M3	30M
C12	26 décembre 1895	Vve PIGNE		Plaine du Coudray			
C13	16 mars 1893	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	C 45-46	120m3	17m

pas de plan de situation
voir déclaration C9

impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction		
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur	
D1	18 décembre 1909	LEVASSEUR Léon	LEROUX DENISE	Le Piere	D 41	500m3	16m	Erreur de section et N°
D2	9 février 1909	DODELANDE Louis		Le Piere	D 39p	80m3	15,50m	
D3		MARTIN Donat		Le Piere	D 39p	250m3	15m	
D4	17 janvier 1903	HAVE Armand		Le Piere	D 66	120m3	15m	
D5	21 décembre 1901	GUILBERT Paul	Loeuilly	D 86	150m3	16,66m		
D6	24 janvier 1901	HINFRAY Narcisse	Loeuilly	D 54	120m3	20m		
D7	6 décembre 1896	NEVEU	Le Piere	D 58-59	160m3	14m		
D8	9 septembre 1891	PERIER Louis	Le Piere	D 16	130m3	8m		
D9	8 février 1891	DUVAL Guillaume	Le Piere	D 37	90m3	17m		
D10	12 décembre 1890	LELIEVRE Ambroise	Le Piere	D 10	100m3	19m		
D11	27 janvier 1905	DUVIVIER	Le Piere	D 38	70m3	12m		
D12	28 janvier 1905	DUVAL	Le Piere	D 32	130m3	15m		
D13	22 janvier 1906	DUVAL	Le Piere	D 37	100m3	14m		
D14	9 février 1909	CALTOT Joseph	Le Piere	D	200m3	16m		
D15	29 janvier 1904	VERMONT	Loeuilly	A 60-61	120m3	18m		



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
E1	17 janvier 1932	FAUVEL Edmond	GRENY	BIENNAIS	E 130	300m3	15m
E2	19 février 1932	DUMESNIL René	DUMESNIL Père	Biennais	E 44	100m3	12m
E3	23 janvier 1920	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 56p	20m	20m
E4	14 janvier 1914	ELIOT Emile	LEFEBVRE Emile	Biennais	E 177	150m3	14m
E5	8 octobre 1913	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 130p	400m3	11m
E6	25 novembre 1909	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	60m3	17m
E7	6 décembre 1907	LEROUX Irénée		Biennais	E 53	250m3	18m
E8	23 décembre 1901	DESSEAUX Emile	GRENY L.	Biennais	E 5	350m3	18m
E9	12 janvier 1899	PISSY Marie	DELAHAYE Louis	Biennais	E 6	70m3	13m
E10	12 janvier 1898	LEFEBVRE	Vve LENOIR	Biennais	E 130	50m3	15m
E11	12 octobre 1896	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Biennais	E 147	200m3	14m
E12	23 septembre 1895	CORDIER Louis	Vve LENOIR	Biennais	E 165	100m3	20m
E13	11 juin 1890	PAPILLON Philogone	JUBERT François	Biennais	E 100-101	100m3	12m
E14	29 janvier 1906	FAUVEL Edmond	Vve LENOIR	Biennais	E 130	110m3	13,30m
E15	19 octobre 1904	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	70m3	17m
E16	27 décembre 1902	PHILIPPE Henri		Biennais	E 179	70m3	15m
E17	4 décembre 1925	MASURIER Armand	SIMON	Biennais		200M3	15M
E18	28 décembre 1898	LEROUX Irénée	Comtesse	Biennais	E 53	140m3	15m
E19	24 janvier 1907	Vve SAUNIER		Biennais	E 150	180m3	15m
E20	28-nov-05	GRENY Lucien	GRENY Lucien	Biennais	E 24	50m3	15m
Bétoire Eaux grasses							



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadaastre	Volume	Profondeur
F1	décembre 1899	Vve BOUTROLLE	Vve BOUTROLLE	Terres de Biennay	F 30		12m
F2	24 février 1885	PAPILLON Philogone	ROCHETTE	Le Village	F 10	150m3	25m
F3	10 décembre 1926	PREVOST Henri	ROCHETTE	Biennais	F 25	200m3	12,60m
F4	20 mars 1932	LEMARCHAND Raymond	LEMARCHAND Emile	Réel	F 40	500m3	13m
F5	13 décembre 1911	VASSEUR Léon	DUCLOS Henri	Le Pieré	F 20p	300m3	17m
F6	29 mai 1911	CREVEL Pierre	LEMARCHAND François	Réel	F 53	400m3	15m
F7	28 novembre 1907	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Biennais	F 25	150m3	12,66m
F8	28 décembre 1905	CREVEL Pierre	LEMARCHAND	Réel	F 47	700m3	15m
F9	21 décembre 1900	CORDIER Léon	JUBERT	Réel	F 24		18m
F10	10 février 1900	DUMESNIL Gustave	DURIEU Emile	Réel	F 24		15m
F11	4 janvier 1900	DURIEU Emile		La Briquet-terrie	F 64		11m
F12	17 janvier 1898	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Réel	F 81	200m3	15m
F13	1 février 1896	Vve BRION	LEPRETE Jean	Biennais	F 22	70m3	13m
F14	17 juin 1885	LELIEVRE Ambroise	JUBERT	Réel	F 24	150m3	6m
F15	13 février 1903	HERMIER Emile	Melle CORDIER	Réel	F 20	80m3	17m
F16	24 janvier 1903	BELLET Gaston		Biennais	F 6	250m3	14m
F17	4 janvier 1902	DUCLOS Orange	Melle CORDIER	Réel	F 71	170m3	14m
F18	15 décembre 1892	BENOIST Emile	Melle CORDIER	Réel	F 71	150m3	12m
F19	10 février 1893	Vve FARCY	Melle CORDIER	Réel	F 20	180m3	18m
F20	21 octobre 1896	BELLET Gaston	Vve BELLET	Biennais	F 17	120m3	17m

situation approximative
situation approximative

